

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 14 décembre 2013, à 8 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 4 décembre 2013, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 14 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 16 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 17 décembre 2013, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite tout d'abord la bienvenue dans ce débat budgétaire que je souhaite constructif. J'espère que nous arriverons à une décision de manière la plus calme et la plus efficace possible.

Nous saluons la présence dans le bureau à côté de la salle des pas perdus des personnes qui vont faire les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^{me} Nathalie Bohler, directrice du Département des finances et du logement, et son adjoint, M. Philippe Krebs, M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, M^{me} Hanan Van Gilst, contrôlease de gestion, M^{me} Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M. François Pasteur, M^{mes} Carmen Moor et Geneviève Froidevaux, collaborateurs administratifs à la Direction financière. Nous saluons également la présence du directeur général adjoint, M. Olivier-Georges Burri, ainsi que la présence à la tribune du public de nos agents de police municipale.

Les membres du Conseil municipal sont priés de déposer rapidement leurs amendements uniquement auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal. Je vous rappelle que nous traiterons uniquement les objets qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Je rappelle aussi que, pour les débats sur le budget, les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes, selon l'article 84 du règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, l'obligation de s'abstenir ne s'applique pas aux délibérations budgétaires, selon l'article 42 du même règlement. Enfin, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible de déposer de nouveaux objets à annoncer à cette session extraordinaire, et que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, comme je l'ai dit précédemment.

A 9 h 30, une pause café-croissants sera offerte à la buvette. Les membres du Conseil municipal peuvent utiliser leurs bons dès maintenant.

Je vous informe également que M. Denis Menoud siège désormais en tant qu'indépendant.

Mesdames et Messieurs, vous trouverez sur la table des rapporteurs une tirelire – un cochon en céramique rose – si vous souhaitez contribuer à l'action «Jules» de la Julie, au travers de l'«Encre bleue» (*Tribune de Genève*).

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Christo Ivanov, pour aujourd'hui à midi. Je prie M. Burri, secrétaire, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 novembre 2013

Concerne: démission du Conseil municipal

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Je tiens à vous informer, par la présente, que je démissionne du Conseil municipal le samedi 14 décembre 2013, à 12 h, lors de la séance extraordinaire du budget.

Ayant été réélu au Grand Conseil en octobre dernier, je me dois de respecter l'engagement que j'ai signé et dois donc renoncer avec regrets à ce plénum.

J'aimerais d'abord remercier l'administration municipale pour son travail et sa disponibilité très appréciés lors des séances de commission spécialisée. J'aimerais ensuite remercier l'administration centrale et le secrétariat du Conseil municipal, dirigé avec efficacité et doigté par M^{me} Marie-Christine Cabussat. Que toutes celles et tous ceux qui travaillent pour ce Conseil, soit les secrétaires, procès-verbalistes, huissiers, soient ici remerciés pour leur engagement et leur disponibilité.

Mes remerciements vont également à vous, chers collègues, pour les échanges très fructueux que nous avons eus tant en commissions qu'en plénières. Au-delà de ce qui nous sépare, le plus important est ce qui nous rapproche!

Mes remerciements vont à mon groupe et spécialement à mon excellent chef de groupe Eric Bertinat, pour son écoute et sa patience à mon égard.

J'aimerais enfin avoir une pensée à celles et ceux qui nous ont quittés durant cette législature, je veux parler de Silvia Machado, Michel Chevrolet et Soli Pardo.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation pour ce budget et pour la suite de vos travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma plus haute considération.

Christo Ivanov

(Applaudissements.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de son remplaçant aura lieu cet après-midi, à 13 h 30.

Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Michel Amaudruz, pour aujourd'hui midi. Je prie une secrétaire, M^{me} Julide Turgut Bandelier, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 décembre 2013

Monsieur le président,

Ce 6 octobre 2013, j'ai eu la chance d'être l'un des cent élus au Grand Conseil de notre République. J'en ai ressenti de la joie mais tout en ayant simultanément des regrets certains. En effet, de par les dispositions statutaires du parti auquel j'appartiens, ainsi qu'en raison d'une question de disponibilité, je me vois dans l'obligation de présenter ma démission du Conseil municipal, cela pour le 14 décembre 2013, à 12 h.

Je ne sais pas si, au cours de ces trente mois durant lesquels j'ai eu le privilège de siéger, j'ai pu apporter toute la contribution de celles et ceux qui m'ont confié la fonction de conseiller municipal. Il est en revanche certain que les travaux auxquels j'ai eu le bonheur de participer m'ont beaucoup appris. L'enseignement que j'en ai retiré m'est précieux, grâce notamment aux opinions exprimées par toutes et tous, tous partis confondus. Certes, il y eut parfois quelques débordements, mais il n'en reste pas moins que c'est de la confrontation des idées, des opinions, que se trace le chemin à suivre. Et, de cela, je suis reconnaissant à chacun, à qui je dis «merci».

A vous, Monsieur le président, à vous toutes et tous, conseillers municipaux, je souhaite une bonne continuation de votre mission.

Je vous prie de trouver ici, Monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

Michel Amaudruz

(Applaudissements.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant de M. Amaudruz aura lieu cet après-midi, à 13 h 30.

3. Prestation de serment de M^{me} Jannick Frigenti Empana, remplaçant M. Stefan Kristensen, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Jannick Frigenti Empana est assermentée. (Applaudissements.)

Le président. Nous avons reçu une motion d’ordonnancement de MM. Pascal Rubeli, Lionel Ricou, Rémy Burri, Carlos Medeiros, M^{mes} Martine Sumi et Julide Turgut Bandelier, qui demande de traiter le point 7 de notre ordre du jour, la résolution R-175, avant le point 6, le projet de budget PR-1035 A/B. Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.

Mise aux voix, la motion d’ordonnancement est acceptée par 57 oui contre 13 non (3 abstentions).

4. Résolution du 20 novembre 2013 de M^{me} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Eric Bertinat et Carlos Medeiros: «Finances publiques: pour une réflexion de fond sur les charges de fonctionnement!» (R-175)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- d’importantes incertitudes liées aux recettes de notre municipalité (par exemple: future péréquation intercommunale, réforme annoncée de la fiscalité des entreprises);
- le faible niveau d’autofinancement des investissements en Ville de Genève;
- un projet de budget 2014 finalement équilibré, mais dissimulant – dans les faits – une augmentation de la dette (déficit structurel);
- une augmentation prévisible et durable de la dette de notre municipalité;
- la nécessité de disposer d’outils de pilotage et de monitoring des politiques publiques, des prestations publiques et de moyens, notamment pour connaître leur efficacité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

¹ Annoncée, 3085. Motion d’ordonnancement 3237.

- la mise sur pied d'un projet visant à identifier, qualifier et quantifier toutes les prestations publiques et de moyens servies par la municipalité; le Conseil administratif rendra un rapport circonstancié à ce sujet au Conseil municipal le 23 août 2014 au plus tard; les mesures proposées devront permettre d'augmenter le taux d'autofinancement des investissements;
- la définition et la mise en œuvre d'outils de pilotage et de monitoring des politiques publiques et prestations susmentionnées; le Conseil administratif proposera au Conseil municipal une priorisation politique de ces prestations en vue de l'élaboration et de l'étude du projet de budget 2015.

Préconsultation

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs, le budget de la Ville de Genève ne doit pas se réduire à un simple empilement de projets, il doit se construire en fonction d'objectifs et de priorités, il doit être le résultat d'une analyse sur les prestations délivrées chaque année par notre municipalité. C'est la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien a souhaité aujourd'hui traiter cette résolution avant d'entamer les débats budgétaires, parce qu'elle plante le décor et elle nous oblige à mener une réflexion sur les prestations délivrées par la Ville de Genève: y a-t-il des doublons entre la Ville et le Canton? Sûrement. Toutes les prestations se justifient-elles? Probablement pas. Certaines prestations devraient-elles être délivrées de façon différente pour être plus efficaces? Probablement.

Il n'est aujourd'hui pas acceptable que le Conseil administratif se repose, année après année, sur les recettes fiscales générées par les entreprises et les habitants de cette municipalité pour s'épargner toute réflexion, pour s'épargner tout choix. Il ne peut pas non plus se contenter d'un simple copier-coller du budget, il ne peut pas non plus, comme c'est le cas cette année, augmenter les lignes 31 de 5,4% ou les subventions de 4,7%. C'est une augmentation que notre groupe ne peut tout simplement pas tolérer.

Compte tenu de l'endettement structurel de la Ville, la dette sera à la fin 2014 de 1,6 milliard de francs, soit davantage que notre budget annuel, compte tenu aussi des périodes difficiles auxquelles la Ville va devoir faire face, je pense notamment à la réforme de la fiscalité des entreprises, mais aussi à la réforme du lieu d'imposition de domicile, compte tenu également de la nécessité avérée pour notre collectivité de mettre en œuvre des investissements stratégiques pour les années à venir, le Conseil administratif doit aujourd'hui se doter d'outils lui permettant de maîtriser et de faire diminuer les charges de fonctionnement.

C'est le sens de cette résolution, elle enjoint le Conseil administratif d'entamer une réflexion de fond sur toutes les prestations délivrées par la municipalité. Son objectif est d'être en mesure de proposer au Conseil municipal une priorisation de ses prestations. Pas pour le simple plaisir de prioriser – excusez-moi pour ce terme un peu barbare – mais pour s'assurer que la municipalité délivre des prestations à ceux qui en ont vraiment besoin. Je crois que ce qui nous réunit tous ici, ou du moins je l'espère, c'est notre conviction que notre rôle est de répondre aux besoins des citoyens de la Ville de Genève. Cette résolution propose des outils pour y parvenir. Raison pour laquelle je propose de la renvoyer au Conseil administratif, afin qu'il puisse rapidement se mettre au travail dans la perspective du budget 2015.

M. Pierre Vanek (EàG). Juste quelques mots sur cette résolution dont le titre est «Finances publiques: pour une réflexion de fond sur les charges de fonctionnement». Mesdames et Messieurs, tout cela n'est pas très sérieux...

Le président. Monsieur Vanek, excusez-moi de vous interrompre, j'ai oublié de faire voter l'entrée en matière. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote de l'entrée en matière de cette résolution.

Mise aux voix, l'entrée en matière est refusée par 40 non contre 36 oui.

5. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (PR-1035 A/B)¹.

A. Rapport général de M^{me} Salika Wenger.

Préambule

Sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, les travaux budgétaires ont débuté le 28 août 2013 et se sont achevés le 13 novembre 2013.

Le secrétariat du Conseil municipal, M^{me} Marie-Christine Cabussat, ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux qui ont permis l'élaboration du présent rapport, qu'ils en soient remerciés.

Les notes de séances ont été prises par M. Marc Morel que la rapporteuse remercie pour la précision et la qualité de son travail.

Les conseillers municipaux ont également pu bénéficier des conseils de M^{me} Sophie Heurtault-Malerbe, directrice financière du département des finances et du logement, ainsi que de ceux de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, tout au long des travaux budgétaires de la commission, qu'ils en soient remerciés.

Les conseillères et conseillers administratifs, avec leurs collaboratrices et collaborateurs, ont également été auditionnés dans le cadre de l'étude du projet de budget respectif de leur département. Qu'ils soient remerciés pour leurs contributions et, en particulier, pour leurs réponses orales et écrites aux différentes questions posées par les commissaires.

Table des matières

1. Introduction	3241
2. Rappel des principaux chiffres du budget déposé	3243
3. Evolution des charges et des revenus	3244
4. Investissement et autofinancement du projet de budget 2014	3247
5. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées	3255
5.1 Département des autorités	3255
5.2 Département des finances et du logement	3262
5.3 Département de la cohésion sociale et de la solidarité	3281
5.4 Département de l'environnement urbain et de la sécurité	3354
5.5 Département de la culture et du sport	3404
5.6 Département des constructions et de l'aménagement	3496

¹ Projet de budget, 909. Commissions, 990.

6. Projet de budget 2014 amendé	3526
7. Débats, amendements et vote final	3537
7.1 Débat et prise de position des groupes	3537
7.2 Vote des amendements de la commission des finances	3538
7.3 Vote du projet de budget 2014 amendé	3546
8. Déclaration du rapporteur général	3547
9. Projet de délibération rectifié	3547
Annexes	3551
Rapport de minorité	3575

Autres annexes: voir le site internet.

Composition de la commission des finances

Présidence

Jean-Charles Lathion (DC)

<i>Membres</i>	<i>Groupe</i>	<i>Membres</i>	<i>Groupe</i>
Eric Bertinat	(UDC)	Daniel Sormanni	(MCG)
Simon Brandt	(LR)	Virginie Studemann	(S)
Olivier Fiumelli	(LR)	Martine Sumi	(S)
Denis Menoud	(MCG)	Marie-Pierre Theubet	(Ve)
Frédérique Perler-Isaaz	(Ve)	Pierre Vanek	(EàG)
Marc-André Rudaz	(UDC)	Alberto Velasco	(S)
Vincent Schaller	(LR)	Salika Wenger	(EàG)

1. Introduction

Parlons dépense

La dépense publique doit répondre à trois fonctions: une fonction d'allocation des ressources (pour financer les biens et services publics), une fonction de redistribution (pour corriger les inégalités) et une fonction de stabilisation macroéconomique (pour lisser les variations cycliques de l'activité).

L'existence d'un grand nombre d'acteurs publics ne facilite pas l'identification de l'effet économique des choix effectués en matière de dépense publique. Il importe donc de clarifier le concept de dépense publique et ses fonctions.

La dépense publique est la dépense de l'ensemble des administrations publiques. Cette définition simple en apparence soulève en réalité deux difficultés méthodologiques préalables:

- la première est liée à la détermination des administrations publiques prises en compte. Il est aisé d'identifier la Ville de Genève comme une administration

publique. Mais cette classification peut, à l'inverse, être complexe pour de nombreux organismes à la frontière de l'activité publique et privée et dont le contrôle par la puissance publique est partiel comme certaines fondations;

- la seconde est celle de la définition de la notion de dépense: la mesure de la dépense est fonction des règles comptables adoptées.

Le développement de la coordination des politiques économiques a augmenté le besoin d'un cadre normatif commun applicable aux dépenses et aux recettes publiques. La dépense publique est donc entendue dans ce rapport comme une dépense engagée par l'ensemble des administrations publiques genevoises.

Nature des dépenses publiques

La nomenclature de la comptabilité municipale permet de classer les dépenses publiques en fonction de leur nature. Les principaux postes de dépense comprennent:

- la rémunération des agents publics qui recouvre les salaires, traitements bruts ainsi que les cotisations sociales et autres dispositions inhérentes au statut de la fonction publique municipale;
- les consommations intermédiaires ou autres dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les produits incorporés ou détruits à l'occasion de la production des services des administrations publiques (carburant, frais de téléphone, fournitures de bureau, etc.);
- la formation brute de capital fixe qui se compose des acquisitions nettes des cessions d'actifs fixes, corporels ou incorporels; elle traduit en comptabilité la notion d'investissement (infrastructures, routières, immeubles, etc.);
- les charges d'intérêt;
- les transferts en capital, telles que les aides à l'investissement;
- les subventions et transferts courants;
- les transferts aux ménages (prestations sociales par exemple).

En définissant clairement les éléments qui permettent à la commission des finances de travailler, notre propos est de démontrer à quel point ce cadre est strict et limité. Il importe donc que les amendements qui seront présentés respectent ces mêmes contraintes et ne soient pas une pure posture idéologique qui mettrait en péril l'équilibre budgétaire et les prestations indispensables aux citoyens.

Budget 2014 de la Ville de Genève

Comme chaque année, le travail de la commission des finances s'est déroulé en deux temps. De septembre à mi-octobre la commission a travaillé en parallèle

avec les commissions spécialisées qui ont présenté peu ou pas d'amendements. Conscients que les chiffres à disposition n'étaient qu'une photographie du budget fin juin les commissaires ont donc analysé ce projet avec une attention prudente. Il était évident que le déficit de 25 millions était la conséquence d'une estimation approximative et que les arbitrages seraient revus lors de la présentation définitive des rentrées fiscales d'octobre, ce qui risquait de modifier ce budget de manière substantielle.

Lors de la présentation d'octobre les rentrées fiscales ont été revues à la hausse. La commission a pu constater que les points qui avaient fait discussion précédemment: amortissements, allocations familiales, postes supplémentaires, problème des EdS, projet Vettra, taxe professionnelle, débiteurs douteux, fonds chômage et subventions en nature et autres, notamment dans le domaine culturel et sportif, avaient fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil administratif. Par ces nouveaux arbitrages, le Conseil administratif a équilibré le projet de budget 2014 sans toucher de façon prépondérante aux prestations importantes. Il a par ailleurs respecté les souhaits émis soit par la commission des finances, soit par les commissions spécialisées.

2. Rappel des principaux chiffres du budget déposé

Présentation à la commission des finances du 28 août 2012

M^{me} Salerno informe que les dernières prévisions fiscales seront disponibles à la mi-octobre. Il s'agira dès lors pour le Conseil administratif d'apprécier la dernière copie qui émane de la commission et d'évaluer les potentiels rééquilibrages subséquents qu'il convient d'effectuer. A ce sujet, elle déclare qu'elle n'a pas souhaité, afin d'éviter des discussions politiques stériles, présenter un exercice quasi final. Elle se prononce en effet en faveur de la présentation d'un véritable projet. Partant, le projet de budget a vocation à évoluer au cours du prochain trimestre.

M^{me} Salerno indique également que M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, va effectuer la présentation du projet de budget 2014, étant entendu qu'elle répondra ensuite volontiers aux questions soulevées par les commissaires. Avant de céder la parole à M. Krebs, elle attire enfin l'attention sur le fait que le projet de budget 2014 présente actuellement un déficit, comme cela avait d'ailleurs été mentionné lors du dépôt des comptes. Elle précise à ce propos qu'elle attend les dernières estimations fiscales pour recibler les prestations de l'année dans la mesure où les perspectives financières, qu'elles soient détériorées ou améliorées, sont susceptibles de modifier significativement la donne.

M. Krebs, qui appuie sa présentation à l'aide d'un support visuel revêtant la forme d'une présentation Powerpoint (voir annexe N° 1), indique à titre liminaire

que, comme chaque année, il va passer en revue les points saillants du projet de budget. Il rappelle que celui-ci est déficitaire à hauteur de 25 200 000 francs. Les revenus se révèlent stables par rapport à ceux budgétés en 2013, tandis que les charges augmentent de 2,6%. De plus, il met en lumière que les revenus nets sont projetés en stabilité, avec une augmentation de 3 500 000 francs sur des revenus qui atteignent 1 500 000 000 de francs. Il observe que ces revenus sont stables depuis 2010. La très légère augmentation constatée provient principalement des impôts. On a pris en compte les prévisions pour les personnes physiques et les personnes morales communiquées par le Département cantonal des finances durant la fin du mois de juillet 2013. Il rappelle en outre que les prévisions seront reçues dans le courant du mois d'octobre 2013. Il met en évidence que la taxe professionnelle cantonale a été portée à 115 000 000 de francs pour 2014, contre 120 000 000 de francs en 2013.

3. Evolution des charges et des revenus

M. Krebs signale qu'au niveau des revenus des biens, on note également une stabilité. Cependant, il relève une diminution s'agissant des bénéfices de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-vives. En effet, depuis quelques années, la clientèle d'affaires s'est reportée majoritairement sur des hôtels dotés de trois ou quatre étoiles, au détriment des hôtels cinq étoiles qui ont une orientation affaires. Les revenus divers connaissent eux aussi une stabilité, en légère diminution. Il souligne que la refacturation à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP) disparaît, étant entendu que ladite refacturation correspondait à des frais de personnel engagé par la Ville de Genève. Puisque la CAP va être dotée de la personnalité juridique, elle engagera son personnel directement, ce qui annule conséquemment tant les charges de personnel que la refacturation y relative. On parvient donc à une diminution de 3 500 000 francs concernant les revenus divers. Il met encore en exergue l'augmentation des prestations du personnel en faveur de l'investissement, consécutive à l'augmentation du niveau des volumes d'investissements réalisés.

M. Krebs se penche ensuite sur les dédommagements des collectivités publiques. Il constate aussi la stabilité par rapport à 2013 en la matière. Cela concerne la participation des communes au SIS, la convention aux frais de routes et frais de police, ainsi que la participation des communes au bibliobus. En ce qui a trait aux subventions acquises, elles augmentent de 1 500 000 francs. L'augmentation provient de l'ajustement de la subvention du Canton versée pour l'entretien des routes, laquelle passe de 4 000 000 à 6 000 000 de francs. Elle atteindra d'ailleurs 8 000 000 de francs en 2015. Il explique néanmoins que cette augmentation s'avère en partie tempérée par la diminution des subventions de la Confédération

à la création de places de crèche. A la lecture des revenus nets par nature comptable, on constate, à l'instar des années précédentes, que 77,8% des revenus proviennent de la fiscalité, dont plus de la moitié provient des personnes physiques, un tiers des impôts sur les entreprises tandis que le reste provient principalement des revenus des biens.

M. Krebs aborde la question des charges. Il indique que les charges nettes augmentent de 28 700 000 francs par rapport à 2013. Plus précisément, les charges de personnel augmentent de 9 300 000 francs. Dans le détail, 4 600 000 francs pour les annuités octroyées sur le statut du personnel et pour les effets induits par les créations de postes partielles sur 2013. On fait ici référence aux neuf postes de sapeurs-pompiers qui ont été créés en 2013 à compter du premier avril, étant entendu qu'ils seront chiffrés à plein en 2014. Il cite en outre les 19 postes d'agent de police municipale (APM), créés au premier septembre 2013. Il ajoute que 52,5 nouveaux postes de travail sont également prévus au budget. Il précise à cet égard que le détail y relatif sera communiqué et conséquemment analysé en commission. Cependant, il se déclare déjà en mesure d'annoncer la création de 19 postes d'APM supplémentaires, de trois postes de sapeurs-pompiers, de 12 postes à la DSIC afin de faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de tâches informatisées dans l'administration, ainsi que de sept postes en vue de l'ouverture du Musée d'ethnographie, auxquels s'ajoutent d'autres postes qui seront présentés ultérieurement en commission, et qui se trouvent par ailleurs dans les brochures distribuées. Le total des coûts liés à la création des nouveaux postes atteint 4 100 000 francs.

L'allocation pour enfant quant à elle était budgétée, conformément au règlement d'application du statut, à 150 francs par enfant au lieu des 100 francs par enfant prévus sur le budget 2013. D'où une augmentation de 2 100 000 francs. De plus, l'indexation supposée à 0,5% entraîne un coût de 1 800 000 francs. Il revient en outre sur la baisse de 3 500 000 francs liée au transfert de personnel de la CAP, qui représente le corollaire des revenus en moins évoqués précédemment.

S'agissant des charges de biens, services et marchandises, on note une augmentation de 10 600 000 francs, dont 5 000 000 de francs pour l'entretien des bâtiments, qui passerait en totalité de 32 000 000 à 37 000 000 de francs. L'entretien des routes connaît pour sa part une augmentation de 2 400 000 francs supplémentaires. Il renvoie à ce propos à la subvention fédérale à hauteur de 2 000 000 de francs. Les frais de surveillance augmentent aussi de 700 000 francs, soit 400 000 francs pour le Musée d'ethnographie et 300 000 francs pour le Musée d'art et d'histoire, de même que les frais d'incinération des Cheneviers, dont l'augmentation est consécutive à l'acceptation du nouveau tarif d'incinération tel que validé par le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG). Le passage du tarif d'incinération de 241 francs à 253 francs par tonne, qui vise à combler le déficit des Cheneviers, engendre ainsi un coût de 500 000 francs.

Il met encore en avant que les subventions accordées augmentent de 10 900 000 francs. Plus précisément, la Petite enfance augmente de 5 500 000 francs, ce qui correspond à l'application des mécanismes et à la création de 163 nouvelles places de crèche réparties en quatre institutions. Le fonds chômage augmente quant à lui de 4 000 000 de francs. Cette augmentation est consécutive au passage de 5 500 000 francs en 2012 à 1 franc au budget 2013. Le Conseil administratif a rehaussé cette ligne à 4 000 000 de francs.

En ce qui concerne les subventions monétaires, si on les apprécie par politique publique, on remarque que 57,9% des subventions sont accordées dans le domaine de la prévoyance sociale et 40,4% dans le domaine de la culture et des loisirs. Les autres domaines s'avèrent en l'occurrence marginaux. Il met en avant qu'on constate une diminution de 6 800 000 francs au niveau des contributions aux autres collectivités. Cette diminution provient principalement de la diminution de la contribution de péréquation que la Ville de Genève verse en vertu de la nouvelle loi sur la péréquation financière votée en 2009. Le montant versé à ce titre atteignait environ 11 000 000 de francs l'année précédente alors que la contribution se limite désormais à 2 500 000 francs. Il justifie cela en alléguant du fait que la Ville de Genève tend à s'appauvrir, même si elle demeure plus riche que la moyenne des communes périphériques composant le Canton. Il note également une légère augmentation de la compensation aux communes frontalières, à hauteur de 1 400 000 francs, selon les chiffres transmis par le Canton.

Les intérêts passifs diminuent de 700 000 francs. La stratégie de gestion de la dette, avec 30% de taux variable, permet de faire diminuer les intérêts dans un contexte d'augmentation de l'endettement. Il salue les bienfaits de cette stratégie. Il souligne à ce sujet qu'on a bénéficié de conditions d'emprunt à long terme extrêmement favorables. Malgré la hausse d'endettement, il se félicite de constater une diminution du montant des intérêts passifs, lesquels atteindront 25 500 000 francs en 2014. Il rappelle qu'au début des années 2000, les montants avoisinaient les 90 000 000 de francs.

Il s'intéresse ensuite aux amortissements. Ces derniers augmentent de 3 800 000 francs. Cette hausse est induite par la réalisation de volumes d'investissements importants, qui suppose nécessairement la mise en exploitation d'un nombre considérable de réalisations, lesquelles engendrent une augmentation du niveau des investissements. Concernant les charges nettes par nature, la répartition est la suivante: 41,5% de charges de personnel, tandis que les deux autres groupes de charges importants sont les subventions accordées ainsi que les biens, services et marchandises, respectivement à hauteur de 21,4% et de 18,3%. Il souligne que les amortissements, qui atteignent 7,4%, gagnent un peu d'importance relative eu égard à la quasi disparition des intérêts passifs.

Il renvoie pour le détail au «camembert» qui figure en page 18 de la présentation. Il explique encore qu'une analyse des charges par politique publique permet

d'observer que le domaine de la culture et des loisirs représente environ le tiers des dépenses. Viennent ensuite la prévoyance sociale, les finances et les impôts, l'administration générale ainsi que la sécurité publique, qui se situent tous dans des niveaux relativement comparables, entre 14,3% et 10%.

4. Investissement et autofinancement du projet de budget 2014

Concernant l'investissement, l'enveloppe annuelle prévue par le Conseil administratif s'élève à 130 000 000 de francs, avec un autofinancement de 58 700 000 francs. On arrive à une insuffisance de financement de 71 300 000 francs, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 45,1%. M. Krebs met en exergue que cela induit un endettement prévisionnel à la fin de 2014 d'approximativement 1 600 000 000 de francs. Il justifie le passage de 1 400 000 000 de francs à 1 600 000 000 de francs essentiellement par la détérioration engendrée par l'important niveau d'investissement et par le versement à la fin de l'année 2013 de la somme de 120 000 000 de francs au bénéfice de la CAP.

M. Krebs récapitule ainsi la présentation qu'il vient d'exposer: un résultat déficitaire à hauteur de 25 200 000 francs, une insuffisance de financement de 71 300 000 francs et une dette prévisionnelle à la fin 2014 s'élevant à 1 612 000 000 de francs.

M^{me} Salerno remercie M. Krebs et rappelle que le projet de budget était aussi déficitaire l'année précédente, même si le déficit était légèrement moins élevé, n'atteignant que 23 200 000 francs. Elle souligne en outre un point important au sujet duquel elle renvoie à la page 19 de la présentation, à savoir le poids des politiques publiques en Ville de Genève. Mettant en évidence que de nombreux commissaires témoignent d'un attachement particulier à la sécurité physique des habitant-e-s de la Ville, elle allègue que le poids de la politique en matière de sécurité publique avoisine celui de la politique publique menée en termes de prévoyance sociale. Elle estime donc que les critiques relatives au déséquilibre entre le social et le sécuritaire se révèlent manifestement dénuées de fondement objectif à la lecture du projet de budget 2014, l'équilibre que certains appelaient de leurs vœux ayant été progressivement atteint.

Questions des commissaires et réponses de M^{me} Salerno

Un commissaire s'inquiète d'observer une augmentation des charges de 2,6% alors que l'inflation se situe à zéro. De plus, à la lecture de la page 5 de la présentation, il constate une baisse de 1 300 000 francs sur l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-vives. Or, le tourisme d'affaires, de même que le tourisme en général au demeurant, n'est pas en recul. En lien avec la page 11, il constate en outre la création de 52,5 nouveaux postes de travail ainsi que l'augmentation de l'allocation

enfants. Concernant l'augmentation de 5 500 000 francs pour la petite enfance qui figure à la page 13, le commissaire note que cela fait partie des propositions de M^{me} Alder à propos desquelles son parti est extrêmement réservé, notamment s'agissant de la promesse de quelque 300 places de crèche supplémentaires. Il dénonce également l'augmentation de 4 000 000 de francs pour le Fonds chômage alors que celui-ci s'avère «gavé» d'argent. Il relève encore qu'il est énoncé en page 20 que l'enveloppe annuelle des investissements s'élève à 130 000 000 de francs alors que la commission avait voté un montant de 110 000 000 de francs. Il réagit finalement, en lien avec la page 21, sur l'augmentation du niveau de la dette. Il indique à ce sujet qu'il avait été demandé des critères précis pour pouvoir procéder au versement à la CAP et que, partant, les 120 000 000 de francs sont bloqués. Au vu de ce qui précède, il déclare que son parti ne saurait souscrire au projet de budget 2014 tel qu'il est présenté et demande donc à M^{me} Salerno les moyens auxquels elle compte recourir afin de présenter un budget équilibré.

M^{me} Salerno précise tout d'abord qu'elle entend répondre de manière factuelle. Revenant sur la problématique de la petite enfance et du nombre de places créées dans telle ou telle institution, elle argue qu'il ne s'agit aucunement des élucubrations de M^{me} Alder. Concrètement, il s'agit des places qui sont ouvertes dans les institutions de la petite enfance. Elle signale toutefois que M^{me} Alder exposera cela elle-même à la commission.

En ce qui a trait au niveau d'investissement, elle admet que le Conseil administratif l'a fixé à 130 000 000 de francs au lieu des 110 000 000 de francs. Elle explique néanmoins que cela a fait l'objet de débats et rappelle aux commissaires qu'ils disposent d'une grande marge de manœuvre, si une majorité est constituée qui souhaite l'abaisser. Cependant, elle attire l'attention sur le fait que la responsabilité s'avère partagée s'agissant des investissements parce que le Conseil municipal vote les crédits, ce qui revient à valider, indépendamment de l'enveloppe, le niveau d'investissement de la Ville projet après projet. Elle met en lumière que cela est certainement un sujet qui prête à discussion. C'est d'ailleurs pourquoi le budget d'une collectivité publique n'est pas voté sur le siège, mais qu'on l'envoie en commission aux fins d'étude et de discussions.

Quant à l'allocation enfant, il s'agit d'un mécanisme statutaire. Durant deux exercices budgétaires, le Conseil municipal a décidé de plafonner cette allocation, qui équivaut à la moitié de l'allocation cantonale pour enfant. A l'heure actuelle, ladite allocation cantonale s'élève à 300 francs ou 450 francs pour les enfants. La Ville propose le 50% de l'allocation cantonale aux collaboratrices et collaborateurs. Elle souligne que le Conseil administratif ne dispose pas du pouvoir de plafonner l'allocation puisqu'il est tenu de respecter les statuts ainsi que le règlement d'application qu'il a négocié avec les partenaires sociaux, contrairement au Conseil municipal, lequel peut parfaitement pour sa part plafonner l'allocation ou confier un mandat au Conseil administratif afin de renégocier ce mécanisme.

Sur le Fonds chômage, elle explique qu'il ne s'agit pas réellement de rajouter 4 000 000 de francs. Il y avait en effet initialement une dotation de 5 700 000 francs au Fonds chômage. L'année passée l'allocation s'est vue réduite à un franc symbolique car on disposait de réserves, lesquelles sont désormais épuisées. Elle allègue que, si elle ne propose pas d'injecter 4 000 000 de francs dans le Fonds chômage afin de parvenir à une remise à niveau, alors il faudra arrêter les projets qui sont actuellement soutenus par ledit fonds. Il s'agit selon elle d'une discussion politique qui doit avoir lieu dans le cadre de la commission. Elle informe que le Conseil administratif souhaite maintenir ce mécanisme qui semble essentiel pour mettre en œuvre la loi contre le chômage.

M^{me} Salerno réagit ensuite sur le budget. Elle confirme avoir entendu que les commissaires souhaitent parvenir à un budget équilibré au terme du processus. Elle rappelle qu'il s'agit justement d'un processus et que, lorsqu'elle a posé la question d'un vote sur le siège, on lui a répondu par la négative. Elle partage son opinion selon laquelle une telle manière de procéder, qui entraîne par ailleurs une absence d'étude du projet de budget, ne satisfait pas aux règles du débat démocratique. Elle déclare en outre que le déficit est annoncé depuis six mois sur cet ordre de grandeur. Il ne s'agit dès lors aucunement d'une surprise, à l'instar d'ailleurs de la création de postes. A l'appui de son affirmation, elle prend l'exemple du vote cantonal relatif à l'horaire continu avec le mercredi matin, ce qui signifie forcément des charges supplémentaires pour les communes, notamment en termes de patrouilles scolaires et potentiellement aussi des augmentations via le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) sur les restaurants scolaires et la prise en charge à midi.

En ce qui concerne le Musée d'ethnographie, M. Kanaan a averti les commissaires par le biais d'une proposition qui a été votée, relative au fait qu'on avait voté à l'époque une augmentation des surfaces sans l'accompagner d'une augmentation du nombre de postes, laquelle interviendrait avec le présent arbitrage.

Elle relève encore que les postes de sécurité représentent la part majoritaire des postes qui sont demandés. Il s'agit en l'occurrence de postes que le MCG a souhaité en qualité de primo-initiants dans le domaine de la sécurité. Il y a 22 postes, 19 pour la police municipale et trois pour le SIS. Elle précise que seuls 19 postes d'APM ont été créés au lieu des 25 qui constituaient l'objectif initial en raison de la vacance de certains postes et des difficultés consécutives en termes d'engagement et de formation. Elle termine en mettant en lumière que l'ensemble des enjeux énumérés devront être discutés en commission.

Un commissaire signale qu'il a appris par voie de presse que M^{me} Alder souhaite aider pour les frais d'écologie des enfants démunis. Il s'interroge sur la présence de cet aspect dans le projet de budget.

M^{me} Salerno lui répond que M^{me} Alder utilise pour ce faire des fonds propres qui sont à sa disposition dans le cadre de son département. Elle ajoute que l'allocation pour la rentrée scolaire commence dès la rentrée 2013, et qu'elle a donc un impact sur le budget 2013. Il s'agit toutefois uniquement d'une réallocation des ressources financières qui étaient dans le département de M^{me} Alder. On exposera ensuite les rubriques sur lesquelles les sommes ont été prises, et il s'agira alors de juger politiquement de l'opportunité de ce soutien financier.

Ce même commissaire avoue ne pas avoir bien compris ce que signifient les 30% de taux variable dans le cadre de l'endettement et souhaiterait en conséquence que lui soient fournies de plus amples explications à ce sujet.

M^{me} Salerno indique que le département des finances et du logement présentera à la commission une explication relative à la gestion de la dette en Ville de Genève, avec un ratio 70/30, respectivement sur du taux fixe à long terme et de part variable.

Un commissaire explique que, pour lui, le Conseil municipal vote un budget, qui est celui du Conseil administratif. Si le budget est discuté par le Conseil municipal, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit du budget de l'exécutif. Il considère par ailleurs qu'un déficit de 25 000 000 de francs, même s'il venait à être légèrement diminué, représente assurément un mauvais signal politique. La solution qu'il envisage pour pallier cette lacune réside dans un renvoi direct en commissions. Il se déclare contraint de devoir refuser, à regret, le projet de budget tel que présenté. Il espère vivement que l'équilibre budgétaire pourra être atteint au mois de décembre. Il s'interroge en somme sur les raisons qui justifient de ne pas présenter un budget plus proche de l'équilibre.

M^{me} Salerno met en exergue qu'au final le budget consiste en une copie sur laquelle les différentes parties ont consenti une somme de renoncements et de concessions afin de maintenir le bien public. Elle souligne à ce propos que les personnes sont élues pour faire fonctionner la Ville, et que celle-ci puisse délivrer des prestations, même si des désaccords apparaissent quant à la masse et la densité des prestations qu'il sied de délivrer. Elle ajoute que la copie présentée ce jour constitue la copie provisoire du Conseil administratif. Elle met en exergue qu'il ne s'agit pas de ce que le Conseil administratif aurait idéalement souhaité, étant entendu que chacun possède un nombre de projets considérablement supérieur à celui que contient le projet ainsi déposé. De plus, elle incite à non pas entrer en matière sur le déficit mais à étudier et discuter cette copie en commission.

L'autre possibilité qui s'offre au Conseil administratif consiste à attendre la mi-octobre. Cela n'est toutefois pas sans soulever certains problèmes dans la mesure où, légalement, le Conseil municipal est tenu de voter le budget avant la fin du mois de décembre. Cela complexifie selon elle davantage le travail et n'a aucun sens. Elle fait en outre référence aux commissions spécialisées devant les-

quelles le budget est renvoyé, ce qui n'existe pas au niveau du Grand Conseil. Les commissions spécialisées mènent, à l'occasion des budgets et des comptes, c'est-à-dire deux fois par an, une discussion privilégiée avec le magistrat et les services sur les politiques qui sont menées par les magistrats.

Au niveau local et communal, le projet de budget sert aussi à cela. Il convient dès lors de laisser le temps nécessaire pour s'approprier de la matière, sans se concentrer sur le déficit. Si le niveau du déficit se révèle tellement préoccupant, elle rappelle que c'est le Conseil administratif qui fixe le niveau des recettes. Elle ajoute qu'elle a toujours jugé plus fair-play et intellectuellement mieux défendable de se fonder sur les recettes qui lui sont signifiées par le Département des finances, sur la base desquelles elle propose une évaluation de la taxe professionnelle. Elle souligne la prudence dont elle fait systématiquement preuve en la matière. In fine, la responsabilité légale octroyée au Conseil administratif concerne la détermination du niveau des recettes.

Elle met encore en exergue que la plupart des communes ne prennent pas les estimations fiscales du Département des finances mais qu'elles se fondent sur les leurs. Dans la perspective de travailler de manière responsable et sereine, en évitant des hauts et des bas liés à des considérations d'opportunité politique éphémères, il s'avère plus simple de s'aligner sur les estimations fiscales communiquées par le Département des finances et de réajuster le tir ultérieurement, étant entendu qu'il s'agit toujours d'estimations et non pas de la réalité des sommes qui seront effectivement encaissées.

Elle considère que l'on doit d'abord rendre des comptes aux électeurs avant de s'intéresser à son parti, même en période électorale. A ses yeux, il est intéressant pour tout le monde de saisir ce moment, où elle éprouve d'ailleurs du plaisir à discuter et à élaborer ensemble la copie. Elle signale encore qu'à terme, on est arrivé à équilibrer le budget 2013. Elle allègue ainsi de l'évolution de la copie présentée, nonobstant l'entrée en matière ou non. Fondamentalement, en dehors du «show» médiatique et politique, elle pense qu'il faut travailler ensemble la copie, en définissant le type de prestations et les catégories de populations bénéficiaires.

Une telle entreprise requiert nécessairement du temps. Elle estime qu'il serait dommage de gâcher le temps à disposition en attendant le mois d'octobre. Elle argue néanmoins qu'un tel report dans le temps rendrait service au Conseil administratif. En résumé, la responsabilité qui incombe à ce dernier consiste à présenter une copie, tandis que le Conseil municipal est responsable d'entrer ou non en matière. Dans l'hypothèse d'une entrée en matière, alors se pose la question de savoir comment on va modifier la copie qui est soumise.

Une commissaire certifie avoir bien compris l'état d'esprit de M^{me} Salerno par rapport à l'actuel déficit du budget. Cependant, elle aimerait connaître les

objectifs du Conseil administratif, soit le fil rouge qui conduit à définir un certain nombre de priorités. Elle met en lumière que l'année précédente, c'était la maîtrise des charges qui avait été annoncée. Or, cette année, rien n'est annoncé.

M^{me} Salerno rétorque que les charges sont également maîtrisées dans le cadre du budget 2014. Le fil rouge consiste à suivre la demande du Conseil municipal en lien avec une Ville encore plus sûre. Elle insiste à cet égard sur la création de 22 postes au sein du département de M. Barazzone. Elle ajoute qu'il s'agit en outre de répondre aux besoins des familles. Elle se réfère ainsi à l'augmentation des places de crèche, d'une part, et des prestations en lien avec la votation cantonale sur l'horaire continu.

La troisième priorité qu'elle souhaite vivement discuter avec le Conseil municipal et la commission réside dans la nature des moyens alloués à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), qui se révèlent actuellement manifestement insuffisants par rapport aux prestations qui lui sont demandées. Elle note la création de 12 postes, en sus de la comparaison des moyens qui sont déployés en Ville de Genève par rapport à d'autres collectivités publiques à laquelle il a été procédé. Elle met en évidence que l'on se trouve à la croisée des chemins, comme l'Etat il y a quelques années auparavant. L'Etat a pris le parti d'externaliser la plupart de ses prestations. Au vu du rapport d'audit de la Cour des comptes, M. Maudet va néanmoins devoir retirer des mandats à des prestataires privés, en internalisant la majeure partie des prestations de surveillance et de sécurisation des systèmes d'information.

S'agissant du département de M. Kanaan, elle déclare que l'objectif consiste à travailler principalement sur une institution, à savoir le Musée d'ethnographie, auquel il convient de donner les moyens de fonctionner. Sous Patrice Mugny a été proposée et votée une augmentation considérable en termes de surface. Il faudra forcément des personnes pour que le nouveau musée puisse fonctionner.

M^{me} Salerno attire l'attention sur le fait qu'elle ne qualifierait toutefois pas les objectifs susmentionnés de priorités. De son point de vue, la priorité du Conseil administratif consiste à continuer à avoir un niveau de prestations équivalent à celui d'une ville-centre. Le champ des bénéficiaires dépasse en effet les seuls habitants de la Ville, notamment dans les domaines culturel et sportif. Elle affirme que la seconde priorité de la Ville réside dans la maîtrise des charges malgré un niveau de dépenses important. Elle informe à ce propos que la Ville de Genève obtient d'excellents résultats en termes de ratios de comparaison vis-à-vis d'autres villes.

Elle se félicite de la gestion rigoureuse des deniers publics opérée par la Ville. Si elle reconnaît parfaitement la légitimité des questions soulevées en lien avec le niveau de déficit tel qu'annoncé sur la copie sous examen, elle tient à rappeler que, sur les six dernières années, la Ville de Genève s'est désendettée à hauteur

de 23%. De plus, le niveau des intérêts de la dette n'a historiquement jamais été aussi bas. Il convient de mettre en exergue que, en six années, on a désendetté la Ville à hauteur de 450 000 000 de francs. Elle affiche donc sa sérénité, en sachant néanmoins que l'on reste tributaire d'un bassin de population qui dépasse largement les frontières communales.

Un commissaire regrette que M^{me} Salerno assure seule la présentation du projet de budget. Il renvoie à ce propos aux problèmes de transversalité que rencontre la Ville, notamment concernant l'absence de cohérence des discours entre magistrats. Il illustre cela en mettant en avant que M^{me} Salerno se félicite de la diminution de la dette tandis que M. Pagani soutient quant à lui que le niveau de la dette ne revêt aucune importance, étant entendu que l'indicateur pertinent serait l'état du patrimoine. Il déplore grandement les différents niveaux de discours qui existent relativement à divers sujets. Réagissant aux déclarations de M^{me} Salerno quant au fait que l'équilibre budgétaire sera finalement atteint, il affirme que cette posture ne convient absolument pas à son parti, qui ne s'intéresse pas uniquement à l'équilibre du compte de fonctionnement, mais aussi à l'équilibre du compte de financement. Or, force est de constater une insuffisance de financement, et conséquemment une augmentation théorique de la dette de 71 300 000 francs. Cela s'avère totalement inacceptable du point de vue de son parti.

Le caractère inacceptable est de surcroît exacerbé par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêts, qui représente justement un facteur de risque très important en raison de l'augmentation qui va forcément se produire prochainement. Il craint ainsi la survenance d'une situation similaire à celle des années nonante. Il n'est en effet nullement exclu que les intérêts et, partant, la facture, double. Il dénonce en outre l'absence de prise en compte de la nécessité de diminuer la fiscalité des entreprises, annoncée par la Confédération ainsi que le Canton. Il s'agit certes de l'horizon 2016-2017, mais il sied de s'y préparer immédiatement, ce qui implique de dégager aujourd'hui des excédents du compte de fonctionnement.

Si les questions de détail seront examinées en commission, il a néanmoins deux interrogations. Premièrement, M. Maudet fonctionnait de manière satisfaisante avec les effectifs dont il disposait à la DSIC. Par conséquent, il questionne la nécessité réelle de la création de douze postes supplémentaires et espère que M^{me} Salerno possède de solides explications. Deuxièmement, sur l'horaire continu à l'école le mercredi matin, il consent que cela va entraîner des coûts supplémentaires, mais il met en exergue que cela va aussi inéluctablement diminuer un certain nombre de dépenses, notamment en termes de subventions octroyées aux associations et aux maisons de quartier qui fournissent des prestations aux enfants le mercredi matin. Il ne demande pas à M^{me} Salerno de répondre à cela immédiatement, mais il la prévient que son groupe se montrera très attentif en commission aux discours qu'elle tiendra sur le sujet.

M^{me} Salerno argue que, au-delà de la posture politique, on ne saurait intellectuellement soutenir qu'un déficit de 2,5% de la masse concernée représente un enjeu qui mérite qu'on lui prête une telle attention. Il ne s'agit en effet objectivement pas d'une catastrophe extraordinaire. Elle précise qu'elle ne considère en aucun cas que le niveau de déficit soit anecdotique, mais qu'il sied toutefois de le traiter avec l'objectivité qui s'impose.

Elle conteste la véracité des allégations relatives au fait que M. Maudet se contentait du personnel composant la DSIC. Elle informe à cet égard qu'il avait demandé l'année précédente, dans le cadre des arbitrages budgétaires 2013, l'équivalent de 19 postes pour la DSIC. Elle se contente quant à elle de 12 postes. Or, M. Maudet est réputé pour son attention envers les deniers publics. Il a toutefois été confronté à d'autres priorités, ce qui explique que les postes n'aient pas été créés à l'époque. Elle fournira aux commissaires la fiche avec les explications, fournies par M. Maudet à l'époque, relatives au besoin de créer des postes supplémentaires. Elle estime en tout état de cause qu'il ne s'agit aucunement d'une question de personne. Elle souhaiterait discuter de l'augmentation croissante des systèmes informatisés et des bases de données. Des postes supplémentaires sont absolument nécessaires pour améliorer le backup. Elle affirme que la responsabilité politique des magistrats implique de faire part aux commissaires de l'évolution des systèmes. Si l'on veut se maintenir à niveau, il sied d'engager des moyens supplémentaires.

Un commissaire met en exergue que le Conseil administratif se déresponsabilise en demandant au Conseil municipal d'émettre les priorités politiques qu'il devrait pourtant lui-même déterminer. A l'appui de sa remarque, il argue que la somme de 25 000 000 de francs n'est pas anodine. Il se révèle très difficile de travailler sur de tels montants et de trouver de telles économies. Il exprime son mécontentement envers le Conseil administratif qui n'a pas montré ses priorités politiques. Par conséquent, son parti estime qu'il s'agit davantage d'un budget administratif que politique.

M^{me} Salerno conteste ce point de vue. Elle ne voit en effet pas comment le fait de discuter avec le Conseil municipal pourrait lui faire porter une telle responsabilité. On peut parfaitement imaginer que le Conseil municipal valide sur le siège les copies du Conseil administratif. Elle met toutefois en garde la commission contre cette voie qui lui semble particulièrement dangereuse et stérile vis-à-vis du mandat qui a été confié par le peuple.

Un commissaire souligne que le revenu se révèle constant par rapport à l'année précédente et que les charges connaissent certaines augmentations, il souhaiterait savoir si des sacrifices ont été consentis.

M^{me} Salerno soutient que d'énormes sacrifices ont été consentis. Elle met en exergue que le déficit s'élevait initialement à 50 000 000 de francs. Il y a

donc eu des sacrifices à hauteur de 25 000 000 de francs. Par exemple, elle cite l'entretien des bâtiments. M. Pagani estime en effet que, pour rénover et entretenir le patrimoine, il convient de dégager une somme hautement supérieure à 130 000 000 de francs. A la suite d'une confrontation politique, on a progressivement avancé dans le sens d'un investissement inférieur à celui que M. Pagani appelait de ses vœux. Il s'agit d'un renoncement important par rapport à ce qu'il estime nécessaire. Elle souligne l'enjeu relatif à l'entretien du patrimoine à l'exemple des Minoteries. Si l'entretien avait été convenable, on n'aurait nul besoin de rénover les bâtiments en profondeur après seulement quarante années. Prenant l'exemple de son département, elle argue qu'elle ne dispose que de 2,5 postes pour gérer la manifestation «la Ville est à vous», laquelle se déroule dans douze quartiers. Par conséquent, cette manifestation s'avère très massivement gérée par des bénévoles. Elle avait demandé l'équivalent d'un poste à temps complet supplémentaire, auquel elle a renoncé, alors qu'elle est particulièrement attachée à cette manifestation populaire qui mobilise les habitants des quartiers et qui rencontre un franc succès.

5. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées

5.1 Département des autorités

Séance du 11 septembre 2013

Le président de la commission des finances accueille M^{me} Sandrine Salerno, maire, ainsi que M. Jacques Moret, directeur général, afin de présenter le projet de budget relatif au département des autorités. Le président donne la parole aux commissaires afin qu'ils-elles puissent poser leurs questions.

Le président aborde le projet de budget par le service dédié aux Autorités et à la Direction générale de l'administration municipale.

Un commissaire demande quelles sont les charges supplémentaires qui motivent l'augmentation significative d'un montant de 80 000 francs, qu'il présume correspondre à la création d'un poste. Il précise qu'il s'agit de la cellule A001000.

M. Moret explique que l'augmentation correspond au poste de responsable des ressources humaines (RH) départemental, qui résulte d'une décision du Conseil administratif de 2011 de créer de tels postes dans tous les départements. Il s'agit d'une création de postes dont la commission a été informée. La personne est entrée en fonction au début de l'année. C'est pourquoi cela n'a pas été budgété. Cela est désormais inscrit comme une augmentation de budget pour l'année 2014.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de responsables RH.

M^{me} Salerno indique que l'on compte un responsable RH par département. Il s'agissait de l'une des recommandations adressées par la Cour des comptes. Elle précise qu'il ne s'agit pas forcément d'un poste à temps plein. S'agissant du département des Autorités, il s'agit en l'occurrence d'un poste à 70%.

Une commissaire soulève une question relative au Service juridique. Elle aimerait connaître le nombre de collaborateurs qui y travaillent. De plus, elle s'interroge sur les modalités de distinction ainsi que l'articulation entre les missions du Service juridique au niveau central et celles confiées aux juristes des différents départements.

M. Burri informe que le Service juridique englobe deux unités, à savoir le Secrétariat du Conseil administratif, composé de quatre secrétaires qui œuvrent sous la supervision de l'une d'entre elles suivant un système de tournus, d'une part, et les affaires juridiques, qui comprennent six juristes titulaires du brevet d'avocat, aptes à plaider, dont une majorité sont engagés à temps partiel, ainsi que deux secrétaires, soit son assistante et une deuxième, à temps partiel, pour l'ensemble des juristes, d'autre part. S'agissant de l'articulation, il met en exergue que celle-ci varie sensiblement selon le département. Pour le département de la culture et du sport, le Service juridique traite l'ensemble des affaires juridiques. A l'inverse, le département des constructions et de l'aménagement dispose historiquement d'une solide équipe de juristes, au nombre de trois, qui sont également aptes à plaider. Le département traite donc des problématiques juridiques propres aux questions liées à la construction et à l'aménagement. En revanche, le Service juridique prend en charge les affaires générales, de propriété intellectuelle ou encore les conflits interpersonnels. Concernant le département de l'environnement urbain et de la sécurité ou le département des finances et du logement, il s'agit davantage d'une collaboration ponctuelle pour des affaires délicates ou qui touchent plusieurs départements. Il précise que, depuis 2012, le Conseil administratif a, suivant la volonté manifestée par M^{me} Salerno, décidé de confier l'ensemble du contentieux des RH afin de ne pas mélanger le contentieux et l'accompagnement des collaborateurs.

Un commissaire demande si le Service juridique sous-traite à des tiers.

M. Burri met en lumière que la règle consiste à ne pas mandater des tiers, raison pour laquelle le Service juridique a d'ailleurs été créé. En effet, cela entraînait des coûts très élevés. De plus, il sied de varier les mandataires et, partant, il fallait expliquer à chaque fois le contexte de l'administration. Il signale que le Conseil administratif mandate, ou alors le département concerné, sur ses propres deniers. Il est recouru au mandat dans le cadre de l'arbitrage, puisque l'on est contraint de désigner un arbitre et de le rémunérer, dans les affaires où l'arbitrage est obligatoire, d'une part, et des affaires fiscales complexes, d'autre part. Par ailleurs, il arrive que l'avis d'un professeur d'université soit sollicité sur certaines

problématiques précises, notamment pour mettre fin à une controverse doctrinale. De plus, les juristes de la Ville ne peuvent plaider que pour leur employeur, soit la Ville. Par conséquent, on mandate lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de collaborateurs. Depuis quelques mois, on a conclu une protection juridique auprès d'une assurance, laquelle prend donc en charge les honoraires. Dans tous les cas, on accompagne au maximum le mandataire afin de diminuer le montant des honoraires.

Un commissaire déplore qu'il faille mandater des tiers alors que la Ville dispose de juristes. Il souhaiterait connaître le montant global de tous les honoraires payés par la Ville de Genève pour des affaires juridiques.

M^{me} Salerno indique qu'elle répondra par écrit. Elle tient toutefois à préciser d'ores et déjà que les juristes de la Ville ne sont pas rémunérés de la même manière que des mandataires externes, dont les honoraires s'élèvent en moyenne à environ 550 francs.

Le président annonce que l'on aborde les relations extérieures.

Un commissaire se demande à quoi est due l'augmentation des subventions accordées – institutions privées, qui passe de 70 000 francs à 95 800 francs.

M. Moret répond qu'il s'agit du transfert de subvention pour le JP, qui était auparavant payée par le département 5. Dans la mesure où le JP est une ONG basée à Genève active dans le domaine de la Genève internationale et la paix, le Conseil administratif a jugé plus pertinent que cela figure dans les comptes du Service des relations extérieures.

Un commissaire, relativement à la rubrique 318, toujours à la page 35, s'interroge sur la dépense prévue de 1 465 671 francs, soit une diminution de 799 francs. Il salue la précision du projet de budget à cet égard.

M. Moret signale qu'il s'agit d'une augmentation de 799 francs. Conformément aux exigences du Conseil administratif, on établit un budget qui se situe exactement au même niveau que celui de l'année précédente. On fait des arbitrages. Si l'on a besoin d'augmenter un petit peu un poste de dépense, on doit nécessairement couper ailleurs.

Le président passe au Secrétariat du Conseil municipal, puis au Conseil municipal.

Une commissaire observe que la procédure budgétaire implique de recevoir un certain nombre de rapports émanant des commissions spécialisées. Cependant, aucun rapport n'a été transmis par le Bureau concernant le projet de budget du Service du Conseil municipal, dont elle rappelle que le Conseil municipal a décidé en 2011 qu'il s'agissait effectivement d'un service. Elle se déclare ferme-

ment résolue à ce que le Secrétariat du Conseil municipal bénéficie sans restriction de la qualité de service à part entière. Elle argue à l'appui de ses prétentions que le Service du Conseil municipal travaille avec l'ensemble de l'administration en vue de faciliter le travail des élus. Elle précise qu'il ne s'agit aucunement d'une revendication purement idéologique, mais que l'absence de la reconnaissance de la qualité de service engendre des conséquences qui nuisent dans la pratique au bon fonctionnement du Conseil municipal. Elle demande des précisions sur l'élaboration du budget du Conseil municipal, étant entendu que le projet de budget se révèle lacunaire en la matière.

M. Moret indique que le budget a été élaboré en collaboration avec le Bureau du Conseil municipal. Il s'agit d'un copier-coller du budget de l'année précédente. Toutes les demandes de budget supplémentaire qui ont été formulées par le Bureau ainsi que le Secrétariat du Conseil municipal ont été acceptées par le Conseil administratif.

M^{me} Salerno précise qu'il s'agissait essentiellement de petits rééquilibrages. Elle propose de communiquer le détail des arbitrages, lesquels ont tous été tranchés favorablement. Relativement à la création d'un service, ce qui n'est guère le cas présentement, elle invite les commissaires à consulter la page 45 du document par politique publique, lequel présente un organigramme qui atteste du fait que le Secrétariat du Conseil municipal ne revêt pas la nature de service. Elle a suggéré au Conseil administratif, seul habilité à créer un service, de doter le Secrétariat du Conseil municipal de la qualité de service. Cependant, elle s'est heurtée à un refus de la part de ses collègues, lesquels sont de l'avis que le fonctionnement actuel se révèle satisfaisant et qu'il n'y a dès lors pas lieu de le modifier.

La même commissaire demande à M^{me} Salerno quelles seraient les implications concrètes de la reconnaissance de la qualité de service.

M^{me} Salerno estime que le changement fondamental réside dans le symbole. Aux yeux de la majorité des élus, le secrétariat verrait son autonomie renforcée. De plus, elle signale que la tendance générale consiste à transformer les unités en services. Elle prend à ce sujet l'exemple de l'Agenda 21. Elle a, avec M. Burri, analysé les autonomisations d'entités administratives au service des conseils dans les différents parlements. Il en est ressorti que lesdites entités ont progressivement acquis la qualité de service. Si le Conseil administratif demeurerait l'employeur, la reconnaissance de la qualité de service offrirait aux élus le gage d'une structure administrative davantage dédiée au Conseil municipal et plus libre dans sa gestion financière.

Un commissaire, notant que le Grand Conseil a augmenté les jetons de présence pour annuler l'impact de leur fiscalisation, s'interroge sur les motifs qui justifient l'inaction du Conseil administratif de la Ville de Genève en la matière, étant entendu que rien n'est prévu dans ce sens dans le projet de budget.

M^{me} Salerno répond que c'est en principe le Conseil municipal qui procède à une réévaluation en fin de législature.

Une commissaire, à la lecture de la page 36, soulève une question en lien avec la rubrique 317 portant sur les dédommagements. Elle voudrait savoir à quoi correspond le montant de 198 000 francs y relatif.

M. Moret met en exergue que cela correspond surtout aux frais de déplacements, d'abonnements aux transports publics et aux repas. Il souligne qu'une augmentation a été demandée par le Bureau du Conseil municipal pour les collations. Le Conseil administratif l'a acceptée, ce qui justifie la différence.

Le président passe à la page 37, relative au Conseil administratif.

Un commissaire pose une question qu'il soulève de manière récurrente, en lien avec la convention sur les routes. Il observe en effet que l'on persiste à inscrire 15 000 000 de francs en dépenses et 15 000 000 de francs en recettes. Dans la mesure où la convention arrive à son terme, il se demande quand le Conseil administratif va faire preuve de diligence pour renégocier cela avec l'Etat.

M^{me} Salerno déclare que M. Pagani répondra.

Un commissaire, sur la ligne 318, se demande ce qui justifie une augmentation de 200 000 francs en honoraires et prestations de service.

M. Moret allègue qu'il s'agit de Milan 2015, qui revêt un caractère ponctuel.

Le président poursuit avec le Contrôle financier.

Un commissaire déplore de constater une nouvelle augmentation des dépenses de personnel, surtout lorsque le projet de budget affiche un déficit de 25 200 000 francs.

M. Moret répond qu'il s'agit simplement de l'application des mécanismes salariaux.

Un commissaire pose une question complémentaire à celle de son préopinant. Il souhaite savoir si le poste de M. Chrétien est déjà intégré ou si, au contraire, il conviendra d'augmenter ultérieurement le budget.

M. Moret met en évidence qu'il existait des postes vacants au Contrôle financier qui ont permis de créer le poste de M. Chrétien.

M^{me} Salerno ajoute que l'audit sur le Contrôle financier a conclu que celui-ci était surdoté.

Un commissaire demande s'il est possible de bloquer les augmentations de salaires au-delà d'un certain montant.

M^{me} Salerno explique que cela s'avère actuellement impossible statutairement puisque le statut prévoit l'automatisme des mécanismes salariaux. Le Conseil municipal peut toutefois le faire si telle est sa volonté. Par exemple, ce dernier avait plafonné sur deux exercices budgétaires l'allocation pour enfant.

Une commissaire souhaiterait qu'on transmette à la commission la liste de l'ensemble des postes vacants par département (cf. annexe N° 3).

M^{me} Salerno affirme que ladite liste sera fournie à la commission.

Le président passe à la page 38. Dans la mesure où aucune question n'est soulevée par les commissaires, il passe à la page 102 relative au détail des subventions (prestations en nature non comprises). Il énumère chaque intitulé de rubrique en invitant les commissaires à poser leurs éventuelles questions.

Un commissaire se demande, concernant le Conseil municipal, ce à quoi l'Amicale des anciens conseillers municipaux consacre la somme de 2000 francs.

M^{me} Salerno rétorque que les membres de l'amicale utilisent cette somme pour se réunir autour d'un repas.

Un commissaire dénonce la tendance qui se dessine à la lecture du projet de budget consistant à faire passer des subventions clairement libellées dans les fonds généraux. Il prend l'exemple de la subvention accordée à Shinagawa, qui passe sous la rubrique Subventions et allocations diverses et imprévues. Il s'inquiète de cette tendance qui nuit à la transparence vis-à-vis du Conseil municipal.

M. Moret souligne que la commission demande systématiquement le détail des subventions et allocations diverses et imprévues au moment de la présentation des comptes. Concernant l'exemple précis de Shinagawa, il indique que cette association recevait antérieurement une subvention de fonctionnement, nominative, à hauteur de 20 600 francs. On s'est rendu compte que l'association avait engendré un bénéfice. Il a dès lors été demandé à Shinagawa de rembourser une partie de la subvention. Dans ce contexte, en étudiant exactement la teneur de leurs activités, on s'est aperçu que la subvention ne soutenait pas leur activité propre mais l'activité spécifique de l'échange d'enfants entre la Suisse et le Japon. La décision a donc été prise de soutenir ponctuellement cette activité spécifique. Au lieu d'une subvention de fonctionnement, l'association présente désormais la facture liée à l'activité d'échanges interculturels entre des enfants suisses et japonais. L'année précédente, les charges liées à cette activité se sont par exemple élevées à 9600 francs.

Un commissaire insiste tout d'abord sur la différence qu'il convient d'opérer entre le budget et les comptes. Il met ensuite en lumière que seule une partie de la subvention profite effectivement à Shinagawa. Le montant restant, qui figure dans

les fonds généraux, peut en conséquence être attribué à d'autres bénéficiaires. Il demande donc si le Conseil administratif témoigne d'une volonté de jouir d'une marge de manœuvre plus large sur la distribution des subventions.

M. Moret explique que le coût de l'échange s'est toujours élevé à environ 20 000 francs. La diminution du montant à seulement 9600 francs est liée à la catastrophe de Fukushima.

M^{me} Salerno affirme sans ambiguïté que le Conseil administratif n'entend aucunement élargir la marge de manœuvre dont il dispose en termes de distribution des subventions.

Le président passe ensuite à la page 120, laquelle expose le détail des subventions relatives à des prestations en nature. Aucun commissaire ne soulevant de questions, il passe à la page 164.

Un commissaire demande à M. Moret s'il pense que le Secrétariat du Conseil municipal est suffisamment doté en personnel pour atteindre son but.

M. Moret rétorque qu'aucune demande n'a jamais été formulée dans le sens d'une augmentation du personnel du Secrétariat du Conseil municipal. Il ajoute qu'un poste temporaire de procès-verbaliste est disponible afin de pouvoir embaucher du personnel supplémentaire si l'activité des commissions s'avère particulièrement soutenue.

Un commissaire voudrait des éclaircissements quant à l'augmentation des postes fixes au sein du Secrétariat du Conseil municipal, qui passent de 11,8 à 12,9.

M. Moret signale qu'il s'agit uniquement des procès-verbalistes qui ont été fonctionnarisés, suivant d'ailleurs la volonté du bureau du Conseil municipal.

Un commissaire revient sur la page 120. Concernant la villa Moynier, il se demande quelle est l'institution qui l'occupe pour justifier que la Ville s'acquitte du loyer de 322 000 francs.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Un commissaire met en lumière qu'il s'agit d'une institution cantonale. Par ailleurs, s'agissant de la villa Plantamour, il aimerait qu'on lui précise ce qu'est le Centre Henry-Dunant.

M^{me} Salerno indique que la Confédération a pris en charge les frais liés à la rénovation de la villa Moynier. Elle informe en outre que le Centre Henry-Dunant pratique la médiation internationale. Elle précise que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) finance en grande partie le centre.

Un commissaire revient également sur la page 120, à propos de laquelle il a une question d'ordre général. Il constate en effet que les montants des prestations en nature ne changent pas. Partant, il se demande à quel intervalle sont réévalués lesdits montants.

M^{me} Heurtault-Malherbe explique que la réévaluation est effectuée en fonction de l'évaluation du coût au mètre carré, qui est déterminé par la Gérance immobilière municipale (GIM) annuellement.

Une commissaire pose une question relative au projet de budget par politique publique, concernant la page 46. Pour la Direction générale, elle note qu'il existe un projet en cours visant la redéfinition des indemnités et du remboursement des frais en Ville. Elle se demande si ce projet va aboutir en 2014.

M. Moret met en lumière que le comité de direction (CODIR) supervise le groupe de travail. Il appelle de ses vœux un aboutissement en 2014, étant entendu qu'il conviendra ensuite de mener des négociations avec les partenaires sociaux.

Une commissaire soulève une seconde question en lien avec la gestion du temps de travail. L'objectif consiste à atteindre une valeur minimale de 50% des services en 2014. Or, cela fait plus de deux ans que la réforme a été initiée.

M. Moret explique que le portail RH constitue un projet d'une ampleur considérable, dont la mise en œuvre a débuté seulement en 2013. Il s'agit d'un nouveau système qui a été développé. On est donc tributaires d'aléas potentiels et de contraintes extérieures qui rendent difficile d'obtenir une valeur de 100%.

5.2 Département des finances et du logement

Séance du 11 septembre 2013

Le président accueille M^{me} Salerno et ses cadres, à savoir M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, M^{mes} Nathalie Bohler, directrice du département des finances et du logement, Sophie Heurtault-Malherbe, directrice de la Direction foncière, et Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, ainsi que MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, et Olivier-Georges Burri, directeur adjoint de l'administration municipale.

M^{me} Salerno informe en premier lieu que quatre documents (annexe 4) ont été fournis aux commissaires, dont deux leur seront envoyés ultérieurement par le Secrétariat du Conseil municipal. Elle cite en outre la note explicative de l'administration fiscale cantonale s'agissant de la détermination des revenus et de la valeur de l'impôt pour 2014, qui est distribuée aux commissaires (annexe 5).

Le président annonce l'étude du projet de budget concernant le département des finances et du logement. Il énumère chaque page pertinente du document par service en citant les thèmes y relatifs, et invite les commissaires à soumettre leurs questions.

Un commissaire a une question sur la page 43, concernant la Direction financière. Il aimerait connaître le détail s'agissant du poste 323, soit les dettes envers des entités particulières.

M. Krebs explique que certains fonds sont rémunérés sur la base de taux variables. On s'attend à une remontée des taux variables. Il informe en outre qu'il s'agit de différents fonds déposés auprès de la Ville de Genève, au premier rang desquels les fonds d'assurance. Ces fonds sont rémunérés au taux Libor. Il ne s'agit par contre pas nécessairement de fonds spéciaux, même si cela n'est guère exclu. De plus, il précise que la variation est liée au changement d'hypothèse en termes de taux d'intérêt. Les montants n'ont pas changé, mais on leur applique un taux de 0,5% au lieu de 0,25%.

Un commissaire poursuit en posant une question, dont il souligne qu'il la pose chaque année, en lien avec la ligne 346, Compensation financière aux communes françaises. Il constate que l'augmentation y afférente croît d'année en année. Il conteste le fait qu'on explique chaque année que les salaires des frontaliers connaissent une telle augmentation.

M. Krebs invite le commissaire en question à consulter la note explicative. Il y trouvera en effet à la dernière page un tableau intitulé Estimation de la part des communes genevoises à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises. Le montant qui y figure pour la Ville de Genève est simplement reporté dans le budget. Ledit montant bouge parce qu'il correspond à un pourcentage de la masse salariale totale imposée à la source des travailleurs frontaliers. Le Canton indique chaque année à la Ville que ces montants augmentent.

Un commissaire se demande sur quelle ligne budgétaire apparaît la publicité reçue par l'ensemble du personnel de la Ville invitant les hommes à exercer un métier féminin et vice versa.

M^{me} Salerno allègue qu'il s'agit d'un projet mené par le Canton. Ce projet s'intitule «futurs en tous genres». Elle signale par ailleurs que le courrier de la Ville à destination des collaborateurs part de la DRH. En cas de frais ceux-ci sont prélevés dans le budget de la DRH, dans l'unité Formation.

Un commissaire revient à la page 41. Il voudrait en effet connaître le nombre de locaux à vocation commerciale qui sont occupés par des associations, fondations ou entités assimilées. Il souhaiterait en outre pour chaque objet connaître la différence entre le loyer théorique et le loyer réellement perçu.

M^{me} Salerno souligne que ces locaux ne sont pas gérés à la direction du département, mais à la GIM. Une réponse écrite sera transmise. (Annexe N° 6.)

Un commissaire réagit relativement à la page 47, concernant les Divers – RH. Plus précisément, il s'intéresse au poste 307, Prestations aux pensionnés. Il observe avec satisfaction que la contribution de 3 250 000 francs s'est arrêtée en 2013. Il s'interroge quant aux modalités d'amortissement de l'investissement des 120 000 000 de francs en moins que l'on va réaliser.

M^{me} Salerno met en lumière qu'il convient de recourir à l'emprunt.

M. Krebs précise que, techniquement, il ne s'agit pas d'un investissement mais d'une charge de fonctionnement. Or, les charges de fonctionnement ne donnent pas lieu à des amortissements. Concrètement, cette charge va être comptabilisée, conformément à la délibération du Conseil municipal, sur les comptes budgétaires 2013.

Un commissaire se pose la question de savoir si la compensation votée par le Conseil municipal sera toujours nécessaire à hauteur des 120 000 000 de francs.

M^{me} Salerno confirme qu'il s'agira effectivement du montant de 120 000 000 de francs.

M. Krebs ajoute que le montant est fixé dans les statuts de la CAP. Il attire l'attention sur le fait que ce montant vient compenser non pas des variations d'actifs de la CAP, mais un effet sur le passif de la CAP. Les fluctuations de la bourse n'influent aucunement sur cet effet sur le passif. De plus, les statuts de la nouvelle CAP votés par le Grand Conseil mentionnent une contribution extraordinaire dont le montant est fixé au centime près.

Un commissaire demande si le déficit envisagé de 25 200 000 francs tient compte du transfert à la CAP.

M^{me} Bohler répond par la négative.

Un commissaire se demande si le montant de 120 000 000 de francs va être provisionné sur les comptes 2013. En effet, le rythme ne semble pas laisser le temps de décaisser ce montant.

M^{me} Salerno confirme que ledit montant pourra être décaissé. En effet, une proposition a été déposée, laquelle est inscrite et devrait logiquement être votée. Si tel n'est pas le cas, alors le Conseil administratif se substituerait au Conseil municipal. Elle argue que, en l'absence de décaissement, la nouvelle CAP ne pourrait pas exister. Or, plus de 4000 collaborateurs doivent passer dans cette caisse, rien que s'agissant de la Ville.

Un commissaire précise que l'idée sous-jacente ayant gouverné le dépôt de cette proposition ne consistait guère à modifier les statuts mais à exercer une pression sur le Conseil administratif afin qu'il s'en acquitte.

M^{me} Salerno indique que le Conseil municipal doit voter chaque modification des statuts et du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP). Le Conseil administratif se contente de soumettre une proposition, laquelle doit nécessairement être votée.

Un commissaire, soulignant que les 119 000 000 de francs étaient basés sur les comptes 2011 de la CAP et que la bourse est montée de manière fulgurante, demande si un tel montant se justifie encore à l'heure actuelle, notamment eu égard au fait que le patrimoine titre a augmenté et que cela était lié à un ratio d'actifs. Il souhaiterait en outre que les comptes de la CAP soient communiqués à la commission.

M^{me} Salerno répond que le montant reste parfaitement justifié. Elle assure en outre que les comptes 2012 de la CAP seront transmis à la commission dans les meilleurs délais (cf. annexe N° 7).

Un commissaire indique qu'à la lecture des pages 48 et 49, il observe une augmentation globale assez conséquente s'agissant de l'Agenda 21. Il aimerait en outre savoir les raisons qui justifient une augmentation de près de 4 000 000 de francs, surtout concernant le Fonds chômage, dont il lui semble pourtant que celui-ci dispose de ressources financières suffisantes. De plus, il constate une énième augmentation du personnel à hauteur de 85 453 francs pour le Service Agenda 21. Il indique à ce sujet qu'une offre d'emploi étrange a récemment été publiée. En effet, de mémoire, le profil recherché comprenait une expertise en études genres. Il se demande si une personne a effectivement été engagée. Toujours concernant l'Agenda 21, il note enfin une augmentation substantielle des prestations internes. Il s'interroge sur la nature desdites prestations et les motifs qui expliquent l'augmentation en la matière.

M^{me} Salerno invite le commissaire à lui transmettre l'offre en question afin de pouvoir lui répondre par écrit ultérieurement.

M^{me} Bohler répond sur le Fonds chômage. Elle signale que la dotation avait été ramenée à 1 franc l'année précédente. Le solde disponible au premier janvier s'élevait à 6 000 000 de francs. Un certain nombre d'associations ont soumis des demandes de renouvellement de subventions. Compte tenu des demandes, on projette un montant disponible à fin 2013 déjà négatif par rapport aux engagements qui ont été pris envers des associations. Il y avait effectivement de l'argent au bilan, ce qui a motivé de ramener la ligne à 1 franc l'année précédente. Cependant, plusieurs associations conduisent des projets pluriannuels. Des demandes de renouvellement sont donc parvenues qui ont été examinées, ou qui sont actuel-

lement en cours d'examen, au sein de la commission consultative. Si l'on tient compte des demandes en cours d'examen en postulant d'un préavis favorable, le montant figurant actuellement se révélerait insuffisant. D'où la demande de ligne pour le projet de budget 2014.

Un commissaire met en exergue qu'il avait déjà eu l'occasion d'échanger avec M^{me} Salerno sur le fait qu'il y avait plus de 9 000 000 de francs au bilan. Même si le fonds n'a pas été redoté durant l'année 2013, il n'y a jamais 5 000 000 de francs de dépenses dans ce fonds. Il peine donc à comprendre pourquoi une somme aussi élevée que 10 000 000 de francs serait nécessaire en 2014. Le montant ainsi estimé lui paraît manifestement disproportionné.

M^{me} Bohler souligne que le montant de 11 000 000 de francs correspond au montant brut. Un montant d'environ 5 000 000 de francs est engagé, c'est-à-dire que le Conseil administratif a déjà signé les lettres d'octroi aux associations. Par conséquent, le montant net à allouer, soit le montant effectivement disponible au bilan au premier janvier 2013, s'élevait seulement à 6 000 000 de francs.

M^{me} Salerno s'engage à communiquer le détail y relatif par écrit. Elle attire en outre l'attention sur le fait que l'enjeu lié à la redotation consiste à pouvoir continuer les projets qui sont engagés. (Cf. annexe N° 8a.)

Un commissaire souhaiterait connaître la nature des projets qui sont engagés.

M^{me} Barberis indique qu'elle va donner un aperçu des modalités de fonctionnement du fonds afin que les commissaires puissent apprécier le dispositif dans son intégralité. Il convient à titre liminaire de souligner que le fonds a commencé en 2009, au moment de la mise en place du système de financement de projets. Il a ainsi été procédé à un premier appel à projets et les projets ont conséquemment commencé à venir. Le Fonds chômage gère à la fois les nouveaux projets qui arrivent et les renouvellements.

Il sied par ailleurs de comprendre les mécanismes décisionnels au niveau des différents échelons. Le premier échelon, soit celui qui se situe en front office, est le secrétariat du Fonds chômage, lequel reçoit tous les projets en flux continu. Lesdits projets sont analysés en termes d'éligibilité selon les critères réglementaires. Puis on présente les différents projets soumis selon les dates de réunions de la commission du Fonds chômage, étant entendu qu'il s'agit du seul élément périodisé, suivant un rythme de cinq réunions annuelles. Cette commission est composée de dix personnes qui siègent pour examiner de manière approfondie chaque projet.

Il lui semble à cet égard opportun d'exposer le détail de la composition de la commission. S'agissant du Canton, on a tenu à faire siéger les trois principales institutions cantonales actives dans le domaine de l'insertion socioprofession-

nelle, à savoir l'Office cantonal de l'emploi, l'Hospice général ainsi que l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, lesquelles ont chacune nommé un représentant au sein de cette commission. Les deux personnes représentant l'administration de la Ville sont le directeur du département des finances et du logement ainsi que le directeur de la cohésion sociale. Les partenaires sociaux sont également représentés. Il s'agit de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et de la Fédération des entreprises romandes (FER). En vue de faire bénéficier la commission d'une expertise sur la question de l'emploi, de l'insertion et du chômage, deux places ont en outre été attribuées respectivement à l'Observatoire universitaire de l'emploi et à la Haute école de gestion. Enfin, dans le but de jurer d'un regard sur la création d'emplois, le directeur de la Fondetec occupe le siège restant. Elle précise que la commission préavise. Toutes les décisions sont ensuite prises par le Conseil administratif.

M^{me} Salerno annonce que le tableau des chiffres va être fourni aux commissaires (cf. annexe N° 9) et rappelle que ces derniers ont reçu le rapport d'activité 2012 et que ce rapport contient ces chiffres.

Deux commissaires souhaiteraient que leur soit communiquée la liste des associations subventionnées par la Ville de Genève qui recourent aux emplois de solidarité (ci-après EdS).

M^{me} Salerno les invite à adresser leur requête à M^{me} Alder.

M^{me} Barberis répond concernant le Fonds chômage. Elle indique tout d'abord qu'elle se fonde sur l'état à fin juillet 2013. On a six associations sur 23 où il y a des EdS. Elle énumère les six associations en question, à savoir Caddie service, Bienvenue, Label Bobine, T-Interactions, Genève roule ainsi que le projet Certis, dont elle met en exergue qu'il n'a pas encore complètement démarré puisque son démarrage est lié au fait de trouver 50% du financement chez un autre bailleur de fonds.

Un commissaire demande le nombre de personnes en EdS.

M^{me} Barberis répond qu'elle ne peut pas fournir une réponse précise à ce sujet. On s'engage sur de l'ouverture de postes, mais le poste n'est pas nécessairement pourvu. Elle donne toutefois un ordre de grandeur. On compte un peu moins de cent postes en ce qui concerne les EdS. Elle ajoute que sur les 23 associations subventionnées au titre du Fonds chômage, le nombre de bénéficiaires s'élève à approximativement 500 personnes. Dans ce contexte, les associations revêtent la qualité de prestataires.

M^{me} Salerno certifie que cette liste peut être fournie par écrit. (Cf. annexe N° 8b.)

Un commissaire est interpellé concernant la DSIC, dont le détail du budget figure à la page 50. Il appelle en effet de ses vœux un complément de discours de

M^{me} Salerno sur les raisons qui motivent la création de douze postes supplémentaires. Il se demande quelles sont les politiques publiques qui vont en profiter.

M^{me} Salerno saisit l'occasion pour présenter M. Madon, qui est le nouveau directeur des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Elle lui passe la parole afin qu'il explique pourquoi la création des postes se révèle nécessaire ainsi que les politiques ou les prestations que serviraient lesdits postes si le Conseil municipal vote effectivement leur création.

M. Madon indique à titre liminaire que, depuis 2009, la DSIC n'a demandé aucun poste. Selon lui, il convient de mettre en lumière que l'informatique a énormément évolué dans ce qui est livré aux utilisateurs. On est passé sur un mode de service. Il cite l'exemple de gmail ou linkedin. Il ne s'agit plus d'avoir simplement accès à un logiciel, mais à un service. La DSIC n'échappe pas à ce type de démarches. On propose une prestation, un service, qu'il sied de faire tourner par la suite. A partir du moment où un projet a été réalisé pour l'administration, il faut suivre en délivrant un certain nombre de prestations. Depuis 2009, des prestations ont été fournies, sans toutefois qu'aucun poste supplémentaire ne soit créé en vue d'assurer le suivi, la maintenance et le support de ces applications. Par conséquent, la situation qui prévaut actuellement est la suivante: on continue à développer mais de plus en plus de temps est requis pour assurer la maintenance et le support. On est donc confronté à des difficultés majeures en termes de charge de travail.

Depuis sa très récente arrivée à la DSIC, il a observé de nombreuses pannes relativement importantes. Il illustre cela à l'exemple de l'ordinateur du Service des sports qui a crashé, et dont on a ainsi perdu les données. Cela résulte simplement d'un travail de backup insatisfaisant. Si les postes ne sont pas créés, les projets ne pourront pas être menés suivant un rythme adéquat et on ne sera guère en mesure de fournir un niveau de prestations équivalent à celui de 2009. Il précise par ailleurs que ce n'est évidemment pas la DSIC qui va décider des projets qui vont être conduits ou non. M. Madon relève qu'il s'avère toujours compliqué de déterminer le nombre de personnes nécessaire. L'estimation a en l'occurrence été effectuée par rapport à un niveau de service qui est offert à la Ville.

Il ajoute que les postes sont regroupés sur trois fiches, lesquelles correspondent aux trois unités du service. En ce qui a trait au support, il convient d'étendre les heures d'ouverture et de répondre plus rapidement au téléphone. S'agissant des postes qui sont demandés à l'exploitation, il s'agit d'améliorer la sécurité et la diminution des risques dans l'exploitation de l'infrastructure des logiciels, etc. Quatre postes sont enfin demandés pour la partie développement parce que les développeurs se retrouvent forcément confrontés à des interrogations sur des logiciels qu'ils ont créés quelques années auparavant et finissent aussi par faire de l'exploitation.

Il s'agit véritablement d'une mise à niveau. En Ville de Genève, on a un ratio entre les personnes qui sont à l'informatique et le personnel de 2,4%, étant entendu que les taux Gartner pour des organismes similaires, c'est-à-dire des administrations publiques, donne 3,6%. On s'inscrit en conséquence largement en deçà de la moyenne des organismes publics. Il informe enfin à ce propos que le Canton connaît un ratio de 3,8%.

Une commissaire demande quel serait le ratio si la création des postes était effectivement votée.

M. Madon admet qu'il n'a pas opéré ce calcul. Il indique qu'il répondra par écrit (cf. réponse ci-dessous p. 32).

Un commissaire relève que le service informatique du Canton est confronté à un problème de délégation excessive à des mandataires externes. Cela suscite d'innombrables difficultés non seulement en termes de frais mais avant tout en termes de conservation du savoir-faire. Eu égard au manque de personnel dont souffre la DSIC, il s'interroge quant à la situation qui prévaut actuellement en termes de délégation.

M. Madon déclare qu'il ne connaît pas le nombre exact de mandats qui ont été confiés à des tiers. Il explique que l'appel à des prestataires de service se fait généralement de manière ponctuelle sur des projets, lesquels sont néanmoins dirigés au sein du service, ce qui présente l'avantage de conserver les compétences et qui, par voie de conséquence, permet de continuer à offrir un service en interne à la Ville. Il se félicite en outre du nombre important de projets qui sont intégralement conduits à l'interne.

Un commissaire souhaite qu'on lui confirme que la création des neuf postes demandés n'influe pas sur le volume de délégation à des prestataires externes.

M. Madon le lui confirme.

Un commissaire rebondit sur la question de son préopinant. Il demande si les postes affectés au développement consistent bien en du personnel fonctionnarisé.

M. Madon lui répond par l'affirmative. Il précise toutefois que des prestataires externes sont sollicités via un appel d'offres s'agissant de projets dont il est prévu que la durée de développement excède une année.

Le même commissaire partage son expérience, au terme de laquelle il appert que les projets dont on annonce qu'ils vont durer une ou deux années durent en définitive beaucoup plus longtemps. Il souligne que les prévisions temporelles dans le domaine de l'informatique s'avèrent particulièrement aléatoires. Or, les tarifs appliqués par les prestataires sont considérablement supérieurs au salaire horaire d'un fonctionnaire. Il invite donc à opérer un calcul de rentabilité concer-

nant les projets dont la durée dépasse une année. Par ailleurs, il soulève une question relative à la maintenance. Il se demande en effet si c'est dans ce domaine que l'externalisation est désirée.

M. Madon rétorque que c'est justement pour assurer la maintenance que des postes supplémentaires en interne s'imposent. Il convient en effet de disposer de personnel permanent afin de garantir la continuité des services offerts.

Un commissaire réagit également sur la question de l'externalisation. Il met en exergue que l'entretien de matériel informatique et de logiciels par les tiers engendre des dépenses à hauteur de 443 000 francs. Il se rallie donc à la position de son préopinant s'agissant de la nécessité d'opérer un calcul de rentabilité. De plus, il s'étonne qu'un budget de 25 000 000 de francs pour l'informatique, dont la moitié est de surcroît dévolue au traitement du personnel, s'avère insuffisant.

A l'issue de ces prolégomènes, le commissaire adresse plusieurs questions à M^{me} Salerno. Tout d'abord, à la page 50, il note que la ligne 311 relative au mobilier, machines, véhicules et matériel, fait état d'un montant conséquent de 718 400 francs, étant entendu que ce poste connaît ainsi une augmentation de 58 900 francs. Ensuite, la ligne 314 démontre que l'entretien des immeubles par des tiers coûte 935 400 francs. La ligne suivante, entretien d'objets mobiliers par des tiers affiche quant à elle un montant de près de 520 000 francs. Il se demande en outre à quoi correspondent les loyers, fermages et redevance d'utilisation, pour un montant avoisinant les 785 000 francs. D'autant que l'on observe un amortissement de près de 5 000 000 de francs. Il est finalement interpellé par le chiffre de 695 684 francs s'agissant de la mise à disposition de locaux. Tout cela lui semble très confus et il souhaite en conséquence que lui soient fournies des explications.

M^{me} Bohler répond tout d'abord sur la question du mobilier, machines, véhicules et matériel. L'écart de 58 900 francs correspond aux équipements radiophoniques liés aux 19 postes d'APM qui sont demandés dans le budget. Elle précise que la DSIC centralise un certain nombre de charges pour l'ensemble de la Ville.

M. Krebs explique que la ligne 314 fait référence aux charges d'entretien en matière informatique et télécommunication. Il cite par exemple l'entretien des réseaux et des fibres optiques. Il met en évidence que la somme est identique à celle dévolue à cette fin en 2013. Il invite le commissaire à consulter la page 20 du projet de budget par service, où il trouvera le détail des groupes de comptes compétents des services de l'information et de la communication. S'agissant du poste 315, il renvoie également à la page 20 du document par service pour le détail y relatif. Il concède qu'il y a une augmentation des charges liées à l'entretien d'objets mobiliers par des tiers au niveau de la DSIC. Cependant, il attire l'attention sur le fait que cette augmentation est compensée par des diminutions dans d'autres services. En ce qui a trait au 316, on a un montant de 763 000 francs,

lequel correspond à la location des appareils multifonctions pour l'ensemble de l'administration. Concrètement, il s'agit principalement de toutes les photocopieuses.

Relativement à la question des amortissements, il invite le commissaire à consulter la page 9 du classeur rouge exposant les six positions. On y trouve en effet le détail objet par objet concernant les amortissements de la DSIC. Le montant de 1 125 000 francs correspond au réseau de la Ville de Genève, tandis que 1 742 000 francs sont affectés pour le matériel d'information de communication. Il y a en outre 220 000 francs pour un système de gestion de parcs immobiliers et 1 785 000 francs pour le deuxième PSIC. Il répond enfin sur la mise à disposition de locaux pour un montant de 695 684 francs. Cela correspond au loyer interne que la GIM facture à la DSIC. Il précise qu'il s'agit du loyer théorique des locaux occupés par la DSIC et que cela relève du compte 39.

M^{me} Bohler apporte un complément de réponse à l'attention du commissaire. La lecture de la page 20 du projet de budget par service permet de constater que deux modifications sont intervenues par rapport au budget 2013, à savoir les équipements radiophoniques des APM, d'une part, et le transfert du budget du projet indice de propreté du Service Voiries – Ville propre de ce service à la DSIC.

M. Madon répond à une commissaire concernant la question du ratio que l'on atteindrait si les postes étaient créés. On passerait de 2,4% à 2,7%. Pour rattraper la moyenne Gartner, il conviendrait de rajouter 37 postes.

Une commissaire observe à la lecture de la page 13 que, globalement, le département diminue ses charges à hauteur de 4 600 000 francs. Elle se réjouit du fait qu'il s'agisse d'une réelle diminution dans la mesure où la DSIC figurait déjà au budget 2013.

Un commissaire voudrait avoir l'assurance que la DSIC a le monopole de l'informatique en Ville de Genève. En effet, il se demande s'il ne serait pas possible de chercher les postes requis ailleurs dans les services de la Ville.

M. Madon affirme que ce n'est actuellement pas le cas. En revanche, il n'exclut guère cette possibilité à l'avenir, étant entendu qu'il est probable que des services demandent à la DSIC de développer des projets pour la réalisation desquels les services concernés disposeront du budget. A l'inverse de la DGSI, la DSIC se veut complètement centralisée.

Une commissaire soulève la question de l'autonomie des départements dans la prise de décision. Par exemple, si un département a besoin d'un logiciel, elle se demande si le département concerné est obligé de le demander au Service informatique ou si, au contraire, il jouit d'une autonomie pour faire appel à une société extérieure, étant entendu que les arguments susceptibles d'être allégués

pourraient être liés à la spécialisation d'une entreprise ou à son expérience préalable dans le développement d'un logiciel similaire, notamment pour le compte d'autres communes.

M. Madon met en évidence que les départements ne sont présentement pas autonomes. Il signale en outre que, sauf directive contraire qui serait édictée, la DSIC veille justement à ce que tout passe par elle afin de pouvoir indiquer le cas échéant une certaine forme de préférence.

M^{me} Bohler ajoute que, s'agissant des plans d'investissement et des projets en développement, il existe un comité de pilotage regroupant tous les départements. Dans ce cadre, chaque département présente ses demandes de développement. La DSIC fait partie de ce comité. Un arbitrage s'opère, avec une transparence au niveau des besoins. Il s'agit d'un processus qui fait l'objet d'un suivi annuel.

Une commissaire relève que cela ne fonctionne que si l'on se trouve dans une anticipation des besoins ou de la mise en place d'un projet. Si l'on doit répondre à la survenance d'un problème à un instant, on ne se trouve dès lors plus dans de la planification. Partant, elle souhaite savoir si la DSIC s'est déjà trouvée confrontée à une situation dans laquelle celle-ci n'a pas été en mesure de répondre à une demande urgente faute de ressources.

M^{me} Salerno confirme que cela s'est effectivement déjà produit, notamment concernant le Service incendie et secours.

M. Marechal indique que le manque de ressources dont souffre la DSIC ne permet pas de mettre en place suffisamment de contrôles pour garantir un niveau de service adéquat. En revanche, si l'on doit faire face à une situation d'urgence, des moyens existent de procéder à un arbitrage sur les priorités. Il mentionne par exemple des contrats de maintenance conclus avec des prestataires.

Un commissaire réagit quant au fait que des services disposent de budgets pour développer des applications. Il aimerait bénéficier d'éclaircissements à ce propos.

M. Madon explique que l'idée réside dans le fait de concéder que la DSIC se trouve dans l'incapacité de répondre à la totalité des demandes qui sont formulées. Il précise toutefois que, d'un point de vue comptable, il y a une obligation de passer par la DSIC, qui constitue en quelque sorte l'élément bloquant.

Un commissaire s'interroge sur le coût global de l'informatique. En effet, en dépit de l'œuvre de clarification accomplie par l'administration, qu'il salue, les multiples ventilations opérées ne permettent guère d'apprécier le coût global de l'informatique en Ville de Genève.

M. Krebs signale qu'à la page 20, il y a une représentation des sommes de toutes les petites lignes évoquées par le commissaire. Celles-ci sont regroupées ligne par ligne et les totaux apparaissent. Il déclare que l'on peut fournir ce tableau par département, tout en arguant que cela n'informe que peu dans la mesure où la DSIC est compétente sur ces lignes. Les moyens auxquels il est fait référence sont ainsi vraisemblablement des moyens propres aux départements. Il précise que le tableau de la page 20 regroupe l'ensemble des services, y compris la DSIC. La somme de 24 000 000 de francs comprend une partie des 10 000 000 de francs.

Un commissaire revient sur la problématique des prestataires externes qu'il a précédemment abordée. Il demande si le montant de 1 385 349 francs qui apparaît à la ligne 318 concernant les honoraires et prestations de service correspond aux coûts liés aux mandats confiés à des prestataires externes.

M^{me} Salerno acquiesce.

M. Krebs précise qu'il y a deux lignes, qui sont du 318271 et du 318431. Le montant cumulé de ces deux lignes s'élève à 1 300 000 francs, comme en témoigne d'ailleurs le tableau à la page 20. Ces 1 300 000 francs font partie des 1 385 349 francs.

M^{me} Bohler déclare que les dépenses liées aux mandats confiés à des prestataires externes s'élèvent à 860 300 francs, soit la ligne 318271.

Un commissaire aimerait qu'on lui fournisse davantage de détails quant aux missions dévolues à ces douze personnes ainsi qu'à la plus-value que celles-ci vont apporter au service. Il s'étonne par ailleurs de la diminution des charges du département sous examen alors que l'on engage douze personnes supplémentaires.

M^{me} Bohler et M. Krebs répondent de concert que la diminution des charges est liée à la CAP.

M^{me} Bohler met en évidence que l'on retrouve la même différence et les charges. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une réelle économie.

M. Krebs explique qu'il y a un double effet, à savoir la CAP s'agissant des facturations pour un montant de 3 518 992 francs, d'une part, et la cessation de la contribution au titre des prestations aux pensionnés, ce qui correspond à une économie à hauteur de 3 250 000 francs, d'autre part. Le total atteint ainsi presque 7 000 000 de francs. En réalité, on se trouve donc face à une augmentation des charges.

M. Madon répond relativement aux postes, par unité à la DSIC. Au terme de l'étude des demandes émanant de l'administration en général, on s'est posé la question de savoir comment honorer les délais et la qualité des services. S'agissant du développement, on a actuellement 21,4 postes, sachant que cette masse

de travail est partiellement utilisée pour faire de l'exploitation sur les logiciels qui ont déjà été mis en place. On demande donc quatre postes supplémentaires pour le développement dans le but de pouvoir continuer à développer et à offrir le même genre de support sur les applicatifs qui sont développés au sein de la DSIC. Au niveau du service, c'est-à-dire quand des personnes appellent en vue d'un dépannage, on demande trois postes supplémentaires, l'objectif étant d'avoir trois groupes au lieu des deux existants pour offrir entre autres le support téléphonique. On va ainsi pouvoir étendre la plage horaire. En ce qui concerne l'exploitation, on demande cinq postes, étant précisé que l'on en a actuellement 23. Il fait état de sérieux problèmes en termes de suppléance. Par exemple, une personne qui s'occupe de SAP qui part en congé maternité. En son absence, on se retrouve dépourvu de compétences en la matière.

Un commissaire souhaite savoir si la DSIC se demande si un logiciel a déjà été développé dans une autre administration publique avant de lancer un développement.

M. Madon répond par l'affirmative. En effet, la Ville de Genève fait partie d'une association au niveau suisse avec d'autres villes, spécifiquement sur la partie informatique. Dans ce cadre, on échange énormément d'informations.

Le commissaire se réfère ensuite à la page 60 du projet de budget 2014 par politique publique. Parmi le développement du Wi-Fi au niveau de la Ville, l'objectif cible qui a été défini est de soixante points d'accès. Il se demande si l'objectif ainsi fixé pourra effectivement être tenu. En effet, la création des points d'accès suppose de les maintenir. Or, eu égard aux problèmes de personnel qui ont été avancés, il doute de la faisabilité de cet objectif.

M. Madon signale que cela découle du cahier des charges et des prestations de la DSIC. La faisabilité dépend naturellement du volume de ressources à un moment déterminé.

Le même commissaire souligne que le plus important de son point de vue est que l'administration fonctionne. Au vu des manquements qui ont été exposés par M. Madon, il considère que les ressources doivent être prioritairement affectées au bon fonctionnement des services de la Ville. Il juge en effet que cela s'avère indispensable, alors que la présence de 45 points d'accès Wi-Fi suffit, même si une augmentation serait certes bénéfique.

M. Madon rétorque qu'il n'est aucunement possible de demander à la personne en charge du Wi-Fi de faire du développement. Des ressources sont déjà utilisées sur un certain nombre de postes. La flexibilité se révèle limitée.

Un commissaire rejoint son préopinant sur l'importance que revêt l'assurance qu'un logiciel n'a pas été préalablement développé dans une autre administration

publique. A cet égard, il met en exergue qu'il conviendra d'adapter le système SAP au nouveau plan comptable MCMC pour 2016. Il imagine que cela entraînera des développements assez lourds. Il demande s'il ne s'avérerait pas opportun de reprendre le système de l'Etat, étant entendu que le fichier Oracle est déjà en MCMC.

M. Madon indique à titre liminaire qu'il s'agit d'une difficulté de nature technique et non politique. Dans la mesure où SAP va dans les moindres recoins de l'administration, il s'avérerait extrêmement coûteux d'opérer une reprise. Adapter le système actuel est indubitablement moins onéreux que de remplacer SAP par Oracle.

Un commissaire remarque que la DSIC revendique douze postes supplémentaires. Il se demande toutefois si la DSIC dispose de locaux suffisamment spacieux pour accueillir douze nouveaux collaborateurs.

M. Madon répond que l'espace disponible est relativement restreint et que l'accueil de douze personnes supplémentaires suscite effectivement des difficultés. Il faudra récupérer des bureaux jusqu'alors réservés aux prestataires externes ainsi que sacrifier certaines salles de réunion.

Un commissaire soulève la problématique de la politique de censure des logs de la Ville de Genève. Il met en lumière que des sites politiques comme Al-Manar sont l'objet de censure.

M^{me} Salerno explique que la politique de censure n'a pas été revue depuis que la DSIC a changé de département.

M. Madon ajoute qu'on ne connaît pas tous les sites internet qui peuplent la toile. Pour effectuer le filtrage, on fait appel à des tiers qui donnent des informations et opèrent une classification, laquelle ne s'avère guère précise. Il invite le commissaire à envoyer un courriel à la DSIC afin de débloquer le site.

Un commissaire relève que l'adresse électronique de M. Favre, dont il suppose qu'il s'agit de l'ancien responsable, se révèle invalide. Il incite donc l'administration à effectuer une mise à jour.

M^{me} Salerno assure qu'il sera procédé à la mise à jour dans les meilleurs délais. (Cf. annexe N° 9a.)

Un commissaire se demande comment est garantie la sécurité des données de la Ville de Genève, à l'interne comme vis-à-vis des sociétés externes. Il souhaiterait à ce propos qu'on lui confirme que toutes les sociétés sont suisses.

M. Madon indique qu'il répondra par écrit à la première partie de la question (cf. annexe N° 9b).

Par ailleurs, il informe qu'il existe un responsable sécurité dont la mission consiste exclusivement à assurer la surveillance et à veiller à ce que l'on s'occupe de la sécurité de l'information avec la diligence requise. Il met encore en exergue que des politiques publiques sont actuellement mises en place dans ce domaine. Il cite en outre un projet en interne qui vise à décrire tous les processus qui tournent autour de la sécurité et à veiller à les respecter.

Un commissaire demande en outre quels sont les moyens déployés pour se protéger des sites d'espionnage.

M. Madon ignore si la NSA est parvenue à pénétrer le site de la Ville de Genève, lequel constitue l'endroit où les données sont les plus sûres lorsque l'on communique en interne. On évite de mettre l'information ailleurs que sur son ordinateur si l'on souhaite la sécuriser.

Un commissaire remarque que la ligne 318 dédiée aux Autorités et commissions est vide. Il se demande s'il est correct d'en conclure que la commission extraparlamentaire de réclamation de la taxe professionnelle, dont il souligne l'importance que son travail revêt, disparaît.

M^{me} Salerno déclare que ladite commission est passée sous Compétences – DRH.

Une commissaire fait part d'une interrogation portant sur la Délégation Genève Ville solidaire (ci-après DGVS). Elle observe en effet l'apparition d'une nouvelle subvention octroyée à l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

M^{me} Salerno explique qu'il s'agit simplement de l'AIMF. Il ne s'agit pas dans les faits d'une nouvelle subvention, mais uniquement d'une part de la coopération et du développement qui se trouvait auparavant dans l'enveloppe globale. Elle ajoute que cela finance en principe exclusivement des projets à caractère culturel.

Un commissaire aimerait savoir en quoi consiste le travail de la Fondation DiDé (Dignité en détention).

M^{me} Salerno indique que ladite fondation œuvre principalement dans les pays du Sud en faveur de personnes qui subissent des conditions de détention inhumaines.

Une commissaire voudrait à l'occasion bénéficier d'un état des lieux sur l'Economie sociale et solidaire (ESS), c'est-à-dire l'incubateur.

M^{me} Salerno déclare qu'un état des lieux va être transmis à la commission (cf. annexe N° 9c).

Une commissaire demande en outre s'il existe un lien entre les subventions accordées à des institutions privées (Agenda 21), lesquelles connaissent une augmentation à hauteur de 120 000 francs, d'une part, et les subventions institutions privées – Promotion de l'égalité, d'autre part.

M^{me} Bohler allègue qu'il s'agit de rocade dans les lignes. Dans le budget 2013, on avait séparé les subventions par nature, par thématique. On a désormais tout regroupé sous la ligne dédiée aux subventions accordées à des institutions privées (Agenda 21). Le montant pour cette ligne s'élève à 410 000 francs.

Un commissaire pose deux questions relatives à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Mettant tout d'abord en lumière qu'une délégation de l'OSEO a été auditionnée par la commission au mois de juin 2013 en vue de l'augmentation d'une subvention, il souhaiterait savoir pourquoi ladite subvention n'a pas été accordée par le département des finances et du logement. De plus, il indique que les statuts de l'OSEO prévoient en son sein la présence d'un membre du Parti socialiste de droit. Il lui semble qu'il s'agit de la seule association subventionnée qui prévoit la présence d'un membre de droit issu d'un parti politique. Il se déclare heurté par l'automatisme. Il s'interroge avant tout sur la compatibilité des statuts de l'OSEO avec les critères de subvention qui veulent qu'une association ne fasse pas de politique au vu des prises de position affichées par l'OSEO.

M^{me} Salerno confirme avoir reçu une demande de subvention de la part de l'OSEO, laquelle a été arbitrée négativement en raison de l'importance du déficit. Elle tient néanmoins à souligner que le résultat de l'arbitrage n'est nullement lié à la qualité du travail. Au contraire, l'OSEO se révèle constituer un excellent partenaire. Quant au fait que le Parti socialiste soit membre de droit, elle impute cela au fait que l'OSEO est une structure nationale qui est originellement une émanation des syndicats. Elle affirme qu'en tant que collectivité publique, la Ville ne voit pas de problème à subventionner l'OSEO. Elle note que le Canton ne semble pas non plus y voir un quelconque problème puisque celui-ci représente le principal bailleur de l'OSEO. Elle précise enfin que le projet financé en l'occurrence est la bourse à l'emploi. Il s'agit d'un projet qui fonctionne bien et qui remplit ses objectifs.

M^{me} Salerno met en exergue que le département n'a pas de positionnement par rapport au fait que des associations fassent de la politique. Elle souligne à cet égard que quand une subvention est accordée, elle l'est sur des projets, lesquels sont évalués. Elle déclare que l'évaluation administrative portant sur les projets de l'OSEO et le partenariat avec le Canton a amené à un constat satisfaisant.

Un commissaire, relativement à la Délégation Genève ville solidaire (DGVS), demande à quoi correspond le Groupe enseignants coordination redistribution interscolaire (ci-après GECRI). Il souhaite en outre savoir en quoi consiste l'association Voix libres.

M^{me} Salerno signale que les deux lignes pour Voix libres correspondent à chacun de leurs deux locaux, situés respectivement au 28 et au 32, rue des Grottes. Elle informe que Voix libres agit principalement en Bolivie pour lutter contre le travail dans les mines, notamment des enfants et contre les violences faites aux femmes. Cette association était auparavant subventionnée par le département 5. Elle a été transférée au département des finances et du logement car c'est désormais celui-ci qui a la DGVS, auparavant aussi rattachée au département 5. Concernant le GECRI, il s'agit d'un groupe d'enseignants qui récolte du matériel et qui a un local au sein d'une école. Un transfert a été opéré suivant les mêmes conditions et pour les mêmes raisons que s'agissant de Voix libres.

Le président demande si le projet de budget par service suscite davantage de questions. Dans la négative, il passe à la discussion sur le document par politique publique.

Un commissaire pose une question relative à la page 16. Il se demande si l'augmentation des cotisations aux allocations familiales à hauteur de 800 000 francs est liée à l'augmentation du taux de cotisation.

M^{me} Salerno répond par l'affirmative. Elle souligne que l'augmentation découle de la loi.

Une commissaire, en lien avec la page 58, demande la nature, le coût ainsi que l'échéancier de la campagne d'information visant à expliquer aux contribuables comment sont utilisés les deniers publics.

M^{me} Salerno argue qu'il s'avère difficile d'évaluer le coût exact au stade actuel. En revanche, elle informe que le travail a débuté durant l'été en vue d'apprécier, sur la base des comptes par politique publique mais aussi avec l'ensemble des départements, le type de prestations illustrant l'activité du département qu'il sied de mettre en exergue. Dès l'automne et tout au long de l'année 2014, on souhaiterait mettre en place de la documentation qui sortirait régulièrement d'année en année sur le modèle de la pratique à l'œuvre à Edimbourg. Il s'agit aussi de valoriser l'action du service public en identifiant clairement les lieux qui sont des lieux de la Ville. On ambitionne de valoriser l'existant, y compris via des supports dont on dispose actuellement. Par exemple, la publication *Vivre à Genève* contient depuis le mois de mai 2013 une rubrique régulière intitulée «où va votre argent?».

Un commissaire observe à la lecture de la page 59 qu'il va être procédé à la finalisation du catalogue des fonctions-types de l'administration. Il se demande si les négociations relatives aux indemnités posent des problèmes.

M^{me} Salerno rappelle que, depuis un peu plus d'une année, des réunions se tiennent un jeudi toutes les trois semaines durant une matinée complète avec les

partenaires sociaux, dans la salle D du Palais Eynard. Dans le cadre de ces réunions, on négocie divers chantiers, parmi lesquels le système des indemnités. Elle passe la parole à M^{me} Garrido en vue de développements sur les fonctions-types ainsi que l'évaluation de la pénibilité.

M^{me} Garrido signale que l'élaboration du catalogue des fonctions est une obligation statutaire. Compte tenu des montants, on a dû passer un marché public. On a donc fait un marché sur invitation, que l'on vient de terminer. Une société a été choisie parmi les trois qui ont été invitées. Il reste encore 150 fonctions à évaluer. D'ici la fin de l'année, le prestataire aura achevé l'évaluation des fonctions-types. Un délai a été donné jusqu'au premier semestre 2014 pour permettre un passage en commission d'évaluation primaire puis en commission d'évaluation, conformément à la procédure usuelle. En parallèle, à chaque «paquet» de fonctions-types validé, on va commencer à intégrer les personnes dans les différentes fonctions.

Elle cite un autre projet, à savoir celui des indemnités. On a séparé les indemnités des remboursements de frais. La partie relative au remboursement de frais a fait l'objet d'un projet de règlement, qui partira dès le vendredi ou le lundi suivant la présente séance en consultation auprès des différents départements de la Ville. On espère un retour dans un délai d'un mois pour une présentation au Conseil administratif immédiatement après le retour. En ce qui a trait à la partie relative aux indemnités, le travail continue au sein des groupes de travail transversaux où chaque département est représenté.

Un autre grand projet traite des fonctions particulièrement pénibles. Une préliste a été établie, sur la base de laquelle on a défini en collaboration avec les différents services et départements de la Ville les postes qu'il convenait d'analyser sur le terrain. Toute l'Unité santé et sécurité de la Direction des ressources humaines a travaillé exclusivement sur ce projet; 111 postes ont ainsi été analysés. Le travail vient d'être achevé. Le fruit de ce travail va être communiqué aux directions de départements pour prise de position et présenté au comité de pilotage, pour une décision du Conseil administratif qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Le même commissaire met en exergue que l'élément qui l'a interpellé réside dans le fait que l'on confie une telle opération à un mandataire externe, alors que la Direction des ressources humaines de la Ville devrait logiquement s'avérer plus apte qu'une société externe. Il voudrait ainsi qu'on lui explique les raisons qui ont justifié ce choix et qu'on le renseigne sur la société en question.

M^{me} Garrido indique que l'on a dans un premier temps voulu réaliser l'opération à l'interne au vu des ressources à disposition. Cependant, les délais très courts rendaient cette option matériellement impossible. Elle informe que l'on a déjà du retard par rapport aux engagements qui ont été pris lors de l'entrée en vigueur du statut et que les partenaires sociaux exercent une pression pour que le catalogue sorte. De plus, ce travail a systématiquement été externalisé dans les

autres administrations. La société vers laquelle le choix s'est finalement porté est la société HKP, laquelle a déjà effectué ce travail et connaît bien les administrations publiques.

Une commissaire, sur le déploiement du Wi-Fi, demande combien de postes seront nécessaires pour 45 points d'accès supplémentaires.

M. Madon répond que ce travail va être réalisé en interne par une personne spécialisée en la matière.

La même commissaire demande s'il est exact que le projet dénommé Sydlo aurait déjà dû être implanté en 2013.

M^{me} Bietenhader confirme que l'entrée en vigueur était prévue pour le mois d'avril 2013. Cependant, le parti avait été pris d'attendre avant de se greffer à ce système partagé de gestion des demandeurs de logements. Elle se félicite de cette décision au vu des difficultés énormes engendrées par la mise en place de système à l'Etat. Elle espère une entrée en vigueur effective et efficiente pour le début de l'année 2014. Dans l'intervalle, la commission sera saisie d'une demande d'adaptation du règlement sur les conditions de location. Elle souligne que l'on est complètement tributaire des systèmes d'information de la Direction générale du logement de l'Etat de Genève.

Un commissaire aborde la problématique de la gestion de la dette. Il indique que M. Pagani a présenté à la commission la veille un droit de préemption pour un montant de 12 000 000 de francs qui n'est pas inscrit au plan financier d'investissement (PFI). Bien que M. Pagani ait fait part de la volonté de ne pas effectivement préempter, cette option demeure possible. Il s'inquiète du fait que M. Pagani ne semblait guère conscient de l'enjeu en termes d'augmentation de la dette.

M^{me} Salerno estime qu'il y a lieu de reporter la discussion après le Conseil municipal, une fois que l'on saura si la préemption a effectivement été retirée ou non par M. Pagani.

Un commissaire souhaite savoir s'il s'agit d'un projet personnel de M. Pagani ou d'un projet du Conseil administratif.

M^{me} Salerno rétorque qu'il s'agit nécessairement d'un projet du Conseil administratif puisqu'un projet ne saurait être déposé par un conseiller administratif en l'absence de l'accord de la majorité de ses collègues.

Le même commissaire met en outre en lumière que lors de l'étude des comptes 2012, M. Pagani a clairement déclaré ne pas être préoccupé par les dépassements de crédits. Il ne se sentait en effet que peu voire pas lié par ce qui est voté au Conseil municipal dans la mesure où la mission qu'il remplit primerait selon ce dernier.

M^{me} Salerno doute que M. Pagani ait tenu de tels propos.

Une commissaire voudrait savoir si elle est susceptible de trouver les informations relatives au système de gestion des absences de courte durée dans le document reçu dans l'enveloppe sur le bilan système.

M^{me} Bohler indique qu'une section contient les informations pertinentes.

Le président lève la séance à 22 h 45.

5.3 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2014 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission s'est réunie le 12 septembre 2013, présidée par M^{me} Michèle Roulet, pour l'audition de la magistrate chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^{me} Esther Alder.

Les notes de séance ont été prises par M. Arnaud Van Schilt, que la commission remercie vivement.

Séance du 12 septembre 2013

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2014

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, et de ses collaborateurs/trices, soit; M^{me} Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance, M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, M^{me} Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, M. Philipp Schroft, chef du Service social, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et des institutions pour l'enfance, M. Ludovic Fiala, administrateur du Service des écoles et de la jeunesse, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse

En préambule la magistrate tient à répondre à des interrogations quant aux priorités du Conseil administratif. Ces priorités sont: petite enfance, sécurité.

J'ai donné des consignes de rigueur budgétaire, de recherche des ressources au sein de leurs secteurs, à mes collaborateurs. Cet effort a permis de limiter l'augmentation à + 3%, hausse significative de 8 millions de francs. Une explication est l'effort pour la petite enfance (augmentation pour ce poste d'un montant de 5,5 millions, soit le 70% de l'augmentation totale du budget du département), 2 millions financent les mécanismes salariaux du personnel de la petite enfance (environ 1400 personnes), 3,5 millions financent les augmentations de places.

La Ville offre environ 3000 places pour plus de 6100 enfants dans les 75 institutions de la petite enfance. A fin 2012, 2383 dossiers étaient en attente au bureau d'information petite enfance. 171 places sont ajoutées en 2013 – 28 places pour l'extension de la crèche de la Dent de lait, et 52 places aux Pâquis (Rothschild) et 71 places après réouverture de la crèche aux Minoteries.

Sont prévues, en 2014, 334 places supplémentaires détaillées comme suit:

- ouverture d'une crèche à Champel (Cité U), 60 places;
- extension de la crèche des Gazouillis, 52 places;
- ouverture de la crèche Origami aux Nations, 105 places;
- ouverture de la crèche Ella Maillart dans le quartier de la Cluse, 93 places;
- extension de la crèche du lac à Sécheron, 24 places.

La magistrate salue les efforts faits pour sauver la crèche Eve Crescendo de Merck Serono, 52 places. Nous développons le partenariat avec des entreprises privées, administrations publiques (Université, par ex.). Une estimation serrée fut effectuée pour trouver le financement de ces places supplémentaires. Ces dernières années, cette ligne budgétaire présentait des non-dépensés importants, mais pas cette année. D'où cette augmentation totale de 5,5 millions du budget petite enfance. Le service travaille aussi à l'amélioration de l'accueil des enfants (éveil aux langues) et de procédure d'attribution des places. Elle annonce l'inauguration d'un lieu d'accueil familial, à terme environ 60 personnes travailleront en ces lieux. La somme de 1 million était allouée au budget du service depuis plusieurs années – ce qui nous permet de ne pas demander d'augmentation. La réforme du temps scolaire entre en vigueur en 2014 et il faudra planifier les équipes de patrouilleuses scolaires qui verront leur temps de travail augmenté. Cela provoque une augmentation de 230 276 francs dans le budget du Service des écoles, équivalent de 4,3 postes – ce ne sont pas des créations de postes, mais une augmentation du temps de travail de la patrouille.

Le nettoyage et entretien supplémentaire des écoles pour le mercredi matin coûtera, en 2014, 100 000 francs environ = 3 postes. Prise en charge parascolaire (le GIAP va étendre ses prestations le mercredi après l'école). Contribution supplémentaire de la Ville: + 1,1 million (dans le budget 2013 + 1,3 million). Augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires = + 60 000 francs alloués

aux associations assurant ces prestations. Privilégier les produits locaux dans les cantines scolaires ce qui entraîne une augmentation de 100 000 francs. Soit au total + 1,7 million.

Autres services avec augmentations de budget: sport et jeunesse, M. Deuel demande de pérenniser, pour le skate park, un poste de surveillant par mutation du poste prévu en externe (un surveillant en contrat auxiliaire). Le Service de la jeunesse demande 200 000 francs en plus pour les maisons de quartiers. Compensés par une diminution des charges du service pour un même montant. Il a également été demandé au Service social de compenser le coût financier des nouvelles prestations proposées à la population.

Allocation rentrée scolaire, prestation très appréciée tant par les bénéficiaires que par les services, aide bienvenue dans des périodes difficiles. Un budget de 13,2 millions fut voté en 2012 pour financer l'ensemble des prestations sociales individuelles. Sous cette rubrique figure un budget destiné aux «Allocations sociales» de 800 000 francs. Cette allocation était de moins en moins sollicitée: son barème n'avait pas été réévalué et le nombre d'ayants droit diminuait chaque année. Avec l'entrée en force des PCFam en novembre 2012 qui s'adressent prioritairement aux familles, l'allocation sociale municipale a perdu sa raison d'être: la plupart des anciens bénéficiaires touchent désormais une prestation familiale complémentaire versée par le Canton.

Du fait de la baisse des bénéficiaires, les projections 2013 quant aux allocations sociales montrent un non-dépensé proche de 420 000 francs.

Plutôt que réaliser des économies sur des montants destinés aux familles modestes, j'ai préféré le dépenser pour ces familles dans le besoin. Je souligne que cette prestation est entièrement financée aujourd'hui. Supprimer cette allocation reviendrait à économiser sur le dos des familles les plus modestes.

La magistrate informe que deux Points info service sont ouverts par les services sociaux à Plainpalais et à la Servette, sans augmentation de budget. Le fonctionnement de ces deux arcades est assuré par des collaborateurs/trices du Service social qui accueilleront, informeront, orienteront et accompagneront les habitants dans leurs démarches administratives.

Je veille à ce que les services tirent le meilleur parti des budgets alloués avant de demander des augmentations. Subventions (la moitié de son budget): diminution des enveloppes de subventions ponctuelles afin d'augmenter les subventions de sept associations, sans incidences sur le budget. Le volume des gratuités accordées est en diminution.

Plusieurs subventions ont été transférées au département des finances et du logement car relevant de ses compétences.

La commission passe alors à l'examen du budget.

Question: Quid de la Cité Seniors et politique des aînés? Est-ce que ces promotions ont déjà démarré cette année?

Réponse: Oui, il y aura des promotions seniors cette année qui auront lieu le 1^{er} octobre lors de la journée internationale des personnes âgées, la journée dédiée aux aînés. Les promotions seniors sont une première en Ville de Genève. Nous souhaitons que la Cité Senior, qui est une magnifique vitrine, en axe de travail pour 2014, aille plus dans les quartiers en actions avec les clubs des aînés. La population est vieillissante et c'est actuellement qu'il faut prévoir les infrastructures pour le futur. La magistrate est ravie d'avoir pu sauver l'EMS de Fort-Barreau et se réjouit de l'ouverture d'une autre structure à Sécheron. Des questions de colocation seniors sont en réflexion. Il faut inventer d'autres choses sur la ville. Ce sont des pistes qui sont explorées. L'idée est d'inviter les collaborateurs face à des priorités qui peuvent se décliner dans la vie des quartiers, avec le renfort des Unités d'action communautaire (UAC).

Questions: Projet médiateur de nuit – uniquement skate park ou autre prestations: pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste? Est-ce les travailleurs sociaux qui vont offrir de nouvelles prestations? Extension des horaires de travail: quel interlocuteur pour les associations? Et que prévoyez-vous pour la vie associative et les associations?

Réponse: Le médiateur de nuit n'est pas inscrit au budget, la fiche de présentation doit être étudiée en octobre. Il s'agit de la mise en place d'une équipe de médiation (des équipes ont circulé de 22 h à 2 h, expériences très positives) qui ensuite passe le flambeau aux APM. Il est prévu 4 équipes de 2 personnes pour mener des actions de prévention jusqu'à minuit dans les quartiers chauds et, ensuite, il est évident que cela passe aux policiers. Sur la question concernant les associations et la vie associative, une unité spécifique, donc un seul interlocuteur, afin de simplifier les démarches et simplifier les contrôles des dépenses. Des subventions ont été regroupées par enveloppe. Un travail est fait pour renforcer le contrôle, faire confiance aux associations, mais voir ce qu'elles font avec l'argent. Vérification interne de l'utilisation des fonds. En ligne il est proposé des formations pour les associations, qui connaissent un grand succès.

Il est ressenti des difficultés matérielles et autres au sein du milieu associatif car certains soutiens se sont retirés (Loterie romande, Confédération, etc.). Il était important de créer cette unité spécialisée.

Questions: Logements relais, mise en place de logements modulaires, où en est-on? Logements vacants pour rénovations, mis à disposition avec contrat de confiance?

Réponse: A propos des logements temporaires pour les jeunes en formation et autres, le but est de donner un coup de pouce afin de les aider à retourner sur le

marché du logement. Il s'agit d'hébergement de courte durée, de 6 mois à 1 an et demi, en partenariat étroit avec des associations. Il s'agit d'un travail social pour aider ces jeunes.

Logement modulaire: Le cabinet d'architectes TRIBU travaille à l'étude du projet pour les logements modulaires et devrait présenter un projet à la fin de 2013, début 2014.

Unité de logement temporaire avec contrats de confiance, oui, avec un accompagnement.

Question: Sur l'allocation de rentrée scolaire je trouve cocasse de lire dans le budget 2014 le montant pour ces allocations, c'est comme le slogan; aujourd'hui c'est déjà demain. Lorsque vous avez des non-dépensés, vous créez de nouvelles dépenses. Avez-vous tenu compte des impacts de cette mesure sur l'effet de seuil, avez-vous réfléchi pour une fois aux impacts sur les familles de classe moyenne? Le Conseil municipal se trouve devant le fait accompli, nous aurions aimé être consultés. Vous dites que vous procédez à des arbitrages, mais le résultat est une hausse de 3%. Les comptes sont même à 5% d'augmentation. Vous avez des non-dépensés et vous créez une nouvelle dépense. C'est sur les épaules de nos enfants que vont peser ces dettes que vous créez aujourd'hui. Pensez-vous à des mesures en faveur des familles de la classe moyenne qui sont touchées par l'effet de seuil et qui sont oubliées? Ces familles vivent souvent des situations plus difficiles que celles qui perçoivent des aides. Mes questions: pourquoi ne pas avoir attendu l'aval du Conseil municipal et quid de l'effet de seuil et de la classe moyenne?

Votre question me touche beaucoup, vous avez raison de souligner que les familles de classe moyenne se retrouvent lésées. Sur la réorientation de l'optique de l'allocation universelle, nous y avons pensé, mais vous nous auriez reproché de faire exploser l'enveloppe. Pour l'allocation de rentrée scolaire la démarche est légale (commissaire: mais elle est cavalière...). L'allocation universelle est une idée qui me plaît car cela permettrait d'éviter cet effet de seuil. De grandes poches de précarités sont visibles en ville de Genève. Quant aux dettes léguées à nos enfants, la Ville est riche d'un patrimoine conséquent – cela dépend de l'angle sous lequel on prend la dette. On lègue aussi des richesses à nos enfants.

Le commissaire: Je ne pensais pas aux allocations universelles mais plutôt à aider les familles juste au-dessus de cet effet de seuil. Les familles de la classe moyenne se trouvent souvent plus en difficulté que les familles aidées par suite de l'effet de seuil. Dès que la personne a un RDU légèrement supérieur à ce seuil, elle se trouve lourdement pénalisée. Votre département pourrait cibler les personnes justes au-dessus de cet effet de seuil.

Réponse: Il existe quelques mécanismes en études sur ce sujet, toutes les familles avec enfants de 6 à 12 ans seraient concernées, le coût serait de 1 million.

En fait, les personnes à RDU légèrement supérieur se retrouvent avec un revenu net inférieur qu'une personne juste au niveau de l'effet de seuil. Mais les communes n'ont pas de compétences dans ce domaine. Une personne non éligible à l'hospice pourrait être aidée ponctuellement, par exemple pour le loyer si risque d'expulsion.

Question: Allocation de rentrée scolaire. Pourquoi un formulaire en 10 langues alors que la loi exige que ce soit rédigé en français? Pourquoi ces 9 autres langues?

Réponse: Le courrier est en français, nous avons fait un effort de traduction pour respecter les accords d'Aalborg. Une prestation doit être à la disposition de chacun et Genève est une ville multiculturelle, certains ayants droit ne parlent pas le français.

Question: Nouvelles places de crèches et offres diversifiées d'accueil, maman de jour, où en est-on?

Réponse: L'association a été constituée et l'inauguration est prévue pour début 2014. Nous sommes en train de recruter une directrice, une secrétaire et des personnes indépendantes qui souhaiteraient passer en personnel salarié.

Questions: Le secteur petite enfance est diversifié en vue de l'extension du service public. Est-ce que cela signifie municipalisation? Pour le personnel, où en êtes-vous quant aux conventions collectives? Est-ce que le personnel est consulté pour les changements de temps de travail suite à l'introduction du mercredi matin d'école? Sur les maisons de quartier: ces 200 000 francs sont-ils suffisants pour couvrir les déficits de l'ensemble des maisons de quartier? Allocation de rentrée scolaire: pensez-vous qu'il faut créer une nouvelle ligne budgétaire afin d'éviter les inquiétudes de la droite?

Réponse: Ce qui est important, c'est de savoir qui sont les destinataires. Il aurait été choquant d'allouer des montants prévus pour les personnes âgées. Lors du vote des comptes, vous votez la rubrique 366, aides aux personnes physiques. L'important est que la volonté du Conseil municipal soit respectée. Faut-il le préciser sur ligne spécifique, on le propose dans l'annexe 2014. C'est ce que nous envisageons pour l'avenir. Sur l'extension du Service de la petite enfance: le système avec 75 structures travaille sur différents scénarios, il existe des «fenêtres d'opportunité» qui ont été ratées et je le déplore.

Sur la question du personnel, par rapport à l'introduction du mercredi scolaire, il s'agit aussi d'un arbitrage budgétaire, nous avons dû réduire la voilure. Mercredi matin scolarisé, c'est 2 ans de préparation d'ouverture des écoles les mercredis matins. Il faut remanier les horaires d'activités diverses dans les bâtiments scolaires, hors heures d'école.

Présence du personnel: Depuis 2 ans nous avons gelé les demandes de postes afin de garder ces possibilités pour ces remaniements. Il s'agit de postes à 25% (patrouilleuse); elles sont plutôt preneuses d'une augmentation de temps de travail. Conventions collectives respectées dans les services de la petite enfance et dans les institutions de la petite enfance. Maisons de quartier: nous avons réduit les frais, mais nous sommes en train de créer 3 maisons de quartier, on arrive à combler le plus gros des déficits, mais il faut baisser les activités.

Questions: L'expérience des médiateurs, médiation ou plutôt une autre forme d'autorité? Petite enfance. Comment coordonnez-vous ces structures de coordinations?

Réponse: Il s'agit d'une expérience de médiation en Vieille-Ville durant un mois.

Coordination: Il s'agissait d'une demande du Conseil municipal pour coordonner les mamans de jour. Les demandes de place sont centralisées au Bureau d'information petite enfance (BIPE). Il y a des parents en attente de mode de garde. C'est un très gros travail administratif, facturation aux parents, etc.

Questions: Nouvelles maisons de quartier ou nouvelles structures? Patrouilleuses scolaires: Quels grands changements du fait de l'introduction de l'accueil continu et du mercredi matin?

Réponses: Il s'agit de structures intermédiaires, qui sont en train de se structurer pour devenir de vraies maisons de quartier. On est en train de constituer une 16^e et une 17^e maison de quartier. Actuellement, on arrive à combler certains déficits, mais en aucun cas on ne favorise de nouvelles activités. On a dû mettre un frein actuellement.

Patrouilleuses scolaires et répondantes: Il y en a 107 actuellement et on passe à 105 patrouilleuses. En temps de travail, c'est de 25 à 30% pour les patrouilleuses et de 30 à 35% pour les répondantes.

Pour les changements, l'avant-projet se dessine en fonction des besoins, les communes mettent en place un accueil. Il aurait été plus simple de faire commencer la journée plus tôt – ce coût se traduit sur la ligne Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). On travaille avec le Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises (ACG), etc., sur l'avant-projet d'accueil continu, la question du mercredi est au cœur du débat. Un sondage réalisé montre que si l'on prend le nombre d'enfants qui iront le mercredi à l'école, 50% des familles utiliseront la prestation accompagnement et repas. Sur l'avant-projet, qui se dessine en fonction des besoins, les communes mettent en place un accueil, soit entre la sortie de l'école et midi trente. Car la plupart des familles ne peuvent pas quitter à 11 h le travail pour aller chercher leur enfant à 11 h 30. Il est plus simple que l'instruction publique gagne un quart d'heure chaque matin et mercredi en

demi-journée s'arrête à midi et quart. Mais si les enfants finissent à 11 h 30, est-ce qu'ils vont rentrer tout seuls? Est-ce que les familles se débrouillent toutes seules? Ma position: je suis favorable à prendre en charge l'accueil des enfants jusqu'à midi trente, avec les repas, comme les autres jours. Cela a un coût. L'augmentation est chiffrée sur les 4 mois de septembre à décembre. Il faut prendre en compte le monde professionnel pas du tout calqué sur les horaires scolaires.

Question: Vu le calendrier, est-ce que la mise en place de l'accueil continu pour 2014 est garantie ou est-ce qu'il faudra prévoir des délais?

Réponse: Nous devons anticiper au niveau du budget, d'où l'augmentation significative. Deux séances sont prévues avec le Conseil d'Etat, avec présentation de l'étude des besoins et l'avant-projet devrait être voté prochainement.

La présidente propose d'étudier les postes «Etat civil et Pompes funèbres».

Page 94, ligne 5005. Question: Diminution des charges et revenus, est-ce que la diminution des charges est liée au déménagement?

Réponse: Pas de déménagement. Les activités sont en baisse dans le secteur des cartes d'identité – revenus en baisse par conséquence. En page 95, vous trouverez 46 000 francs de revenus en moins, c'est lié à l'activité pièces d'identité, moins sollicitée. Nous faisons moins de pièces d'identité chaque année, on diminue nos revenus mais on diminue également nos charges. Beaucoup de départs de salariés âgés et l'engagement de jeunes expliquent aussi l'écart mécanique.

Une commissaire relève la qualité des services et accueil du guichet au quai de l'Ile.

Page 95 – ligne 315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers. Pourquoi une telle augmentation (40%, 231 000 francs)? Et est-ce que cette augmentation sera présente lors des prochains comptes?

Réponse: Il s'agit d'entretien en interne d'un système informatique (Styx). Ce sont des tiers de l'administration. Je crains que la maintenance de cette application soit coûteuse à l'avenir, il faudrait investir dans un nouveau logiciel.

Page 95 – ligne 313 Achat de fournitures et autres marchandises. Augmentation de 300 000 francs. Justification?

Réponse: Contrebalance gratuité, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Page 92 – Service de la petite enfance – ligne 460 Subventions acquises de la Confédération. Diminution de 73%, pourquoi?

Réponse: Il s'agit de subventions acquises de la Confédération et aide financière à la création de nouvelles places de crèches. Certaines années nos projets de

crèches sont éligibles, d'autres non. La commune genevoise a abusé de cette aide ces dernières années.

Ligne 390 Intérêts répartis. A quoi correspondent ces intérêts répartis et augmentation de charges?

Réponse: Il s'agit des crédits d'investissements de chaque service, au prorata de la charge des intérêts que la Ville paye sur sa dette. Ce montant est calculé par le département des finances et du logement. Il s'agit de l'impact de nouvelles crèche ouvertes en ville – Cluse, Cingria et Rothschild 14.

Question: Par rapport à la contribution que l'ACG a votée (5000 francs) par place de crèche, vous n'avez déclaré que 380? Si le Conseil municipal ne s'y oppose pas, est-ce que c'est juste que 334 nouvelles places seront créées, donc 1 675 000 francs à disposition, et cela pour le budget 2015?

Réponse: Ce sont des revenus qui arrivent avec décalage, ce ne sont pas toutes les places de crèches qui sont éligibles. Pour les crèches en partenariat, les partenaires ne reçoivent pas de subsides. Par exemple Origami, il s'agit de partenariat et ce n'est pas sûr qu'il soit éligible. Une commissaire précise que les partenaires ne reçoivent pas les subsides, mais les communes oui.

Question: Ligne 392 Autres prestations internes. Nous passons de 122 000 à 214 000 francs et si on regarde en 2012, on arrive à 113 000 francs, soit près de 100% d'augmentations, est-ce lié aux prestations des crèches?

Réponse: C'est lié au fait que Voirie – Ville propre facture ses services aux institutions pour la petite enfance, vu le nombre élevé de couches. La Voirie facture les prestations mais il s'agit de comptabilité interne ce qui fait que ce ne sont pas de véritables dépenses puisqu'il s'agit de facturation d'un service à l'autre.

Question: BIPE – Administration en ligne prochainement afin d'alléger les tâches administratives, ce qui permettrait d'étudier les critères d'attribution des places de crèches. Comment être certain que les critères sont respectés?

Réponse: Cela ne résout pas la surcharge du BIPE car, de toute façon, traitement administratif et entretien auront lieu, cette facilitation doit bientôt se réaliser et être à la disposition des parents. Il y a une forte demande de la part de la population pour de l'administratif en ligne. Attribution des places: le contrôle va se faire exclusivement par le BIPE.

Question: Priorité donné aux familles où les deux parents travaillent, mais quid lorsque les deux parents sont au chômage?

Réponse: On considère de la même manière des parents qui travaillent, au chômage ou en formation.

Page 93 – ligne 434 Autres redevances. Pourquoi cette différence?

On vous répondra par écrit. (Voir réponse en pièce annexée au rapport.)

Question: Lignes 352 et 365, pourquoi cette augmentation?

Réponse: Le GIAP (enfants matin et après-midi = plus cher) 218 000 francs pour les repas. Et pour les subventions accordées, les 100 000 francs sont un effort pour soutenir les producteurs de proximité pour les repas des cantines scolaires. 347 000 francs décomposé comme suit: livraison en facturation interne analytique, variation en tant que gratuité de mise à disposition de locaux.

Question: Ligne 304 – Caisses de pension, grosses augmentations et écarts importants, 17% puis 20,5%, etc. Pouvez-vous nous expliquer les raisons?

Réponse: Fluctuation par suite de rattrapage et frais patrouilleuses scolaires qui vont entrer en LPP.

Page 96. Direction sociale – ligne 317 Dédommagements. Pourquoi cette augmentation?

Réponse par écrit. (Voir réponse en pièce annexée au rapport.)

Ligne 319. Et pour les frais divers, l'augmentation, à quoi ça correspond?

Réponse par écrit. (Voir réponse en pièce annexée au rapport.)

Et ligne 313 augmenté de 19 500 francs de fournitures?

Réponse par écrit. (Voir réponse en pièce annexée au rapport.)

Page 97 – ligne 365, transfert?

Oui transfert du poste 311 – gratuité omise par service comptabilité. 308000 gratuité de l'EMS Fort-Barreau n'est pas inscrite et cela doit être modifié.

Question: Quelles lignes sont apparentées aux UAC? Charges salariales, locaux, etc.?

Et les nouveaux impôts-services, est-ce que ce seront des employés des UAC et combien sont-ils?

Réponse: Oui, et il y a 30 personnes environ – sur comptes des UAC: vous avez reçu un document Excel, avec tableau qui parle de gestion triée par cellules et type de compte. Dans ce document, à la page 232, vous allez retrouver pour chaque compte à quelle unité du Service social il se rattache. Ça permet de déterminer les salaires des UAC qui se montent à 3 535 000 francs. Je vous propose de redonner ces infos par unités du Service social, plutôt que par ligne.

Question: Ligne 392, augmentation interne, budget de 147 000 francs, 67%. Qu'est-ce que la CMAI?

Réponse: montant facturé en interne par la CMAI (Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève), qui réalise les impressions des documents de la Ville de Genève.

Page 113. Subventions accordées. Question: Ligne 365 – 187 000 francs sur les actions sociales ponctuelles, pourquoi?

Réponse: Nous avons reçu des demandes de pérennisations de la part d'associations et certaines ont été accordées, ce qui fait qu'elles n'apparaissent plus dans cette rubrique.

Question: page 113. Actions sociales ponctuelles, sur quels critères allouées? Suite à la réponse sur les actions sociales ponctuelles, c'est une ligne qui n'est pas attribuée. Donc au bon vouloir de la cohésion sociale? Cette ligne n'existait pas en 2012?

Réponse: Une association fait une demande, un préavis est soumis à la magistrature qui subventionne ou non, ce processus est chapeauté par la Ville, les associations ont des directives. Il y a eu regroupement de maintes enveloppes ponctuelles, élimination de ces enveloppes fusionnées dans 3 enveloppes couvrant plusieurs secteurs par souci de rationalisation.

Commentaire de la conseillère municipale: En tant que conseiller municipal, nous préférons savoir à quelles associations ces subventions sont accordées plutôt qu'avoir une seule ligne sans détails et pour un montant de 1,5 million. La conseillère municipale demande la liste pour 2012 et un vérificatif pour montrer que c'est bien ponctuel.

Page 114. Trialogue demande un demi-poste, pourquoi ne pas être entré en matière?

Réponse: il est difficile d'entrer en matière sur ce demi-poste de juriste, et cela ne péjore pas la qualité de leur travail. Il faut faire des choix.

Question: Pourquoi ces 2 associations ont eu des augmentations, Boîte à boulots et VIA?

Réponse: la Boîte à boulots crée plus de 1000 petits jobs pour jeunes et une antenne est ouverte aux Pâquis depuis peu. Pour VIA, le fonds chômage prend en charge un certain nombre de besoins d'associations, comme VIA qui bénéficie d'un prolongement d'une année via le fonds chômage. Mais tôt ou tard il faudra créer une ligne de 1 million si on veut pérenniser cette association qui crée un travail de prévention remarquable.

Sur la question des points d'eau, Carrefour rue: L'association Carrefour rue met à la disposition des personnes sans domicile un point d'eau ouvert quelques heures. Egalement des douches et soins infirmiers et consultations médicales. La

Ville de Genève est en cruel manque de points d'eau pour sans domicile, pas forcément sans travail. La Ville doit augmenter sa présence dans ce secteur-là, d'ou subvention à l'association (50 000 francs d'augmentation de la nominative.)

Concernant les points d'eau, nous avons été interpellés par l'usage important des points d'eau des centres sportifs, et ça incommodait beaucoup de sportifs. Lorsque cette question fut relayée au Conseil municipal, j'ai demandé d'explorer toutes les possibilités pour renforcer l'hygiène pour ces personnes. Il s'agit de besoins de base et le Service social devrait faire une proposition, mais idéalement, chaque quartier devrait mettre à disposition un lieu d'hygiène.

Question: Qu'est l'association Atelier X? En danger?

Travaux de ferblanterie et menuiserie, atelier protégé avec des jeunes (115, route de Vernier) le problème est de trouver des locaux. On leur offre un hébergement, aussi, l'association qui existe depuis plus de 25 ans n'est pas en danger pour l'instant.

Question: qu'est-ce que Lestime?

Réponse: Assure permanence d'accueil pour les lesbiennes.

Question: Aspasia 440 000 francs. Pourquoi?

Réponse: Soutien aux péripatéticiennes – réaction du commissaire – mais c'est une minorité à Genève. Association extrêmement active luttant contre l'usure, loyers abusifs, etc.

Suggestion d'une commissaire: application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Le changement d'affectation d'une destination «logement» vers une destination «commerciale» (salon de massage) est assujéti à une autorisation préalable délivrée, le cas échéant, par le Département de l'urbanisme. Sauf compensation, elles sont rarement accordées, et lesdits salons sont, pour la plupart d'entre eux, exploités en dehors de toute autorisation. En pratiquant dans un local commercial, ces personnes seraient plus visibles et plus en sécurité et n'auraient pas de sous-location abusive. Car c'est abusif, c'est de l'esclavage camouflé, etc., ça nuit aux locataires de l'immeuble, à la profession. Des activités professionnelles nocturnes dans des immeubles familiaux posent problèmes. Cela réglerait 80% des problèmes.

Question: Subvention Canton-Ville pour les associations. A une période les associations recevaient des subventions du Canton et de la Ville maintenant c'est soit du Canton ou de la Ville. Ça concerne tout ce qui est précarité et association de femmes.

Réponse: La Ville soutient des projets spécifiques qui, au niveau de la loi, pourrait dépendre du Canton. Nous avons discuté de ces associations qui pour-

raient rebasculer au niveau du Canton, mais rien n'a évolué. L'on pourrait reprendre ce dossier. Aujourd'hui, la question du double subventionnement Canton Ville n'est plus d'actualité sachant les problèmes de budgets des uns et des autres.

Remarque d'une commissaire: Il faut un suivi de cette loi au niveau des subventions. Qui finance quoi? Ville et ou Canton?

Réponse: Aujourd'hui notamment, l'accueil collectif, le travail communautaire émarginent aux communes et l'individuel au Canton. La limite entre les deux est difficile à distinguer. Il s'agit clairement de voir comment on peut cofinancer un certain nombre de choses qui relèvent du service public.

Page 115. Subvention Partage. L'augmentation de subvention est-elle ferme? Clarifier les conditions d'emploi est indispensable, concernant les emplois de solidarité. Est-ce qu'on peut imaginer que l'octroi de ces subventions peut être conditionné à une clarification des rapports salariaux?

Réponse: Partage redistribue les invendus de commerces et tient un rôle important, nous avons été interpellés par l'épisode qui est loin d'être terminé de Partage. Une demande de partage s'élevant à 100 000 francs nous avait été faite. Nous avons travaillé temporairement avec cette subvention. Mais s'agissant de la mission de partage, il nous a paru important d'augmenter cette subvention pour ne pas mettre en péril l'association. Il est aujourd'hui de notoriété publique que Partage est le seul à pouvoir couvrir et répondre de manière sécurisée à toute la chaîne des invendus, notamment la sécurité de la santé publique. S'agissant des EDS, l'association Partage ne peut pas faire sans.

Question: Espace solidaire Pâquis, nouvelle subvention de 50 000 francs, pourquoi?

Réponse: Accueille toute une population de personnes en grande précarité, en activité depuis de nombreuses années. L'avantage est que cela pacifie les alentours du Temple.

Question: EdS? Question concernant différentes associations. Externaliser – engagement moral de la part de la Ville.

Réponse: Il ne faut pas confondre les prestations que la Ville externalise aux EDS et les associations qui engagent des EDS. C'est un débat plus général de société à avoir.

Réaction d'une commissaire: Je fais part d'une interrogation suite aux échanges qui ont eu lieu. Certes la politique des EDS dépend du Canton. On ne peut pas mélanger le travail d'une association et le traitement donné aux personnes qui doivent bénéficier d'un emploi de solidarité, Mais cette commission a traité deux motions des EDS. Le travail s'est terminé par le fait que la Ville devait

se désengager complètement du fait d'employer des EDS. Nous avons audité les ressources humaines et très clairement, on nous a déclaré qu'à terme il n'y aurait presque plus de personnes en EDS. Maintenant on a posé la question des associations, il y avait peu de renseignements. C'est un vrai souci. On n'interdit pas les EDS pour les associations. On demande très clairement que la formation qui doit accompagner ces personnes, leur encadrement, de ne pas avoir l'impression d'occuper un même poste à moindre salaire, que ces personnes puissent bénéficier de cela. La Ville doit donner un message aux associations qu'elle subventionne pour qu'elles respectent les EDS qu'elles emploient. Nous passerons auprès de plusieurs départements, pour qu'aucun emploi qui pourrait être donné à une personne à durée indéterminée ne soit donné à un EDS. M^{me} la présidente: on avait eu une discussion pour au moins leur accorder une formation continue. Ajouter cela au niveau de la loi.

Question: Fonds chômage, recommandation à la commission des finances sur ce point-là. La question porte sur le lien entre les associations qui sont ici sous budget social, sous subvention et fonds chômage qui est au département des autorités. La question se pose concernant le budget des autorités. Peut-être faudrait-il que la commission, dans la discussion qu'on aura, fasse une recommandation à la commission des finances. Comme les projets fonds chômage sont réévalués tous les deux ans et que, apparemment, les deux ans arrivent à terme en 2014 pour certains, connaissez vous certains projets qui seront arrêtés au fonds chômage et que nous pourrions réintégrer dans ces lignes budgétaires de subventions?

Quels projets sont particulièrement menacés? Les associations qui ont déjà demandé des augmentations?

Réponse: Le Bateau a reçu des aides ponctuelles, Inter Action, Caddie Service sont concernés. Bateau Genève nous sollicite régulièrement pour des subventions. On leur a donné des subventions ponctuelles également. Compte tenu que cette association reçoit et recevra encore l'année prochaine une subvention du fonds chômage, on a cette augmentation de subvention, mais on a calculé aussi en raison de ce qu'ils reçoivent du département des finances, d'où 20 000 francs.

Précision d'une commissaire: sur le fonds chômage, nous attendons la liste des associations qui bénéficient d'EDS. Savoir s'il y a une formation ou pas.

Page 116. Question: Pourquoi diminuer le budget participatif dans les écoles?

Réponse: On s'est rendu compte qu'on virait au consumérisme, et nous avons réorienté vers de petits projets moins coûteux et plus participatifs.

Question: Professionnalisation des ludothèques?

Réponse: Les ludothèques font une demande de dotation car elles connaissent un grand succès. Il est probable qu'en 2015 nous demandions une augmentation substantielle. Les ludothécaires sont salariées et professionnalisées. La demande d'un mandat d'évaluation des besoins est prévue afin de mieux cibler les aides.

Question: Ligne 365. Un montant de 360 000 francs est mentionné. Combien de places de crèche sont concernées?

Réponse: On a parfois des décalages et en 2014, on va financer des crèches ouvertes en 2013. Mais on peut d'ores et déjà dire qu'il y aura une augmentation plus importante en 2015. Avec ces affaires de partenariats, il y a également des réductions de coûts avec des entreprises qui s'engagent à faire des financements. Les coûts de ces structures sont très variables. 6000 enfants sont accueillis dans l'année, 3125 places d'accueil en tout. Chiffres qui fluctuent.

Question: Le coût annuel de prise en charge d'un enfant est de 15 000 francs?

Réponse: Le coût annuel moyen d'un enfant est environ de 28 000 francs payés par la collectivité et 11 000 francs par les parents.

Page 117. Question. Vestiaire social. Ligne 365, subvention de 10 000 francs, de quoi s'agit-il?

Réponse: C'est pour soutenir les activités que cette subvention est allouée. Caritas et le Centre social protestant offrent des habits pour les personnes précarisées, avec vestiaire. Dans ce vestiaire, les chaussures sont notamment très demandées. Parfois ces centres doivent acheter un certain nombre de choses.

Ligne 366. Question: Prestations sociales. Allocations sociales, ponctuelles, etc., en additionnant, on arrive à 1,5 million?

Réponse: Il y a les prestations sociales accordées aux bénéficiaires AVS/AI et cela représente 4400 dossiers. Une personne qui est aux prestations complémentaires reçoit 185 francs. Allocations sociales: cette allocation était en perte de vitesse depuis plusieurs années, son barème n'avait pas été réévalué et le nombre d'ayants droit diminuait d'année en année. Avec l'entrée en force des PCFam, en novembre 2012, qui s'adressent prioritairement aux familles, l'allocation sociale municipale a perdu sa raison d'être. La plupart des anciens bénéficiaires touchent désormais une prestation familiale complémentaire versée par le Canton. Du fait de la chute du nombre de bénéficiaires, les projections 2013 relatives aux allocations sociales laissent apparaître un non-dépensé proche de 420 000 francs, ce sont ces montants qui sont accordés aux familles modestes, c'est sur ce poste qu'on a pris les allocations de rentrées.

Une commissaire: Vous avez besoin de 385 000 francs pour quelques cas? En plus des allocations familiales complémentaires, il y a encore ça? Comment sont

accordées les allocations sociales ponctuelles? On ne sait pas quels sont les critères, à quoi elles sont destinées, etc.

Réponse: Oui c'est nécessaire, pour des soutiens ponctuels (loyer ou autre) mais ce n'est pas cumulable avec d'autres. Elles sont octroyées sur la base d'une demande, pour maintien au logement, comme impayés de loyer pour raison budgétaire. Allocation fortement sollicitée. L'effet de seuil est très tangible ici, notamment pour personne juste au-dessus du seuil de l'aide sociale. Quand une famille tourne avec 3000 francs par mois et doit payer 2500 francs de dentiste, elle peut se tourner vers l'aide sociale ponctuelle. J'entends votre souci M^{me} la commissaire, mais on ne peut pas s'en prendre à une population précarisée parce qu'il y a des problèmes de budget. Si vous voulez faire des coupes, ça ne doit pas être fait sur ces prestations.

La commissaire: C'est des sommes très importantes quand on a 25 millions de moins dans le budget. Il me semble légitime de demander sur quoi on va voter, pour savoir sur quoi on va faire des coupes si nécessaire, ce que ça implique si des motions sont proposées en ce sens, etc.

Question: Atelier d'art. Problème de gestion, d'autres personnes se sont mobilisés, des personnes à l'AI, qui ont constaté qu'ils faisaient les frais des personnes qui avaient mal géré ce projet et qui auraient souhaité continuer à bénéficier de cet espace d'expression d'une manière ou d'une autre. Est-ce qu'il y a une suite, un dialogue avec ces personnes?

Réponse: Oui, il y a des discussions et des rencontres, avec prolongation de bail du local pour leur permettre de se remettre en association. On les a orientés sur l'Espace Sécheron. Plusieurs propositions ont été faites.

Question: Arrive-t-il dans les prestations ponctuelles que le remboursement soit exigé si retour à meilleure fortune?

Réponse: Non, ces personnes sont envoyées par des services sociaux. En revanche, il arrive fréquemment que nous renvoyions ces personnes à d'autres partenaires actifs dans ce domaine. On n'intervient que subsidiairement pour faire la différence.

Page 132. Subventions relatives à des prestations en nature. Question: Restaurants scolaires, augmentations, pourquoi l'école des Vollandes coûte plus cher?

Réponse: Le restaurant scolaire des Vollandes a été agrandi et les prestations ont augmenté.

La présidente libère les auditionnés à 22 h 44.

Proposition d'une commissaire (S): Augmenter de 50 000 francs la subvention pour Trialogue, pour un demi-poste supplémentaire.

Une commissaire (MCG) déclare: Je ne suis pas d'accord avec ce demi-poste de plus de juriste. Je pense qu'il y a des cas plus urgents et Trialogue ne semble pas en avoir un grand besoin, car la demande est bien tardive. Je suis très reconnaissante du travail important qu'effectue cette association pour les chômeurs et les personnes en difficulté, en collaboration étroite avec les services de la Ville et du Canton. Du fait que Trialogue peut s'appuyer sur les services sociaux, le CSP, etc., et qui ont eux aussi des juristes à disposition, je pense que c'est mieux de garder des réserves pour d'autres urgences ou besoins réels.

Proposition d'un commissaire (MCG) concernant l'amendement de sa collègue (S); je ne serais pas contre une subvention supplémentaire, mais je propose de compenser sur le montant alloué à l'association de soutien aux sans papiers de Genève, qui apparemment est une association illégale et un encouragement à enfreindre les lois sur l'immigration, et la Ville serait sage de s'abstenir de tels encouragements.

Une commissaire (EàG): Je propose un amendement, ne pas lier cette subvention à une diminution. Je ne souhaite pas diminuer ce poste d'aide sociale.

Une commissaire (Ve): J'abonde dans le sens de ma collègue. Nous pensons aussi qu'augmenter cette subvention de 50 000 francs est possible. Et, dans d'autres départements, il y a des économies à faire, mais on ne doit pas diminuer la subvention d'une association pour la mettre ailleurs.

Une commissaire (S) sur le fait de ne pas souhaiter compenser directement dans le budget du département. Malheureusement, je crains qu'il ne faille compenser. Je voulais juste mettre en avant le risque de prendre une association pour en donner à une autre. Une compensation sur le fonds global, ce n'est pas priver une association. Mais la compensation se fait rarement sur le budget général.

La commissaire (S): Je ne veux pas dire qu'on enlève à quelqu'un d'autre. Mais je me donne la conscience de demander 50 000 francs et de demander à mes collègues aux finances de trouver ailleurs des montants en compensations. C'est une proposition, les finances pourront décider.

Une commissaire (MCG): Il y a 25 millions de déficit au budget de la Ville, est-ce raisonnable de proposer d'augmenter encore des subventions, surtout en ce cas où les activités de Trialogue ne seraient pas lésées? Je rappelle que la demande est venue tardivement et sans demande d'urgence, comme si ce n'était que par principe qu'elle était faite. De plus, cela mettrait le poste de juriste à 100 000 francs/an.

M^{me} la présidente: Je pense que, sur cette proposition d'amendement, on pourrait disposer d'un budget, il ne s'agit pas de prendre à X et le donner à Y, si c'était nécessaire. Je ne suis pas favorable à augmenter ce demi-poste pour Trialogue car

ils on déjà une subvention importante reçue récemment. Et si on veut demander une subvention, on ne fait pas la demande en juin. Je trouve que ce n'est pas très sérieux et on ne devrait pas se précipiter à faire des demandes d'augmentation de subvention.

Une commissaire (MCG) propose la suppression de la subvention pour ALCIP, qui reçoit 30 000 francs, mais n'est pas efficace et ne contribue pas, bien au contraire, à améliorer le climat employés-employeurs au vu du contenu de son journal et de son site comportant des attaques et critiques virulentes contre le patronat. M^{me} Peysson a de plus expliqué percevoir des cotisations des membres (peu nombreux, il est vrai) et des aides d'autres parts. Le comptable ne doit pas avoir beaucoup de travail, d'autant qu'il est retraité et pourrait s'engager bénévolement dans cette lutte s'il l'estime valable.

La présidente passe au vote de l'amendement de la commissaire (S), soit une augmentation de subvention de 50 000 francs en faveur de Trialogue, sans compensation (ce qui grève le budget de M^{me} Alder de 50 000 francs).

Cet amendement est refusé par 6 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S) et 1 abstention (S).

Augmentation avec compensation, en prenant 50 000 francs sur l'action sociale ponctuelle.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 EàG, 2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 3 oui (S) et 2 abstentions (Ve).

Augmentation avec compensation, en enlevant le même montant à l'Association sans papiers.

Cet amendement est refusé par 10 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 LR) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (UDC).

Proposition d'une commissaire (EàG): Augmenter la subvention (pages 117 et 156 projet de budget 2014 par politique publique) pour les maisons de quartier. Elle demande que la somme globale soit de 500 000 francs.

La présidente précise que les maisons de quartier n'auront pas d'activités les mercredis matin et autres. Les maisons de quartier vont diminuer leurs prestations, donc une grande partie des éducateurs sera en chômage partiel, donc le budget devrait diminuer. Les maisons de quartier vont plutôt périlcliter.

Une commissaire (S): La question des mercredis matins ne va que reporter les activités des maisons de quartier qui devront offrir du parascolaire en supplément. Il n'est pas certain qu'en versant de l'argent à la Fas'e, ce soit les maisons de quartiers qui en bénéficient. Est-ce que ce que l'on veut apporter aux maisons de quartier doit nécessairement passer par la ligne de la Fas'e?

Réponse de la commissaire (EàG): Ces 500 000 francs, c'est par rapport au dépassement fait sur les frais de fonctionnement de certaines maisons de quartier. On propose 160 000 francs de plus sur la ligne loisirs. Et M. Vallat a précisé que 3 nouvelles structures allaient arriver, donc il n'y a pas de diminution. La magistrate a dit que des centaines d'enfants restent sans place dans les maisons de quartier. Pour toutes ces raisons, elle maintient son amendement, sans compensation, car son groupe n'est pas attaché à un équilibre budgétaire.

Un commissaire (UDC) précise: il faut légalement un budget équilibré pour être en ordre avec la LAC. L'an prochain, avec la réforme des entreprises pour ramener le taux d'imposition à 13%, ce sera un manque à gagner de 50 millions pour la Ville.

Une commissaire (S): Je rappelle, au sujet de la LAC, qu'on a droit à un déficit à hauteur des montants des amortissements, soit 80 millions de francs pour la Ville.

La présidente: Concernant l'accueil continu, toutes les écoles offrent un accueil continu jusqu'à 18 h, même de 7 h du matin à 19 h dans certaines écoles. Donc pas besoin que les maisons de quartier assument cela le mercredi. Je crois qu'il faut aussi ne pas mettre des dettes sur le dos de la jeunesse.

Une commissaire (S): Je parlais du projet de loi, car il n'est pas encore existant. Donc du projet de loi qui suivra le fait que la population ait souhaité une initiative sur l'accueil continu des enfants, et c'est du parascolaire, donc ça ne concerne pas les écoles. Proposer des activités associatives et sportives, qui seront faites par des maisons d'accueil.

La présidente: Les lois sont souvent rédigées après que des pratiques se sont généralisées. En France, par exemple, la loi sur l'obligation scolaire de Jules Ferry a été votée alors que l'ensemble des petits Français fréquentaient déjà l'école. L'accueil continu des élèves existe déjà dans les écoles publiques de Genève.

La présidente fait voter la proposition de l'augmentation de 160 000 francs pour les centres de loisirs (maisons de quartier).

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 6 non (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Une commissaire (EàG): Je demande 3 postes pour le nettoyage. En effet, c'était trois postes car les budgets ont dû être serrés. Ça veut dire que les travailleurs seront surchargés. Cela dit, pour rallier nos partenaires politiques, on propose une augmentation de 2 postes. Passer de 7,3 à 9,3 postes supplémentaires.

Une commissaire (S): Le rapport de M^{me} Luiset passe à la commission des finances qui doit pouvoir avoir des chiffres précis.

Une commissaire (DC): Je suggère, si vos amendements ne sont pas prêts, de les présenter en commission des finances, avec des chiffres plus précis. Car on vote des lignes budgétaires.

La commissaire (EàG) reformule sa proposition: augmenter de 2 postes tout ce qui est dévolu au nettoyage pour les écoles et institutions pour l'enfance. L'augmentation de 7,3 postes qui passent à 9,3 postes.

La présidente passe au vote.

Cet amendement est refusé par 6 non (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 oui (EàG) et 5 abstentions (2 Ve, 3 S).

Une commissaire (MCG): La magistrate a bien précisé que, par rapport aux remaniements dans les bâtiments scolaires, toutes les demandes de poste furent gelées, donc c'est prévu et ils les ont entrés dans le budget. Ce n'est pas une situation imprévue où les personnes risquent de se retrouver avec une surcharge de travail, tout était prévu. Il n'y aura pas de personnel surchargé. En cela, vous pouvez faire confiance à M^{me} la magistrate Esther Alder.

Un commissaire (LR): C'est d'autant plus vrai qu'on ne peut pas se livrer à un jeu d'apprenti sorcier. C'est du bricolage actuellement. Je propose mon amendement. Je propose des coupes et des coupes sévères. On va demander un amendement commun PDC PLR: la suppression du poste 365 actions sociales ponctuelles, dont les représentants n'ont pas démontré l'utilité et la pertinence, nous sollicitons la suppression de ce montant.

Amendement proposé: page 113, 5001000, 365, première ligne. Casette de la magistrate, 408 000 francs.

La présidente passe au vote de cet amendement.

L'amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 EàG, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

La présidente annonce le vote de la proposition PR-1032 – acceptation du budget avec amendement rajouté, d'augmenter de 160 000 francs pour les maisons de quartiers.

Chaque groupe s'exprime.

Une commissaire (EàG): Notre groupe avait signalé au budget un certain nombre de choses, dont des lignes de non-dépensés et nous saluons les initiatives de M^{me} Alder par rapport à ces lignes. Nous la remercions pour la prise en compte de nos remarques. Nous avons proposé une augmentation l'année dernière pour les maisons de quartier. Demande en partie prise en compte, c'est pourquoi nous présentons cet amendement. Nous déplorons que la demande de Trialogue (+ 50 000 francs) n'ait pas été prise en compte. Nous espérons que la mise en

place du mercredi matin ne perturbera pas trop les activités qui sont concernées, dont les maisons de quartier, les restaurants scolaires, etc. Nous serons attentifs aux travailleurs et travailleuses concernés par cette mesure. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de surcharge de travail dans les services concernés. Le cas échéant nous nous réservons le droit de revenir en 2014 avec des projets de résolution ou autres si on constate qu'il y a une surcharge de travail. Nous voterons le budget de la cohésion sociale.

Un commissaire (Ve): Notre groupe a reçu des réponses satisfaisantes, donc nous n'avons plus aucun doute sur le budget, qui est raisonnable. Les mesures du département sont positives et nécessaires. Sa collègue enchaîne: on est très content des économies de moyen fait par la magistrature, notamment les points info services, la recherche d'autres postes. Nous voterons le budget de la cohésion sociale.

Une commissaire (S): Notre groupe avait fait les mêmes remarques l'année dernière que celles de notre collègue d'EàG, sur la question des non-dépensés dans des rubriques ou des projets auraient pu être développés. Toutes ces réflexions ont abouti car on a un budget complet dans ces rubriques. Je félicite l'ensemble des personnes qui ont travaillé dans le département. Nous sommes contents des explications fournies par M^{me} Alder. Nous acceptons ce budget. Nous regrettons le refus de la subvention pour Trialogue, notamment suite aux discussions positives de la semaine passée, qui n'ont pas abouti. Nous voterons ce budget de la cohésion sociale.

Une commissaire (DC): Notre groupe a déjà rappelé qu'il avait 2 priorités: la sécurité et les crèches. Concernant les crèches, je suis satisfaite des réponses apportées ce soir. Cela étant, je suis déçue de constater qu'il n'y a pas eu assez d'efforts et d'arbitrages, car le budget est principalement fait à la hausse avec une augmentation de 3% des charges. Avec la question de la fiscalité des entreprises, il y aura bientôt une baisse des rentrées fiscales, donc pourquoi continuer l'endettement?

Un commissaire (LR): Mon propos rejoint celui de ma collègue. S'il faut souligner un point positif, c'est celui de l'accent mis sur la petite enfance, mais je déplore l'augmentation des dépenses. Nous n'accepterons pas ce budget

Un commissaire (UDC): On a une inflation à 0%, mais on a ici une augmentation à 5%. Si tous les ménages fonctionnaient comme ça, ce serait la catastrophe. Le groupe UDC refusera ce budget.

Un commissaire (MCG): Mon groupe a toujours été clair, nous voulons un budget équilibré. Nous avons demandé au département de nous soumettre un budget équilibré cette année, et ce n'est pas ce qui nous est présenté ici avec un budget déficitaire et une augmentation des charges. Malgré quelques points posi-

tifs, comme l'augmentation des places de crèches, nous sommes plutôt déçus, d'autant plus par l'augmentation du montant alloué aux maisons de quartiers, montant non indispensable, et proposerons à la commission des finances d'effectuer des coupes nécessaires. En l'état, nous refuserons ce budget de la cohésion sociale.

La présidente passe au vote du budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité avec l'augmentation de 160 000 francs pour les maisons de quartier.

Le budget est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 6 non (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION



VILLE DE
GENÈVE

Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse du Conseil municipal
Madame Michèle ROULLET
Présidente

Genève, le 16 septembre 2013

Objet
FV/scb

PR-1032 - Audition du mercredi 28 août dernier - Précisions

Affaire traitée par
Frédéric Vallat
☎ 022.418.49.20
frederic.vallat@ville-ge.ch

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2014 de la Ville de Genève (PR-1035), votre Commission a procédé le 12 septembre dernier à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à l'administration municipale, qui appelaient les compléments d'information suivants.

-oOo-

Question 1, concernant le Service des écoles et des institutions pour l'enfance (Brochure *Projet de Budget 2014 par service*, page 93) :

– **A quoi correspond la rubrique 434 « Autres redevances d'utilisation et prestations de service » ? Comment expliquer son évolution entre 2012 et 2014 ?**

La diminution des revenus du groupe 434 "Autres redevances d'utilisation et prestations de service" apparaissant au projet de budget 2014 et au budget 2013 par rapport aux comptes 2012 s'explique par une variation du montant de la gratuité relative au transport des repas aux cuisines scolaires (compte 434900 – « C-CGE Gratuité – autres redevances d'utilisation et prestations de services »):

Lors de la clôture des comptes 2012, la Ville a procédé à un changement de pratique comptable. La gratuité du transport des repas aux cuisines scolaires est désormais reflétée dans les comptes du Service des écoles et des institutions pour l'enfance, comme une subvention en nature (compte 365 « Subventions accordées - institutions privées ») compensée par un produit de même montant (compte 434). En 2012, la valeur de cette prestation est estimée à CHF 293'493.00.

Il faut noter que cette gratuité ne figurait pas encore dans le projet de budget 2013 et qu'elle figure partiellement dans le projet de budget 2014 (CHF 37'250.00).

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Le montant de la gratuité pour les années 2013 et 2014 n'étant pas connu avec exactitude au moment de l'établissement du budget, il a été renoncé de l'inscrire dans le budget 2013 et que partiellement dans le projet de budget 2014.

Comme il est mentionné plus haut, l'inscription d'une gratuité en revenus implique également la reconnaissance d'un montant équivalant en charges. Cette charge n'ayant pas été non plus enregistrée, l'impact au niveau de l'équilibre budgétaire est donc nul.

-oOo-

Question 2, concernant le Service social (Brochure *Projet de Budget 2014 par service*, page 96)

- A quoi correspond l'augmentation de la rubrique 313 « Achats de fourniture et autres marchandises » ? A quoi correspondent les rubriques 317 « Dédommagement » et 319 « Frais divers » ; pourquoi ces rubriques augmentent elles dans le PB 2014 ?

Les dépenses enregistrées sous la rubrique 313 concernent en particulier les structures « clubs sociaux » et les « Espaces de Quartier ». En 2012, les dépenses de ces structures étaient proches de CHF 90'000.00. Le montant inscrit au budget 2013 (CHF 61'000.00) a été sous-estimé ; le Service social a proposé un ajustement de + CHF 19'500.00 pour porter cette ligne à CHF 80'500.00 dans le projet de budget 2014.

La rubrique 317 correspond à des frais de déplacement, d'organisation de réunions internes et de participation à des congrès : le budget 2013 (CHF 37'850.00) a été sous-estimé en ce qui concerne les frais de déplacements. Le Service social a proposé un ajustement de + CHF 15'000.00 pour le porter à CHF 52'850.00 dans le projet de budget 2014. Pour mémoire, ce montant est proche de celui qui a été dépensé en 2012 (CHF 51'300.00).

Sous la rubrique 319 figurent diverses dépenses, notamment des cotisations à des groupements communaux ; l'augmentation de CHF 7'800.00 correspond à la cotisation annuelle de l'Initiative des Villes Suisses, qui dépend de l'Union des Villes Suisses. Ce montant avait été par erreur retiré du budget 2013.

Il faut relever que le Service social compense intégralement ces trois augmentations par une réduction du budget de la ligne 310 de CHF 84'000.00.

Il ne s'agit donc pas pour le Service d'augmenter ses dépenses, mais d'ajuster les montants figurant au projet de budget 2014 pour mieux refléter ses besoins réels.

Au total, l'impact au niveau de l'équilibre budgétaire est donc nul.

-oOo-

Votre Commission a par ailleurs souhaité recevoir diverses informations.

- Un tableau présentant le budget du Service social, par rubrique comptable en ligne, et par unité, en colonne, afin de déterminer notamment le budget dévolu aux Unités d'actions communautaires (Annexe 1).
- Une présentation succincte de l'activité des UAC (Annexe 2).
- Un tableau présentant les aides sociales individuelles accordées par le Service social, en détaillant chacune des lignes qui constituent le compte 366 en 2012-2013 (Annexe 3).
- Un tableau présentant les subventions ponctuelles accordées par la direction du Département pour l'année 2012 (Annexe 4).
- Un tableau présentant les augmentations de subventions nominatives gérées par la direction du Département et inscrites au projet de budget 2014 (Annexe 5).

-oOo-

Nous profitons de la présente pour vous apporter des précisions concernant deux points abordés lors de l'audition.

Sur l'Atelier d'Art

La Ville de Genève a soutenu durant plusieurs années l'association Atelier d'Art. Suite à un changement d'activité, compte tenu également des questions que soulevaient la gestion de cette association, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a décidé de mettre un terme à son soutien, qui comprenait une subvention monétaire de CHF 25'800.00 ainsi que la mise à disposition gratuite d'un local, situé Rue du Môle 42bis, dont le loyer était pris en charge par la Ville.

La Ville de Genève a informé début mars l'Atelier d'Art par écrit de cette décision, le local dévolu à l'association devant être remis à son propriétaire au 30 juin 2013, à l'échéance du bail.

Le Département a ensuite rencontré à plusieurs reprises un groupe d'usagers, intéressés à reprendre cette activité. Afin de leur permettre de s'organiser en association et de trouver des financements, la mise à disposition gratuite du local a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2013, avec l'aval du propriétaire.

Il semble à ce jour que ces personnes n'ont pas trouvé de moyens financiers leur permettant de reprendre le bail de ce local. Le département leur a proposé d'autres solutions, comme par exemple l'utilisation de salles dans l'Espace de quartier de Sécheron.

Il y a quelques jours, la Ville a appris que ces personnes n'entendaient pas, semble-t-il, remettre les locaux à fin septembre. En tout état de cause, la Ville prendra les dispositions nécessaires pour respecter ses obligations envers le propriétaire de ce local.

Dans l'intervalle, les discussions se poursuivent avec les personnes concernées.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Sur l'association Partage

L'association Partage reçoit une subvention de fonctionnement de la Ville de Genève, pour son activité de « banque alimentaire », pour un montant de CHF 273'200.00, que le Département propose de porter à CHF 323'200.00 (voir annexe 4). Cette subvention représentait en 2012 un peu plus de 7% des revenus de l'association.

Il faut savoir que la Ville de Genève bénéficie gratuitement de denrées collectées et livrées par l'association Partage, pour une contre-valeur en 2012 de plus de 315'000.00.

Au-delà de la Ville de Genève, de nombreuses associations caritatives bénéficient de l'activité de Partage : ainsi, onze associations actives dans la distribution de denrées et de repas (toutes subventionnées par la Ville) ont reçu gratuitement des livraisons pour une valeur de plus de 1.9 millions de francs en 2012.

Partage est donc un partenaire important des associations caritatives et de la Ville de Genève dans le cadre de son activité de banque alimentaire. Ce secteur ne semble pas être affecté par la grève qui mobilise les employé-e-s du secteur du Cyclo Tri.

-oOo-

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

La direction du Département et moi-même restons à votre disposition si vous aviez des questions et pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame la Présidente, chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric VALLAT
Directeur

Copie : Madame Esther ALDER, Vice-présidente du Conseil administratif
Madame Sophie HEURTAULT MALHERBE, Directrice de la Direction financière

Annexe 1 – Budget du Service social, par rubrique comptable et par unité

Comptes	Libellé	Direction Action sociale centralisée 50070000	Action communautaire (CAS) 50070001	Action sociale 50070002	Immeubles avec infirmiers 50070003	Aîné-e-s 50070004	Exclusion 50070005	Total du service
301	Traitements du personnel	1535158	4010505	1189215	454905	883067	2107576	10180426
303	Assurances sociales	122591	324570	97968	36734	71898	172362	826122
304	Caisse de pensions et de prévoyance	199041	517384	148752	63436	106347	252124	1284083
305	Assurance maladie et accidents	35801	86370	25925	9721	19506	45612	222934
306	Prestations en nature	7300			200		7500	
308	Personnel intérimaire				200000			200000
309	Autres charges du personnel	38672	2112	672	192	432	624	42704
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	308346						308346
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	100950						100950
312	Eau, énergie, combustible	32041	176848		5008	85750	110588	410205
313	Achats de fournitures et autres marchandises	80500						80500
314	Entretien des immeubles par des tiers	235770	531344		66466	122000	167727	1123307
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	205779			500			206279
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	60041	2735132			203484	309000	3307657
317	Dédommagements	52850						52850
318	Honoraires et prestations de service	434792	83100		26699	3127	235000	782718
319	Frais divers	17990						17990
331	Amortissements ordinaires du PA	105902	1229001		329186	28286	62713	1755088
364	Subventions accordées sociétés d'économie mixte			624970				624970
365	Subventions accordées - institutions privées		200800	12000	483176	400000	900000	13194800
366	Subventions accordées - personnes physiques			11694000				
390	Intérêts répartis	922	314377		58812	1515	20203	396029
391	Mise à disposition de locaux	162400	470068		71428	616172	599944	1920012
392	Autres prestations internes	50021	92137		2000	84289	19062	247509
Total général		3786868	10773948	13790502	1808461	2625872	5002504	37788165

Comptes	Libellé	Direction Action sociale centralisée 5070000	Action communautair e (CAS) 5070001	Action sociale 5070002	Immeubles avec infirmes 5070003	Ainé-e-s 5070004	Exclusion 5070005	Total du service
420	Avoirs à vue							
425	Prêts du patrimoine administratif	116'468						116'468
427	Immeubles du patrimoine administratif		814'154			16'800	350'000	1'180'954
429	Autres revenus							
434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service	95'000	4'000			94'000		193'000
435	Ventes		7'000					7'000
436	Dédommagements de tiers							
439	Autres contributions		8'000					8'000
461	Subventions acquises - cantons		360'000					360'000
469	Autres subventions							
471	Subventions à redistribuer - cantons							
491	Mise à disposition de locaux							
Total général		211'468	1'193'154			110'800	350'000	1'865'422

Evolution du compte 301 – charges de personnel

L'évolution du compte 301 « Traitements du personnel » du Service social appelle les précisions suivantes :

Unités	PB 2014	Budget 2013	Comptes 2012	Ecart 2014 / 2013	Ecart 2014 / 2012
Direction - action sociale centralisée	1'535'168	3'071'678	3'042'077	-1'536'521	-1'506'919
Action communautaire (CAS)	4'010'505	3'477'381	3'068'170	+533'124	+942'336
Action sociale	1'189'215	-	-	+1'189'215	+1'189'215
Immeubles avec infirmeries	454'905	448'374	443'679	+6'531	+11'226
Aîné-e-s	883'067	733'567	636'266	+149'500	+246'801
Exclusion	2'107'576	2'370'545	2'114'489	-262'969	-6'913
	10'180'426	10'101'545	9'304'680	+78'881	+875'746

2014 / 2013 (budget)

L'augmentation de CHF 78'881.00 entre le budget 2013 et le projet de budget 2014 est induite par des mécanismes salariaux comptabilisés par la Direction des ressources humaines. En effet, le nombre de postes est inchangé dans le pré-budget 2014 (78.0 postes hors ajustement DB de +0.1).

L'évolution des traitements du personnel (nature 301) entre les unités est biaisée par des changements d'imputation ainsi que la nouvelle nomenclature administrative au niveau des centres de coûts dès 2014. Dans les faits, l'affectation des postes dans les unités est inchangée au niveau des unités.

2014 / 2012 (comptes)

L'écart de + CHF 875'746.00 s'explique essentiellement par la vacance de nombreux postes avant la mise en place de la réorganisation des UAC.

Annexe 2 – Présentation des Unités d'actions communautairesLes missions des Unités d'actions communautaires (UAC)

Les missions des UAC se définissent dans le cadre de la promotion de la santé, du bien-être social et de la qualité de vie. Elles cherchent des solutions collectives et solidaires à un besoin commun ou à un problème social en valorisant les ressources des personnes ou des communautés.

Par des collaborations étroites avec l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs, elles soutiennent la participation des habitants à la vie de quartier et les initiatives locales. Elles complètent leur intervention par des actions d'information socio-sanitaires et de prévention.

L'organisation des UAC

Quatre Unités d'actions communautaires sont présentes en Ville de Genève : Plainpalais Jonction Acacias ; Eaux-Vives Champel Cité ; Pâquis Grottes Saint-Gervais ; Servette Saint-Jean Petit-Saconnex.

Les équipes sont composées de conseillers-ères en action communautaire (compétences de travailleurs sociaux de proximité), d'un-e secrétaire en action communautaire (secrétariat social) et d'un-e responsable de structure sociale (compétences de responsable d'équipes).

Les UAC sont rattachées au secteur de l'action communautaire du SSVG. Ce secteur regroupe également les Espaces de quartier, notamment le Lyon 99 et Sécheron.

Secteur Unité Action communautaire		
Action communautaire Espace de Quartier (EdQ) Adjoint de direction (100%)	Action communautaire Rive gauche Adjointe de direction (90%)	Action communautaire Rive droite Adjoint de direction (100%)
<i>Secrétaire (100%)</i>		
EdQ le 99 Responsable (80%) Travailleuses sociales (140%)	UAC Plainpalais / Jonction Responsable (90%) Secr.Action commun. (80%) Cons.Action commun. (450%)	UAC Grottes / Pâquis-St.G. Responsable (80%) Secr.Action commun. (60%) Cons.Action commun. (420%)
EdQ Sécheron Responsable (80%) Travailleuses sociales (150%)	UAC Eaux-Vives / Champel Responsable (80%) Secr.Action commun. (100%) Cons.Action commun. (410%)	UAC St-Jean / Servette Responsable (80%) Secr.Action commun. (120%) Cons.Action commun. (460%)
Total postes secteur Unité Action communautaire: 3270%		

A noter que l'augmentation de la nature 301 (traitements du personnel) dans le projet de budget 2014 est due à la nouvelle nomenclature administrative dès 2014 – les postes restent inchangés par rapport à 2013.

Des formats de projets très diversifiés

Le secteur communautaire réalise ses objectifs en étroite collaboration avec de nombreux partenaires associatifs et/ou institutionnels.

Le travail des équipes s'effectue en partenariat avec les habitants des quartiers, les communautés, les associations, les commerces et les entreprises locales, les services municipaux et cantonaux, etc.

Exemples de partenaires : services de la Ville (Agenda 21, SEV, Service des écoles et institutions pour l'enfance, Service de la jeunesse...); services cantonaux (BIE, DIP, IMAD, Hospice général.); les associations d'habitants, de quartier, associations d'aînés, les maisons de quartier.

De par leurs compétences et leurs missions, les UAC sont sollicitées par d'autres services pour effectuer des rapports de repérage et d'observation d'un territoire donné et/ou d'utilisation d'espaces comme une place de jeux ou un préau d'école. Des diagnostics plus substantiels sont également réalisés par les équipes.

Exemples : sollicitation du SEV pour le plan de gestion du parc Lagrange ; travail réalisé dans le cadre des contrats de quartier Grottes et Saint-Gervais ; présence dans les conseils d'établissement scolaire.

Priorités et thématiques de travail

Les projets UAC peuvent être répartis selon 3 axes d'action et d'évaluation :

1. Promouvoir les solidarités de proximité (lutter contre l'isolement, renforcer les liens sociaux et les rapports de voisinage). Exemple : approche par immeuble ou groupe d'immeubles (Rue Lamartine - quartier de la Servette...).
2. Promouvoir l'usage social de l'espace public (lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité, favoriser la mixité sociale) : animations d'été dans des secteurs repérés comme sensibles (parcs notamment, ex : Geisendorf)
3. Promouvoir l'intégration sociale et soutenir la parentalité. Exemples : Parcours des habitants dans plusieurs quartiers ; Ecole des mamans dans trois établissements scolaire en REP.
4. Soutenir les communautés et les associations : aide à l'élaboration et au développement de projets, à la promotion de leurs actions auprès des publics cibles, soutien logistique, faciliter les démarches (ex : l'association « Bien vivre au Suéjet », le collectif des habitants des Minoteries, les clubs d'aînés..).

Les Espaces de quartier fournissent aux habitants et aux communautés des moyens et des infrastructures leur permettant la réalisation de leurs activités ou de leurs projets en contrepartie d'une « prestation » offerte à la communauté.

Liste des projets 2012 par thématique :

Titre	Thématique	Projets aînés
1 De BécaSSine à Max et Lili - atelier de lecture intergénérationnel - année scolaire 2011-2012	Aide à la parentalité	
2 Des parents se rencontrent	Aide à la parentalité	
3 Colibris sains à l'école de l'Europe : opération de sensibilisation		
4 Accueil des nouveaux habitants Jonction	Intégration	
5 Accueil des nouveaux habitants Plainpalais	Intégration	
6 Arcade info Quartier / Servette	Intégration	
7 Atelier cuisine Hugo Senger "Recettes à 4 sous"	Intégration	
8 Atelier lecture/devoirs, grille commune	Intégration	
9 Autour d'une table - Version janvier 2013	Intégration	
10 Ecrivain public - Votre idée par sa plume / Servette	Intégration	
11 ETHNOPOLY (Journée de solidarité) / Servette	Intégration	
12 Expos-photo "Je me sens d'ici" à l'espace quartier de Champel	Intégration	
13 Groupe de paroles et d'échanges	Intégration	
14 Groupe d'écoute de parole et de lien aux Pâquis	Intégration	
15 Groupe d'expression française / St-Jean - Servette	Intégration	
16 Jardin partagé au chemin des Eidguenols	Intégration	
17 Les Eaux-Vives, un quartier multiculturel	Intégration	
18 Marchons à vert Saison 2012	Intégration	
19 Mesures d'accompagnement pour l'abri PC des Volières	Intégration	
20 Participation au collectif de l'Abri - Prom. Europe 2012	Intégration	
21 Permanence d'avocats - Champel et rive gauche 2013	Intégration	
22 Permanence d'avocats - Rive droite 2012	Intégration	
23 Rencontre entre associations et organismes de populations migrantes	Intégration	
24 Repas interculturel/Semaine contre le racisme 2012	Intégration	
25 Semaine contre le racisme 2012 avec Bibliothèque Municipale des Eaux Vives	Intégration	
26 Soutien à l'association AmisSuisse Somalie Suisse	Intégration	
27 Vos idées sous sa plume - Ecrivain public	Intégration	
28 1ère rencontre entre les partenaires des associations et des institutions en lien avec la population aînées sur le secteur	Solidarité de proximité	Aînés
29 Association "Au fil du Rhône" 2012	Solidarité de proximité	Aînés
30 Club des aînés "Les Pâquisards" 2012	Solidarité de proximité	Aînés
31 Club des seniors de Champel 2012	Solidarité de proximité	Aînés
32 Espace quartier aînés de Plainpalais	Solidarité de proximité	Aînés
33 Espace quartier aînés des Eaux-Vives	Solidarité de proximité	Aînés
34 Espace quartier Jonction	Solidarité de proximité	Aînés
35 Espace-Quartier-Aîné-e-s des Pâquis	Solidarité de proximité	Aînés

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3313

Titre	Thématique	Projets aînés
36 Et c'est parti / Concerts Aînés	Solidarité de proximité	Aînés
37 Expérience créative intergénérationnelle	Solidarité de proximité	Aînés
38 Forum seniors Grottes Beaulieu	Solidarité de proximité	Aînés
39 Journée internationale des aînés-e-s	Solidarité de proximité	Aînés
40 L'École des bons petits plats / 2012	Solidarité de proximité	Aînés
41 Plateforme aînés Gare, Grottes, Beaulieu et St-Gervais	Solidarité de proximité	Aînés
42 Rencontre entre seniors et élèves de 7 ^e lors de la journée internationale des personnes âgées / Europe	Solidarité de proximité	Aînés
43 Séjour à la Nouvelle Roseraie 1	Solidarité de proximité	Aînés
44 Séjour à la Nouvelle Roseraie 2	Solidarité de proximité	Aînés
45 Séjour aînés-e-s 2012 "Découverte de la Diôme"	Solidarité de proximité	Aînés
46 Thé dansant à l'Espace Quartier.	Solidarité de proximité	Aînés
47 Voyage à Romont	Solidarité de proximité	Aînés
48 Voyage des animations accompagnées	Solidarité de proximité	Aînés
49 Voyage du quartier de Champel	Solidarité de proximité	Aînés
50 20 ans "c'est toute une histoire" / Europe	Solidarité de proximité	Aînés
51 Approche par immeuble / Groupe solidarité de proximité	Solidarité de proximité	Aînés
52 Coordination sociale de Champel 2012	Solidarité de proximité	Aînés
53 Danse communautaire. Module II / Pâquis	Solidarité de proximité	Aînés
54 En quête de liens aux Acacias, exemple	Solidarité de proximité	Aînés
55 Fête des voisins aux Pêcheries	Solidarité de proximité	Aînés
56 Fête du Printemps	Solidarité de proximité	Aînés
57 Jardins partagés rue du Contrat Social	Solidarité de proximité	Aînés
58 Le parc des Délices et ses alentours/ approche par immeubles	Solidarité de proximité	Aînés
59 Le Printemps des Délices	Solidarité de proximité	Aînés
60 Le quartier oeuvre sur l'alcôol / Liolard	Solidarité de proximité	Aînés
61 Le temps des fêtes partagées 2012	Solidarité de proximité	Aînés
62 Les amis de Michel-Simon	Solidarité de proximité	Aînés
63 Pause Philo	Solidarité de proximité	Aînés
64 Pique-nique canadien dans le parc Bertrand	Solidarité de proximité	Aînés
65 Plateforme quartier / St-Jean - Servette	Solidarité de proximité	Aînés
66 Qualité de vie rue de Bourgoigne	Solidarité de proximité	Aînés
67 Quartier Contacts 2011-2012-2013	Solidarité de proximité	Aînés
68 Réseau d'échange Plainpalais-Jonction	Solidarité de proximité	Aînés
69 Sécheron fête communautaire	Solidarité de proximité	Aînés
70 Voisins solidaires	Solidarité de proximité	Aînés
71 A la rencontre des usagers du parc du Promeneur solitaire – 3	Usage social des espaces publics	
72 Animations d'été à la Jonction	Usage social des espaces publics	
73 Animations d'été dans le parc Bertrand	Usage social des espaces publics	
74 Astuces contre les vols à l'assuise 2012	Usage social des espaces publics	

Titre	Thématique	Projets aînés
75	Bonjour, c'est le respect / Pâquis	Usage social des espaces publics
76	Champel se Livre	Usage social des espaces publics
77	Colorparc "semez vos envies" / Square Gaillifé	Usage social des espaces publics
78	Contrat de quartier Grottes	Usage social des espaces publics
79	Contrat de quartier St Gervais Seuljet Voltaire	Usage social des espaces publics
80	Des potagers urbains au chemin du Champ d'Anier	Usage social des espaces publics
81	Été de la Roulotte	Usage social des espaces publics
82	Geisendorf parc et préau	Usage social des espaces publics
83	Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool	Usage social des espaces publics
84	L'alcool, où est le problème? / St-Jean - Servette	Usage social des espaces publics
85	Ludobus de la rentrée 2012	Usage social des espaces publics
86	On déguste aux Pâquis	Usage social des espaces publics
87	Pâquis (les) se mettent au Vert, animation d'été 2012	Usage social des espaces publics
88	Pâquis je vous aime	Usage social des espaces publics
89	Pâquis Porteur de parole	Usage social des espaces publics
90	Plantages urbains au Parc Beaulieu	Usage social des espaces publics
91	Prévention drogue Vieusseux	Usage social des espaces publics
92	Renforcement du pouvoir d'agir des associations et groupements d'habitants / St-Jean - Servette	Usage social des espaces publics
93	Soutien à la Ville est à vous de la Promenade de l'Europe	Usage social des espaces publics
94	Soutien à la Ville est à Vous Genêts/Peit-Sacomex	Usage social des espaces publics
95	Tantines sous les arbres	Usage social des espaces publics
96	Théâtre sous chapiteau	Usage social des espaces publics
97	Transmettre le goût de lire 2013	Usage social des espaces publics

Annexe 3 – Aides sociales individuelles accordées par le Service social

Prestations financières (monétaires)	PB 2014	Budget 2013	Comptes 2012
AVS paiement des cotisations En application de la Loi sur l'assurance vieillesse et survivant (LAVS), la commune, par l'intermédiaire du Service social prend en charge 50 % des remises de cotisations AVS pour les personnes qui ne peuvent payer la cotisation minimale	CHF 125 000	CHF 125 000	CHF 209 526 Selon facture du Canton
Allocations Rentrée Scolaire Allocations destinées aux familles avec enfants en âge de scolarité obligatoire dont les revenus sont limités. Octroyées sur demande et faisant l'objet d'un versement unique une fois l'an. Mise en Place en 2013, cette allocation est financée par prélèvement sur la ligne « Allocations Sociales » qui présentera un non dépensé important en fin d'année.	CHF 420 000 2000 familles estimées	0	0
Allocations sociales Accordées aux personnes/familles dont les revenus sont très modestes, sur demande et subsidiairement au droit fédéral et cantonal, selon un barème, en fonction d'un revenu déterminant	CHF 380 000	CHF 800 000	CHF 526 402 94 dossiers
Allocations sociales ponctuelles Il s'agit d'aides financières ponctuelles octroyées, sur la base d'un dossier, de manière limitée dans le temps, pour faire face à une dépense spécifique (loyers impayés, frais dentaires, etc.)	CHF 385 000	CHF 385 000	CHF 323 685 188 demandes acceptées Ce nombre ne tient pas compte des victimes de l'incendie de la Jonction qui ont reçu une aide financière via cette rubrique
Prestations municipales Octroyées sur demande à toute personne bénéficiant des prestations cantonales complémentaires à l'AVS/AI CHF 185.- pour une personne seule, CHF 265.- pour un couple ; CHF 300.-/mois pour 3 personnes et au-delà de 3 personnes CHF 40.-/mois/pers	CHF 10 004 000	CHF 10 004 000	CHF 10 228 425 4389 dossiers
Prestation pour restaurants scolaires Consiste à la prise en charge intégrale des frais de repas, accordées sur demande lorsque la situation sociale et financière le justifie	CHF 380 000	CHF 380 000	CHF 389 509 434 familles

Prestations financières (non monétaires)	PB 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Action communautaire Sous cette rubrique figurent les montants dépensés dans le cadre de projets d'action communautaire, qui bénéficient directement aux habitants.	CHF 200'800	CHF 200'800	CHF 98'117
Actions sociales exclusion Pour l'essentiel les achats de nourriture dans les clubs sociaux, ainsi que divers achats de biens de première nécessité distribués aux bénéficiaires	CHF 900'000	CHF 900'000	CHF 825'757
Espace aînés Montants dépensés dans le cadre des projets destinés au seniors notamment dans le cadre de Cité Seniors (essentiellement des frais d'animation) qui bénéficient directement aux habitants	CHF 400 000	CHF 400 00	CHF 374'979

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3317

Annexe 4 – Subventions ponctuelles accordées en 2012 par l'UVA

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
Proximité et vie associative	Ass. Pour la reconversion des Vernets	9'000
	Cie de l'Estuaire	10'000
	Ass. Au cœur des institutions genevoises	10'000
	Forum démocratie participative	6'000
	Ass. Des Habitants du quartier de la Concorde	1'120
	Compagnie des Hélices	20'000
	Ass. Lieux de rencontre et de culture aux grottes	5'000
	Coordination Enfants de la Jonction	-
	Forum démocratie participative	9'000
	Centre genevois du volontariat	32'000
	Pro Natura Genève	30'000
	Ass. Cinétransat	750
	Association TAKO	5'000
	AUPB	8'000
	Caritas jeunesse	2'510
	Association Lire et Ecrire	750
	Association Colis du Cœur	750
	Ass. Black Movie	750
	Caritas jeunesse	1'260
	Ass. Au Cœur des Grottes	5'000
	Ass. Le Carré	5'000
	Ass. La Coulou	5'000
	Ass. Le Bateau Genève	5'000
	Ass. Du scoutisme genevois	5'000
	Espace solidaire Pâquis	5'000
	Ass. Armée du Salut	5'000
	Ass. Familles monoparentales	2'500
	Kiosque - Terre des enfants TOUS RESPECTES	2'500
	Ass. L'Orangerie	2'500
	Ass. Café cornavin	2'500
	Ass. Colis du cœur	2'500
	Ass. Solidarités femmes	2'500
	Ass. Le Racard	2'500
Ass. Aspasia	2'500	

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Coordination des centres Ville	20'000
	Centre protestant de vacances	1'760
	Association AUBP	750
	Association de défense des chômeurs	1'500
	Carrefour-Rue	750
	Uni Populaire albanaise	7'320
	Aspasie	750
	Mouvement Populaire des familles	3'020
	Ass. Vacances Nouvelles	750
	Ass. Bataille des Livres	750
	Total	244'240
Projets culturels de proximité	Fédération Maison Kultura	60'000
	Maison de Quartier des Pâquis	30'000
	Maison de Quartier de la Jonction	30'000
	Association BAZ'ART de St Gervais	6'000
	MQ Champel	8'000
	Les Créateliars	5'500
	MQ Jonction	5'000
	MQ Pâquis	2'500
	Pré en Bulle	3'500
	MQ St Jean	3'800
	MQ Jonction	7'500
	MQ Acacias	3'000
	MQ Pré en Bulle	1'000
	Kultura	5'000
	MQ Asters-Servette	3'400
	Pré en Bulle	8'000
	MQ des Acacias	10'000
	MQ des Pâquis	2'000
	MQ de Plainpalais	3'500
	La Bulle d'Air	15'000
	Le Bus Magique	1'300
	Rinia Contact	8'000
	Total	222'000

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3319

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
Sport de proximité	Beach-Volley club	4'000
	Kimura JJB Ge	6'000
	Théâtre-Cirque	20'000
	Association Cirquenchêne	8'000
	Association Genève Vélo Polo	7'500
	Association Genève Vélo Polo	7'500
	Total	53'000
Subventions et allocations diverses	GIAP	34'100
	Carrefour-Rue	15'900
	Ass. Préau Léman	-1'885
	Total	48'115
Ass. Pour le développement durable	Association Label-Vie	10'000
	Aqua Diving	4'900
	Total	14'900
Diverses activités enfance et écoles	Etablissement de la Roseraie	490
	Collège de Saussure	1'000
	Etablissement des Allobroges et Square	500
	GIAP	10'000
	Etablissement de la Roseraie	-490
	Total	11'500
Ecoles et nature	Pro Natura Genève	60'000
	Aqua Diving	2'100
	WWF Panda Club	1'650
	Total	63'750
Diverses actions sociales ponctuelles	Association pour la promotion des droits humains APDH	17'500
	Association Le Gai Savoir	20'000
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	60'000
	Fédération genevoise des clubs d'ainés et association de Séniors	4'000
	Association Prélude	7'000
	Association Café Cornavin	7'515
	SAIG -Société Associations Italiennes de Genève	18'300
	Université populaire africaine en suisse-UPAF	10'000
	Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	10'000
	Association Label-Vie	5'000

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Association Dialogai	10'000
	Espace Adoption	3'500
	Association Esprit Nomade	27'000
	Faculté de lettre Uni-Bastion	3'600
	Ass. Amis de la Terrasse du Troc	20'000
	EPER - Entraide protestante suisse	10'000
	Fédération genevoise des clubs d'ainés et association de Séniors	7'000
	Association Tambour Battant	10'000
	Service social international (ISS)	20'000
	Association la Teuf	5'000
	Espace Musical	-6'000
	Ass. Le Bateau Genève	50'000
	Association Le Racard	30'000
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui	10'000
	Mouvement populaires des familles	15'000
	Association 360	23'000
	Conseil des Anciens	3'000
	Collectif 17 Octobre	4'000
	Association des Habitants du Parc de l'ancien palis-HAPAP	540
	Association pour la promotion des droits humains APDH	20'000
	Couleurs Afrique	5'000
	Carrefour-Rue	34'100
	Centre social protestant	10'000
	Espace Solidaire Pâquis	45'000
	Ecole des Parents	15'000
	Total	534'055
Diverses organisations activités jeunesse	Les Traverses Musicales	3'000
	Association Exploriffs	5'000
	Art4change	3'900
	Association pour Y Croire Encore	25'000
	Association Maison du Vélo	5'000
	Association les Créatellers	11'500
	Association la lanterne magique	5'000
	Association la Bulle d'air	3'500

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3321

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Centre Akwaba	10'000
	Association Euforia	15'000
	Association la comète	20'000
	Association JAIA	2'000
	Association JAIA	3'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	6'000
	Le Bus Magique	4'000
	Ass. Cie de la Boîte à Girafe	15'000
	LGBT Youth Suisse	10'000
	Association Stop Suicide	10'000
	Service social international (SG)	10'000
	Association des Habitants du Quartier de la Concorde	22'000
	Association 60*60	5'000
	Fondation de l'espace Jean-Jacques Rousseau	5'000
	WWF-Panda Club	26'800
	Association du Terreau	13'300
	Pour Y Croire Encore	20'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	5'000
	Les Traverses musicales	3'000
	Pré-enbulle	60'000
	LRC aux Grottes	9'000
	Pré-Ludes	60'000
	Parlement des jeunes	6'000
	Biopop	7'000
	Total	409'000
Jeunesse et citoyenneté	Association EIP	10'000
	Union Chrétienne	50'000
	Rinia Contact	60'000
	Total	70'000

Annexe 5 - Augmentations de subventions nominatives gérées par la direction du Département

Le total des organismes subventionnés par la direction du département en 2013 est composé ainsi :

- 80 organismes (dont 7 clubs d'ainés et la fédération clubs d'ainés) perçoivent des subventions nominatives en espèces pour un montant total de CHF 7'665'100.00.
- 84 organismes perçoivent des subventions nominatives en nature pour un montant total de CHF 3'102'435.00.

Le total des organismes subventionnés en 2014 est composé ainsi:

- 79 organismes (dont 6 clubs d'ainés + la fédération clubs d'ainés) perçoivent des subventions nominatives en espèces pour un montant total de CHF 7'876'300.00.
- 83 organismes perçoivent des subventions nominatives en nature pour un montant total de CHF 3'289'515.00.

Le tableau suivant récapitule ces montants :

	Projet de budget 2014	Budget 2013	Ecart
Subventions monétaires (nominatives)	7'876'300	7'665'100	+211'200
Subventions monétaires (ponctuelles)	1'611'000	1'374'000	-
<i>Actions sociales ponctuelles</i>	408'000	595'000	-187'000
<i>Activités enfance et jeunesse</i>	478'800	598'800	-120'000
<i>Activités socio culturelles et activités physiques ludiques</i>	210'000	140'000	+70'000
<i>Vie dans les quartiers</i>	277'200	277'200	-
Total des subventions monétaires	<u>9'276'100</u>	<u>9'250'300</u>	<u>-237'000</u>
Subventions nominatives en nature	3'012'435	3'289'515	-25'800
Total général (365)	<u>12'288'535</u>	<u>12'539'815</u>	<u>+277'080</u>

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3323

Six associations ont vu leur subvention nominative augmentée :

Le Bateau	+50'000	Cette augmentation vise à stabiliser l'accueil social ainsi que l'encadrement des "passagers" travaillant sur le Bateau, notamment pour la distribution des repas.
Carrefour-Rue	+ 50'000	Cette subvention est accordée pour tenir compte des horaires élargis du point d'eau et pérenniser son fonctionnement.
Partage	+50'000	La subvention est accordée pour financer l'activité de « banque alimentaire » de l'association, compte tenu de l'augmentation importante des tonnages enregistrée ces dernières années
Conseil des anciens	+ 7'000	La subvention est accordée pour permettre à l'association de faire face à une augmentation de son loyer.
BAB VIA	+50'000	La somme de 50'000 est accordée à la Boite à boulots pour faire face à l'augmentation de son activité (de 1'300 boulot à plus de 1'500 en un an).
Espace Solidaire Pâquis	+ 50'000	Cette nouvelle subvention de fonctionnement permettra à l'association une partie de ses frais fixes, de l'activité d'un écrivain public et d'un coordinateur.

Séance du 25 septembre 2013

Le président cède la parole à M^{mes} Rouillet et Luiset en vue de la présentation du rapport.

Une commissaire indique que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) a relevé les efforts fournis par le département au regard des augmentations liées entre autres au parascolaire, au nombre de patrouilleuses scolaires, à l'accueil des enfants et à la restauration scolaire. Cependant, si la majorité de la CCSJ a accepté le budget, celui-ci n'a pas emporté l'unanimité. En effet, malgré les efforts qui ont été reconnus, on note néanmoins une hausse de 3%, étant entendu que les comptes connaîtraient même une augmentation à hauteur de 5%. Elle signale que les commissaires représentant les groupes DC, LR, UDC et MCG ont refusé le budget au motif que ce dernier n'était pas équilibré. La CCSJ a constaté que, dans une situation budgétaire difficile, de nouvelles prestations ont été octroyées par les services de M^{me} Alder. Elle cite notamment l'allocation rentrée scolaire, laquelle n'entraîne pas d'augmentation du budget car celle-ci a été prise sur une autre ligne. Il s'agit néanmoins d'une nouvelle prestation, étant entendu que cela relève de la liberté des services de M^{me} Alder et que le Conseil municipal ne s'est dès lors pas prononcé dessus.

Une commissaire émet une motion d'ordre. Elle rappelle que la présidence d'une commission doit faire part de l'avis de la commission concernée. Il ne saurait aucunement s'agir de la prise de position d'un parti spécifique.

M^{me} Rouillet poursuit en signalant qu'il y a aussi eu des demandes de précision quant aux destinataires de certaines demandes d'aide ponctuelle, s'élevant à 500 000 francs. S'agissant des points positifs, elle souligne l'amélioration de l'accueil des enfants. C'est pourquoi la CCSJ a accepté le budget. Elle passe la parole à M^{me} Luiset.

M^{me} Luiset précise que certaines questions qui ont été posées ont reçu une réponse écrite, ce qui a empêché d'approfondir les sujets concernés. Elle met en évidence que ces éléments sont joints au rapport. Elle argue en outre qu'il s'agit d'aspects importants et tient à attirer l'attention sur le fait que ceux-ci n'ont pas pu être traités en commission avec la diligence souhaitée. De plus, elle indique que certains commissaires de la CCSJ ont été interpellés par les montants transférés au Service financier qui n'apparaissent plus. Il s'agit d'un déplacement de fonds libres qui a normalement un impact consistant en une diminution dans les comptes. Or, on observe malgré tout une augmentation. Une partie des commissaires a également émis des doutes quant à la demande d'augmentation de subventions pour les maisons de quartier, lesquelles n'ont pourtant rien demandé. Elle met en exergue que le budget a été accepté à une infime majorité. Elle ajoute en outre que, eu égard au nombre de questions soulevées, toutes n'ont malheu-

reusement pas pu être discutées en profondeur. Elle invite donc la commission à effectuer le travail.

Le président demande aux commissaires s'ils souhaitent poser des questions à la présidente ou à la rapporteuse de la CCSJ.

Un commissaire aimerait recueillir l'avis de M^{me} Luiset ou de M^{me} Rouillet sur les réponses écrites qui ont été transmises par le département. Il se demande en outre quel intérêt présente pour la CCSJ la liste des projets 2012, et quelle est la question qui est à l'origine de la production de ladite liste.

M^{me} Rouillet rétorque que la liste a été communiquée pour répondre à une question en lien avec une ligne à hauteur de 385 000 francs portant sur des allocations sociales ponctuelles. On s'interrogeait en effet sur la nature des bénéficiaires des allocations susmentionnées.

M^{me} Alder précise qu'il convient de distinguer entre la demande qui portait sur les enveloppes de subventions ponctuelles, laquelle a donné lieu à la délivrance de la liste des projets, d'une part, la demande relative à l'activité des Unités d'action communautaire (ci-après UAC). Elle cède la parole à M. Vallat pour le détail y relatif.

M. Vallat indique que, à l'occasion de l'audition du département devant la CCSJ, cette dernière a exprimé le souhait de recevoir le détail des comptes du Service social, en faisant ressortir ce qui relevait du secteur des UAC. C'est à cette fin qu'il a été jugé utile de proposer de produire un tableau, lequel figure en annexe à la page 6, et de l'accompagner d'une présentation des UAC ainsi que de la liste des différents projets que les UAC ont conduits tout au long de l'année 2012.

Le président demande aux commissaires s'ils souhaitent poser d'autres questions à M^{mes} Rouillet et Luiset. Tel n'étant pas le cas, il les remercie de leur présence et de leurs éclaircissements. Puis, suivant leur souhait, il les libère.

Le président annonce ensuite l'ouverture des questions relatives à la politique générale du département. Il donne ainsi la parole à M^{me} Alder.

M^{me} Alder met en lumière que le budget du département s'élève à 259 300 000 francs, ce qui représente effectivement une augmentation de 8 000 000 de francs, soit une hausse de 3% par rapport à l'exercice 2013. Elle attribue ladite hausse à la mise en œuvre de deux priorités du département, à savoir la petite enfance, secteur qui connaît une hausse à hauteur de 5 200 000 francs afin de financer de nouvelles places en crèches ainsi que l'application automatique des mécanismes salariaux, d'une part, et les budgets liés au parascolaire, lesquels augmentent en raison de l'étoffement annuel des effectifs pour répondre aux besoins des familles, de l'introduction de l'école le mercredi

matin pour la rentrée scolaire 2014, ce qui engendre un supplément d'un montant de 1 800 000 francs, ainsi que de la création de l'équivalent de 7,3 postes pour ce secteur, outre l'application automatique des mécanismes salariaux évidemment, d'autre part.

M^{me} Alder allègue que la petite enfance constitue non seulement une priorité aux yeux des différents groupes qui siègent au Conseil municipal, mais aussi surtout pour la population qui a, dans le cadre de plusieurs votations successives, réitéré l'expression de ses besoins en la matière. La Ville compte actuellement 74 institutions de la petite enfance (ci-après IPE), lesquelles offrent 3125 places, ce qui représente l'accueil de presque 6000 enfants sur l'année. Cependant, elle met en exergue que le nombre de demandes non satisfaites à la rentrée représente plus de 2000 places. Elle affirme que le Conseil administratif a décidé de maintenir le cap de l'extension des places dans les IPE et, partant, de créer de nouvelles places. On projette la création de 334 places pour l'année 2014, contre 171 en 2013, dont elle souligne au demeurant qu'elles ont un impact sur le budget 2014. Le sentiment qui a pu s'exprimer suivant lequel le département ne créait pas de places se révèle donc manifestement erroné, chiffres à l'appui.

De plus, elle met en avant que la petite enfance emploie 1400 personnes, ce qui induit un coût de 2 000 000 de francs lié à l'application des mécanismes salariaux. Elle soutient en outre que, eu égard au fait qu'une place de crèche coûte en moyenne 28 900 francs à la Ville de Genève, l'augmentation budgétaire s'avère finalement faible. Elle informe qu'il aurait fallu mobiliser des sommes plus conséquentes si les services n'avaient pas travaillé dans plusieurs directions. En effet, on a développé les partenariats avec des tiers publics ou privés, suivant d'ailleurs le souhait exprimé en ce sens par différents groupes, ce qui contribue à contenir l'augmentation des coûts dans le secteur de la petite enfance. De plus, on a effectué un travail de rationalisation qui vise, dans la mesure du possible, à augmenter le nombre de places dans les IPE existantes, sans toutefois péjorer le taux d'encadrement.

La troisième piste qui a été explorée réside dans l'estimation au plus juste des enveloppes, dans le but de mettre fin aux non-dépensés qui suscitaient la perplexité de certains conseillers municipaux. Elle certifie qu'il n'y aura désormais plus de non-dépensé, notamment grâce à la création d'une structure communale de coordination des accueillantes familiales de jour. Elle relève à ce propos qu'il s'agit de la mise en œuvre de la motion M-1018, «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance». La mise en place de cette structure est financée avec l'existant prévu à cet effet d'un montant de 1 000 000 de francs inscrit au budget 2013. Par conséquent, la création de la structure n'entraîne pas d'augmentation budgétaire. Ladite structure, qui devrait à terme assurer l'accueil d'une soixantaine de mamans de jour, est aujourd'hui créée. On se trouve présentement au stade du recrutement des divers responsables de la structure. L'idée

consiste non seulement à accueillir les très jeunes enfants, mais également à étendre la prestation à l'accueil des enfants âgés de 4 à 12 ans à certains moments, notamment pour les repas.

Elle ajoute que le budget de la petite enfance représente 40% du budget total du département, et l'essentiel de l'augmentation budgétaire sollicitée pour le budget 2014.

M^{me} Alder expose ensuite la seconde priorité du département, c'est-à-dire l'accueil continu des enfants en âge scolaire, dont elle souligne que celle-ci répond également à une forte attente de la population. Elle rappelle que cet accueil avait été plébiscité en 2011 avec plus de 80% des suffrages emportés. Elle met en exergue qu'il est de même s'agissant de la réintroduction de l'école le mercredi matin, laquelle avait obtenu un large soutien de la population en mars 2012. La Ville doit en conséquence s'adapter à l'évolution des missions qui lui sont confiées, ce qui entraîne des conséquences directes sur le budget.

Dès 2014, la patrouille scolaire sera à pied d'œuvre pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, à l'instar des autres jours. Cela se traduit par une augmentation du taux d'activité des patrouilleuses scolaires pour un montant atteignant 230 000 francs, lequel équivaut à 4,3 postes et vient alourdir le budget du Service des écoles. L'ouverture des écoles le mercredi implique en outre un travail de nettoyage, et partant une activité accrue pour les responsables des bâtiments scolaires. La réorganisation des équipes en charge des bâtiments induit la création de trois postes en 2014, ce qui correspond à un coût excédant la somme de 100 000 francs. Cet effort devra de surcroît être poursuivi en 2015 avec la création de trois postes supplémentaires. A cela s'ajoute la prise en charge du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), lequel doit faire face à un accroissement significatif du nombre d'inscriptions chaque année, ainsi qu'à l'extension de prestations au mercredi. La contribution de la Ville de Genève au GIAP s'élève ainsi à 1 100 000 francs. Elle précise qu'il s'agit d'estimations qui ont vocation à faire l'objet d'un ajustement ultérieur, en fonction des résultats du GIAP.

M^{me} Alder met en exergue les efforts considérables qui ont été consentis par le département afin de limiter la hausse du budget. Elle explique que le Conseil administratif s'est vu contraint d'opérer des choix. Certains projets importants ont conséquemment été suspendus, à titre provisoire espère-t-elle. Elle cite par exemple la proposition visant à mettre en place une allocation transports permettant aux familles de bénéficier d'une réduction sur l'achat de l'abonnement TPG des enfants ou encore le projet ambitionnant d'étendre l'action des modérateurs de nuit pour prévenir notamment les incivilités. Elle souligne à cet égard que les attentes de la population en la matière s'avèrent extrêmement élevées. De plus, elle déclare avoir demandé aux services d'estimer plus précisément leurs dépenses

et de compenser dans la mesure du possible les demandes budgétaires. Elle a donc fortement limité les augmentations de subventions nominatives accordées aux associations, en veillant à ce que celles-ci soient compensées par les subventions non reconduites. En définitive, l'impact budgétaire se révèle nul, moyennant une diminution des enveloppes de subventions ponctuelles. Elle prend encore l'exemple de la création d'un poste de gardien au skatepark, qui s'avère intégralement compensée par une baisse des charges. Pour des raisons opérationnelles, l'externalisation de la prestation s'est effectivement révélée impossible. En ce qui a trait à la nouvelle allocation de rentrée scolaire à laquelle il a été fait référence, elle confirme que celle-ci a été totalement compensée par la réaffectation d'une somme initialement consacrée à l'allocation sociale.

Elle rappelle que, lors de ses précédentes auditions, des interpellations très vives se sont exprimées quant aux besoins sociaux et surtout au non-dépensé des enveloppes. Par conséquent, un travail important a été mené au sein du département. Il a été recouru à une mandataire externe en la personne de Karine Pont-Bellinazzo, laquelle a produit une étude sur la nature des groupes de la population les plus préterités en termes pécuniaires. Il en est ressorti que les familles constituent l'un des groupes cibles, ne serait-ce que par le fait d'avoir des enfants à charge. Elle considère en effet pour sa part qu'il s'avère fondamental de soutenir la parentalité dans la perspective de construire la société à venir. L'allocation de rentrée scolaire, dont le montant s'élève à 160 francs annuels pour les enfants du niveau primaire et à 180 francs annuels pour les enfants du secondaire, engendre au final un coût de 500 000 francs, ce qu'elle estime insignifiant à l'aune des efforts que fournissent les familles pour élever des enfants et, surtout, des besoins de certaines familles. Elle note à ce sujet que l'étude a clairement démontré que la rentrée scolaire entraîne des dépenses considérables pour les familles.

M^{me} Alder se penche sur les points info, lesquels ont été institués afin de faciliter la vie des concitoyens au travers de la création d'une sorte de guichet unique qui permette aux personnes d'être accueillies, orientées, voire accompagnées le cas échéant, en vue de l'accomplissement de divers actes liés à la vie dans la Cité. Ces points info ont été totalement absorbés par le Service social sur les budgets de fonctionnement existants. Aucune demande de poste supplémentaire ne sera soumise parce que certains collaborateurs tant des UAC que du Service social se sont portés volontaires pour effectuer des tournus dans ces points info, dont elle argue par ailleurs qu'ils reçoivent un excellent écho de la part de la population, d'une part, ainsi que de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels aux niveaux communal et cantonal, d'autre part.

Elle revient ensuite sur la ligne des maisons de quartier, dont elle admet que celle-ci se trouve souvent en dépassement. Elle indique à cet égard que la ligne a été ajustée en réduction de moyens qui étaient alloués par le Service de la jeunesse. On a en outre systématiquement revu les amortissements inscrits dans le

budget. Il est effectivement apparu que certains objets figuraient au budget 2012 puis 2013 alors même que les travaux n'avaient pas encore débuté. La pratique ainsi à l'œuvre génère des écarts importants entre les comptes des services et le budget.

M^{me} Alder souligne enfin que l'on observe également des hausses de revenus, pour un montant de 19 500 000 francs. Elle signale qu'elle a demandé à plusieurs de ses services de réviser les modalités de certaines tarifications concernant certaines prestations, notamment lorsque les tarifs n'avaient pas été adaptés depuis des années ou lorsqu'ils ne se justifient plus. Le Service des pompes funèbres procède ainsi actuellement à une réévaluation du tarif d'un certain nombre de prestations, dont certaines sont restées inchangées depuis près de vingt ans. En ce qui concerne le Service de la petite enfance, on travaille sur une refonte des abonnements et des tarifs, ce qui est aussi le cas au niveau du Service des écoles et des institutions pour l'enfance, au sein duquel une réflexion est à cet égard engagée avec les associations de cuisines et restaurants scolaires autour du prix des repas. Il ne s'agit en aucun cas de péjorer la situation des familles modestes, mais uniquement d'adapter certains tarifs qui n'ont guère évolué au cours des dernières années. Il en résultera peut-être dans le futur des augmentations de recettes ou des diminutions de charges pour la Ville de Genève.

Elle conclut en partageant sa conviction selon laquelle le projet de budget ainsi présenté s'avère parfaitement raisonnable. Elle considère que des priorités ont clairement été fixées, à savoir l'enfance et la petite enfance. Le projet de budget reflète à cet égard indubitablement les préoccupations exprimées par le Souverain lors des votations récentes ainsi que celles exprimées par le Conseil municipal, d'une part, et les efforts importants qui ont été fournis par les services de l'administration municipale pour mieux répondre aux besoins de la population à budget constant. Elle déclare toutefois que cet exercice connaît ses limites. Il ne sera ainsi pas possible de procéder à des coupes dans le budget sans mettre en cause des prestations pour la population, qu'il s'agisse de la classe moyenne ou des milieux les plus modestes. A l'issue de ces prolégomènes relatifs à la politique générale du département, elle annonce qu'elle se tient à la disposition des commissaires en vue de répondre aux éventuelles questions qu'ils se poseraient.

Le président ouvre le tour des questions relatives à l'appréciation de la politique générale du département.

Une commissaire soulève plusieurs questions précises qui découlent de la lecture des missions et prestations. En lien avec la page 138 du document par politique publique, au premier paragraphe, elle se demande tout d'abord ce à quoi renvoie le fait que «cet objectif général implique la coordination de l'action municipale dans les quartiers, d'assurer des prestations de qualité à la population, de soutenir les acteurs associatifs et d'impliquer les habitants dans la vie de la Cité».

M^{me} Alder explique que l'implication des habitants dans les quartiers s'effectue au travers des UAC. De plus, elle met en évidence que le processus participatif constitue l'une des priorités contenue dans la feuille de route du Conseil administratif. Ce dernier a validé l'extension des contrats de quartiers. En sus des contrats de quartiers existant pour les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais qui devraient arriver au bout de leur processus, un nouveau contrat de quartier va être proposé pour le quartier des Pâquis afin de répondre à la forte demande exprimée en ce sens. Une réflexion est actuellement menée en vue de déterminer le quatrième quartier qui jouira de la conclusion d'un contrat de quartier. Elle souligne en outre qu'il existe une pluralité de moyens et d'actions pour mobiliser les acteurs dans les quartiers. Concernant les UAC, il s'agit par exemple de mobiliser les parents dans certaines écoles autour de l'école des mamans ou encore des familles modestes auxquelles les UAC donnent des astuces pour limiter les dépenses liées à la confection de repas équilibrés. Il ne s'agit guère d'actions linéaires, étant entendu que les UAC essaient de développer des politiques spécifiques pour chaque quartier de la Ville.

La commissaire relève par ailleurs que la mise en place de logements modulaires est prévue. Elle s'interroge sur la nature desdits logements modulables, étant précisé que l'utilisation de conteneurs, notamment pour les écoles, avait à l'époque suscité un vif débat.

M^{me} Alder informe qu'il s'agit du projet de logement relais, lequel constitue l'une des priorités du département et du Conseil administratif. On a créé un comité de pilotage qui a travaillé sur la question logement relais, qui englobe différents volets, notamment les besoins des jeunes via la mise à disposition de logements à destination des jeunes en formation, souvent avec des espaces collectifs, en vue d'assurer la transition vers l'obtention d'un logement véritablement à soi. Relativement au logement modulaire, elle indique qu'un mandataire a très récemment été désigné pour étudier la faisabilité en Ville de Genève de l'instauration de ce type de logements. Elle précise que les conteneurs auxquels fait référence la commissaire représentent certes une option envisageable, mais pas la seule. L'idée consiste à utiliser des terrains situés en zones de développement. L'avantage des structures en acier réside dans leur caractère mobile. Il s'agit d'y loger des personnes dépourvues de logement ou qui sont hébergées dans des structures d'hébergement d'urgence. Il s'agit en effet de désengorger ces lieux d'habitat. Un concours a été organisé. Le cabinet d'architectes qui l'a remporté s'appelle Tribu'Architecture. Ce cabinet devrait d'ici la fin de l'année soumettre un certain nombre de propositions. Elle explique que le logement modulable se caractérise par sa vocation à être déplacé. Il peut entre autres s'agir de conteneurs en acier. Elle allègue que ces habitats modulables présentent le double avantage de permettre de s'adapter en fonction de la disponibilité sur le terrain, d'une part, et d'offrir une grande souplesse. Cette formule favorise donc une mise en œuvre

rapide. Il s'agit d'après elle d'une solution parmi d'autres, dont la Ville ne peut guère se priver.

M. Vallat complète la réponse apportée par M^{me} Alder en mettant en lumière que le cabinet d'architectes travaille sur deux options, à savoir l'identification de friches sur lesquelles ce type de logements peut être installé, d'une part, et le choix du logement modulaire le plus approprié parmi la vaste gamme de produits, laquelle s'étend de logements luxueux à des habitats extrêmement rudimentaires. Il convient d'atteindre un certain niveau de qualité en termes architectural et de confort afin que ces lieux soient agréables à vivre, tout en prenant en compte le fait qu'il ne s'agit pas de logements définitifs.

La même commissaire s'intéresse ensuite à la problématique de l'accueil des enfants. Elle a en effet noté que la Ville testera un dispositif d'accueil des enfants le mercredi après-midi dans des secteurs pilotes. Elle souhaiterait connaître la nature de ces secteurs pilotes.

M^{me} Alder met en lumière que les besoins des familles sont à l'heure actuelle extrêmement importants en matière d'accueil parascolaire. L'offre se révèle largement insuffisante. Les places disponibles tant au niveau des maisons de quartier que s'agissant des offres sportives ou culturelles sont prises d'assaut dès la rentrée. Elle appelle personnellement de ses vœux que le Service des écoles travaille en vue de renforcer l'offre, sachant que les bâtiments étant disponibles le mercredi après-midi, il n'y a pas besoin de chercher des locaux. Elle précise que la notion de pilote renvoie au fait de travailler avec divers partenaires en vue de proposer une augmentation des possibilités d'accueil pour les familles. Elle affirme à ce propos que dès qu'une maison de quartier soumet un projet visant l'accueil des enfants, le département lui apporte son soutien. En ce qui a trait à la manière de procéder, elle explique qu'il existe des établissements qui font partie du réseau d'enseignement prioritaire suivant une répartition opérée par le Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (ci-après CATI-GE). C'est essentiellement dans ces réseaux que l'on souhaite renforcer l'offre en raison de l'impact financier et de l'augmentation budgétaire subséquente d'un renforcement généralisé.

La même commissaire demande enfin quelle est en substance la réflexion qui est menée sur la restauration collective.

M^{me} Alder indique que la réflexion sur la restauration collective pour les enfants s'inscrit en lien avec la délégation de la mission de restaurer les enfants aux associations de cuisine et restaurants scolaires. Il existe une large palette de prestations dans ce domaine. On est en train de se renseigner auprès du Service des écoles sur l'aspect qualitatif des repas délivrés ainsi que sur les aspects liés à la gouvernance et surtout à l'impact financier. On constate en effet des différences notables dans le fonctionnement et dans la gestion budgétaire des enveloppes. On a en conséquence mandaté des auditeurs externes qui vont produire des rapports

desquels découleront un certain nombre de propositions. A l'heure actuelle, la restauration collective des enfants concerne plus de 5000 enfants. Il sied certes de veiller à la sécurité alimentaire, mais aussi de garantir une égalité en termes de niveau de prestation pour l'ensemble des structures. De plus, elle se félicite de l'effort important qui a été fourni s'agissant de l'aspect qualitatif de l'accueil, qu'elle a d'ailleurs érigé en priorité. En effet, les restaurants scolaires doivent offrir un environnement agréable de nature à participer à l'épanouissement des enfants qui les fréquentent.

M. Vallat apporte un complément d'information relatif à la gouvernance. Il précise que la démarche se veut essentiellement participative. Les associations ont créé des groupes de travail. On a en outre reçu le soutien de professeurs de la Haute école de travail social (HETS) dans le cadre du travail de réflexion actuellement mené. Cela devrait déboucher sur une série de propositions portant sur la qualité de l'accueil, la sécurité alimentaire, la promotion de l'approvisionnement local et de la consommation de produits de saison, ainsi que sur la simplification de la facturation afin de favoriser une gestion exemplaire. Enfin, il convient d'opérer une refonte de l'ensemble du système d'aide sociale, lequel se révèle aujourd'hui trop complexe et potentiellement inique.

Un commissaire relève qu'il appartient aux commissions spécialisées d'examiner le bien-fondé du budget. La commission a pour sa part vocation à s'intéresser aux chiffres. Il souligne à cet égard qu'une partie des questions posées par la commissaire auraient normalement dû trouver leur réponse dans le rapport remis par la CCSJ. Cela confirme selon lui que ledit rapport se révèle insatisfaisant. De plus, il déplore que les chiffres qui sont donnés procèdent d'une lecture conjointe du budget pour l'exercice 2013 et des comptes de l'année 2012. Or, la réalité comptable se trouve dans les comptes 2013. En se basant sur les comptes 2012, on s'aperçoit que l'écart s'élève à 15 000 000 de francs, soit un taux de 5%. Il revient ensuite sur la hausse de revenus à hauteur de 19 000 000 de francs. En effet, s'il additionne les 8 000 000 de francs de dépassement budgétaire, l'écart atteint dès lors 27 000 000 de francs. Partant, le taux avancé de 3% d'augmentation ne lui semble guère refléter la réalité budgétaire. S'il concède que certains arbitrages ont été effectués, il considère toutefois que le budget doit nécessairement davantage être réduit. Il argue en effet que, nonobstant d'éventuelles recettes fiscales en augmentation qui seraient présentées au mois d'octobre, son travail porte sur le projet de budget ainsi soumis, pour lequel il sied de trouver 25 200 000 francs d'économies.

M^{me} Alder répond sur les aspects politiques liés à des coupes éventuelles. Elle rend à cet égard les commissaires attentifs quant au fait que les hausses que présente le budget sont dûment justifiées. Elle se réfère aux attentes et aux besoins de la population. Elle signale que le champ d'action du département s'inscrit au cœur de la vie quotidienne des citoyens, qui n'est guère facile. Elle se féli-

cite d'avoir en deux années seulement réorienté le travail du département sur les missions essentielles. Elle a d'ailleurs réorganisé les services et les missions en fonction des besoins nouveaux. Elle mentionne notamment les points info et l'augmentation des places en crèches. Relativement à cette dernière, elle argue que l'on revisite chaque mètre carré pour optimiser l'accueil des enfants. Les nouvelles places qui sont projetées, suivant d'ailleurs la volonté manifestée par le Conseil municipal, engendrent certes un coût important, mais qui vise à répondre aux besoins de la population. En lien avec le GIAP et les infrastructures parascolaires, elle souligne que les familles éprouvent de grandes difficultés pour concilier l'exercice d'une activité professionnelle avec la sécurité d'enfants qui sont vulnérables. Elle cède la parole à M. Vallat concernant les aspects financiers.

M. Vallat explique que le budget atteint 259 000 000 de francs. Il est d'usage de procéder à une comparaison avec le budget de l'année précédente. Au budget 2013, on a un montant de 251 000 000 de francs. La hausse s'élève donc effectivement à environ 8 000 000 de francs. Cette hausse de 8 000 000 de francs se répartit de la manière suivante : 5 500 000 francs sur la petite enfance et 1 800 000 francs sur l'accueil parascolaire. La différence résulte de l'augmentation des comptes compétents et de l'application automatique des mécanismes salariaux. S'agissant de l'analyse au regard des comptes 2012, il note que ceux-ci affichaient un total des dépenses pour le département à hauteur de 245 000 000 de francs. Il justifie l'augmentation de 14 000 000 de francs en alléguant du fait que 12 000 000 de francs proviennent de la petite enfance. Cela correspond à la création des places de crèches, dont chacune coûte presque 30 000 francs de charges pour la Ville de Genève. Le Conseil administratif comme le Conseil municipal ont manifesté à maintes reprises leur résolution à poursuivre la politique de création de places supplémentaires, ce qui s'inscrit dans la lignée de la volonté exprimée par le Souverain dans les urnes.

Il précise que les estimations ont été effectuées au printemps 2013. Or, des évolutions interviennent continuellement, dans les deux sens. Il cite à ce propos la crèche de Merck Serono qui a été sauvée ou encore le partenariat qui est sur le point d'être signé avec l'Université, au terme duquel cette dernière prend en charge une fraction significative du coût de la future crèche. De ce fait, on réalise une économie substantielle, laquelle n'apparaîtra néanmoins qu'au moment où le Conseil administratif formulera ses amendements, c'est-à-dire au mois d'octobre. A l'inverse, il prend l'exemple de la crèche des Minoteries. Celle-ci était initialement destinée à accueillir 64 enfants. Les efforts de rationalisation qui ont été entrepris permettent aujourd'hui d'accueillir plus de septante enfants. Une situation similaire se présente concernant la crèche de Rothschild, dont la capacité d'accueil croît en définitive de 40 places à 56. Cela réduit le coût unitaire de la place dans ces établissements. Malgré tout, le fait d'ajouter des enfants suppose un encadrement adéquat.

Tous ces ajustements budgétaires seront effectués ultérieurement, lors de la dernière estimation. Il informe toutefois ne pas s'attendre à une évolution majeure des chiffres. Il indique enfin que les recettes sont stables. On constate en effet une augmentation de 100 000 francs par rapport à l'année précédente. Il insiste en revanche sur l'objectif poursuivi par le département consistant à chercher de nouvelles recettes ou à diminuer les charges en faisant intervenir des partenaires privés en vue de limiter les coûts afférents à la petite enfance.

Le même commissaire remarque en outre certaines imprécisions à la lecture du budget, à propos desquelles il aimerait qu'on lui fournisse des explications. S'agissant tout d'abord de l'allocation rentrée scolaire et des points info, il prend acte du fait qu'il s'agit d'opérations nulles dans la mesure où les fonds sont puisés auprès du Service social. Il se demande ainsi si le budget qui avait été présenté était trop élevé ou si l'on a préterité certaines catégories de bénéficiaires. Il souhaite en conséquence qu'on lui expose au moyen de données chiffrées les modalités d'absorption d'une somme qui avoisine tout de même 500 000 francs.

M^{me} Alder se remémore à cet égard les propos antérieurement tenus par ce même commissaire relatifs au fait que les priorités ne se reflètent pas au niveau budgétaire. Elle déclare avoir non seulement mis en œuvre les priorités qu'elle avait définies lors de son entrée en fonction, tout en demandant à ses collaborateurs de fournir des efforts en vue d'absorber des missions qui ne leur étaient jusqu'à présent pas dévolues. Concrètement, afin de permettre à des collaborateurs d'œuvrer au sein des points info, on leur demandera de consacrer moins de temps à l'accomplissement de certaines missions. Il s'agit de priorités que l'on décline en fonction des objectifs et des besoins. Elle argue à ce sujet que les collaborateurs du service public doivent non seulement s'adapter à la conjoncture, mais également à l'effort budgétaire requis en vue d'absorber les nouvelles missions. En ce qui concerne les allocations sociales, elle se rappelle qu'il y avait en 2011 un non-dépendé d'environ 100 000 francs, lequel était encore légèrement supérieur en 2012. Cet état de fait donnait systématiquement lieu à de vives interrogations dans le cadre des auditions.

M. Vallat renvoie à la page 117 du projet de budget 2014 par service concernant l'allocation sociale. Il se réfère au chiffre 366, personnes physiques. Il invite les commissaires à observer qu'une ligne intitulée «allocations sociales» figure au milieu du tableau. Ces allocations familiales étaient devisées au budget 2013, de même qu'au budget 2012 d'ailleurs, à hauteur de 800 000 francs. Dans les comptes 2012, le non-dépendé s'élevait à 370 000 francs. Ce montant s'est avéré encore davantage élevé en 2013. Il signale que les allocations sociales sont essentiellement destinées aux familles modestes. Dans la mesure où le Conseil municipal s'était prononcé en faveur du maintien de cette ligne au budget, il a été décidé de réallouer la somme aux mêmes familles modestes, mais suivant une nouvelle

clé. En effet, l'allocation rentrée scolaire est destinée aux familles modestes également. Il explique que l'allocation sociale concernait de moins en moins de bénéficiaires en raison de l'entrée en vigueur au premier novembre 2012 des prestations complémentaires familiales cantonales, lesquelles représentent la pérennisation au niveau cantonal de ce dispositif innovant que la Ville de Genève, précurseur en la matière, a mis en place quelques années auparavant.

En ce qui a trait aux points info-services, il met en évidence que les UAC, à l'instar de l'équipe sociale du Service social, ont d'ores et déjà pour but d'aider les citoyens dans l'accomplissement de leurs démarches administratives. La mise en place des points info-services est le fruit d'une réflexion au terme de laquelle tout l'accueil du public a été repensé. On a élargi l'éventail des types de réponses qui seront apportées par les collaborateurs aux habitants. On traitera ainsi désormais non plus exclusivement des aspects socio-sanitaires, mais aussi des aspects socio-éducatifs et socio-culturels. Il s'agit dès lors d'une prestation qui a été revisitée avec énormément de formations. Les collaborateurs qui y travaillent consacreront dorénavant moins de temps à de l'action communautaire classique au profit de l'accueil des citoyens. Il ajoute que des collaborateurs de l'équipe sociale, qui s'acquittaient auparavant plutôt d'un travail de bureau, seront dorénavant en contact direct avec la population. Les cahiers des charges ont été modifiés en conséquence. Des travaux de rénovation des locaux sont intervenus qui s'imposaient de toute façon, mais il s'agit pour l'essentiel d'un exercice qui est entièrement financé par le budget puisque celui-ci ne génère aucune dépense supplémentaire.

Le même commissaire attire enfin l'attention de ses pairs sur le fait que figure à la page 139 une liste de priorités et de perspectives. Il cite par exemple l'allocation rentrée scolaire, la politique de soutien à la parentalité ou encore l'ouverture des places de crèches. Il regrette de ne pas retrouver lesdites priorités et perspectives dans les objectifs. Il se demande ainsi s'il s'agit d'objectifs qui figuraient déjà l'année précédente et qui n'ont pas été revus ou si la liste s'avère simplement incomplète. Il aurait souhaité relativement à certains points pouvoir apprécier exactement la nature des objectifs, les indicateurs utilisés ainsi que les valeurs cibles. Il estime que la page sous examen se révèle extrêmement intéressante aux fins d'évaluation des priorités et des perspectives du département.

M. Vallat, soulignant qu'il s'agit d'un document sur lequel il a beaucoup travaillé, répond qu'il convient de savoir en premier lieu que l'on est soumis à des contraintes d'espace. Un choix a ainsi été opéré en fonction de ce qui apparaissait revêtir une importance cruciale. Il va de soi que la création de places en crèches représentait l'objectif principal. La deuxième priorité résidait dans l'accueil para et périscolaire, avec la conduite de projets pilotes. Il mentionne aussi le logement relais ainsi que le nombre de personnes physiques financièrement aidées par la Ville de Genève. Il relève avec satisfaction que les quatre objectifs susmention-

nés ont fait l'objet de questions de la part des commissaires, ce qui prouve que le département a justement ciblé le cœur de leurs préoccupations.

Un commissaire revient sur les propos qu'a tenus un de ses collègues relativement aux réaffectations internes. Il s'interroge en effet quant aux implications en termes pécuniaires et de création de postes. Il met en exergue la contradiction qui existe entre le fait de déclarer chaque année que l'ensemble des services travaille à flux tendu, d'une part, et, une année plus tard, proposer une nouvelle politique intégralement financée par des économies ou des réaffectations de postes. Il pense particulièrement aux points info-services. M^{me} Alder ayant clairement indiqué qu'ils reprenaient une partie du travail des UAC, il y a lieu de projeter une diminution des fonds affectés à ces derniers. De même, certaines subventions dévolues à l'insertion sociale de certaines communautés n'ont plus lieu d'être au regard du but politique des points info-services. Il souhaite entendre M^{me} Alder sur les raisons qui justifient l'absence de corollaires à la mise en place des points info-services.

M^{me} Alder admet que le département ne peut pas indéfiniment absorber de nouvelles missions. Concernant les points info, elle allègue qu'ils restent dans le cadre de la mission des UAC. Elle indique qu'il s'agit fondamentalement d'une nouvelle manière de travailler. On privilégie les contacts entre les collaborateurs et la population. Il s'agit précisément de l'une des missions confiées aux UAC. Elle considère en outre qu'il relève du but d'une direction de département, et d'une politique qu'elle incarne en tant que magistrate, d'insuffler une vision de la politique sociale. Cette vision doit non seulement correspondre aux besoins mais aussi emporter l'adhésion des collaborateurs.

Si elle consent qu'il lui a fallu deux ans pour y parvenir, elle se félicite d'être parvenue à un tel résultat sans demander de postes supplémentaires. Elle tient à cet égard à saluer le travail des collaborateurs du Service social et à leur adresser ses remerciements. Ils ont adhéré à une politique et ont trouvé les moyens d'être en cohérence avec cette politique. Les deux points info-services existants et les deux supplémentaires dont elle appelle vivement de ses vœux la création permettront de satisfaire à la sectorisation souhaitée pour la Ville de Genève, c'est-à-dire quatre secteurs offrant des prestations d'un niveau égal.

Elle dénonce à ce propos la grande inégalité qui prévaut aujourd'hui en matière de prestations que la Ville offre en fonction des quartiers. Elle souligne que les personnes ont grandement besoin de pouvoir bénéficier de conseils et d'aide en vue d'accomplir correctement leurs démarches administratives. Il s'agit de centraliser l'ensemble des demandes via les points info, qui sont facilement identifiables, sans rendez-vous et gratuits. Il sera procédé à une évaluation de ce dispositif dans un an, dont elle partagera évidemment les conclusions avec les commissaires. Elle ne comprend pas les reproches liés au dynamisme ou à

la forte mobilisation, qui permettent à l'administration de rester en adéquation avec les besoins des personnes. Elle met en exergue qu'il ne s'avère guère toujours possible de réaliser de telles économies et que divers facteurs entrent en compte. Par exemple, le cadre légal existant restreint la marge de manœuvre s'agissant de la création de places de crèches ou du domaine parascolaire. Il sied de procéder à une analyse au cas par cas afin de déterminer la meilleure solution envisageable.

Un commissaire, citant la page 139, revient sur la problématique du logement modulaire. Il est en effet interpellé par le fait que la Ville s'en occupe subitement à l'interne. Il soulève en outre la question de l'espace disponible pour installer du logement modulaire. Il cite à ce sujet l'exemple de l'association Carrefour-Rue, dont il souligne qu'il s'agit d'un projet abouti, qui systématiquement s'est vu opposer une absence de terrain face aux demandes qu'elle a adressées en ce sens aux administrations, y inclus la Ville. Il s'inquiète de la tournure que prend le projet, qui devait initialement ne rien coûter à la Ville, excepté la mise à disposition de terrains. En effet, l'étude ou le mandat confié à un architecte sont de nature à engendrer des coûts importants. Il souhaite recueillir les explications de M^{me} Alder à ce sujet.

S'agissant par ailleurs des restaurants scolaires, il se demande si le département s'est penché sur la problématique des mauvais payeurs. Il constate que les sommes ainsi perdues connaissent une croissance exponentielle d'année en année. Il s'inquiète de la passivité de la Ville en la matière, qui se résigne à passer cela dans les pertes et profits. Il voudrait par conséquent savoir si le département se dote des moyens d'action adéquats pour lutter contre ce phénomène. De plus, il relève que l'allocation rentrée scolaire représente une nouvelle allocation propre à la Ville de Genève. Cela induit une discrimination vis-à-vis des autres communes. Il se demande surtout ce à quoi correspond cette allocation rentrée scolaire, étant entendu que tout le matériel scolaire est gratuit.

M^{me} Alder répond tout d'abord s'agissant du logement modulable. Elle souligne la création d'un comité de pilotage interdépartemental puisque la gestion de l'ensemble des terrains de la Ville ne relève pas de son département. Le mandat confié au cabinet Tribu'Architecture consiste justement à définir les terrains offrant la possibilité d'implanter du logement modulable. Elle annonce que des propositions d'emplacements devraient être soumises dès la fin de l'année, ce qui permettra de se prononcer quant aux suites qu'il sied de donner à ce projet.

M. Vallat explique que les restaurants scolaires sont gérés par des associations de cuisines et restaurants scolaires. On en compte treize sur le territoire de la Ville de Genève. Ces associations sont en charge de la gestion, y compris la facturation aux familles, des repas scolaires. La Ville de Genève intervient uniquement en couverture de déficits dans le cadre de ce dispositif. Il admet que la

situation qui prévaut actuellement n'est ainsi guère satisfaisante. Cependant, la Ville de Genève ne se préoccupe pas seulement des impayés le moment venu. Elle met également à la disposition des associations une personne qui est chargée du recouvrement. La Ville ne s'acquitte donc que des montants qui restent finalement à payer au terme des différentes procédures qui ont été engagées.

Il met en exergue la diversité qui caractérise le domaine des impayés. En effet, pour les cas de figure sociaux, c'est-à-dire lorsque la famille ne dispose pas de ressources financières suffisantes, un dispositif d'aide sociale existe pour soutenir les familles concernées. En revanche, il existe aussi des cas dans lesquels les familles devraient a priori pouvoir payer, mais ne le font néanmoins pas. Les montants ne sont certes pas énormes, mais tout de même significatifs. Il s'agit d'une préoccupation importante. Il note toutefois que l'on agit systématiquement avec du retard en la matière dans la mesure où la Ville n'intervient qu'après les associations, lesquelles sont placées au premier plan. Il convient de souligner que la question de la tarification ainsi que celle de la facturation et du recouvrement sont au cœur des débats menés avec les associations de cuisines et restaurants scolaires, dont un grand nombre est d'ailleurs désireux d'évoluer dans ce secteur. On s'inspire en outre de ce qui se fait dans d'autres communes. On espère ainsi parvenir à une solution respectueuse de la liberté et de l'autonomie associative tout en promouvant une gestion plus rigoureuse.

M^{me} Alder revient sur l'allocation de rentrée scolaire et les besoins des familles. Elle allègue que les parents d'élèves du primaire reçoivent une liste de matériel à acheter, comme des basanes, des pantoufles, un short et un t-shirt, un tablier pour la peinture, etc. Elle met également en évidence qu'un enfant a besoin d'un cartable ainsi que d'un sac de gym pour transporter son matériel. Au meilleur marché, cela coûte approximativement 130 francs, étant entendu que les enfants craignent la stigmatisation et qu'il est normal que les parents souhaitent faire plaisir à leurs enfants et favoriser leur épanouissement.

Un commissaire signale qu'il est toujours possible de donner les affaires des aînés aux cadets dans le cadre de fratreries. Il estime en outre opportun de modifier les normes d'encadrement et d'aménagement. En effet, en l'état actuel, si on les appliquait, il n'y aurait plus d'enfants. Il déplore la multiplicité des allocations octroyées. Il aimerait qu'on procure aux commissaires un tableau synthétique qui retrace l'évolution des crédits de fonctionnement et d'investissement de 1993 à 2013, les places de petite enfance pour la même période, l'évolution de la population de la Ville de Genève également pour la même période, ainsi que, enfin, la répartition territoriale des clients qui utilisent les places de crèches (cf. annexe N° 11/question N° 1). Cela permettra de mener une réflexion sereine et de constater l'augmentation exponentielle des coûts dans le domaine de la petite enfance. Observant que M^{me} Alder réclame 50 000 francs au bénéfice de l'association Partage alors que le Conseil administratif a pourtant annoncé la fin de la collabora-

tion avec cette association, il souhaiterait connaître la position de M^{me} Alder relativement à ladite association.

M^{me} Alder invite à formuler la demande relative à un tableau synthétique des investissements à M. Pagani. En ce qui concerne l'association Partage tout d'abord, elle met en lumière qu'il s'avère important de distinguer les problèmes. Partage est soutenue par la Ville de Genève en raison de sa vocation première, à savoir la récolte des invendus, lesquels sont ventilés auprès de plusieurs associations en fonction des besoins spécifiques. Les demandes émanant des associations sont nombreuses et Partage répond de ce point de vue à un réel besoin. L'augmentation du budget portant sur Partage vise à renforcer le soutien afin de permettre de développer davantage la récolte des invendus et leur mise à disposition aux associations ou aux épiceries sociales.

Une commissaire demande quelle est l'analyse de M^{me} Alder de la population tant en termes d'accroissement démographique que de vieillissement, ainsi qu'en termes de précarisation. Cela soulève la question du nombre de bénéficiaires potentiels des aides proposées par la Ville, ainsi que celle du nombre réel. En effet, à l'inverse de certains de ses pairs, elle fait part de son étonnement face à la relative stabilité en termes d'allocations sociales eu égard à la crise financière. Elle réagit ensuite plus en détail sur la problématique des allocations sociales ponctuelles. On observe effectivement à la lecture des comptes que l'on atteint la somme de 526 000 francs pour les seules allocations sociales. Partant, elle se demande s'il est correct d'en conclure que l'on se situe au niveau des comptes au-delà du montant prévu de 400 000 francs. Il convient dès lors de s'interroger sur l'adéquation du montant de l'enveloppe à l'aune des besoins. Elle interroge en définitive sur les raisons qui justifient que l'on n'ait pas les 526 000 francs plus les 360 000 francs de non-dépensé, voir les 420 000 francs. Elle privilégierait personnellement une équation par rapport aux comptes 2012 dans la mesure où il n'y a a priori pas eu de baisse significative en 2013. Relativement à la page 97, sur la ligne 365, elle souligne, comme elle a d'ailleurs eu l'occasion de le faire dans le cadre de la CCSJ, l'écart entre les comptes, à hauteur de 9 000 000 de francs, et le budget, qui atteignait seulement 810 000 francs. Elle se souvient que M^{me} Alder avait à ce sujet allégué des subventions pour Fort-Barreau qui avaient été mal comptabilisées, d'une part, et du transfert de l'Unité de vie associative, d'autre part. Elle voudrait que lui soient précisées les lignes y relatives (cf. annexe N° 11/question N° 4).

M^{me} Alder reconnaît que la Ville offre une aide aux familles et aux nécessiteux en dessous de ses capacités en matière de lutte contre la précarité. Le CATI-GE a d'ailleurs récemment identifié des poches de précarité importantes, notamment à la lisière entre Plainpalais et Jonction. De plus, elle informe la commission qu'elle est à l'initiative de l'organisation des Assises de la précarité qui se tiendront les 17 et 18 octobre 2013. Celles-ci regrouperont l'ensemble des partenaires

en vue de mieux appréhender les problèmes liés à la pauvreté. Des groupes de travail se sont déjà constitués depuis quelques semaines pour étayer et mieux décliner une série de priorités dans le cadre de ces Assises. Concernant le financement de l'allocation rentrée scolaire, elle indique que des montants auraient certes pu être ajoutés à la ligne, mais l'option a plutôt été retenue de jouer sur la perspective d'un non-dépensé que l'on pourrait affecter de manière plus judicieuse afin de s'assurer que l'argent aille bien à destination des personnes qui en ont le plus besoin.

La même commissaire met en exergue qu'elle préférerait une réponse écrite afin de pouvoir étudier les lignes. Elle s'interroge en outre sur les raisons qui justifient d'avoir choisi des aides ponctuelles sur des objets plutôt que d'avoir privilégié une approche globale d'un foyer, ce qui aurait présenté l'avantage de mieux cibler les besoins réels. En effet, elle s'inquiète des conséquences en termes de revenu net disponible et des inégalités qu'une approche par type d'allocations est susceptible d'engendrer.

M^{me} Alder soutient qu'une prise en compte au niveau d'une politique cantonale d'aide à la personne s'impose. La compétence communale correspond davantage à une aide additionnelle.

Une commissaire se demande si la réflexion actuellement menée sur la qualité des restaurants scolaires englobe la problématique des nuisances sonores et celle de l'architecture. Elle souligne à cet égard que le bruit dans les restaurants scolaires constitue une préoccupation majeure en termes de santé publique. Elle soulève en outre une question en lien avec la page 139. En effet, elle souhaite savoir si la Ville offre effectivement des formations aux cadres des associations.

M^{me} Alder oriente la commissaire vers M. Paganini concernant la question de la qualité sonore des locaux abritant les restaurants scolaires. Elle signale toutefois que les services de M. Paganini ont dressé un état des lieux et que des propositions d'amélioration en termes de nuisances sonores devraient être formulées. Un environnement stressant nuit à la qualité des repas. Elle note que la construction d'équipements qui répondent aux besoins actuels dans le domaine de la restauration scolaire a été rendue possible grâce au vote favorable du Conseil municipal.

Sur l'Unité vie associative, elle soutient les comités des associations, lesquels assument des responsabilités importantes à titre bénévole. Il est donc apparu opportun de participer à la formation des membres des comités. On a créé un répertoire qui recense toute une série de formations qui ont été ciblées. Elle mentionne une étude qui a été conduite relativement aux besoins des associations. Il en est ressorti que les priorités sont la gouvernance, le management et la levée de fonds. Il est dans l'intérêt de la collectivité publique d'améliorer les compétences des personnes qui composent les comités, étant entendu que les budgets des associations ne permettent pas de couvrir ce genre de besoins.

Un commissaire se demande en premier lieu comment il est possible d'appliquer les mécanismes salariaux, à hauteur de 2 000 000 de francs, dans le domaine de la petite enfance dans la mesure où il n'a pas encore été procédé à la municipalisation de ce secteur (cf. annexe N° 11/question N° 2). De plus, concernant le montant de 3 500 000 francs affecté à la création de nouvelles places, il aimerait connaître le nombre correspondant de postes à plein temps. Il se pose enfin la question de savoir si le montant de 28 900 francs avancé pour créer une place en crèche tient compte des sommes dont doivent s'acquitter les parents ou si, au contraire, il s'agit d'un montant net à la charge de la Ville de Genève.

M^{me} Alder affirme que le personnel de la petite enfance souffre du retard dans la municipalisation. Le Conseil municipal sera à ce propos amené à se prononcer sur les différents scénarios. Elle indique en outre que le personnel est soumis à des conventions collectives que l'on est tenu de respecter.

M. Vallat répond quant à l'impact de la création des nouvelles places de crèches en termes de personnel. Il rappelle que 171 places ont été créées en 2013 et que l'on projette d'en créer 350 supplémentaires en 2014. Il attire néanmoins l'attention sur le fait qu'il s'agit d'estimations. Il souligne que l'on a gagné la possibilité d'augmenter de 24 places la capacité d'accueil de la crèche du Lac pour le quartier des Pâquis. On se trouve ainsi dans une situation où les chiffres sont en évolution constante. En termes de financement, le service dispose d'un budget pour absorber les créations de places en crèches dans le courant de l'année, étant entendu que les places s'ouvrent tout au long de l'année au gré du recrutement de collaborateurs qualifiés, ce qui constitue d'ailleurs une difficulté majeure dans le domaine de la petite enfance. On ne bénéficie d'aucune marge de manœuvre s'agissant des normes de construction et du taux d'encadrement puisqu'il s'agit de normes cantonales. La Ville de Genève est toutefois consultée lorsqu'il s'agit de faire évoluer ces normes. La Ville adopte dans ce contexte une position pragmatique qui consiste à éviter une surréglementation en la matière. Il informe qu'une place en crèche coûte au total environ 38 000 francs. Après déduction des frais payés par les parents, le coût résiduel assumé soit par la Ville soit par des entreprises publiques ou privées s'élève à 28 900 francs en moyenne. Le montant de 3 500 000 francs correspond à la création de 171 places pour une année complète, étant précisé qu'il convient de compter en moyenne un collaborateur pour quatre enfants.

Ce même commissaire demande encore qui a décidé de l'ouverture des cantines scolaires le mercredi matin.

M^{me} Alder signale en guise de préambule que cela n'a pas été formellement décidé et que cela ne figure d'ailleurs nullement dans le budget. Les communes seront probablement libres de proposer un repas en fonction des besoins. Le département va mener une étude sur l'évaluation de ce besoin. Un sondage

du GIAP permet aujourd'hui d'établir que la moitié des enfants qui fréquentent régulièrement le parascolaire serait concernée.

M. Vallat ajoute que l'on étudie la possibilité de proposer une collation, étant entendu que la réouverture des restaurants pour servir un repas chaud le mercredi midi engendre un coût largement supérieur.

Le même commissaire aimerait par ailleurs que soient fournis le règlement et le détail des conditions relatives au versement des allocations de rentrée scolaire en vue de se prononcer sur le budget. Il s'interroge en outre sur le coût administratif en termes de personnel lié à la gestion du versement des dites allocations. En ce qui a trait à l'allocation sociale, il a relevé que les bénéficiaires sont de moins en moins nombreux, et que l'on n'en dénombre plus que quarante. Il s'étonne par conséquent de lire le chiffre budgété de 380 000 francs.

M. Vallat signale que l'allocation de rentrée scolaire s'élève à 130 francs pour un enfant inscrit en primaire et à 180 francs pour un enfant inscrit dans un cycle d'orientation. Il précise que seules les familles dont l'enfant est au bénéfice d'un subside d'assurance maladie sont éligibles. Les familles doivent en fournir la preuve. La situation se révèle donc particulièrement simple pour la Ville d'un point de vue administratif. Il mentionne également des conditions supplémentaires à l'image de la possession d'un titre de séjour valable. Il explique qu'il s'agit essentiellement d'un coût de mise en œuvre pour la première année. Il y a quelques jours de développement informatique qui est pris sur le budget régulier de la DSIC, ainsi que le recrutement de quatre travailleurs temporaires en vue du lancement de l'opération. Il argue du peu de visibilité concernant les allocations sociales et leurs bénéficiaires au moment de l'établissement du budget car à eu lieu le premier novembre 2012 l'introduction des prestations complémentaires familiales cantonales. Or, le fait de recevoir davantage d'argent de la part du Canton exclut pour nombre des bénéficiaires de la Ville de continuer à recevoir une allocation de la part de cette dernière. On essaie d'analyser les personnes qui demeurent dans ce dispositif. Ce sont principalement des indépendants. Le montant exact nécessaire pour répondre aux besoins sera réajusté au mois d'octobre.

Le même commissaire poursuit sur la problématique des maisons de quartier. Il voudrait savoir quelles économies ont été budgétées en la matière eu égard à l'ouverture de l'école le mercredi matin.

M^{me} Alder rétorque qu'aucune économie n'a été réalisée. En effet, les maisons de quartier font d'ores et déjà face à des demandes auxquelles elles ne peuvent pas répondre. Elle met surtout en exergue que les enfants situés dans une certaine tranche d'âge n'iront pas à l'école le mercredi matin. Seules les enfants du cycle primaire sont concernées par la réintroduction de l'école le mercredi matin. Il convient donc de maintenir les activités à la journée.

Un commissaire soulève la question de l'évolution des modalités de calcul des amortissements en lien avec les maisons de quartier. Il se demande en effet quelles sont les différences entre le système antérieur et le nouveau système.

M. Vallat signale que l'administration demande une augmentation de la ligne 365 à hauteur de 200 000 francs pour les maisons de quartier. Cette augmentation est justifiée par le fait que cette ligne était en dépassement depuis plusieurs années et que la commission comme la Cour des comptes ont émis une recommandation en vue de la rectification de cette situation. Le Service de la jeunesse a en conséquence diminué ses frais de fonctionnement, notamment s'agissant des montants alloués à des manifestations festives pour les jeunes. La réalité des montants alloués aux maisons de quartier sera désormais reflétée dans le budget. Cela s'effectue à montant constant, étant entendu qu'il y a tout de même une baisse de charges pour le Service de la jeunesse. Sur la question des amortissements, il souligne que ceux-ci concernaient en fait non pas le Service de la jeunesse mais le Service social, lequel avait encore dans les budgets 2012 et 2013 l'amortissement des clubs d'ânés dont la rénovation n'est pas encore entamée. Cela ne figure donc plus dans le budget 2014, mais apparaîtra dans le budget pour l'exercice 2015, lorsque les travaux auront effectivement débuté. Il indique encore que le Service des écoles et des institutions pour l'enfance avait également dans le budget 2013 des montants ayant trait à l'amortissement du futur bâtiment périscolaire de Baulacre, dont les travaux n'ont pas non plus commencé. Il s'agit d'ajustements techniques d'ampleur réduite, mais les montants s'avèrent néanmoins significatifs. Cela démontre que les services maîtrisent désormais mieux ces montants, afin de procéder à une évaluation plus rigoureuse.

Un commissaire souhaite savoir où l'on va trouver les fonds nécessaires à la création des places en crèches, notamment à l'aune de la réforme fiscale actuellement discutée au Grand Conseil en vue de prévoir une imposition uniquement basée sur le lieu de domicile. Il s'interroge en outre sur la redynamisation des mamans de jour. N'en ayant pas entendu parler jusqu'à présent, il se demande en effet s'il s'agit d'une posture politique pour faire accepter la hausse du budget. Enfin, soulignant que le critère d'éligibilité à l'allocation rentrée scolaire réside dans le bénéfice d'un subside d'assurance maladie, il s'inquiète du fait que des familles d'enfants sans-papiers, qui ont droit à ces subsides, puissent bénéficier de l'allocation rentrée scolaire.

M^{me} Alder met en exergue que l'impact sur le budget d'une éventuelle réforme fiscale sera effectivement important. Elle invite toutefois les commissaires à interroger M^{me} Salerno pour obtenir de plus amples informations sur l'échéancier. En ce qui a trait aux mamans de jour, la structure de coordination associative a été créée. Le processus de recrutement des personnes responsables a débuté. On prévoit l'intégration d'une soixantaine de mamans de jour, qui seront des employées de la structure. Le système de tarification permettra aux familles de se situer au

même niveau que celles qui font appel à l'accueil dans les IPE, avec une pondération en fonction du revenu, ce qui n'est guère le cas actuellement. Elle précise finalement que le fait d'être au bénéfice d'un titre de séjour valable fait partie des critères exigés en vue de l'octroi de l'allocation rentrée scolaire.

Un commissaire note que les amortissements ne débutent pas au moment des travaux mais à la remise de l'objet à l'utilisateur. Concernant la petite enfance, il souhaiterait obtenir le détail relatif au montant de 2 000 000 de francs lié à l'application des mécanismes salariaux découlant des conventions collectives en vigueur. Plus précisément, il s'interroge sur le montant des annuités et de l'indexation ainsi que sur le taux retenu.

M^{me} Alder déclare qu'une réponse sera apportée par écrit.

Une commissaire met en exergue que toutes les associations qui utilisent actuellement des locaux dans les écoles doivent désormais être, du moins partiellement, redirigées vers les maisons de quartier, ce qui va nécessairement augmenter le nombre de demandes qui leur est adressé, notamment en provenance d'un public différent à l'image des petites associations culturelles par exemple. Elle considère donc que la réintroduction de l'école le mercredi matin va entraîner une surcharge des maisons de quartier.

M^{me} Alder se rallie entièrement aux propos tenus par la commissaire.

Le président remercie M^{me} Alder et M. Vallat. Il clôt l'audition et rappelle que l'examen page par page sera effectué lors d'une prochaine séance.

Suite de l'audition de M^{me} Alder, séance du 15 octobre 2013

Le président rappelle que la présente séance est exclusivement consacrée au document par service, dont il énumère chaque page pertinente en invitant les commissaires à formuler leurs questions.

Un commissaire pose une question globale. Il constate en effet que les traitements du personnel augmentent beaucoup plus que l'inflation. Il demande donc si les magistrats se penchent parfois sur la question des coûts de fonctionnement.

M^{me} Alder assure que l'on essaie au maximum de contenir les budgets. Elle met toutefois en exergue que l'application des mécanismes salariaux revêt un caractère automatique. Il s'agit d'une dépense incontournable si l'on entend respecter le statut du personnel tel qu'il a été validé par le Conseil municipal.

Un commissaire, s'agissant du poste 365, institutions privées, se demande à quoi correspondent les actions sociales ponctuelles. Autrement dit, il souhaite savoir s'il s'agit des cagnottes des magistrats (cf. annexe N° 11/question N° 3).

M^{me} Alder confirme qu'il s'agit effectivement d'une enveloppe. Elle a dès son entrée en fonction décidé de regrouper toutes les enveloppes sous l'Unité vie associative. On a décliné des intitulés pour chacune de ces enveloppes, dans le but de clarifier et d'améliorer la visibilité de la politique du département en matière de soutien à la vie associative. Elle sensibilise les commissaires au fait que de nombreuses associations ne bénéficient guère d'une ligne pérenne au niveau des subventions. Cependant, ces associations accomplissent des actions qui revêtent un caractère d'utilité publique, pour lesquelles elles soumettent une demande qui est ensuite étudiée par l'Unité vie associative, laquelle s'enquiert auprès des services du bien-fondé de la demande. In fine, la demande lui est soumise par l'Unité vie associative aux fins de validation. Le travail de documentation ne laisse aucune place à l'arbitraire. Elle ajoute que la liste des bénéficiaires a été remise de manière tout à fait transparente.

Un commissaire se demande encore si le soutien à l'Association de défense des chômeurs ne s'inscrit pas en double emploi vis-à-vis du Canton. Il aimerait connaître plus en détail les activités qui sont menées par cette association. Il s'interroge aussi quant à l'existence d'une évaluation des travaux conduits par celle-ci.

M^{me} Alder soutient que toutes les associations sont tenues de soumettre leurs comptes, leur budget ainsi que leur rapport d'activités, lequel fait l'objet d'un examen rigoureux. Lors de l'examen du budget pour l'exercice 2013, on s'était prononcé contre une augmentation de la subvention. Cependant, le Conseil municipal a voulu renforcer l'aide financière de la Ville au bénéfice de cette association. Elle met en lumière qu'il existe évidemment un rapport d'activités, lequel est accessible sur le site internet de l'association.

M. Vallat annonce que le budget 2013 ainsi que le rapport d'activités ont bien été reçus. Grâce à la subvention octroyée par la Ville de Genève, l'association a pu engager deux permanents qui assurent l'accueil des demandeurs d'emploi, en termes d'accompagnement administratif comme social.

Le président souhaiterait que le rapport d'activités soit transmis à la commission.

Un commissaire, par rapport à la page 114, demande en quoi consiste le travail du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une association faîtière, qui regroupe une trentaine d'associations, active dans la défense des intérêts et des droits des personnes sans statut et, partant, extrêmement vulnérables.

M. Vallat précise que l'action de l'association vise à soutenir les personnes migrantes sans statut en vue de la régularisation de leur situation. La Ville de Genève apporte son soutien à concurrence de 51 500 francs.

Un commissaire souligne, en tant qu'auteur de l'amendement, que l'Office cantonal de l'emploi ne saurait résoudre l'ensemble des problèmes. Il se déclare par conséquent favorable à un soutien en faveur de l'Association de défense des chômeurs. Il pose ensuite une question concernant la page 115, et plus précisément l'association Partage. Il se demande en effet quelles sont les raisons qui président au fait que l'on augmente la subvention, étant entendu qu'il dénonce avec fermeté les emplois de solidarité (ci-après EdS). Il voudrait donc savoir si une véritable distinction est opérée entre la partie salaires de l'association Partage et la subvention que lui accorde la Ville de Genève. Il note que la subvention passe tout de même de 273 000 francs à 323 000 francs.

M^{me} Alder signale qu'elle a déjà été interpellée en séance plénière à ce sujet. Elle explique que la vocation originelle de l'association consiste à récupérer des denrées alimentaires, raison pour laquelle la Ville a soutenu cette association dès le départ. De nombreuses associations bénéficient de ces invendus. Elle estime qu'il serait inopportun de remettre en cause ce travail à cause de problèmes liés au management. Elle informe qu'un audit a été effectué. De plus, elle allègue que l'on soutient une mission, et non pas une action. Si l'association coule, tout le travail de partenariat accompli avec tant les grands centres commerciaux que les petites échoppes sera perdu. Il s'agit de travailler sur la pérennisation des emplois. Elle insiste sur la distinction qu'il convient d'opérer entre les EdS et les buts de l'association.

M. Vallat met en lumière que la contribution de la Ville de Genève ne représente que 7% du budget de fonctionnement de cette association. Partage est en effet principalement alimentée par des financeurs privés. On évalue à environ 2 500 000 francs le montant des achats nécessaires pour compenser l'arrêt de la banque alimentaire en maintenant le niveau de prestation actuel. Il avance en outre que Partage mène une activité qui répond aux exigences du secteur privé, en termes de traçabilité et de respect de la chaîne du froid. Il s'avérerait particulièrement difficile pour une nouvelle structure de reprendre cela. Il précise que les financements que l'on verse à l'association ne sont pas alloués à un but spécifique, mais l'argent est au contraire fongible, c'est-à-dire que l'on finance un budget dans sa globalité.

M^{me} Alder relève, par rapport aux EdS, que si le Conseil municipal considère que l'on doit dans le cadre des budgets compléter le manque pour arriver aux minima sociaux tels que revendiqués par les syndicats, cela suppose de fournir un effort considérable. Il s'agit toutefois d'une décision de nature politique. Elle déplorerait grandement que l'on péjore l'association en lui réduisant sa subvention. Elle informe que les contrats EdS peuvent être demandés au Canton.

Un commissaire se demande si le montant de 20 600 francs alloué à l'Association des Colis du cœur s'avère suffisant.

M^{me} Alder souligne que Partage approvisionne les Colis du cœur, qui fonctionnent avec beaucoup de bénévoles. Elle affirme ne pas avoir à ce jour reçu de demande d'augmentation de la subvention. Elle note toutefois que les Colis du cœur se trouvent dans une situation difficile car l'endroit où la distribution des repas a lieu doit être réaménagé.

La même commissaire s'étonne que l'Association des unions chrétiennes de Genève reçoive une subvention à hauteur de 140 000 francs. A cela s'ajoutent 83 500 francs au profit de l'association du scoutisme et 4100 francs pour la Fédération des colonies de vacances catholiques. Elle ne comprend pas pourquoi on subventionne de telles associations à connotation religieuse, sachant que la République est laïque.

M^{me} Alder conçoit que la dénomination des unions chrétiennes renvoie à des éléments religieux mais elle assure que la vocation des unions chrétiennes, au niveau de l'accueil en tout cas, est tout à fait laïc. A travers de cette subvention, on soutient notamment le foyer Georges-William. Concernant les scouts, elle rappelle que ce sont des jeunes qui s'engagent pour les plus jeunes. Elle souligne le rôle important joué par les scouts sur le temps para et périscolaire, notamment le samedi après-midi. Les parents et surtout les enfants apprécient cette initiation à la vie en collectivité. Elle attire l'attention sur le fait que la subvention accordée s'avère extrêmement marginale. S'agissant enfin de la Fédération des colonies de vacances catholiques, elle argue de la forte demande émanant des familles pour l'accueil périscolaire. Ces colonies accueillent pendant l'été et les périodes de vacances scolaires des enfants, étant entendu que les tarifs sont très bas. Il s'agit principalement de personnes engagées bénévolement. S'il fallait recourir à du personnel salarié, le coût serait autrement plus conséquent. En conclusion, elle estime que ces associations font partie, au même titre que les autres, de l'offre qui est proposée aux familles. Si le Conseil municipal considère que l'on doit cesser de les soutenir, elle en prendra néanmoins dûment acte.

Une commissaire revient sur la question de Partage. Elle considère qu'il convient d'opérer une distinction entre le fait de questionner la subvention dans sa globalité, d'une part, et le fait de discuter de l'augmentation de la subvention. Elle soulève ainsi deux questions ayant trait à l'augmentation de la subvention. Tout d'abord, elle se demande si cette augmentation s'avère absolument nécessaire présentement. Si tel est effectivement le cas, elle souhaiterait en connaître les raisons. De plus, elle voudrait savoir si l'on a envisagé de d'attendre la fin de l'audit avant de procéder au versement de la subvention, même si cette dernière est déjà inscrite au budget.

M^{me} Alder informe que cela fait plus d'une année que Partage a formulé une demande d'augmentation de la subvention, faisant prévaloir des difficultés sur la pérennité de leur budget. L'année précédente, comme cela apparaît d'ailleurs dans la liste des punctuels sur 2012, Partage a obtenu un financement ponctuel.

Elle a souhaité pour Partage, à l'instar d'autres associations, ne plus reconduire la subvention ponctuelle, sachant qu'il s'agit de répondre aux besoins prépondérants par rapport à leur budget. C'est pourquoi elle l'a inscrite. Elle considère que le fait de surseoir au versement de la subvention dans l'attente des résultats de l'audit représente effectivement une possibilité.

M. Vallat met en exergue que la demande de subvention qui a été formulée par Partage s'explique par une situation très préoccupante, à savoir le besoin croissant de distribution de nourriture en Ville de Genève. 1470 tonnes ont été récoltées en 2012, et une augmentation des tonnages est encore envisagée. Cela suppose certes des frais au titre des salaires via les EdS, mais surtout des équipements, du matériel, etc. C'est dans cet esprit que l'on a donné suite à la demande, déjà ancienne, de Partage.

La même commissaire s'interroge relativement au décalage considérable entre les chiffres des comptes et ceux du budget. Si elle comprend parfaitement qu'un décalage est incontournable, elle aimerait qu'on lui explique comment cela s'articule. Elle prend l'exemple de la Fondation Trajet, pour laquelle la subvention reste à concurrence de 550 000 francs alors qu'aux comptes, on observe pourtant un montant de l'ordre de 383 000 francs. Il lui semble que la Fondation Trajet connaît une situation particulière, et elle souhaiterait qu'on la lui rappelle. Elle aimerait enfin qu'on lui expose les modalités de variation d'une subvention par rapport aux chiffres des comptes.

M. Vallat met en évidence que la Fondation Trajet est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui conduit plusieurs activités. L'une d'entre elles réside dans la blanchisserie de Trajet. Quand le Conseil municipal vote une subvention nominative à une association, il s'agit d'un montant maximum que l'on peut attribuer à l'association concernée dans le cadre de son fonctionnement. Dans le cas de Trajet, on finance des tonnages de linge particulièrement dégradé que Trajet va reprendre, nettoyer et rendre à des personnes âgées qui vivent en situation d'isolement. En 2012, il se trouve que Trajet n'a pas eu besoin de la totalité de sa subvention au regard des tonnages. Cela ne sera pas le cas en 2013 parce que, à la suite de la demande expresse du Conseil municipal, la subvention sert désormais aussi à rénover l'outil de production de Trajet. Il cite l'exemple de la modernisation du système de marquage des vêtements. Cet investissement extrêmement utile va pouvoir être réalisé grâce au subventionnement de la Ville. C'est également grâce à la subvention que Trajet pourra en 2013 réaliser une étude de marché en vue de diversifier ses sources de revenus. Des projets sont développés pour 2014, en étroite collaboration avec Trajet, en vue de pérenniser le fonctionnement de l'activité.

Un commissaire, à la lecture de la page 115, ne comprend pas comment l'Université populaire albanaise (ci-après UPA) peut bénéficier d'une subvention sociale, sachant qu'une université dispense un enseignement supérieur, ce qui ne

se révèle guère être le cas de l'UPA. En effet, il s'agit d'organiser des centres de loisirs. S'il n'est pas opposé à cela sur le principe, il peine à comprendre pourquoi seule la communauté albanaise serait concernée. Par ailleurs, il s'agit de son point de vue, a priori davantage d'une subvention culturelle.

M^{me} Alder rappelle en guise de prélude que la Ville de Genève avait accepté l'objectif 9 des engagements d'Aalborg. Elle signale que la subvention de l'UPA existe depuis des années. Il s'agit de soutenir une communauté particulièrement présente à Genève et de favoriser l'intégration des membres qui la composent au niveau de la vie locale. Elle ajoute que M. Leuenberger est à l'origine de la création de l'UPA, en faveur de laquelle il s'était fortement engagé.

M. Vallat souligne que la communauté albanophone en Suisse est très importante. Il s'agit de faciliter l'intégration des communautés, notamment celles qui sont arrivées récemment. Il attire l'attention sur le fait que l'on supporte l'activité sociale (alphabétisation, cours de français, etc.) et non pas l'aspect culturel. Il ne lui semble pas qu'une autre association communautaire se soit jamais vue refuser une subvention en vue de développer des activités pour l'intégration des enfants, par exemple.

M^{me} Alder met en lumière que l'on a récemment accordé une gratuité des locaux à la Società delle Associazioni Italiane di Ginevra (SAIG). On examinerait avec bienveillance les demandes émanant de n'importe quelle communauté.

Un commissaire remarque la présence d'une nouvelle subvention pour l'Espace solidaire Pâquis. Il souhaite avoir des éclaircissements à ce sujet. De plus, s'agissant de la Fondation Trajet, il se réjouit du maintien de la subvention puisqu'il s'agit d'une activité essentielle.

M. Vallat mentionne un projet pour lequel on ne dispose toutefois pas encore d'éléments de réalisation. La Fondation Trajet recherche un nouveau local, idéalement situé dans un immeuble en construction, afin de pouvoir créer une buanderie sociale et écologique, avec un recyclage de la chaleur produite pour alimenter les logements. On a évidemment mis Trajet en relation avec le département de l'aménagement et des constructions, mais cela va prendre longtemps.

M^{me} Alder invite les commissaires à se rendre à l'espace solidaire, qui se trouve dans le temple des Pâquis. Il s'agit d'un accueil inconditionnel à toute personne dans le besoin. Il s'agit en quelque sorte d'une église ouverte. On propose des activités, distribue de la nourriture ou organise des animations. Cette structure bénéficiait auparavant d'une subvention ponctuelle mais on a préféré opter pour une ligne pérenne au vu notamment des problèmes de précarité. Elle souligne que ce lieu est bien connu des habitants du quartier.

M. Vallat indique que le site internet de l'association est très bien fait. Le budget de l'association atteint 600 000 francs. Il y a trois salariés, qui sont principale-

ment des encadrants sociaux qui prennent en charge des personnes isolées ou qui errent dans les rues. Cela participe à la stabilisation du quartier, et notamment de cet espace. L'argent versé va permettre de consolider l'association.

Un commissaire constate que certaines associations déploient aussi des activités le mercredi matin, pendant les horaires scolaires. Il se dit peu satisfait de la réponse apportée par M^{me} Alder lors de sa précédente audition à la question de savoir si l'on pouvait chiffrer les économies réalisées en relation avec l'introduction de l'école le mercredi matin. Il ne saurait se contenter d'un raisonnement par compensation, suivant lequel les maisons de quartiers, eu égard à la forte demande les concernant, ont de toute façon besoin des subventions. Il convient de chiffrer les besoins nouveaux, de même que les possibilités d'économies. Il aimerait donc que soit fournie une liste des associations qui ont une activité le mercredi matin en faveur des enfants qui sont scolarisés en primaire. Il voudrait également qu'on lui communique ces informations pour la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) ainsi que pour le Centre de loisirs (groupe 365, p. 117). Plus précisément, il souhaite connaître la part du budget de ces associations qui est affectée aux activités qui se déroulent le mercredi matin.

M^{me} Alder confirme les propos qu'elle a tenus relativement aux maisons de quartier. Elle explique ainsi à nouveau que les listes d'attente des familles concernant les accueils le mercredi sont tellement importantes que les maisons de quartiers ne parviennent pas à absorber toute la demande des familles. Partant, même si l'école est introduite le mercredi matin pour les 5P à 8P, il y aura suffisamment d'enfants pour intégrer les activités des maisons de quartiers. Elle note à cet égard que les maisons de quartiers sont demandeuses, et que l'on pourrait aisément doubler la ligne des maisons de quartiers, ce qu'elle s'est abstenue de faire en raison de la remise en cause systématique par le Conseil municipal de la subvention à la FASe.

M. Vallat précise que certaines activités des maisons de quartiers qui avaient lieu toute la journée débiteront désormais à 14 h. Cependant, on ne saurait raisonner en termes de taux d'activité des collaborateurs des maisons de quartiers. De plus, les maisons de quartiers ne sont pas ouvertes qu'aux enfants du cycle primaire.

M^{me} Alder s'engage à faire le travail d'investigation auprès de la FASe, mais elle souligne qu'il s'agit d'un travail conséquent et que le délai s'avère très court.

Une commissaire souhaite formuler un commentaire. En effet, elle constate qu'aucun représentant de la commission sociale n'est présent. En tant que membre de cette dernière, elle informe qu'une distinction a été clairement opérée entre la situation des EdS, d'une part, et le travail accompli concernant la récupération et la livraison de nourriture au profit des personnes les plus démunies, d'autre part. La commission sociale a ainsi particulièrement insisté sur la différence entre les

tâches et la critique d'un système qui ne relève d'ailleurs en majeure partie guère de la compétence de la Ville.

Un commissaire affirme ne pas remettre en question le travail effectué par l'Espace solidaire Pâquis. Cependant, il s'interroge quant à d'éventuels doublons que cette entité aurait avec les points info-services. Les missions semblent effectivement de prime abord similaires. Par ailleurs, en ce qui a trait aux crèches, la lecture de la page 116 a suscité deux interrogations de sa part. On dénombre en Ville de Genève une cinquantaine de crèches, regroupées en une trentaine d'entités juridiques distinctes. Il questionne en conséquence la qualité du pilotage. Puisque le projet de municipalisation est bloqué et qu'il n'emporte d'ailleurs pas l'adhésion du Conseil municipal, il se demande si des alternatives sont actuellement à l'étude. Il pense notamment au regroupement des crèches dans une seule fondation de droit public. Il aimerait en outre savoir si un mécanisme incitatif a été développé afin que les crèches améliorent leur taux de remplissage. Se fondant sur son expérience personnelle, il assure qu'il s'avère relativement simple de trouver une place libre si l'on a besoin d'un dépannage.

M^{me} Alder rappelle qu'il y avait une volonté conjointe du Conseil administratif et du Conseil municipal qui a conduit à un vote dans le sens de l'extension du service public de la petite enfance. Elle indique que le projet est dans les mains du département des finances et du logement ainsi que du sien. Plusieurs variantes sont actuellement à l'étude, parmi lesquelles une avancée dans le sens de l'extension du service public mais sans toutefois atteindre le degré de la municipalisation. Des propositions seront soumises en temps voulu en vue de l'amélioration du système, lequel connaît ses limites. On compte en effet actuellement presque 75 entités. Elle évoque les difficultés en termes de gestion, de recrutement des bénévoles, de la responsabilité des comités au regard de la masse financière gérée. On a beaucoup avancé avec la sectorisation. Concernant le taux d'occupation, M^{me} Capeder s'y attelle avec détermination, dans le but d'optimiser chaque place. On a revisité toutes les institutions afin d'occuper au mieux l'espace, dans le respect de la surface minimum en m² par enfant.

M. Vallat argue que la problématique du taux de remplissage se joue à deux niveaux. Chaque institution de la petite enfance bénéficie d'une autorisation cantonale, en vertu de laquelle seul un nombre limité d'enfants peut être inscrit. Dès lors, il convient d'apprécier les situations dans lesquelles on peut augmenter le nombre d'enfants inscrits. Un second niveau concerne ensuite la rationalisation des abonnements. On devrait favoriser la présence d'un nombre légèrement supérieur d'enfants à certaines tranches horaires, étant entendu qu'il faut absolument assurer en permanence le taux d'encadrement. D'après les projections, cela est possible.

Une commissaire souligne que, avant l'installation de l'Espace solidaire dans le temple des Pâquis, il s'agissait d'un lieu de squat. Il s'est désormais transformé

en un lieu de vie, où il y a du monde en permanence et qui est bien entretenu. Elle met ainsi en exergue le sens dans le choix du lieu. Il s'agit indubitablement d'un réel apport pour le quartier. Elle renouvelle en outre la question qu'elle a précédemment posée concernant les modalités de régulation entre les comptes et le budget, à laquelle elle n'a pas obtenu de réponse.

M^{me} Alder répond qu'il n'existe pas de *modus vivendi* en la matière. Cela dépend des sollicitations émanant des associations. Si l'on est contacté par une association qui nous alerte quant aux difficultés rencontrées en termes de bouclage des comptes en fin d'année ou d'un manque au niveau des flux financiers, le moyen déployé pour apporter une aide réside dans l'octroi d'une subvention ponctuelle. Cependant, si l'on observe qu'il se révèle nécessaire de reconduire systématiquement une telle subvention, alors il sied de recourir à une ligne pérenne, conformément d'ailleurs aux prescriptions de la Cour des comptes.

Un commissaire, revenant sur l'UPA, demande ironiquement si les Albanais sont une catégorie spécifique d'êtres humains. En effet, la communauté albanaise est présente depuis plusieurs lustres, et les enfants ont suivi l'école avec les enfants suisses ainsi que les autres communautés. Il se demande si l'on a à tel point échoué dans leur intégration qu'il s'impose de les distinguer des autres communautés.

M^{me} Alder pense qu'une communauté aussi importante, avec des traumatismes lourds même s'ils se sont beaucoup estompés au fil des années, mérite que l'on réponde aux besoins de l'association qui œuvre en faveur de l'intégration de ladite communauté.

Une commissaire, à la lecture de la page 116, témoigne de sa surprise quant au fait que l'on finance la villa Dutoit, dans la mesure où cela relève selon elle davantage du département de la culture et du sport.

M^{me} Alder met en lumière que, lorsque le Conseil administratif s'est réparti les différents services et départements, on a cherché à opérer des rattachements. La villa Dutoit est revenue à son département car on a considéré que se déployait au sein de cette villa la culture de proximité, en sus des activités destinées aux enfants et au fait que celle-ci soit insérée dans le quartier. Le rattachement est susceptible de changer, mais l'essentiel réside dans le fait que les activités prévues puissent se dérouler.

La même commissaire se demande par ailleurs pourquoi l'on octroie plus de subvention à la coordination des ludothèques, soit le ludobus.

M^{me} Alder déclare que l'on vient d'acquérir un ludobus, et que l'on va bientôt en acheter un second. L'utilité de ces ludobus est incontestable, comme le démontre le franc succès rencontré par ces derniers. Le montant étant très restreint, on l'englobe dorénavant dans la subvention aux ludothèques.

Un commissaire revient sur la question du taux d'occupation des crèches, arguant du fait que ce taux s'avère en moyenne considérablement élevé. Il informe également que c'est le Département de l'urbanisme qui le détermine. En dépit des décisions que l'on pourrait prendre, on ne gagnera au final aucune place, excepté si l'on pousse les murs. Relativement à la page 117, il remarque la présence d'une nouvelle subvention, au profit du Vestiaire social, à propos de laquelle il aimerait être renseigné. Il note surtout que l'allocation de rentrée scolaire constitue une autre nouvelle subvention. Il souhaiterait à cet égard qu'on lui confirme que cette allocation vient en déduction des allocations sociales.

M^{me} Alder confirme que l'allocation de rentrée scolaire vient effectivement en déduction des allocations sociales. En ce qui concerne le vestiaire social, on a été sollicité par le Centre social protestant (ci-après CSP) qui est aujourd'hui confronté à un manque de donateurs pour un certain nombre de vêtements, notamment les sous-vêtements et les chaussures. Le CSP et Caritas se voient ainsi contraints de faire appel à des commerçants. Or, l'achat des effets entraîne fatalement un coût supplémentaire.

Une commissaire signale que l'on use les chaussettes jusqu'à ce qu'elles soient inaptes à être portées. Elle ajoute que les chaussures pour hommes s'avèrent également presque introuvables puisque ceux-ci ont tendance à les user jusqu'au bout avant de les jeter. Pour l'anecdote, elle cite l'exemple du président très fortuné d'une fondation qui a passé une commande de 2000 paires de baskets en Chine. On a seulement été livré un an après la commande. Par conséquent, il a bien fallu acheter des chaussures dans l'intervalle.

Un commissaire, concernant l'allocation de rentrée scolaire, se prononce en faveur d'un barème progressif afin que les personnes aux revenus les plus modestes puissent faire face aux besoins. Il demande donc si cette allocation sera systématiquement annoncée au Canton pour le calcul du revenu déterminant unifié (RDU).

M^{me} Alder ne pense pas que le RDU prenne en compte les 130 francs perçus au titre de l'allocation de rentrée scolaire. Aux termes des dispositions de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), on n'est nullement tenu de communiquer de telles listes.

Une commissaire, en lien avec la page 137, se demande ce qu'est l'Association Action civique intempesive, que l'on finance à concurrence de 87 000 francs.

M. Vallat indique qu'il s'agit d'une association de jeunes qui occupe les locaux sis rue Lissignol et avec laquelle on a conclu un contrat de bail associatif. Il s'agit d'une expérience d'habitat collectif.

Le président remercie M^{me} Alder et ses cadres pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses.

5.4 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2014 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Lors de sa séance du 9 septembre 2013, le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget 2014 à la commission des finances et aux commissions spécialisées. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, sous la présidence de M. Guillaume Käser, a ainsi traité cet objet lors de ses séances des 19 et 26 septembre 2013 pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité et les 10, 17 et 31 octobre 2013 pour le budget 2014 de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Les notes de séance ont été prises par Danaé Frangoulis que nous remercions pour son l'excellence de son travail.

Budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité (sans la DSIC)

M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone fait une présentation générale de son budget et relève que les charges sont en augmentation principalement du fait des mécanismes salariaux (13,661 millions de francs). Des efforts constants sont faits pour maîtriser les charges comme cela s'est fait lors du budget 2013. La réduction des charges du personnel au niveau de la direction (-340 000 francs) s'explique par le départ d'un chef de projet, parti en même temps que M. Maudet, ainsi que de la suppression d'un poste de collaborateur personnel et d'un chargé de communication. M. Barazzone explique qu'il a engagé le chargé de communication du Services des espaces verts (SEVE) en tant que chargé de communication de son département; ce transfert a permis l'économie d'un poste.

M. Barazzone précise que la réduction du Service Voirie – Ville propre (VVP) de – 129 000 francs a eu lieu en raison de l'augmentation prévue de la taxe d'incinération, augmentation à laquelle la Ville ne peut pas se soustraire puisque le tarif est imposé par l'Etat.

Nouveaux postes DEUS

C'est le gros dossier de ce budget. 19 postes sont prévus au lieu des 25 postes ordinaires. M. Barazzone explique que, pour 2013, 6 candidats n'ont pas passé

les examens. Il y a actuellement 140 agents de la police municipale (APM) sur le terrain et que l'objectif de 190 à 200 APM pour 2015 est toujours d'actualité. Même avec les 6 postes en moins, l'objectif est atteignable.

Le chiffre de 200 APM est communément admis par les collectivités publiques. Il représente environ 1% de la population. Avec 194 458 habitants (statistique cantonale au 31 août 2013), un effectif de 200 APM satisfait donc à cette évaluation.

Principaux écarts

M. Barazzone explique que «Vetra» est un projet qui vise à uniformiser les codes de couleurs des uniformes que porte le personnel de l'administration de tous les services, et qui est actif sur le terrain. Il comprend aussi une unification des processus d'acquisition du matériel, visant à le rendre plus efficient.

L'augmentation pour le Service d'incendie et de secours (SIS) concerne la cessation d'activité des pompiers et les pensions que la Ville s'est engagée à payer à hauteur de 50% – l'autre devant être couverte par l'aéroport. L'augmentation liée aux nouveaux postes concerne les 19 postes APM et les 3 postes SIS.

Suite à un report de charge décidé par le Grand Conseil, et compte tenu de la législation en vigueur, la Ville doit désormais prendre en charge les frais liés à l'affichage politique, ce qui explique l'augmentation budgétée.

L'augmentation de la taxe d'incinération décidée par le Conseil d'Etat est liée à la volonté du Conseil d'Etat et des Services industriels de Genève de construire une nouvelle usine d'incinération d'ici à 2022. Il se trouve que, pour que l'usine des Cheneviers soit totalement amortie, il faudrait qu'elle poursuive ses activités jusqu'en 2030. Ainsi, le fait de raccourcir la durée de son fonctionnement entraîne l'augmentation des amortissements annuels, et, pourtant, une augmentation de la taxe. En sus, la Ville est soumise à une obligation légale d'incinérer ses déchets aux Cheneviers, au tarif pratiqué par le Canton. Elle ne peut donc pas légalement se soustraire à cette augmentation.

Objectif: 200 APM

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne du calcul du magistrat quant aux APM. Si 6 candidats ont raté leur examen, alors il faut les compenser et, par conséquent, ce ne sont pas 19 APM qu'il faut engager mais 25.

M. Barazzone répond que ce sont deux logiques différentes qui sont en jeu ici. Il est possible, d'une part, de décider qu'il faut 25 APM de plus chaque année sur le terrain et donc d'en mettre 25 en formation, en sachant qu'ils ne vont pas

tous passer les examens. Il est aussi possible, d'autre part, de décider qu'il faut 25 postes de plus par année et, dans ce cas-là, adopter la position du commissaire de l'Union démocratique du centre et ajouter 6 postes perdus en 2013 au budget 2014. C'est, selon le magistrat, une question de perspective.

M. Barazzone indique qu'il est en faveur du placement de l'objectif de 200 APM, mais note que cela soulève deux considérations. Premièrement, avec le système actuel, il aura 190 APM en 2015 et plus de 200 l'année suivante. Deuxièmement, il faut garder en tête que chaque commune dispose d'une certaine capacité de formation et l'on ne peut pas savoir à l'avance combien d'APM les autres communes vont former.

Une commissaire des Verts demande comment fonctionne le recrutement des APM.

M. Barazzone explique que, sur les 400 curriculum vitae reçus, 80 sont sélectionnés par la Ville. C'est l'autorité cantonale qui sélectionne ensuite les candidats parmi les 80 dossiers.

M^{me} Irmingier explique que la Ville commence par informer les 400 candidats, leur détailler les aspects du métier. Cela entraîne l'élimination d'une certaine d'entre eux. Ensuite, il est procédé à un test écrit dans lequel les candidats doivent décrire en dix lignes une situation qui leur est montrée, puis à un test physique. Une autre partie des candidats est éliminée ainsi. C'est après cette présélection que la gendarmerie mène des tests psychologiques, physiques, etc., déterminants pour la sélection. Le but de la démarche est ne pas envoyer à la gendarmerie trop de personnes qui ne passeraient pas la rampe.

Un commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'il pensait qu'on ne pouvait pas étendre les postes d'APM sans augmenter les postes de police de quartier. Il avait cru entendre que le projet de M. Pagani était d'ouvrir trois nouveaux postes de police de quartier et aujourd'hui il n'a vent que de l'ouverture d'un poste aux Acacias. Il demande si d'autres sont prévus. En ce qui concerne le nombre de 200 APM, il souhaite rappeler à la commission qu'il provient du but initial de la demande faite il y a trois ans et qui était de doubler les effectifs, les APM s'élevant alors au nombre de 100. Le commissaire note aussi le manque de clarté au sujet de l'audit interne: en même temps il conclut à un manque de données, mais il relève en même temps que le SIS fonctionne en sous-effectifs. Il aimerait en savoir plus.

M. Barazzone indique qu'il n'y a pas d'audit interne: ce sont des consultants en matière de feu qui ont été mandatés pour mener cette enquête indépendante, servant à vérifier les hypothèses du SIS. Toutes les hypothèses ne sont pas encore validées parce qu'il manque des données ainsi que la réalisation de certaines démarches. Il précise que l'enquête va prendre du temps (quelques mois), ce qui lui semble normal vu que l'on parle ici du concept opérationnel pour les vingt

prochaines années. Concernant les chiffres, il indique que pour ouvrir la caserne des Asters 24h/24h, il faut 12 postes. Ce n'est pas une question à prouver, c'est une déduction logique issue du fonctionnement du SIS. Concernant les postes de police, M. Barazzone confirme que si l'on veut plus de postes au budget, il faut plus d'APM sur le terrain, et donc plus de postes de police. C'est pourquoi l'objectif du Conseil administratif est d'ouvrir 3 postes de police d'ici à quelques années. Le plus concret, pour le moment, est le poste des Acacias, pour lequel les négociations ont de bonnes chances d'aboutir. Il ajoute qu'un nouveau poste a déjà ouvert à la rue Rothschild, ce qui va permettre de libérer de la place aux Pâquis.

Objectif: 136 sapeurs-pompiers

Un commissaire de l'Union démocratique du centre note que pour qu'il y ait 200 APM en 2015, il reste à en trouver 10 puisque nous atteignons l'effectif 190. Il propose de diminuer le nombre de postes, en fixer seulement 15 pour être sûr qu'au moins 10 vont finir l'école. Les 4 postes sur 19 ainsi gagnés, il suggère de les attribuer aux sapeurs-pompiers rappelant que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a été sensibilisée à leur problème d'effectifs depuis plusieurs mois. Les dépenses seront les mêmes, mais la question devient celle de la priorité.

M. Barazzone explique que les 3 postes de sapeurs-pompiers demandés sont le fruit d'un compromis puisqu'il en avait, à l'origine, demandé davantage. Il indique être favorable au fait de prendre quelques postes à la police municipale pour les placer aux sapeurs-pompiers, mais il ne souhaiterait pas qu'il ne reste que 10 postes APM. M. Barazzone souligne que suite à des mesures de réorganisation interne du service, 2 postes supplémentaires ont pu être libérés en faveur des sapeurs-pompiers. En votant les 3 postes, il y aura donc 5 nouveaux postes en tout. La réorganisation comprend le transfert d'une personne de la PC à l'unité feu et le financement d'un officier RNBC par le Canton. M. Barazzone ajoute que la deuxième chose que certifie le rapport, c'est que pour ouvrir la caserne des Asters 24h/24h, il faudrait 12 sapeurs-pompiers supplémentaires. Il en faudrait donc 7 en plus des 5.

Une semaine plus tard, M. Barazzone annonce à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication qu'il souhaite revenir sur la position exprimée la semaine précédente concernant les APM. Il n'est pas en faveur d'une diminution des postes pour les placer en faveur du SIS. En effet, il est nécessaire de former 25 APM l'an prochain afin d'atteindre le nombre de 200 APM dans les temps. Il réitère le besoin urgent de forces supplémentaires pour assurer la sécurité sur le terrain.

En ce qui concerne le SIS, il rappelle qu'il avait défendu, devant le Conseil administratif, la création de 10 postes supplémentaires, mais que le vote a finale-

ment seulement porté sur 3 postes. M. Barazzone précise que l'idéal serait d'avoir 14 postes supplémentaires, mais qu'il avait jugé que 10 était le seul nombre acceptable qui, du point de vue opérationnel, représenterait déjà une grande aide. En outre, il précise que la demande concerne le concept opérationnel actuel. Il conclut ses explications liminaires en soulignant qu'il souhaiterait que les commissaires s'abstiennent de placer la sécurité incendie et secours (SIS) en opposition à la sécurité «police municipale» (APM) dans les arbitrages de postes.

M. Schumacher annonce que l'effectif minimal actuel, en caserne principale, de nuit, est de 16 sapeurs-pompiers. Il indique qu'il souhaite présenter les trains d'interventions afin d'exposer les besoins en personnel lors d'un incendie ou d'un autre type de sinistre:

- pour une grande alarme feu, c'est-à-dire un feu d'appartement ou de cave, il faut alors partir avec 3 véhicules de base et 11 sapeurs-pompiers professionnels pour remplir la première mission, c'est-à-dire si le sinistre est maîtrisable avec ces premiers moyens d'intervention;
- une seconde grande alarme, dans le cas d'un accident de la circulation bénin avec un véhicule à désincarcérer, il faut alors 9 sapeurs-pompiers et deux engins. Un troisième train est le sauvetage d'une personne qui tente de se suicider par défenestration ou sauter depuis une grue (ce qui arrive plusieurs fois par semaine), ou les cas d'accidents de chantier. Il faut alors 10 sapeurs-pompiers professionnels. M. Schumacher précise que tous ces chiffres ont été revus à la baisse, il y a un an, pour essayer de diminuer au minimum le nombre de personnel requis par intervention;
- dans un train pour une alarme bactériologique, chimique, radioactive, etc., il faut 4 véhicules et 12 sapeurs-pompiers professionnels. Pour une alarme sauvetage nautique, comme cela a souvent eu lieu cet été, il faut 10 sapeurs-pompiers, 2 véhicules et 1 bateau;
- pour une alarme incendie dans une ferme ou un entrepôt, il faut 13 sapeurs-pompiers et 4 véhicules.

Rien que le dimanche précédent (22 septembre), le SIS est parti à 0 h 41 pour un feu d'entrepôt à Lancy avec 13 sapeurs-pompiers. Lors de l'arrivée sur place, le feu était relativement important et se développait. Il a juste pu être tenu avant qu'il ne se propage. 11 minutes après le départ en intervention, le SIS est parti à Versoix pour un début de feu d'appartement. A ce moment-là, il restait 1 sapeur-pompier professionnel dans la caserne pour assurer l'ensemble des prestations du Service incendie et de secours.

M. Schumacher donne un autre exemple: le 11 juillet, à 0 h 41, un départ pour un feu de parking a eu lieu. Il s'agissait d'une grande alarme complète avec 14 sapeurs-pompiers sur place. Il a fallu évacuer deux barres d'immeubles enfumées à cause de deux véhicules qui brûlaient dans les sous-sols. Trente minutes

après, un feu d'entrepôt s'est déclaré à Satigny et le SIS a immédiatement dû rappeler du personnel dans des casernes secondaires. Il précise que les rappels sont des cas où du personnel est en congé parce qu'il a travaillé les 24 heures précédentes, mais qui doit être rééquipé pour assurer les interventions ou renforcer des interventions en cours. Il indique que ces cas ont nécessité 80 rappels l'an passé.

Le même jour, le 11 juillet, il y a eu un début d'incendie dans une maison de retraite où n'ont pu être envoyés que 4 sapeurs-pompiers professionnels et 1 tonne pompe. Heureusement, le feu a été maîtrisé par le personnel soignant, ce qui a permis d'éviter une situation catastrophique. En parallèle, une alarme automatique s'est déclenchée à l'usine chimique de Firmenich, le tout en une heure.

M. Schumacher explique que ce cas a causé des problèmes de mouvement de personnel qui aurait empêché le SIS de pouvoir répondre à la mission qui lui est demandée, notamment en termes de sauvetage, si la situation s'était aggravée sur l'un ou l'autre des sites.

M. Schumacher explique encore que, tous les jours, il y a trois sections actives qui effectuent un tournus pendant que la quatrième reste en repos dans la caserne principale. La première section active travaille ainsi 24 heures dans la caserne principale, c'est-à-dire celle de la rue des Bains. La deuxième travaille 14 heures de suite à la caserne des Asters et la dernière à la caserne de Frontenex. Il explique que ce système de rotation est déjà difficile pour garantir 31 personnes actives de jour et 16 de nuit. Pour garantir les effectifs, il faudrait 136 postes répartis entre les trois sections et, aujourd'hui, on est seulement à 122.

Un commissaire socialiste demande si le temps de travail pour ces sapeurs-pompiers se compte en heures supplémentaires ou pas.

M. Schumacher répond qu'avec la masse supplémentaire que ces cas génèrent, il serait impossible de rendre ces heures en congé. Ces heures-là sont donc payées.

M. Barazzone ajoute que les rappels se montent à des frais de 500 000 francs par année, soit l'équivalent de 5 postes.

Une commissaire des Verts trouve qu'il est irresponsable, de la part du Conseil administratif et au vu de la présentation du SIS de ce soir, de ne demander que trois postes. Compte tenu du flux tendu dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers, elle souhaiterait savoir quel est le pourcentage d'absentéisme dans les rangs, et en particulier la portion que représentent les absences non planifiées.

M. Schumacher répond de tête que le taux d'absentéisme tourne autour de 4 ou 5%. Il souligne que le résultat est particulièrement bas parce qu'il se base sur la motivation des collaborateurs. Ceux-ci se sentent si fortement appartenir à un corps uniformé qu'ils s'investissent beaucoup pour le Canton et la Ville de Genève. Il affirme qu'il est conscient de la chance qu'ils ont d'avoir des sapeurs-

pompiers aussi motivés. Il précise qu'il y a tout de même des cas de *burnout* parce que, justement, certains tendent à en faire trop.

M. Bertossat explique que, à la page 126 du projet de budget par politique publique, groupe 14, rubrique 30, «charges de personnel», il y a actuellement 229 000 francs destinés aux 3 postes SIS déjà proposés. Pour 12 postes, il faudrait 916 000 francs de plus dans cette rubrique. Par conséquent, la commission devrait proposer un amendement de +700 000 francs pour parvenir à l'ajout de 12 postes SIS. Les répercussions de cette augmentation, précise-t-il, se verront dès le 1^{er} avril 2015, en raison de la durée de l'école de formation. Les 12 postes porteront donc sur une période allant d'avril à décembre et non sur une année entière.

M. Barazzone précise qu'il faudrait augmenter la rubrique 30 de 9 postes, parce qu'il y en a déjà 3 budgétés. Il faudra donc ajouter 700 000 francs pour 9 postes engagés à partir d'avril, de sorte qu'au lieu de 39 865 458 francs, le total s'élève à 40 565 458 francs. Il précise que, dès 2015, ces postes s'étendront sur l'année (janvier à décembre). M. Barazzone précise que s'il arrive à engager, dès janvier 2014, les 3 pompiers du SSA, cela pourra être fait sur les 2 postes libérés en interne et ils seront donc déjà engagés pour un an. Le dernier poste sera compensé sur la masse salariale, conclut-il.

Une commissaire d'Ensemble à gauche voudrait savoir d'où vient exactement l'économie de 300 000 francs de nettoyage par les tiers.

M^{me} Irmingier explique que cela résulte d'une réorganisation de tout le nettoyage devant être effectué par la VVP. En effet, le service s'est vu attribuer le nettoyage d'espaces qui étaient avant nettoyés par le SEVE. Compte tenu de cette augmentation de travail, un marché public a été ouvert pour attribuer certains lots à des entreprises. En l'occurrence, il s'agit de lots qui requièrent un travail le week-end, ou un nettoyage spécifique que la VVP ne peut pas effectuer avec son matériel, ou encore en raison du manque de ressources du service compte tenu des effectifs à disposition. C'est suite à cette démarche de rationalisation qu'une économie de 300 000 francs a pu être réalisée.

Autres questions

Une commissaire socialiste rappelle que l'affichage public a été concédé à la Société générale d'affichage (SGA). Elle demande pourquoi la Ville de Genève ne remettrait pas en question son contrat avec la SGA afin de remettre la prestation à un concurrent et d'agir sur les coûts.

M. Barazzone répond que la Ville est soumise à une obligation d'affichage politique, qui était auparavant pris en charge par le Canton. En outre, la concession à la SGA ne peut pas être modifiée selon son bon vouloir puisque le contrat

prévoit une date de fin; il précise qu'il communiquera volontiers cette date aux commissaires une fois qu'il en aura connaissance.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande ce que le département compte entreprendre en matière de recyclage pour compenser les coûts ainsi encourus.

M. Barazzone répond qu'il n'a pas prévu d'objectif annuel. Le taux de recyclage actuel à Genève est d'environ 35%, alors que la moyenne est plus élevée sur l'ensemble du Canton. Il indique que l'idée est d'augmenter ce taux. L'objectif cantonal est d'arriver à 50% pour éviter que la Confédération n'impose une taxe au sac poubelle, raison pour laquelle la Ville travaille de pair avec le Canton. Les entreprises étant la cible principale pour une amélioration significative du taux de recyclage, la Ville de Genève offre à ces dernières des coaches pour qu'elles sachent comment mieux recycler. M. Barazzone rappelle aussi l'existence de l'Union de gestion des incivilités (UGI) qui contrôle les sacs des commerces pour savoir s'ils effectuent le tri correctement. Cette année, beaucoup d'amendes ont été données pour lancer un signal d'alarme fort et pousser les commerces à s'améliorer.

Une commissaire du Parti libéral-radical est frappée par les 4 millions de gratuités accordées, sans qu'aucun détail n'ait été donné. Elle demande des précisions.

M. Barazzone répond qu'il existe des critères légaux pour l'octroi de chaque demande de gratuité. Les attributions ne se font pas sur une base discrétionnaire. Il précise qu'il ne faut pas oublier que l'on parle ici du domaine public; beaucoup d'événements ou de manifestations organisées par des associations ne pourraient pas avoir lieu si on rendait payant l'usage du domaine public. Procéder de la sorte serait un changement de cap drastique pour la Ville de Genève.

M. Barazzone rappelle qu'il ne s'agit pas que d'une mise à disposition du domaine public par le département. Il y a des prestations qu'il effectue dans l'organisation des manifestations, comme la pose de podiums et barrières par le Service logistique et manifestations. Il ne trouve pas souhaitable pour la collectivité de rendre ce service payant. En revanche, en ce qui concerne les terrasses publiques qui s'étendent sur le domaine public, M. Barazzone annonce que l'Etat a prévu d'augmenter le prix de cette prestation. En effet, les tenanciers réalisent passablement de profit par ce biais, ce qui justifie une telle mesure. Cependant, il précise que la décision revient à l'Etat et qu'elle est pendante. M. Barazzone ajoute que, sur la totalité du montant des gratuités, 1 million de francs ne sert qu'à l'utilisation du domaine public durant les fêtes de Genève.

Votes

Le président soumet au vote l'amendement du groupe de l'Union démocratique du centre, visant à reporter au budget 2015 l'approbation du projet Vettra,

qui est refusé par 10 non (3 LR, 1 DC, 3 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 4 oui (1 UDC, 2 MCG, 1 Ve).

En l'absence de commentaires à ce sujet, le président soumet au vote la proposition d'amendement du groupe des Verts, concernant la suppression des 19 postes d'APM au budget 2014 pour les reporter au budget 2015, qui est refusé par 13 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 1 oui (Ve).

Le président soumet au vote la diminution de 7 postes d'APM, proposée par Ensemble à gauche, qui est refusée par 11 non (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 Ve, 3 S, 1 DC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve).

Le président soumet au vote l'amendement d'Ensemble à gauche, consistant à augmenter de 9 postes, soit 700 000 francs, la ligne dédiée au SIS, pour la période allant d'avril à décembre, soit 3/4 de 9 postes, afin d'arriver à 12 postes supplémentaires, qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S) et 1 abstention (S).

Le président soumet au vote le projet de budget tel qu'amendé qui est accepté par 8 oui (2 MCG, 1 LR, 1 DC, 2 S, 2 EàG) contre 2 non (1 UDC, 1 Ve) et 3 abstentions (1 Ve, 1 LR, 1 S).

Budget de la DSIC

Séance du 10 octobre 2013

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière du département, M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et M. Alain Maréchal, adjoint de direction – responsable du développement à la DSIC

M^{me} Sandrine Salerno fait une présentation sur la Cour des comptes et passe la parole à M. Dominik Madon qui explique les raisons de la demande de création de 12 postes supplémentaires à la DSIC à inscrire au budget 2014.

M. Dominik Madon indique tout d'abord que la DSIC est composée de 5 personnes et qu'elle est rattachée à l'administration. Le Centre de services est composé de 19 postes (18.1 ETP), le Service exploitation de 23 postes (23 ETP) et le Service développement de 23 postes aussi (21,4 ETP).

Il explique que M. Pierre Maudet avait, en son temps, chargé la Cour des comptes de faire un état des lieux de la DSIC afin d'en améliorer le fonctionnement. C'est ainsi que la Cour des comptes a rendu son rapport comportant 53 constats et 2 recommandations. La première recommandation de la Cour des

comptes est d'utiliser l'outil HERMES pour une gestion suivie et bien normée. La deuxième recommandation porte sur les réponses à apporter à ces 53 constats.

Il expose ensuite que la DSIC a mis en place un plan d'action comprenant 126 actions organisées par fiches. Ce travail mobilisera l'ensemble du personnel de la DSIC jusqu'en 2016. Les modèles qui seront utilisés sont des modèles existants, à savoir les bonnes pratiques et le système COBIT.

Toutefois, la progression du plan d'action est lente (35 actions sur 126 commencées dont 11 terminées) et l'effort est important. Le processus de réponses aux constats de la Cour des comptes fait l'objet d'un bilan tous les 6 mois.

M. Dominik Madon explique que 12 postes supplémentaires sont nécessaires pour 2014 (et non 19 comme le préconisait M. Pierre Maudet) à cause de l'explosion des terminaux mobiles et de la nécessité de mettre en place de nouvelles machines virtuelles, tout en remplissant les tâches habituelles. Il rappelle que le travail de la DSIC est transversal et opérer une restriction au niveau de l'informatique reviendrait à restreindre horizontalement l'ensemble de la Ville.

M. Dominik Madon présente ensuite une comparaison des ratios entre le nombre d'employés de la DSIC et le nombre total d'employés en Ville de Genève (2,4%), à l'Etat de Genève (3,8%) et selon la moyenne Gartner pour les collectivités publiques (3,6%). Avec 12 postes supplémentaires en Ville de Genève, ce ratio serait de 2,7%. Il ajoute que, dans le monde de la finance, ce ratio se situe entre 10% et 15%.

S'agissant des priorités, M. Dominik Madon indique que 3 postes doivent être destinés au Centre de services qui fonctionne à flux tendu à cause de sa centrale d'appels qui fonctionne de 12 h à 14 h.

M^{me} Sandrine Salerno explique à ce sujet qu'il est nécessaire d'avoir une personne de plus à 100% en particulier pour le service SIS afin d'éviter des situations inacceptables, elle se réfère aux deux pannes qui ont lieu en 2013.

M. Dominik Madon ajoute que 5 postes devront être destinés à l'exploitation (mise à disposition des serveurs, wi-fi, télécommunications, etc.).

M^{me} Sandrine Salerno précise que l'administration travaille sur des produits performants et que les utilisateurs ne peuvent pas attendre cinq à dix minutes pour avoir accès à un programme eu égard aux attentes de la hiérarchie, mais également aux exigences de rendement de travail de l'administration. En outre, chaque service a ses besoins particuliers en logiciels qui supposent que la DSIC fournisse un service distinct en termes de manutention et de résolution des problèmes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait obtenir un classement du type de pannes survenues afin d'avoir une vue réelle du problème justifiant 12 postes supplémentaires.

M^{me} Sandrine Salerno donne l'exemple du carrousel d'accès aux Vernets qui est tombé en panne, ce qui n'a rien changé pour les abonnés mais qui a eu pour conséquence l'arrêt de la gestion des abonnements et la perte des informations sur le nombre de fréquentation par abonné. Elle explique que chaque nouvelle prestation prévue implique un travail de back office de la DSIC et elle cite l'exemple du Museum qui a agrémenté son exposition temporaire sur les oiseaux de supports numériques. Le département de la culture et du sport est un grand demandeur de ce type de supports. Si la DSIC ne peut pas répondre aux demandes des départements, ceux-ci doivent se tourner vers l'extérieur, ce qui occasionne pour la Ville de Genève une perte totale de maîtrise et de données protégées. Elle cite comme exemple le cas du MAH. Elle indique ensuite que si la DSIC ne peut pas répondre à toutes les demandes des départements, la Ville de Genève sera la seule en Europe qui ne peut pas utiliser de supports informatiques et numériques. Il en va de la valorisation du patrimoine et de l'amélioration des prestations publiques, étant précisé que, dans les faits, nous sommes tous dépendants du développement informatique.

M. Dominik Madon explique que, pour le Service développement, le pôle SAP qui concerne toute la comptabilité est trop petit, de sorte qu'une bonne partie de sa gestion a été externalisée, ce qui est chronophage en cas de problèmes dans le système. Il conclut que, d'une manière générale, la priorité de la DSIC est de répondre aux conclusions de la Cour des comptes à propos de la DSGI. Une externalisation excessive ne sert pas les intérêts de la Ville. Il faut réduire ce procédé et maintenir une cohérence au niveau de l'informatique.

Enfin, M. Alain Maréchal présente une liste des projets prévus pour la DSIC qui sera envoyée par écrit aux commissaires.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande les horaires d'ouverture de la hotline.

M. Alain Maréchal lui répond que la hotline reçoit des appels entre 8 h 30 et 12 h et 14 h et 17 h.

Le commissaire MCG trouve cet horaire incongru pour une hotline, surtout en ce qui concerne les interventions des pompiers.

M^{me} Sandrine Salerno explique le SIS a sa propre ligne de réponse aux appels et sa propre ligne de piquet.

M. Dominik Madon ajoute que deux personnes de la DSIC peuvent être envoyées au SIS en cas de problème. Il précise que la DSIC n'offre pas un service de piquet complet et que, même en intervenant de manière secondaire, deux personnes ne suffisent pas.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quelle est la quote-part des programmes développés en ville par rapport à ceux développés à l'extérieur et si le nombre de missions externalisées a diminué depuis l'an passé.

M. Alain Maréchal donne l'exemple de la gestion de la maintenance pour l'entretien des véhicules du Service logistique et manifestations. Dans ce cas comme dans d'autres, la connaissance-métier reste à la DSIC qui peut, elle, piloter un externe. Il est fait appel à des sociétés externes seulement dans des cas très spécifiques. Il existe un système central qui permet d'intégrer des processus clés comme la gestion financière, la logistique et les RH, le tout à la DSIC. La maintenance externalisée du système SAP représente, par année, environ 350 000 francs et sept personnes qui y travaillent.

M. Alain Maréchal explique que, il y a deux ans, le personnel de la hotline était externalisé et quatre personnes étaient donc sous contrat de location de services. Celles-ci ont été internalisées et, depuis, aucune externalisation n'a eu lieu.

M^{me} Sandrine Salerno précise qu'elle peut revenir pour présenter aux commissaires le plan des systèmes d'information et de communication (PSIC), document élaboré en prévision du budget. Concernant la marge d'économie possible avec les douze postes, elle indique que pour certains secteurs, il ne serait pas raisonnable de refuser des ressources supplémentaires, typiquement sur des prestations hotline SIS. Elle donne l'exemple du calcul du taux d'absences qui, grâce au nouveau système mis en place, permet de disposer de données fiables pour le suivi des collaborateurs et la réduction de l'absentéisme. L'économie réalisée est donc difficilement quantifiable, mais fournir des données fiables, notamment sur les absences, est important et représente un «gain» pour la crédibilité des autorités.

Une commissaire du Part libéral-radical demande jusqu'où la DSIC entend aller pour que les systèmes soient compatibles et si une telle compatibilité est souhaitable. Elle rappelle que la collaboration avec le Canton se renforce et que la demande en matière de services informatiques va augmenter.

M^{me} Sandrine Salerno répond que la Ville de Genève n'a pas l'ambition d'intervenir sur des structures satellites et qu'elle n'a pas les moyens pour le faire. Elle annonce que, selon les besoins en développement de l'administration, il est possible que des forces supplémentaires soient nécessaires dans les années à venir. Elle expose ensuite le projet en cours nommé «SIDLO» qui concerne une base de données commune à la Ville, à l'Etat et aux fondations de droit public pour le logement qui permettrait d'avoir un guichet unique et une gestion virtuelle de l'ensemble des demandeurs de logements.

M. Dominik Madon cite l'exemple de «Polycom» qui est le système de transmission pour la partie «intervention sécurité» et précise qu'il n'y a pas que des systèmes distincts entre l'Etat et la Ville.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que, ni le projet de budget par politique publique, ni les objectifs ne mentionnent les problèmes de la DSIC. Il demande s'il existe une priorisation des importants projets à réaliser par

DSIC et où elle en est. Il précise que douze postes représentent à peu près 1,2 million de francs, c'est la raison pour laquelle il aimerait quelques documents pour nourrir la réflexion sur la décision à prendre à ce sujet.

M^{me} Sandrine Salerno rappelle que, à la commission des finances, elle avait un temps limité pour s'exprimer, c'est pourquoi sa présentation a été bien plus succincte.

M. Domink Madon annonce qu'il transmettra les documents de la Cour des comptes requis par le commissaire de l'Union démocratique du centre, en plus du PSIC. Il ajoute que, concernant les coûts, il est possible de faire une ventilation par services, mais pas une ventilation correcte de l'effort en ressources internes.

M^{me} Sandrine Salerno explique la raison pour la demande des 12 postes. M. Pierre Maudet avait prévu la présentation d'une demande de 19 postes et, lors du départ de ce dernier, M. Rémy Pagani avait fait l'intérim et il s'était retrouvé avec ce projet de 19 postes à défendre, alors qu'il n'avait pas une aussi bonne connaissance du dossier que M. Pierre Maudet. La DSIC a ensuite procédé à une analyse plus fine de la demande de postes, et c'est suite à cela que le nombre de 12 a été articulé.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande pourquoi le budget n'est pas non seulement effectué par prestations et investissements, qui ne concernent donc pas directement l'informatique, mais aussi par projets par rapport aux moyens à mettre en œuvre, pour que la commission puisse se prononcer. Suite à la présentation de ce soir, il ressort qu'il ne faudrait pas 12, mais 24 postes et il est sûr qu'avec 36 postes, la DSIC pourrait réaliser tous les projets qu'elle souhaite mener. Le problème est que cela générerait d'autres demandes et entraînerait la création, l'an d'après, de 36 nouveaux postes. Son problème est qu'il manque 25 millions de francs dans le projet actuel. Travailler par projet pourrait ancrer les actions de la DSIC dans une réalité concrète et faciliter le travail des commissaires dans les arbitrages.

M^{me} Sandrine Salerno pense que la discussion sera plus intéressante quand le service reviendra pour la présentation du PSIC et elle considère que, parmi les services, la DSIC est celui qui travaille le plus par projets.

Des commissaires veulent que le budget soit voté ce jour même, tandis que d'autres estiment qu'il serait plus judicieux de reporter ce vote à la séance suivante.

Vote

Le président clôt les débats et met aux voix le vote du budget qui est refusé par 5 non (2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve) contre 3 oui (LR).

Séance du 17 octobre 2013

La commission n'ayant pas reçu tous les documents demandés, il est décidé de reporter le vote de la DSIC de 2 semaines, c'est-à-dire au 31 octobre. Durant la semaine du 21 au 26 octobre, aucune commission ne siège (vacances scolaires).

Séance du 31 octobre 2013

Les représentants de l'UDC soulignent que, pour la DSIC, il n'y a que la question des 12 postes qui est problématique. Pour le reste, il indique avoir apprécié la présentation de la magistrate, ainsi que de ses collaborateurs, en particulier M. Madon. Compte tenu des explications fournies et bien qu'une demande de 12 postes supplémentaires soit audacieuse, l'Union démocratique du centre pense que ces 12 postes sont nécessaires et justifiés. Cependant, compte tenu des finances actuelles et du budget déficitaire, il reste perplexe quant à la possibilité d'ajouter ces 12 postes. En conclusion, il annonce que l'Union démocratique du centre pourrait accepter la demande de M. Madon d'ajouter 12 postes à la DSIC nonobstant les résultats attendus ces 20 prochaines semaines et l'ampleur du déficit budgétaire.

Les représentants socialistes tiennent à saluer la qualité de la présentation ainsi que les réponses et la documentation envoyées par les services de la DSIC; ils disent apprécier leur transparence. Dans les documents fournis, ainsi que dans la présentation de M. Madon, il apparaît clairement que les besoins de la Ville en matière informatique ont explosé, rendant nécessaire l'ajout de 12 postes. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera cet ajout. En ce qui concerne les coûts, il faut attendre la parution du nouveau projet de budget et faire confiance au Conseil administratif dans le processus de traitement des postes et demandes.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien s'abstiendra de voter sur le budget de la DSIC. Il indique que, suite à la présentation, il a trouvé que la gestion et le travail de la DSIC était excellent. Il est vrai que les demandes extérieures posent un problème et qu'il faut, pour cela, augmenter le nombre de postes. Il précise que le groupe ne parvient pas à se prononcer parce qu'il ne connaît pas l'opportunité des postes: le service n'a pas conféré de détails sur les postes utiles, indispensables, ou ceux qui pourraient être reportés. C'est la raison pour laquelle il aurait préféré que les commissaires se prononcent sur le budget sur la base de projets, comme c'était le cas au Département de l'instruction publique auparavant. Le budget est actuellement déficitaire de 25 millions de francs, ce qui prévient le Parti démocrate-chrétien de l'accepter. Il tient à préciser que son abstention ne vise en aucun cas à formuler une critique à l'endroit de la DSIC, dont il reconnaît la qualité du travail.

Les représentants du Mouvement citoyens genevois se disent insatisfaits de la gestion du traitement du budget de la DSIC; ils trouvent illogique que la com-

mission doit se prononcer sur une augmentation importante des postes pour des projets dont elle n'a eu connaissance qu'après la présentation du budget. Ils précisent qu'ils ont trouvé que la présentation était bien faite, claire et intéressante, mais qu'il aurait été plus utile d'obtenir les motivations de l'augmentation du budget de 12 postes par la présentation des projets prévus en amont. En outre, ils regrettent d'avoir dû étudier les documents reçus à la va-vite parce qu'ils n'ont été transmis aux commissaires que mardi passé. Le groupe Mouvement citoyens genevois entrera en matière sur la demande de postes supplémentaires de la DSIC, mais seulement en partie. Tous les projets ne sont pas prioritaires et peuvent être échelonnés dans le temps. Pour le Mouvement citoyens genevois, pratiquement parlant, les bureaux de la DSIC ne peuvent pas accueillir 12 personnes de plus – ce qui est un problème encore renforcé par l'internalisation de postes de consultants extérieurs. Au vu de ce qui précède, le groupe entrera en matière sur un ajout de 6 postes seulement au budget, en faveur de la DSIC.

Pour les représentants du Parti libéral-radical, il existe de réels besoins au niveau des APM et du SIS auquel il fait répondre rapidement pour remplir les objectifs de sécurité. D'un autre côté, il semble que la DSIC manque de forces vives pour répondre à toutes les demandes informatiques de la Ville de Genève. A cet égard, ils précisent qu'il est difficile de se rendre compte du nombre de postes qui pourraient suffire, ou ceux qui seraient nécessaires, à l'exécution des tâches les plus urgentes. Ils regrettent que la DSIC n'ait pas présenté de priorisation et en conclut que la proposition est à prendre ou à laisser. Le Parti libéral-radical ne souhaite ni couper à tort dans des postes vitaux, ni approuver un blanc-seing de 12 postes en affirmant que l'argent «sera trouvé». En conclusion, le Parti libéral-radical s'abstiendra de voter le budget de la DSIC et reste dans l'attente des dernières données budgétaires qui seront annoncées bientôt.

Les représentants d'Ensemble à gauche admettent qu'il est difficile de juger de la pertinence précise des postes, et que la commission ne peut que s'en remettre aux explications des services. Ils pensent que la commission peut faire confiance à la DSIC parce qu'ils ont déjà prouvé qu'ils faisaient bien leur travail. Ils souhaitent souligner qu'en faisant les comptes, il y a 12 postes pour la DSIC, 13 postes pour le SIS et 19 postes APM, soit 44 postes en tout pour le DEUS et la DSIC. A ces 44 postes, il faudra ajouter les 3 postes de l'entreprise Partage, qui devrait être internalisée. 47 postes à 100 000 francs le poste, cela correspond environ à 5 millions de francs qu'il faudra trouver. Si ce montant semble énorme, placé en comparaison avec un budget d'un milliard, ce n'est pas tant que cela. Ils pensent cependant que ce nombre pose un problème, parce qu'ils se souviennent qu'il y a un an, une proposition d'augmentation de 6 postes supplémentaires a été refusée de manière péremptoire, donc ils ne voient pas comment 47 postes pourraient être acceptés tout simplement. Ils ajoutent que ce n'est pas le rôle de la gauche que de supprimer des postes; ce qu'ils souhaitent mettre en évidence, c'est ce que représente réellement l'augmentation des effectifs demandée. Ils rap-

pellent, enfin, que la Ville se doit de présenter un budget équilibré. Toutefois, s'il est déséquilibré, un plan de rééquilibrage sur quatre ans doit être prévu. Il existe ainsi une marge de manœuvre, bien qu'elle soit faible.

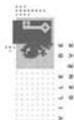
Les Verts relèvent qu'il n'y a pas de liste détaillée et complète des projets de la DSIC dans les documents reçus. En outre, ils indiquent que s'ils ont apprécié la clarté de l'intervention de M. Madon, celle de son collègue, M. Maréchal, ne les ont pas convaincus. Ils déplorent que l'inventaire à la Prévert que ce dernier a fait n'ait pas comporté de priorisation des projets. De même, ils regrettent qu'il n'ait pas été en mesure de faire correspondre un nombre de postes à un nombre de tâches. Les Verts pensent qu'il est préférable de voter les postes directement liés à la sécurité de la Ville, y compris dans la part de la DSIC, pour en laisser d'autres en attente.

Votes

Le président soumet au vote l'amendement du Mouvement citoyens genevois, qui vise à réduire la ligne 301, page 50 du projet de budget par service, de 765 694 francs pour 2014, soit l'équivalent de 3 postes, qui est refusé par 6 non (1 Ve, 3 S, 2 UDC) contre 3 oui (2 MCG, 1 Ve) et 5 abstentions (2 EàG, 1 DC, 2 LR).

Le président soumet au vote le budget de la DSIC non amendé qui est accepté par 5 oui (2 EàG, 3 S) contre 2 non (UDC) et 7 abstentions (1 DC, 2 LR, 2 Ve, 2 MCG).

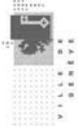
D'autres annexes au rapport de la CSDOMIC sont consultables sur le site du Conseil municipal de la Ville de Genève



Département
de l'environnement urbain et de la sécurité

Présentation Projet de Budget 2014
CSDOMIC

Guillaume Barazzone – 19.09.2013



Commentaire général

- charges nouvelles maîtrisées : nouveaux postes APM + SPP
- charges en augmentation <=> mécanismes salariaux
- continuité des efforts :
 - B2013 :
 - suppression organisation arbres en lumière (CHF 560'000)
 - - CHF 300'000 VVP nettoiements par des tiers
 - - CHF 2 mios VVP (attention : PB14 : augmentation taxe incinération => + CHF 500'000/an)
 - PB2014 :
 - Direction : ↘ charges de personnel de ≈ 16%
CHF 2.1 mios -> CHF 1.7 mio => - CHF 340'000
 - suppression subvention Genève Ville et Champs :
- CHF 129'300

Nouveaux postes DEUS

- Agents de Police municipale :
 - 19 nouveaux postes
 - 6 postes 2013 « non pourvus »
 - résultat théorique 2015 : 190 APM
- Sapeurs-Pompiers professionnels :
 - 3 nouveaux postes
 - liés au Concept Opérationnel : risque opérationnel avéré (couverture nocturne rive droite sous-optimale => ouverture à terme Aster 24/24 => 12 SPP)
 - rappel B2013 : 3 postes en pour cessation activités SSA (maintenus malgré retard ConvergenceS : départs retraite SIS d'ici 2015)

Résultats DEUS (en milliers de francs)

Résultat global (y.c. compétences)	PB2014	Budget 2013	Ecart	%
Charges	220'620.9	213'552.6	7'068.3	3.3
Charges de personnel	156'499.4	150'124.8	6'374.6	4.2
Biens, services et marchandises	43'720.6	43'190.8	529.8	1.2
Amortissements	9'929.5	10'113.8	-184.3	-1.8
Dédommagements à des collectivités publiques	440.0	459.0	-19.0	-4.1
Subventions accordées	6'620.4	6'689.0	-68.6	-1.0
Imputations internes	3'411.0	2'975.2	435.8	14.6
Revenus	52'192.3	51'308.0	884.3	1.7
Revenus des biens	26'164.8	25'812.7	352.1	1.4
Contributions	11'027.4	11'001.5	25.9	0.2
Part à des recettes et contributions sans affectation	1'300.0	1'300.0	-	-
Dédommagement de collectivités publiques	11'226.1	11'226.1	-	-
Subventions acquises	120.0	100.0	20.0	20.0
Imputations internes	2'354.0	1'867.7	486.3	26.0

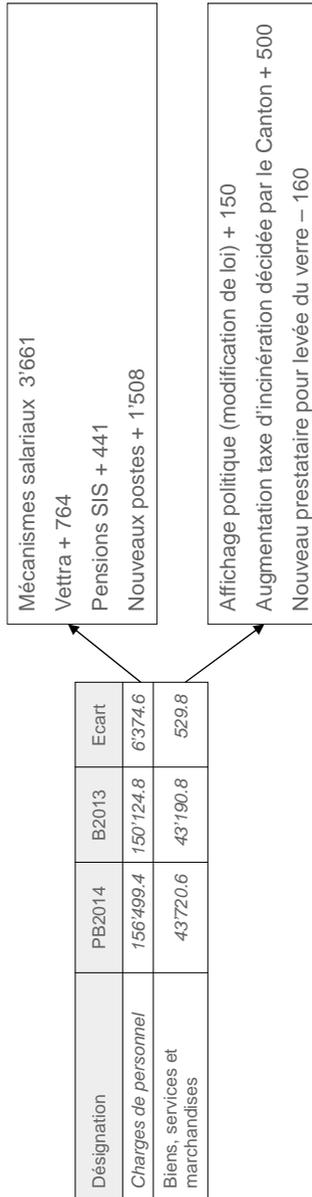
Le total des charges du projet de budget 2014 est composé à 77.3 % de coûts des services compétents et de 1.6% d'imputations internes; cela laisse une marge de manœuvre réelle de **21.1%**.

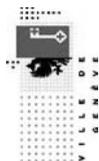


Charges des services compétents (en milliers de francs)

	PB2014	Budget 2013	Ecart	%
ASS-Assurances (318)	100.9	240.0	-139.1	-58.0
DPBA-Bâtiments (311-14-18)	1'741.8	1'914.4	-172.6	-9.0
CGE-Comptabilité (331-332)	9'523.0	9'707.3	-184.3	-1.9
DRH-Ressources humaines (30x-317)	153'015.7	147'747.1	5'268.6	3.6
DSIC-Informatique (310-11-14-15-18)	1'761.3	1'698.9	62.4	3.7
ENE-Energie (312-14)	2'919.5	3'304.8	-385.3	-11.7
GIM-Gérance immobilière (312)	130.9	145.1	-14.2	-9.8
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	1'239.5	1'239.5	-	-
TOTAL	170'432.6	165'997.1	4'435.5	2.7

Eclairages sur les principaux écarts (en milliers de francs)



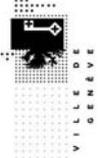


CSDOMIC – 10 octobre 2013



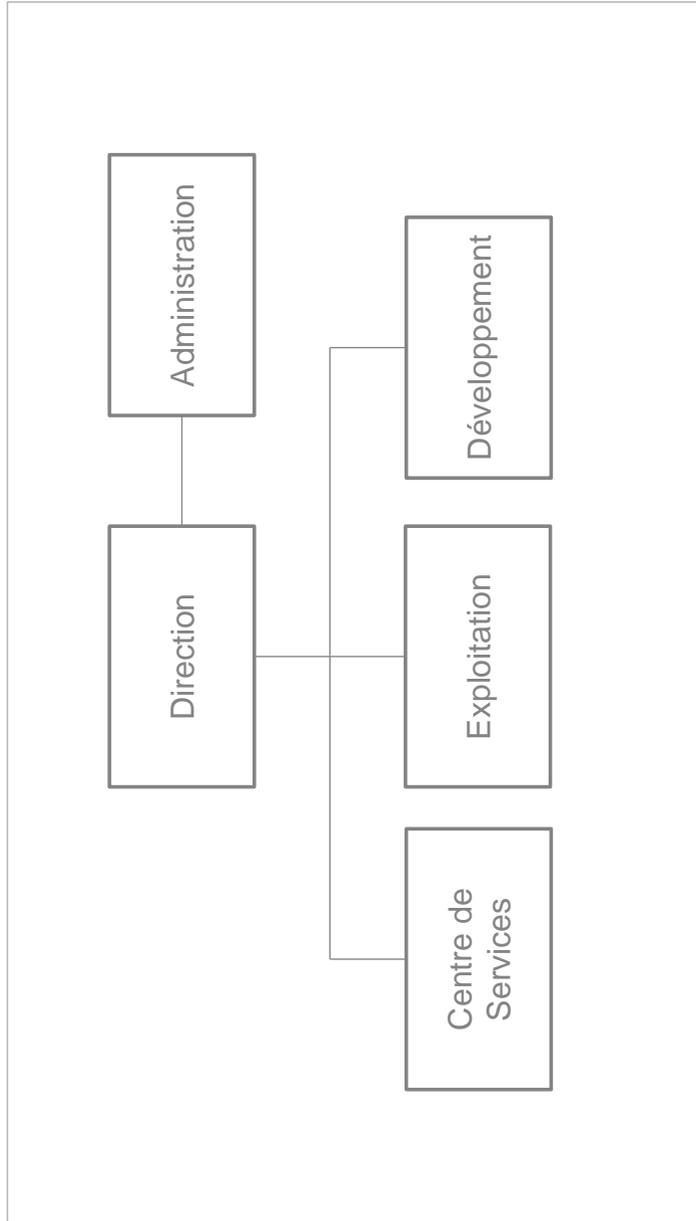
CSDOMIC – 10 octobre
DFL
DSIC

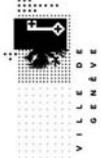
www.ville-geneve.ch



2

Organigramme DSIC



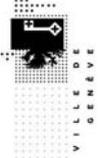


3.

Cour des Comptes

Rappel historique

- Audit de gouvernance de la DSIC en 2011 - 2012
- Rapport n° 51 en avril 2012
 - 53 constats
 - 2 recommandations



Cour des Comptes

Plan d'action

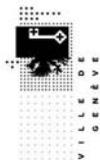
Objectifs

- Coordonner le traitement des constats
- Améliorer la gouvernance

Périmètre

- Jusqu'en 2016
- Mobilise l'ensemble de la DSIC
- Représente une charge importante

- #### Caractéristiques
- Référentiels de bonne pratique et normes
 - Suivi de manière semestrielle
 - Aligne le SCI DSIC avec le SCI de la ville
-



5.

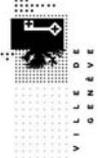
Cour des Comptes

Plan d'action

- Progression**
- 35 actions sur 126 commencées
 - 11 actions sur 126 terminées

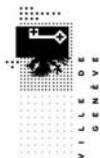
- Domaines**
- Financier et juridique
 - Sécurité (audit, politique sécurité, incidents)
 - Ressources humaines

- Replanification**
- Fin 2013
 - En fonction de la charge de la DSIC
 - En fonction de l'évolution des risques
 - En fonction des moyens financiers disponibles



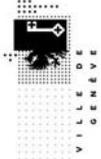
PB 2014: 12 postes supplémentaires

Centre de service	Croissance continue du nombre de terminaux déployés	Diminution de la réactivité
Exploitation	Croissance continue du nombre de systèmes en place	Diminution de la capacité à maintenir les systèmes et avancer les projets
Développement	Croissance du nombre total de projets livrés	Diminution de la vitesse des projets



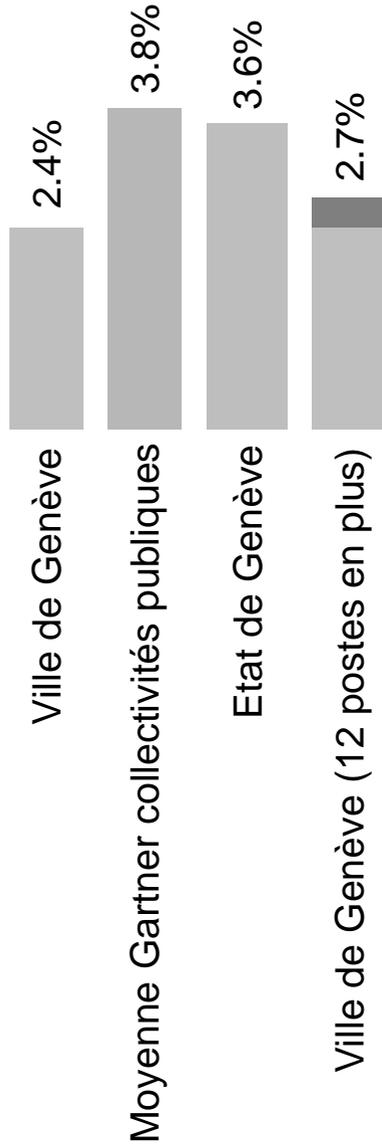
PB 2014: 12 postes supplémentaires

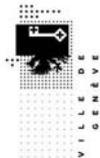
- Contribution de la DSIC
 - 100% des objectifs génériques du discours de législature
 - 75% des objectifs spécifiques de la feuille de route du CA
- Les ressources de la DSIC sont les ressources de l'administration (SIS, APM, ...)



PB 2014: 12 postes supplémentaires

Ratio postes SCI / total des postes



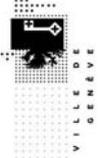


9.

PB 2014: 12 postes supplémentaires

Priorités

- | | |
|-----------------------------|---|
| 3 postes centre de services | <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le temps d'attente (centre d'appels) • Élargir les plages d'ouverture (centre d'appels) • Mettre sur pied un piquet de 1^{er} niveau |
| 5 postes exploitation | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le risque critique (16/16) du SCI: couverture des services critiques • Assurer toutes les demandes en matière de projets |
| 4 postes développement | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la charge inhérente au support et à la maintenance des projets mis en place • Comblar le transfert de charge |



PB 2014: 12 postes supplémentaires

Priorités

- Eviter le cas relevé par la Cour des Comptes au niveau de l'Etat (décentralisation des SI)
- Assurer une réponse adéquate aux besoins de la ville
- Assurer les prestations TIC fournies au public (sites des musées, wifi, ...)

Séance du 1^{er} octobre 2013

Le président accueille M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) et ses 10 cadres, à savoir M^{me} Simone Irminger, directrice, ainsi que MM. Pierre-Antoine Gobet, directeur adjoint, et Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et de gestion au sein du DEUS, d'une part, ainsi que MM. Guillaume Käser, président de la CSDOMIC, et Eric Bertinat, rapporteur de la CSDOMIC pour la proposition PR-1035, d'autre part.

Le président donne la parole à M. Barazzone afin qu'il effectue une présentation générale.

M. Barazzone expose la politique générale du DEUS à l'aide d'un support visuel revêtant la forme d'une présentation powerpoint, dont une version papier est distribuée aux 20 commissaires, en sus de la version électronique qui sera transmise par le secrétariat. Il indique à titre liminaire que les charges s'avèrent maîtrisées, excepté s'agissant de la création des nouveaux postes. En effet, les seules charges qui connaissent une augmentation sont les mécanismes salariaux ainsi que la taxe d'incinération. Relativement à cette dernière, il met en évidence qu'il s'agit d'une augmentation de 500 000 francs qui découle d'une modification de pratique en vertu d'une décision du Conseil d'Etat.

M. Barazzone rappelle qu'en 2013 avaient été supprimées pour des raisons budgétaires les prestations qui ne s'avéraient pas strictement nécessaires. Il mentionne en premier lieu l'organisation du Festival Arbres en lumière, pourtant populaire, mais dont le coût s'élevait à 550 000 francs. On a effectivement préféré supprimer cette prestation plutôt que les prestations relevant des compétences régaliennes de la Ville. Il cite en outre un «coussin» de sécurité qui avait été prévu chez BVP de l'ordre de 2 000 000 de francs. Il précise à cet égard que son prédécesseur avait envisagé, à la suite de discussions que ce dernier avait menées avec l'Etat, une augmentation de la taxe d'incinération, laquelle n'était finalement pas intervenue. En revanche, il informe de la prise d'une décision au niveau cantonal, d'ores et déjà communiquée aux communes, qui induit l'augmentation de ce poste de 500 000 francs en raison de la hausse de la taxe, laquelle passe de 262,6 francs à 278 francs par tonne à incinérer.

M. Barazzone met en exergue que le projet de budget 2014 prévoit une diminution des charges en ce qui concerne la direction du département à hauteur de 15%, laquelle s'explique notamment par le fait qu'il a rapatrié le chef de la communication du Service des espaces verts auprès de la direction du DEUS pour en faire le responsable de la communication de celui-ci dans sa globalité, d'une part, et par le fait que le poste qui demeurait vacant au sein de la direction n'a pas été repourvu, d'autre part. Par ailleurs, il signale qu'il ne dispose que d'un seul collaborateur personnel au lieu des deux postes normalement prévus à cet

effet. De plus, un poste d'administratrice a disparu. La direction s'efforce donc de faire preuve d'exemplarité. L'économie ainsi réalisée au sein de la direction atteint en effet un montant d'environ 370 000 francs. Par rapport à l'année précédente, il attire l'attention des commissaires sur le fait que la subvention de 129 000 francs dont on avait promis le caractère ponctuel n'a effectivement pas été reconduite.

M. Barazzone argue du besoin de renforcer la présence des APM sur le terrain pour assurer la sécurité de la population afin de justifier la création des 19 postes supplémentaires figurant au projet de budget 2014. L'effectif actuel est de 140 APM, étant entendu que tous les APM ne sont pas déployés sur le terrain concomitamment. En vue de couvrir l'ensemble du territoire ainsi que l'accroissement des plages horaires en vigueur depuis le premier juin, la création de nouveaux postes d'APM s'impose. Il précise que l'objectif de 200 APM en 2015 ou 2016 fixé par le Conseil administratif ne pourra être atteint que si l'on maintient un rythme de 25 nouveaux postes annuels. Il explique à ce propos que six postes n'ont pas été pourvus en 2013. En effet, certains candidats choisis par la Ville n'ont au final pas été retenus par l'Autorité cantonale. A cela s'ajoutent les démissions. D'où la création de seulement 19 postes, l'idée consistant en effet à former 25 nouveaux APM durant l'année.

M. Barazzone se penche ensuite sur la problématique des sapeurs-pompiers volontaires. Il met en lumière que le Conseil municipal a formulé une demande visant la création de trois nouveaux postes, suivant la proposition du Conseil administratif. Il tient toutefois à souligner que le besoin réel pour garantir à la population, selon le concept opérationnel actuel, des prestations adéquates en termes de temps et de rapidité d'intervention s'élève à douze postes supplémentaires. Il indique à cet égard qu'il avait lui-même soumis une demande dans ce sens. Il fait en effet part de sa vive préoccupation en la matière dans la mesure où il s'agit d'assurer la sécurité de la population.

Il informe également les commissaires que des débats ont lieu depuis plusieurs mois dans le cadre de la CSDOMIC au sujet de la refonte du concept opérationnel en vue d'instaurer celui qui prévaudra au cours des prochaines années. Le nouveau concept opérationnel ainsi développé ambitionne d'améliorer le temps d'intervention, de multiplier le nombre de casernes et, enfin, de déterminer la couverture horaire opportune pour assurer la sécurité de la population. Avec l'aide d'un consultant externe spécialisé en matière d'incendies et de secours, on élabore actuellement avec le SIS un nouveau concept, lequel ne sera néanmoins guère prêt avant l'adoption du budget 2014. Cependant, il exprime sa conviction selon laquelle on souffre présentement d'un déficit sécuritaire lié à un problème de sous-effectifs, notamment le soir et concernant la rive droite. C'est pourquoi, sur requête de la CSDOMIC, il a signalé que le SIS avait besoin à très court terme de voir son personnel renforcé à hauteur de douze postes.

En ce qui a trait au concept opérationnel futur, il se révèle impossible de préjuger à l'heure actuelle des résultats. Il revient sur le nombre de douze postes. Il indique que deux postes ont pu être créés en interne, à savoir l'un relevant de la protection civile et l'autre financé par le Canton. Au total, le nombre de postes atteint donc quatorze. Ce chiffre correspond aux 136 sapeurs-pompiers professionnels nécessaires au vu du concept opérationnel actuel, auquel on soustrait les 122 déjà déployés sur le terrain. Il précise que les sapeurs-pompiers professionnels, répartis en quatre sections distinctes, travaillent 24 heures d'affilée, mais qu'ils sont ensuite en repos. Partant, lorsque l'on demande quatre ou cinq postes, cela représente concrètement une personne supplémentaire sur le terrain. Par conséquent, le chiffre allégué, qui peut certes sembler disproportionné de prime abord, se révèle parfaitement justifié à l'aune de l'objectif consistant à disposer de personnel supplémentaire chaque jour d'intervention.

M. Barazzone aborde la question des principaux écarts. Il note que l'augmentation de 6 374 000 francs se décompose de la manière suivante: l'application automatique des mécanismes salariaux représente un montant de 3 660 000 francs; le projet Vettra, lequel vise à standardiser l'ensemble des uniformes des employés de la Ville de Genève, entraîne un coût de 764 000 francs pour le DEUS, ventilé entre les différents services; le budget lié aux 100 pensions du SIS correspond à l'obligation de verser une pension aux pompiers, qui partent en cessation d'activité à l'âge de 57 ans, pour combler l'absence de salaire jusqu'à l'âge officiel de la retraite, ce qui engendre une dépense avoisinant les 400 000 francs; les nouveaux postes souhaités par le Conseil administratif coûtent quant à eux la somme de 1 500 000 francs. En ce qui a trait à l'affichage politique, il explique qu'une modification législative implique une augmentation des charges de l'ordre de 150 000 francs. Il allègue en outre de la hausse de la taxe d'incinération décidée par le Conseil d'Etat qu'il a précédemment évoquée. Enfin, il se félicite de l'économie de 160 000 francs qui a pu être réalisée grâce au marché public qui a été lancé s'agissant de la levée du verre, étant précisé qu'il s'agit d'une tâche dont la Voirie ne peut guère s'acquitter et que le recours à une entreprise privée se révèle dès lors impératif dans ce domaine.

M. Barazzone indique que, à l'issue de ces prolégomènes de nature factuelle visant à déterminer le cadre, il se tient à la disposition des commissaires pour répondre aux éventuelles questions qu'ils se poseraient.

Le président passe la parole à MM. Käser et Bertinat, respectivement président de la CSDOMIC et rapporteur de la CSDOMIC pour la proposition PR-1035.

M. Käser indique que le projet de budget 2014 pour le DEUS a fait l'objet d'un examen devant la CSDOMIC. Il précise que les discussions y relatives se sont rapidement orientées autour de trois axes, dont deux revêtent une importance particulière. On a ainsi abordé la question de la création des 19 postes d'APM

supplémentaires. Des discussions de fond ont aussi eu lieu qui portaient sur la pertinence de maintenir le rythme d'engagement des APM en vue d'atteindre l'objectif de 200 APM en 2015, étant entendu que cela a été mis en balance avec le besoin impérieux de disposer des ressources adéquates pour renforcer le personnel des SIS. La CSDOMIC a par ailleurs appris que le DEUS avait demandé la création d'une dizaine de postes pour le SIS, mais que le Conseil administratif a arbitré négativement, en faveur de seulement trois postes. Or, il met en exergue qu'il ressort de l'audition de représentants des pompiers par la CSDOMIC que la Ville souffre d'un important déficit sécuritaire dans l'hypothèse de sinistres majeurs, plus particulièrement d'incendies, concomitants. Il s'avère en conséquence absolument nécessaire de redoter le SIS. De plus, il relève que lorsque le SIS se voit confronté à la survenance de plusieurs événements simultanément, celui-ci s'avère contraint de procéder au rappel de membres du personnel en dehors de leurs horaires de travail usuels, ce qui accentue la fatigue et engendre des difficultés en termes de gestion. Il souligne que le coût estimé desdites heures de rappel atteint 500 000 francs annuels. Il opère à ce titre une comparaison avec le coût de la création des nouveaux postes, qui s'élève à 700 000 francs.

M. Barazzone précise que le montant de 700 000 francs n'équivaut pas à une année complète et que, conséquemment, le coût a vocation à augmenter. De plus, il met en exergue qu'on ne peut aucunement garantir que la création des nouveaux postes permettra de supprimer les dépenses liées aux heures de rappel, même s'il considère qu'une diminution conséquente des frais y afférents devrait effectivement s'ensuivre.

M. Käser poursuit en abordant la question du programme Vettra, lequel a également été l'objet de discussions approfondies. La question s'est effectivement posée de la pertinence de l'engager dès 2014. Le report potentiel de la mise en œuvre du programme Vettra permettrait en effet de réaliser une économie à hauteur de 700 000 francs sur le budget pour l'exercice 2014. Il met en évidence que la CSDOMIC s'est montrée très sensible aux problèmes rencontrés par le SIS, tout en soulignant néanmoins les difficultés liées au fait de redoter un service qui sera vraisemblablement affecté par la refonte du concept opérationnel en cours. Certains commissaires attendent d'ailleurs avec impatience les résultats d'une étude confiée à un mandataire externe à ce sujet.

M. Bertinat, en sa qualité de rapporteur de la CSDOMIC pour le projet de budget 2014, relève en guise de préambule que l'essentiel des réflexions de la CSDOMIC a déjà été exposé. La principale discussion concernait en effet l'attribution d'effectifs entre les APM et les pompiers du SIS. Il déplore par ailleurs que la planification de l'étude du budget se révèle systématiquement inadéquate d'année en année. Il résulte en effet de la tenue de discussions en commission sur la base du projet de budget par politique publique que celles-ci se cristallisent autour de deux ou trois sujets de nature politique ou relevant d'orientations

stratégiques, qui relèvent du plenum du Conseil municipal, au lieu de se concentrer sur l'examen ligne par ligne, soit la gestion même du département. Il note que la CSDOMIC avait initialement prévu de consacrer deux heures à l'examen de la proposition PR-1035. La CSDOMIC en aura finalement consacré quatre, ce qui se révèle plus approprié à l'aune du budget considérable, de l'ordre de 2 200 000 francs, pour le DEUS. Il attire l'attention sur le fait que trois heures ont été dévolues à une analyse politique en vue de poser les contours de la discussion. Pour une commission spécialisée à l'instar de la CSDOMIC, cela représente en quelque sorte l'aboutissement d'une année de discussions sur divers thèmes, au premier rang desquels la sécurité de la population en Ville de Genève, surtout au travers du SIS et des APM.

Il excuse la CSDOMIC pour l'absence de rapport. Il argue toutefois que le procès-verbal de la séance de la CSDOMIC qui s'est tenue le jeudi précédant la présente séance n'a pu être délivré que dans l'après-midi, sachant que ce dernier n'a d'ailleurs pas encore été approuvé. Il insiste ensuite sur les deux amendements qui ont été proposés. Il explique que le Conseil administratif a fait part de sa volonté de continuer d'engager des APM suivant un rythme de 25 par an. Or, pour des raisons indépendantes de la volonté du Conseil administratif, seuls 19 APM ont pu être effectivement engagés. On a donc discuté des conséquences du fait de n'engager que 19 APM au lieu des 25 initialement prévus, soit la nécessité d'en engager 31 l'année suivante si l'on entend se conformer à l'objectif de 200 APM en 2015, ce qui correspond à un APM pour mille habitants.

On a questionné le besoin d'atteindre un tel ratio, en lien avec la possibilité de moduler les 19 postes d'APM pour allouer des ressources supplémentaires au SIS et subséquemment offrir davantage de postes audit service. Il rappelle à cet égard le problème des heures de rappel. Il sied en outre de mettre en exergue qu'il faut, dans le cas où trois sinistres surgissent concomitamment, retirer des lieux d'intervention une partie des troupes déployées pour les affecter sur le troisième lieu d'intervention. Il attire l'attention sur les dangers énormes liés à une telle situation. En comptant les cinq postes déjà budgétés, c'est-à-dire les trois nouvellement créés et les deux rapatriés, il manque neuf postes pour arriver à la différence de quatorze mise en avant par M. Barazzone. La CSDOMIC a par conséquent décidé de voter les crédits nécessaires à la création des neuf postes manquants pour atteindre le ratio exigé en vertu du concept opérationnel qui prévaut actuellement. Cela représente pour 2014 un coût de 700 000 francs, étant entendu que ce montant ne correspond pas à une année complète et que les budgets suivants s'inscriront ainsi forcément en hausse s'agissant de cet aspect. Il ajoute que M. Barazzone a émis le souhait que soient maintenus les 19 postes d'APM, ce qui engendre un dépassement additionnel au budget de l'ordre de 700 000 francs. Il met en lumière que M. Barazzone a présenté le projet de budget sans ledit dépassement. La proposition de la CSDOMIC visant à compléter les effectifs

du SIS, ce qui revêt pour l'immense majorité des membres de la CSDOMIC un caractère urgent, sera en tout état de cause ultérieurement examinée par la commission.

M. Barazzone apporte un complément d'information relatif au rythme d'engagement des APM. On obtiendra 190 postes en 2015 si l'on embauche 25 APM supplémentaires l'année suivante. L'objectif de 200 sera donc atteint en 2016. Cependant, il opère une distinction entre le nombre de postes et les effectifs déployés sur le terrain. En effet, il convient de prendre en compte la durée de formation, laquelle est à l'origine de cette dichotomie. Il indique en outre que sept candidatures provenant de jeunes pompiers du Service de sécurité de l'aéroport (ci-après SSA) ont été reçues. Dans la mesure où ces jeunes pompiers ont préalablement bénéficié d'une formation dispensée par la Ville de Genève et que trois ont déjà obtenu le brevet, il serait possible de limiter les frais de formation à hauteur de 90 000 francs par sapeur-pompier engagé suivant ce processus. Il explicite enfin sa position quant au renforcement du personnel du SIS. On ne saurait en effet opposer la sécurité policière à la sécurité incendie et secours. C'est pourquoi il a demandé à la CSDOMIC de maintenir la création des 19 postes d'APM, tout en rajoutant neuf pour le SIS. Il se réjouit que la majorité de la CSDOMIC ait répondu favorablement à sa requête.

M. Bertinat explique ensuite que le projet Vettra vise à rééquiper une partie des employés uniformisés afin de se conformer aux normes européennes en vigueur. Il relève que, pour le DEUS uniquement, cela engendre un coût de 764 000 francs. Il établit à cet égard un parallèle avec le montant de 700 000 francs requis pour l'engagement de sapeurs-pompiers supplémentaires. Il informe que l'UDC a déposé un amendement demandant à ce que l'on sursoie à la mise en œuvre du projet Vettra, sachant que pour l'ensemble des départements, le coût de ce projet dépasse la somme de 1 000 000 de francs. Cet amendement a toutefois été refusé, comme cela a d'ailleurs été le cas d'un amendement similaire soumis à la CARTS. Il revient sur la question des heures supplémentaires, soulignant le coût de 500 000 francs y afférent concernant le seul SIS. Il met cela en relation avec les coûts liés à l'absentéisme, lesquels s'élèvent à 10 000 000 de francs pour le seul DEUS. Il décèle là un espace de possible amélioration et souhaiterait que cette problématique soit abordée au sein de la commission.

Le président ouvre le tour des questions portant sur la politique générale du DEUS.

Un commissaire note que l'exposé omet complètement l'existence des pompiers volontaires et leur apport au corps des sapeurs-pompiers. Il aimerait donc être informé sur cela. Il signale que, depuis sa première élection au Conseil municipal en 1986, le SIS adresse constamment des revendications. Il interroge en outre M. Barazzone sur les motifs qui justifient une demande additionnelle de

l'ordre de 700 000 francs alors que le DEUS est supposé réduire son budget à hauteur de 5 000 000 de francs. De plus, indiquant que, selon l'OCSTAT, la population genevoise a augmenté de 0,62% par année sur 24 ans, il souhaite obtenir un tableau faisant état de la corrélation entre l'évolution de la population genevoise et la progression des frais de structure concernant les APM et le SIS. Enfin, s'agissant des prestations complémentaires pour le SIS, il considère que, dans la mesure où l'on se trouve nanti d'un projet de fusion entre le SIS et le SSA, les arguments de M. Barazzone ne sont guère soutenables.

M. Barazzone relève avec intérêt que les questions soulevées par le commissaire ont fait l'objet de discussions dans le cadre de la CSDOMIC depuis le printemps 2013. Il signale que l'on paie annuellement une somme de 680 000 francs concernant les pompiers volontaires. Il met en lumière le rôle que ceux-ci jouent dans le dispositif. On compte environ 250 pompiers volontaires, qui viennent renforcer les sapeurs-pompiers professionnels de la Ville, dont il rappelle au demeurant qu'ils sont actifs sur l'ensemble du territoire cantonal. Lorsqu'un incendie se déclare, les temps d'intervention ne doivent pas excéder huit minutes suivant les normes édictées par la Conférence suisse de coordination des sapeurs-pompiers professionnels. Il informe avoir pensé à faire davantage appel aux volontaires pour pallier la manque de sapeurs-pompiers professionnels. Cependant, cela s'avère impossible parce que les sapeurs-pompiers volontaires sont des miliciens, qui travaillent ou se reposent et ne sont donc pas nécessairement disponibles rapidement en vue d'une intervention. En moyenne, les 260 volontaires mettent entre trente minutes et une heure et demie pour se rendre sur les lieux de survenance d'un sinistre, voire deux heures dans certains cas. Le risque précédemment décrit d'incendies concomitants ne saurait par conséquent être réduit en recourant uniquement à des volontaires, qui ne sont pas forcément formés et qui, surtout, ne sont pas aptes à intervenir suffisamment vite. De plus, il observe que si la population genevoise a augmenté, le nombre d'interventions depuis les années septante a plus que doublé, étant entendu que le personnel n'a quant à lui presque pas évolué.

Il souhaiterait pouvoir présenter un budget avec davantage d'économies mais il se voit contraint de prévoir des charges supplémentaires car les postes demandés permettent de minimiser raisonnablement le risque résiduel que l'on fait courir à la population. Il argue en outre que le nouveau concept opérationnel prévoyait la création d'un nombre de postes bien plus important que les douze qu'il appelle pour sa part de ses vœux, à laquelle il s'est toutefois opposé dans l'attente de la certitude que le concept en cours d'élaboration répond effectivement à l'ensemble des exigences qui prévalent en la matière. Il attire l'attention sur les dangers liés au fait de ne pas augmenter les effectifs du SIS.

Il soutient par ailleurs que, contrairement à l'affirmation du commissaire, il n'est pas injustifié de demander des postes supplémentaires alors que la fusion

des corps du SIS et du SSA n'est pas encore réalisée. En effet, l'idée originelle consiste à permettre aux pompiers du SSA de se former auprès de la Ville. Nonobstant la réalisation effective de la fusion, la réforme va au début fatalement coûter davantage qu'elle ne va rapporter en termes pécuniaires, sachant néanmoins que la plus-value en termes d'interopérabilité des corps sera visible à moyen terme. Il met en exergue que le personnel du SIS travaille 51 heures hebdomadaires tandis que les membres du SSA travaillent quant à eux quarante heures hebdomadaires, étant entendu que le nombre d'heures cible visé par semaine est de 46 heures. Dans la mesure où les sapeurs-pompiers de la Ville sont plus nombreux que les membres de la sécurité de l'aéroport, on perd un nombre d'heures considérable, à hauteur de quinze postes en équivalent temps plein. Il faudrait en conséquence engager trente sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires si l'on opérait effectivement la fusion telle qu'elle a été votée par le Conseil municipal. Il informe que les autres communes, lesquelles bénéficient des services du SIS qui intervient sur l'ensemble du territoire cantonal, financent actuellement un tiers du budget du SIS, soit un montant de 10 700 000 francs. Il affirme que les communes ne sont guère disposées à s'acquitter d'une part supérieure tant que la gouvernance n'aura pas été modifiée. C'est pourquoi il a demandé au Conseil administratif ainsi qu'à la CSDOMIC de lui confier mandat afin de négocier avec les communes en vue d'imaginer l'institution d'un établissement public autonome (ci-après EPA) intercommunal. Selon une telle configuration, la Ville paierait moins, mais la codécision avec les autres communes présiderait.

Il indique que c'est dans ce contexte que la Ville peut potentiellement réaliser des économies via une diminution des charges, tout en renforçant le corps des sapeurs-pompiers professionnels et en assurant une meilleure sécurité à la population. Il note à cet égard que la population de la Ville de Genève représente 42% de la population du Canton, mais que la Ville paie pourtant un pourcentage plus important.

Le même commissaire replace la réflexion globale partagée par M. Barazzone dans le contexte de la réforme fiscale cantonale en cours, laquelle va engendrer une perte conséquente de recettes pour la Ville de Genève. Par ailleurs, il interroge M. Barazzone quant aux sanctions envisagées pour lutter contre l'absentéisme, dont il rappelle qu'il coûte au DEUS 10 000 000 de francs par an.

M. Barazzone admet que la RIE III impactera négativement sur les finances de la Ville si elle est effectivement votée, de même que l'instauration de la nouvelle péréquation financière. Si le Canton a clairement manifesté son refus de reprendre le SIS, il signale néanmoins que les réflexions actuellement menées font ressortir une série de tâches liées à la qualité de Ville-Centre qui sont effectuées pour le compte de l'ensemble des communes et du Canton qu'il convient de faire peser dans la balance dans le cadre des négociations, lesquelles sont conduites par M^mc Salerno. Il établit à cet égard un parallèle entre le rayonnement

du Grand Théâtre dans le domaine des institutions culturelles et le SIS. Il s'agit d'ailleurs de l'un des arguments qu'il fait valoir auprès des communes.

En ce qui a trait au phénomène de l'absentéisme, il se déclare en effet grandement insatisfait du taux extrêmement élevé d'absentéisme qui touche son département. Il allègue à ce propos des résultats malheureusement infructueux de la mise en place par la Ville du système de gestion des absences non planifiées (ci-après GANP). Il est de l'avis que le taux d'absentéisme s'explique par une culture d'entreprise et des lacunes en termes de management. Il informe à ce propos les commissaires qu'il arrive que des chefs de services souhaitent se passer d'un collaborateur dont les rapports d'entretiens d'évaluation témoignent pourtant unanimement d'un excellent travail. Il explique que cet élément démontre que le problème ne se révèle ainsi pas essentiellement de nature politique. Il n'exclut toutefois pas que le cadre normatif puisse subir des modifications, en veillant à ne pas péjorer les conditions de travail. En cas d'abus, il a donné instruction à ses chefs de services de les sanctionner avec rigueur et des les rapporter, avec les preuves.

Une commissaire relève que le procès-verbal de la séance de la CSDOMIC fait état d'une Union de gestion des incivilités. Elle s'étonne de cette appellation et voudrait connaître la teneur des missions dévolues à cet organisme.

M. Barazzone rétorque qu'il s'agit en fait de l'Unité de gestion des incivilités.

La même commissaire se penche ensuite sur le projet Vettra. Elle admet ne pas encore avoir parfaitement compris en quoi ledit projet consiste précisément. Il convient en effet selon elle d'opérer une distinction entre une mise en conformité avec des normes de sécurité ou de facilités d'usage et de nettoyage, d'une part, et un changement de couleurs, d'autre part. Elle souhaiterait qu'on lui indique qui passe les commandes. Elle aimerait en outre connaître les avantages que présentent ces nouveaux uniformes, en lien avec le besoin en termes de personnel précédemment mis en évidence par M. Bertinat. Elle souligne à cet égard qu'elle est pour sa part de l'avis qu'il est préférable de modifier les uniformes avant d'embaucher du nouveau personnel. De plus, elle se demande s'il existe des statistiques montrant le taux d'absentéisme s'agissant des autres départements que le DEUS, lequel se distingue en effet par la pénibilité des travaux réalisés par les membres de son personnel. Elle déplore en outre que le Service des espaces verts (ci-après SEVE) fasse figure d'enfant pauvre au terme de la présentation effectuée par M. Barazzone. Elle met en lumière que les employés du SEVE se plaignent de manière récurrente de leurs mauvaises conditions de travail et souhaiterait ainsi connaître les mesures que M. Barazzone entend prendre à ce sujet.

M. Barazzone répond que la commission du personnel du SEVE a effectivement adressé des demandes concernant du matériel et les infrastructures légères.

Cependant, le constat a pu être dressé que peu de faits étayent effectivement les revendications exprimées. En ce qui a trait au personnel, il concède que le matériel roulant est en piteux état, ce qu'il déplore vivement. Il argue que l'ensemble des commandes n'a pas pu être passé dans la proposition car le montant d'investissement s'est vu limité par le Conseil municipal. Par conséquent, le Conseil administratif a dû bloquer un certain nombre de commandes. Il met en exergue que ce n'est pas le nombre de postes qui est en cause, mais la qualité des outils de travail. S'agissant des locaux, il certifie qu'aucune demande y relative n'a été formulée. Il incite par ailleurs tous les membres du personnel du SEVE à s'adresser à la commission du personnel en vue de faire remonter leurs requêtes. Il ajoute qu'il s'efforce de faire en sorte que le personnel du SEVE ne s'acquitte que de tâches liées à l'entretien des espaces verts, à l'exclusion de travaux de voirie qui doivent être accomplis par le service compétent. Il cède la parole à M^{me} Irminger afin qu'elle réponde relativement au projet Vettra.

M^{me} Irminger expose la situation qui prévaut présentement s'agissant de la mise en œuvre du projet Vettra. Tous les services doivent fournir des vêtements de travail à leurs collaboratrices et collaborateurs. A cette fin, chaque service de la Ville commande lui-même les équipements qui correspondent à ses besoins. Or, la Ville de Genève constitue une entité unique. La décentralisation implique que l'on ne respecte pas la législation sur les marchés publics. On est ainsi tenu de regrouper les commandes et de confier à la Centrale municipale d'achat la commande d'équipements. On profite de cette obligation de centraliser les commandes pour uniformiser les vêtements de travail. L'élément esthétique ne revêt néanmoins qu'un caractère secondaire. La priorité réside dans la mise en conformité avec la législation sur les marchés publics.

M^{me} Heurtault-Malherbe apporte un complément d'information relatif au projet Vettra. Il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation sur les marchés publics, mais également avec l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels quant aux vêtements professionnels qui sont fournis aux collaborateurs. L'objectif consiste à s'assurer que tous les collaborateurs, au travers d'un approvisionnement centralisé, bénéficieront effectivement de vêtements conformes aux normes de sécurité de l'ordonnance susmentionnée.

M. Barazzone précise que, si la commission ne votait pas le budget pour renouveler tout le matériel, chaque service dispose d'un budget propre pour acquérir du matériel. Il indique par ailleurs que le taux d'absentéisme affiché par le DEUS se révèle être le plus important comparativement aux autres départements. Il explique notamment cela en raison de la forte proportion de métiers qualifiés de pénibles exercés par des personnes qui travaillent sur le terrain. Il invite à comparer ces données avec celles d'une entreprise privée active dans le domaine de la construction afin de démontrer que des efforts peuvent être consentis au niveau de la Ville en la matière. Cependant, il souligne qu'il ne s'agit guère d'une

question de nature essentiellement politique, mais que cela procède avant tout de considérations managériales et de culture d'entreprise.

Un commissaire fait part de son étonnement relativement au chiffre extrêmement élevé qui a été donné concernant le taux d'absentéisme. Il soulève la question des problèmes de nature personnelle qui entrent éventuellement en ligne de compte dans l'ampleur de ce phénomène. Il estime qu'il convient de s'interroger avec diligence sur les raisons qui motivent un taux d'absentéisme atteignant 10%. Il relève en outre que cela engendre des coûts conséquents.

M. Barazzone rejoint son préopinant sur son constat de l'ampleur du phénomène. Il pense que les causes de l'absentéisme sont multiples. Celles-ci peuvent par exemple être liées à des problèmes de management amenant une mauvaise ambiance de travail. Il mentionne à ce sujet la pratique encore récemment à l'œuvre qui voulait que, en vertu du principe de mobilité, on affecte des personnes qui ne correspondaient pas au profil dans leur service à un autre service. Il a notamment reçu des doléances en ce sens en provenance du chef du Service de la logistique et des manifestations. De plus, il s'inquiète du taux d'absentéisme particulièrement élevé qui touche le corps des APM, à hauteur de 10%. Il observe toutefois que, si l'on soustrait les cas lourds, le taux tombe alors à 3,85%. Dans le cas des APM, un nombre très restreint d'absences de longue durée péjore indument la statistique. Cependant, concernant des corps comptant un nombre plus important de collaborateurs, comme la Voirie, l'impact des cas lourds s'avère significativement moindre.

Une commissaire aimerait que l'on transmette à la commission les données chiffrées concernant le taux d'absentéisme dans les différents services aux fins de comparaison (cf annexe N° 13, document 13a). De plus, elle préférerait que l'on opère une comparaison avec une autre ville de taille similaire à l'image de Lausanne plutôt qu'avec une entreprise privée active dans le domaine de la construction. Globalement, elle s'interroge sur les conséquences potentielles des mesures qui ont été annoncées par M. Maudet sur la coopération des différentes polices municipales en termes organisationnels, budgétaires et de stratégie de développement de la police municipale en Ville de Genève. En ce qui concerne les objectifs énoncés à la page 122 du projet de budget 2014 par politique publique, elle souhaiterait qu'on lui donne un exemple concret d'action de promotion et retour presse opinion publique en vue de renforcer la police municipale. Elle demande enfin, en lien avec le nombre d'emplacements Verdi et la végétalisation en Ville de Genève, comment s'organise la coordination avec les services de M. Pagani concernant l'élaboration des projets. Elle se prononce à cet égard en faveur de la prise en considération de la question de la végétalisation dès le stade de la conception des modalités d'aménagement du territoire.

M. Barazzone signale que le SEVE dispose d'un bureau d'étude qui travaille depuis très récemment en étroite connexion avec le Service d'aménagement

urbain. Antérieurement, on développait des projets puis on demandait au SEVE, plus spécialement au bureau d'étude, d'indiquer les emplacements adéquats. Le SEVE est désormais intégré dès le départ dans tous les comités stratégiques. S'il subsiste des exceptions en raison du recours à des mandataires externes, le SEVE est en principe pleinement intégré au développement de chaque projet.

S'agissant des objectifs, il explique que la notion d'action de promotion et retour presse opinion publique renvoie aux moyens qu'il sied de déployer pour valoriser la police municipale, notamment en termes de recrutement. Il se félicite à cet égard du succès que rencontre la campagne de recrutement actuellement menée. Plus de 500 candidatures ont en effet été reçues pour pourvoir aux 19, voire 25 selon le calcul opéré, postes ouverts. Il appelle aussi de ses vœux que l'on mette davantage en valeur les tâches qui relèvent de la police municipale et que l'on améliore sa visibilité. Il s'avère que de nombreuses personnes ignorent même l'emplacement du poste de police municipale ainsi que le numéro d'appel.

Eu égard à l'évolution des compétences dévolues à la police municipale, le besoin a été détecté de mener ce genre d'actions en vue de mieux faire connaître la police municipale, laquelle a d'ailleurs émis des demandes en ce sens. En ce qui a trait à la politique cantonale en matière de police de proximité, il indique synthétiquement que la police cantonale se réorganise et que l'un des volets de cette réorganisation concerne le développement d'une police de proximité cantonale. Il y aura désormais des îlots cantonaux de proximité clairement identifiés, ce qui n'est guère le cas présentement. Sous réserve de l'approbation préalable du Grand Conseil, l'idée réside dans l'engagement accru de policiers, notamment des îlots de proximité.

En parallèle, M. Maudet incite les communes à travailler ensemble et a demandé à certaines d'entre elles de mieux se coordonner via une collaboration renforcée voire parfois une fusion dans un souci de rationalisation. Il relève que le dernier pan de la réforme visant l'élargissement des compétences des APM qui a été voté par le Grand Conseil résulte d'une requête émanant de l'ACG. Dans le domaine de la LCR par exemple, on pourra ainsi effectuer des contrôles de vitesse une fois que l'on aura formé les APM et si l'on dispose du matériel nécessaire, faire des tests d'alcoolémie pour des infractions simples et lutter plus efficacement contre la délinquance de rue ou les nuisances sonores. Ces nouvelles compétences sont effectives depuis le premier septembre 2013. Cependant, il se révèle impossible d'en assumer l'ensemble immédiatement puisqu'il convient au préalable de former les APM. Il informe à ce sujet que l'on a prévu de dispenser une formation avec le Canton et l'ACG au terme de laquelle l'intégralité du corps des APM aura été formée d'ici 2015. Cela représente plus de 180 heures de formation par agent. Le coût de cette formation s'élève à 253 000 francs pour une mise à niveau des compétences, auquel s'ajoutent les frais afférents à l'achat de matériel divers.

Il informe en outre que des négociations ont actuellement lieu avec un propriétaire aux Acacias pour ouvrir un nouveau poste de police, lequel sera équipé d'un local d'audition qui devra répondre aux normes cantonales. Concrètement, il faut par exemple que la chaise soit attachée avec des boulons afin d'éviter toute projection si la personne auditionnée se montre agressive.

Un commissaire prend acte de la persistance des communes à refuser d'augmenter leur part du financement tant que la gouvernance n'aura pas été améliorée. Il dénonce cette obstination. Non seulement les communes ne participent qu'à hauteur d'un tiers, mais elles ne paient absolument rien aux fins d'investissement. Il appelle à une discussion avec les communes au vu de la situation insupportable qui prévaut. En ce qui concerne la ristourne des assurances, il regrette que la Ville ne perçoive que ce que le Canton consent bien à lui reverser. Il y voit également un espace de discussion possible. En l'absence d'établissement cantonal d'assurance, ce qui s'avère d'ailleurs être une particularité genevoise, les assurances participent. Il souhaiterait que le Canton cesse de s'octroyer plus de 95% des recettes qui en résultent sans rien ristourner à la Ville, c'est-à-dire au SIS, lequel travaille pourtant au profit de tout le Canton, voire de toute la région, France voisine incluse.

M. Barazzone précise que la loi sur la prévention des sinistres prévoit que la Ville perçoit 15%, ce qui équivaut à la somme de 1 300 000 francs.

Le même commissaire souhaiterait qu'on fournisse à la commission un tableau des interventions du SIS retranscrivant leur nombre, leur nature ainsi que leur évolution. Il se rappelle qu'un tel tableau était antérieurement produit chaque année. Il attire l'attention sur le problème des fausses alertes, particulièrement dans les écoles et les crèches. Il souhaiterait connaître la proportion de ce type d'interventions qui engendre des déplacements inutiles. Il revient dans un second temps sur la problématique des nouvelles tâches attribuées aux APM. Il voudrait connaître le coût global de la mise en œuvre de l'élargissement des compétences ainsi opéré, notamment en termes de personnel, de formation ou encore de locaux. Le commissaire interpelle enfin M^{me} Irminger quant au fait que l'on ouvre un marché public pour commander des uniformes. Non seulement on ne réalise au final que peu voire pas d'économies, mais on se rendra de surcroît probablement compte que les vêtements proviennent d'industries étrangères, spécialement de l'industrie chinoise. Il appelle en conséquence vivement de ses vœux que l'on commande les nouveaux uniformes auprès d'artisans locaux.

M. Barazzone confirme au commissaire que le tableau sera fourni dans les meilleurs délais (cf. annexe 13, document 13b). Il attire à cet égard l'attention sur l'augmentation considérable du nombre d'interventions. Suivant une approche qualitative, il concède que l'on dénombre effectivement davantage de cas de déclenchements d'alarmes automatiques. Cependant, il met en exergue que le

risque principal réside dans la survenance concomitante de plusieurs sinistres importants. S'agissant de la part communale, il souligne que le nombre de postes du SIS n'a pas augmenté, ce qui explique l'absence d'augmentation de celle-ci. S'il ne se déclare pas opposé à une révision de la clé de répartition, il argue du fait que le budget du SIS n'a presque pas augmenté pour justifier la faible augmentation de la part communale. De plus, il affirme que le financement de l'investissement par les communes constitue justement l'un des buts poursuivis par la création d'un EPA. Il pense que l'enjeu réside dans la convergence des moyens financiers vers les sapeurs-pompiers professionnels car ce sont eux qui s'avèrent aptes à intervenir dans un laps de temps de huit minutes.

En ce qui concerne la ristourne des assurances, il rappelle le rôle que le Canton joue. Ce dernier doit en effet négocier avec six autres cantons qui sont responsables du tarif. Un millième de la prime incendie ponctionnée sur la valeur des bâtiments assurés à hauteur de 150 000 000 de francs est rétrocédée à la Ville. L'idée consiste à favoriser l'augmentation de la part ristournée, au profit de l'EPA. Schématiquement, l'idée de base réside dans l'établissement d'une clé de répartition en fonction de la population, sachant que l'on ne paie plus que 75% ou 80% du budget grâce à la part prise en charge par les assurances. Il met en évidence le potentiel d'économies théorique et juge qu'il sied de négocier cet aspect. S'agissant des APM, il souligne la complexité de la situation. En effet, il allègue que l'on ne saurait imputer aux seules compétences nouvellement attribuées aux APM l'accroissement de leur charge de travail. Il cite par exemple l'extension des plages horaires d'intervention. Il ajoute que les coûts nets prévisibles s'élèvent à tout le moins au montant de 253 000 francs. Il admet toutefois que l'on ne pourra dresser un bilan précis que rétrospectivement, après une, voire deux années. Il prend l'exemple de la formation pour démontrer la complexité de l'évaluation exacte des coûts. Si l'on peut postuler qu'une heure de formation coûte 7,50 francs par APM, il y a lieu de prendre en compte les coûts en nature et en termes d'organisation liés au fait de sortir des personnes du système pendant un moment déterminé. Cela n'est néanmoins pas nécessairement chiffrable en valeur monétaire. Il explique encore que le catalogue législatif et réglementaire offre des possibilités d'actions, mais n'impose rien. On fera en fonction des moyens à disposition et des formations qui seront dispensées.

Une commissaire soulève deux questions en lien avec le taux d'absentéisme. Elle relève que 2% des absences sont dues à des accidents, ce qui constitue un pourcentage particulièrement élevé. Eu égard au nombre important de travaux dangereux réalisés par les employés du DEUS, elle se demande en conséquence quels sont les moyens déployés par la Ville pour prévenir la survenance d'accidents. Concernant les 4% liés à la maladie, elle souhaiterait savoir si les statistiques pour le DEUS en la matière comprennent les congés maternité, à l'instar de nombreuses autres institutions.

M. Barazzone répond par la négative relativement à la prise en compte des congés maternité dans le calcul du taux d'absentéisme lié à des raisons de santé.

M^{me} Irminger explique que les chiffres communiqués concernent les absences non planifiées. Or, les congés liés à la maternité sont planifiés, hormis s'agissant de maladies découlant de l'état de grossesse pour lesquelles la collaboratrice se voit délivrer un certificat médical. Cette dernière portion est incluse dans le taux d'absentéisme pour cause de maladie. Elle précise qu'elle va vérifier que les congés maternité ne sont effectivement pas pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme pour cause de maladie et qu'elle confirmera cette information à la commission par l'intermédiaire du président. Elle consent en outre que le DEUS constitue le département le plus exposé aux accidents du travail. Elle indique à cet égard que chaque service compte un chargé de santé et sécurité au travail, en sus de la DRH qui a considérablement renforcé ce volet notamment via la création d'une unité spécialisée.

De plus, elle informe que les équipements, le matériel et les véhicules font l'objet de contrôles extrêmement rigoureux au regard des normes sanitaires et sécuritaires. On renouvelle régulièrement le parc afin que les objets les moins performants de ce point de vue soient retirés. Elle met aussi l'accent sur la formation qui est dispensée en vue de l'utilisation de nouveau matériel. Il s'avère toutefois que la grande majorité des collaborateurs travaille en extérieur indifféremment des conditions météorologiques. Lesdits collaborateurs sont ainsi davantage exposés à des risques d'accidents du travail.

Un commissaire pose deux questions concernant le SIS. Il remarque que le projet de budget 2014 par politique publique, sous la rubrique priorités et perspectives, à la page 121, ne mentionne aucunement la création de postes supplémentaires pour le SIS. Il relève que cela s'inscrit en contradiction avec l'affirmation du caractère planifié de cette opération. Il souhaiterait par conséquent savoir de quand date la planification. Il salue le Conseil administratif lorsque ce dernier prend ses responsabilités. Il voudrait en l'occurrence connaître les raisons qui ont motivé le Conseil administratif à estimer que l'on pouvait se contenter de trois postes de sapeurs-pompiers supplémentaires tandis qu'une dizaine d'informaticiens est absolument nécessaire.

M. Barazzone explique que, au moment où il a fallu répondre aux questionnaires en vue de la publication du document, on discutait encore du concept opérationnel. Il n'était dès lors pas convaincu à ce stade que la création de postes supplémentaires revêtait un caractère absolument nécessaire. Il rappelle qu'il s'agit de l'argent du contribuable et qu'il a en conséquence préféré confronter et faire valider la thèse du SIS avant d'engager des dépenses. Au terme de l'expertise produite par les mandataires externes, il ressort que la nuit, notamment s'agissant de la rive droite, dans le cas de la survenance de trois événements concomitants, on constate un déficit sécuritaire. Il ajoute qu'au moment de l'arbitrage du Conseil

administratif, il n'était pas encore fermement convaincu de la nécessité. Il lui a semblé déraisonnable au vu de la fonction qu'il occupe de ne pas prendre dûment en compte l'avis unanimement exprimé par le SIS, soit des professionnels, et un tiers externe, en faveur de la redotation urgente du service pour éviter une catastrophe et de ne pas le communiquer aux commissaires. Il écarte toute visée électoraliste en la matière. Il a désormais acquis la conviction de la nécessité de modifier la situation actuelle.

Une commissaire se demande sur quelle base M. Maudet a arrêté le ratio d'un APM pour mille habitants. Elle s'interroge en outre sur l'historique qui a amené au chiffre y relatif de 200 APM pour la Ville. De plus, à la page 122, dans les objectifs et valeurs cibles, sous renforcer la police municipale, elle souhaite savoir à quoi font référence les nouvelles compétences.

M. Barazzone signale qu'il va vérifier ce qui avait présidé à la prise de cette décision à l'époque afin d'apporter ultérieurement une réponse certaine et précise (cf. annexe N° 13, 3^e élément de réponse). Il indique qu'à l'époque, même si le règlement n'avait pas encore été édicté, il était d'ores et déjà en mesure d'affirmer que les nouvelles compétences allaient entrer en vigueur. Il ajoute que la formation de base suivie par les APM a été prolongée d'un mois de formation. Les APM bénéficieront de surcroît d'une formation de base d'une durée de sept mois. Cela concerne également les nouveaux aspirants.

Un commissaire, en lien avec le projet Vettra, demande qu'on lui confirme que les coûts liés à l'achat d'uniformes sont déjà compris dans le budget de chaque service. Il craint en effet un chevauchement des budgets, affectés aux mêmes fins. Il voudrait enfin connaître l'affectation exacte du montant de 1 000 000 de francs.

M. Barazzone confirme que le renouvellement des uniformes est inscrit au budget actuel de chaque service. L'idée consiste à disposer de la somme de 1 000 000 de francs pour acquérir des uniformes, ce qui induit éventuellement une baisse future des montants dont sont dotés les services à cet effet.

M^{me} Irmingier précise que le versement des 1 000 000 de francs au titre du projet Vettra n'a pas vocation à se pérenniser.

M^{me} Heurtault-Malherbe explique que la somme de 1 000 000 de francs inscrite au budget pour l'exercice 2014 vise à remplacer en une seule fois l'ensemble des uniformes. Cela complète les budgets existants de chaque service. En revanche, dès 2016, les budgets pourront être diminués puisqu'il ne s'agira que d'assurer du renouvellement usuel. Cependant, on ne retrouvera pas une diminution à hauteur de 1 000 000 de francs au budget. En effet, un système d'entretien sera mis en place par la Ville de Genève afin d'éviter des détériorations causées par un entretien à domicile par les collaborateurs. Elle cite par exemple les bandes réfléchissantes. Il convient d'effectuer l'entretien conformé-

ment aux normes de sécurité. En 2015, une fois que tous les uniformes auront été renouvelés, il y aura une baisse du budget de renouvellement, mais on connaîtra une augmentation liée à l'entretien des uniformes. Elle met en exergue que le projet Vettra dure depuis plusieurs années. Partant, les services ont anticipé et ont déjà limité les renouvellements au strict minimum afin d'éviter le gaspillage.

M^{me} Irminger met en lumière que le projet Vettra représente un coût total de 1 225 000 francs. Actuellement, dans les budgets des services, il y a 250 000 francs tous services confondus pour le renouvellement des équipements. Sous le label Vettra, on demande la différence, c'est-à-dire 975 000 francs.

M^{me} Heurtault-Malherbe indique que la différence résulte du fait que le projet Vettra induit le renouvellement en une seule fois de tous les vêtements de travail, en modifiant l'identité visuelle aux fins d'uniformisation. Elle relève que les renouvellements dans chaque service sont effectués au fur et à mesure, et davantage répartis dans le temps.

M. Barazzone souligne que l'on se trouve dans une logique d'investissement. Il note que la Cour des comptes s'est prononcée en faveur de la centralisation des achats afin de diminuer les coûts.

Un commissaire revient en outre sur la problématique de l'absentéisme. Il s'inquiète de l'importance du coût financier, de l'ordre de 10 000 000 de francs, y relatif, mais aussi le coût humain. Il rejoint son préopinant et s'étonne de ne pas voir figurer le SIS dans les objectifs, ni la réduction de l'absentéisme. Il se demande si la lutte contre l'absentéisme se traduit en termes budgétaires. De plus, il soulève la question des assurances. Il s'adresse enfin au président pour savoir si la commission peut rajouter un objectif.

Le président lui répond par la négative.

M. Barazzone admet que le modèle tel que prévu ne permet pas d'inscrire l'ensemble des objectifs. Il soutient qu'il a, dans le cadre des entretiens d'évaluation périodiques, fixé à tous les chefs de service l'objectif de réduire l'absentéisme. Il a également demandé que l'on produise des bilans afin de se faire une idée plus précise du programme GANP. Il rappelle à ce propos qu'il s'agit d'un programme géré par la DRH de manière centralisée. Il alerte quant au risque de se reposer sur le système GANP, lequel n'apporte d'ailleurs que peu de résultats tangibles. Il assure donc qu'il s'agit d'un objectif qui a été communiqué aux équipes. M. Barazzone informe en outre que l'on est autoassuré pour la maladie. Le salaire de la masse salariale absente pour ce motif n'est en conséquence pas pris en charge par une assurance. Des réflexions sont actuellement menées sur la pertinence de maintenir ce système d'autoassurance. Le coût de 10 000 000 de francs représente la réalisation du risque et compense en quelque sorte les économies liées au fait de ne pas contracter une assurance maladie.

Une commissaire, à la lecture de la page 122, en lien avec l'amélioration des niveaux de propreté, s'interroge sur la présence d'horaires planifiés. Elle se demande s'il existe un projet visant à augmenter le nombre de levées ou à étendre les horaires de travail.

M. Barazzone rétorque que cet objectif a été fixé pour l'unité de nettoyage du domaine public. L'idée consiste à confirmer en 2014 la tenue d'un horaire planifié, notamment le week-end. Davantage d'équipes travaillent désormais durant le week-end en raison de la production accrue de déchets pendant cette période. Individuellement, l'employé ne travaillera néanmoins pas plus d'heures. Il sera par contre tenu d'effectuer une partie de ses heures de travail durant certains week-ends.

Le président passe à l'examen du projet de budget 2014 par service. Il énumère à cette fin chaque page pertinente du document en invitant les commissaires à formuler leurs questions.

Une commissaire constate que le département connaît une hausse généralisée concernant les lignes 310 relatives aux fournitures de bureau, imprimerie et publicité. Elle souhaiterait qu'on lui en expose les raisons.

M. Barazzone signale que le budget alloué à la communication est resté inchangé. Il y a eu des réallocations pour s'acquitter de certaines tâches hybrides. Par exemple, pour lutter contre les déjections canines, la répartition des compétences entre la police municipale et la Voirie n'étant pas clairement opérée, on prévoyait un budget pour les deux services. On a décidé de ventiler davantage dorénavant pour améliorer la transparence.

Un commissaire, relativement à la page 87, aimerait connaître les justifications de l'écart de charges à hauteur de 1 942 000 francs pour Voirie – Ville propre.

M. Barazzone indique qu'il s'agit principalement de l'application automatique des mécanismes salariaux. Il précise à cet égard que le DEUS est le département le plus doté en personnel. Cela représente la somme de 775 000 francs. A cela s'ajoute le montant 500 000 francs liés à l'augmentation de la taxe d'incinération. Il s'agit des deux postes principaux.

Une commissaire pose une question globale concernant l'entretien d'immeubles par des tiers. Elle observe en effet à divers endroits des variations importantes entre le budget et les comptes.

M. Bertossa explique la différence de 1 000 000 de francs s'agissant du poste 314. Il s'agit en réalité d'une imputation qui était budgétée au niveau de la politique publique d'encouragement à la culture mais qui concernait en réalité les parcs et promenades. L'augmentation de l'ordre de 1 300 000 francs à la page 129 sur la même nature consiste en une redotation.

Une commissaire, sur la page 87, relativement aux autres prestations internes, Voirie – Ville propre, sous le groupe comptable 392, remarque une augmentation et se demande à quoi celle-ci est due.

M. Bertossa déclare qu'il s'agit essentiellement d'imputations internes. En l'occurrence, il y a une variation s'agissant du groupe comptable 391, liée au loyer interne facturé par la GIM.

Un commissaire, à la lecture de la page 88 notamment, se demande si les prestations internes qui figurent dans les charges se retrouvent ailleurs dans l'actif.

M. Bertossa renvoie au groupe comptable 492. Il note que le transfert est opéré d'un service à l'autre, et que cela se neutralise donc au niveau de l'ensemble de l'administration.

Un commissaire, en lien avec la page 132, s'interroge sur les raisons qui expliquent que l'on persiste à faire apparaître les gratuités aux comptes alors pourtant que cela se révèle dénué d'intérêt d'un point de vue économique voire fausse l'analyse.

M^{me} Heurtault-Malherbe informe que cet aspect sera traité lors du passage au MCMC.

5.5 Département de la culture et du sport

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2014 du département de la culture et du sport, pour le volet sport.

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

La commission s'est réunie le 19 septembre 2013, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de la séance ont été prises par M. Léonard Jeannet Micheli, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 19 septembre 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Martine Koelliker, directrice adjointe, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Gianni Dose, responsable finances et contrôle de gestion départemental

Présentation du budget des sports 2014

M. Kanaan et son équipe effectuent la présentation du budget 2014 basée sur le document placé en annexe. Ils relèvent les évolutions dans le domaine de la politique sportive de la Ville.

Tout d'abord, les évolutions concernent la relève «élite». Le magistrat et son équipe annoncent que la Ville a augmenté son soutien à la relève «élite» de 100 000 francs. La collaboration tripartite entre le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève sur ce sujet avance très bien. La répartition souhaitée serait de 25 à 33% pour le Canton, 25 à 33% pour la Ville, le reste étant à la charge des autres communes. La répartition des différents partenaires en 4 groupes (cf. Présentation, slide 7) devra permettre à l'avenir une meilleure collaboration ainsi qu'une meilleure répartition des fonds.

Autre augmentation, les 100 000 francs au poste «Vetra» (slide 6 de la présentation) concernent la contribution du département à un projet général, en Ville de Genève, de renouvellement des habits de travail des collaborateurs et collaboratrices, dans un souci d'harmonisation et de mise aux normes.

M. Kanaan et son équipe précisent qu'une augmentation de 82 734 francs pour la Fondation des Evaux dans le budget du département est actuellement en arbitrage. Cette augmentation concerne l'adaptation de la participation de la Ville de Genève à la Fondation des Evaux, laquelle a connu des évolutions imposant cette augmentation.

M. Kanaan et son équipe rappellent qu'une évaluation des critères de subventionnement est en cours et que certaines subventions sont parfois liées à un héritage historique, à certaines habitudes. Il est donc important d'évaluer précisément l'adéquation entre les besoins et les subventions. En ce qui concerne les investissements, le concours d'architecture portant sur la gare des Eaux-Vives va être lancé sous peu. La réalisation du projet sera malheureusement différée. En effet, le Conseil administratif a dû arbitrer de manière très poussée au sujet des investissements, ce qui a obligé, entre autres, par exemple, de différer la rénovation du stade de Frontenex, afin de contenir le budget des investissements dans les limites décidées par le Conseil municipal. La rénovation du stade du Bout-du-Monde devra, elle, se faire par étape, afin de ne pas dépasser le budget d'entretien. Certaines rénovations, comme la piste d'athlétisme y ont déjà été réalisées. Concernant la nouvelle patinoire, c'est maintenant au Canton d'agir. Le retard

pris dans ce projet réactive néanmoins des demandes du Genève Servette Hockey Club sur la rénovation de la patinoire des Vernets. Le succès des Jeux de Genève 2012 sont évoqués. La manifestation qui aura lieu en 2014 sera plus importante, avec une ouverture et une extension au «Grand Genève». Un nouvel événement nommé Festiglisse aura lieu sur la plaine de Plainpalais durant la saison hivernale. Un commentaire sur le projet de loi cantonal du sport est apporté. Ce projet, tel qu'il est conçu aujourd'hui, laisse clairement les communes diriger la politique sportive, avec un financement de l'Etat qui est prévu. L'extrême importance du bénévolat dans le sport est aussi relevée. Le département de la culture et du sport souhaite mieux valoriser ce travail bénévole, et particulièrement les bénévoles œuvrant dans la durée (président-e-s de club, etc.). Aménager une mezzanine à la Queue-d'Arve sur laquelle seraient regroupées les associations sportives simplifierait le bénévolat et les synergies.

Il n'y a pas de demandes de nouveaux postes.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi la création de Gesport a été repoussée et ce qu'il en est, au niveau budgétaire, de la promotion du bénévolat.

M. Kanaan rappelle que la question du bénévolat n'est pas budgétaire, mais plutôt une question d'action politique et de coordination. Concernant Gesport, il rappelle que cette fondation avait pour vocation de trouver des bénévoles pour des événements ponctuels, ce qui en général n'est pas compliqué. C'est bien plutôt le bénévolat dans la durée qui pose problème et a tendance parfois à s'épuiser.

Concernant les investissements, un commissaire demande s'il ne serait pas possible de mettre des fonds de côté afin de pouvoir rénover des installations sans devoir passer par une demande de crédit d'investissement.

M. Kanaan répond que, pour l'ensemble de la Ville de Genève, il y a un budget d'entretien de moins de 30 millions de francs alors qu'environ 50 millions de francs seraient nécessaires pour faire le travail correctement. Ce manque de budget a créé à la longue de graves lacunes dans l'entretien des bâtiments. Pour informations, la Ville ne peut pas thésauriser, la loi sur l'administration des communes l'interdit.

Deux commissaires demandent pourquoi aucun des investissements prévus aux Eaux-Vives dans le plan financier d'investissement (PFI) ne seront effectifs avant 2025. Le sport ne représente que 2% des investissements prévus au PFI, il semble d'autant plus regrettable d'en repousser l'exécution.

M. Kanaan répète que la décision de report a dû être prise suite aux arbitrages difficiles faits par le Conseil administratif sous injonction du Conseil municipi-

pal. Il s'agit aussi d'une année particulière car, pour la première fois, le Conseil administratif a dû procéder à des arbitrages aussi lourds. Il rappelle que les élus peuvent néanmoins tout à fait émettre des recommandations sur le PFI. Il est optimiste sur le fait que la situation va s'améliorer dans les années à venir.

Deux commissaires demandent des précisions sur le projet «Vettra». Et si les 100 000 francs pour ce projet concernent la Ville dans son entier, ou uniquement le département du sport.

M. Kanaan et son équipe précisent que les 100 000 francs ne concernent que le département du sport. Le budget de 100 000 francs est ponctuel. Les futurs renouvellements se feront sur le budget existant. Il s'agit du renouvellement des habits de travail spécifique pour les employé-e-s de la Ville travaillant à l'extérieur et d'équiper à nouveau 160 collaborateurs et collaboratrices avec 8 t-shirts, 4 pulls, 3 pantalons, 2 shorts, ainsi que des chaussures de sécurité et des vestes, ce qui justifie un tel coût. Il existe par exemple des normes pour les équipements des gardiens de bains ou des horticulteurs. Il s'agit aussi d'harmoniser les couleurs et les logos des vêtements portés par les collaborateurs et les collaboratrices. C'est un renouvellement unique pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices. A l'échelle de la Ville, son coût est de 975 000 francs. Un marché public a été ouvert afin de mettre les vêtements aux normes.

Un commissaire demande quand les résultats de l'étude sur les subventions seront connus.

M. Kanaan et son équipe annoncent que les premiers résultats seront connus en octobre, mais cette étude devrait se terminer en 2015 ou 2016. Depuis le début de la législature, le département travaille activement afin de diminuer les subventions de source historique, et de maximiser l'effet des subventions.

Un commissaire rappelle que les subventions sont des sortes de prime au bénévolat. Il souligne que la part donnée par les subventions n'est qu'une infime partie de la plupart des événements sportifs qui se déroulent grâce au soutien de bénévoles. Le nombre de licencié-e-s n'est évidemment pas le seul critère pour l'attribution d'une subvention. Une offre diversifiée dans le sport est indéniablement nécessaire et positive.

Concernant les Jeux de Genève, un commissaire demande comment se déroulera la collaboration avec les autres villes organisant ces Jeux de Genève.

M. Kanaan et son équipe rappellent que cet événement est financé par le Canton, l'ACG et la Ville de Genève, ainsi que des partenaires privés. Les autres villes organisatrices participent plutôt par un apport en nature. La Ville de Nyon par exemple, mettra à disposition son stade. Et certains sites en France mettront des infrastructures à disposition gratuitement, en plus d'une contribution financière.

Un commissaire demande si une réflexion sur les horaires d'ouverture des infrastructures sportives a été lancée afin de maximiser la disponibilité des infrastructures par rapport aux besoins.

M. Kanaan et son équipe indiquent que la réflexion est intégrée dans la proposition PR-971. Il n'est pas certain qu'il reste de grandes marges de manœuvre. Par exemple, pour la piscine, si celle-ci ouvre à 7 h 30 au public, elle est auparavant mise à la disposition de divers corps de métiers pour leurs entraînements de 6 h 30 à 7 h 30. Et quand la piscine ferme à 20 h, elle est ensuite mise à la disposition des clubs de natation de 20 h à 22 h. Cela ne laisse pas de marge, et les travailleurs entreraient très vite en horaire de nuit si l'on prolongeait les heures d'ouverture.

Examen du budget 2014 par politique publique

Questions des commissaires

Plusieurs commissaires déplorent que la distinction entre culture et sport ne soit pas mieux marquée au niveau des documents de travail. Les missions, les priorités, les perspectives se confondent. Ils souhaitent que le sport soit mieux mis en valeur.

M. Kanaan indique que des raisons administratives imposent ce couplage. Les deux domaines sont aussi analogues sur plusieurs points. Par exemple, pour ces deux domaines, les pratiques résultent d'un choix, les compétences sur ces sujets sont communales, et il s'agit de logique de partenariats. Le sport ne représente que 5% du budget de la culture. Comment expliquer cette différence? Principalement parce que, dans le domaine de la culture, la Ville subventionne des salaires, ce qui n'est pas le cas dans le domaine du sport, qui fonctionne avec beaucoup de bénévolat.

Deux commissaires s'intéressent au sport hors-murs et demandent des précisions sur sa nature.

M. Kanaan donne l'exemple de Festiglisse, du marathon et de la course de l'Escalade, exemples de pratiques sportives hors murs n'ayant pas lieu dans les infrastructures habituelles. Ces événements sont ainsi destinés à aller à la rencontre directe avec les citoyen-ne-s. Le golf urbain, les arènes multisports mobiles, dépendent eux du département de M^{me} Alder. Ils sont plus en lien avec la vie des quartiers. Le magistrat rappelle qu'il n'a pas la volonté de favoriser le sport hors murs sur une rive au détriment de l'autre, même si la majorité des événements hors murs se déroulent pour l'instant sur la rive gauche. Le magistrat reconnaît que les sports hors murs et sports urbains manquent encore de visibilité. Le travail doit donc se poursuivre.

Un commissaire demande s'il est envisagé d'organiser, en collaboration avec Genève Tourisme, des manifestations sportives au sein des Fêtes de Genève.

M. Kanaan indique que des discussions ont eu lieu avec Genève Tourisme afin que le sport soit aussi relayé par cette entité. Mais la Ville va tout d'abord travailler sur des événements sportifs dans ce cadre, avant d'aller éventuellement plus loin avec Genève Tourisme.

Un commissaire demande s'il est prévu d'aménager des accès ou stationnement particulier pour les vélos.

M. Kanaan et son équipe reconnaissent que les aménagements ne sont pas toujours présents et que la situation doit être améliorée. Ils soulignent que, aux Vernets, où se trouve un grand parking pour vélos, celui-ci est sous-utilisé. Les cyclistes préfèrent souvent s'accrocher au mobilier urbain le plus proche de l'entrée. Les aménagements pour la mobilité douce seront intégrés aux différents projets en cours.

Un commissaire demande ce qui a été réalisé pour soutenir les Lions de Genève, club de basketball qui a été champion de Suisse en 2013.

M. Kanaan explique que des subventions supplémentaires ont été allouées pour les déplacements de fin de saison. Le parcours du club a intéressé des investisseurs privés. Et les subventions n'ont pas évolué car le club n'a pas fait de demande dans ce sens. La Ville reste ouverte à un soutien ponctuel possible durant l'année.

Un commissaire demande un état des lieux de la situation concernant le hockey.

M. Kanaan rappelle que, à son arrivée, il y avait déjà un accord particulier pour sauver le club, et un soutien à la relève de 1 million de francs assumé à parts égales par la Ville et le Canton, alors qu'il n'y avait pas de consensus entre les trois clubs présents sur le territoire cantonal. La situation s'est stabilisée concernant le club et décantée entre les trois clubs. Le soutien public a ainsi permis un réel engouement populaire autour de ce sport.

Un commissaire rappelle que, selon lui, la personne qui bénéficie d'un local pour le billard des Allières utilise ce local à des fins quasi-privées. Il se demande comment cela est possible.

M. Kanaan renvoie vers M^{me} Alder, ce local faisant partie d'une école. Il l'a déjà alertée, mais s'engage à le faire à nouveau.

Discussion et vote

Le Mouvement citoyens genevois est ravi de voir que le budget est équilibré. Il regrette néanmoins que les différents arbitrages faits au sein du Conseil administratif aient nui aux investissements nécessaires au sport. Le MCG relève qu'il n'y a aucun investissement pour le sport dès 2020 au PFI et s'inquiète qu'il soit ainsi privé d'investissement. Cela étant dit, le MCG approuvera le budget 2014.

L'Union démocratique du centre regrette le manque de lisibilité de la distinction entre la culture et le sport. Cela étant dit, l'UDC approuvera le budget 2014.

Le Parti libéral-radical relève que la globalité du budget n'est pas encore à l'équilibre. Il ne peut donc pas prendre position sur ce projet de budget, qui sera revu par la commission des finances. Le PLR s'abstiendra durant le vote.

Le Parti démocrate-chrétien a aussi une volonté de budget équilibré. Le PDC s'abstiendra durant le vote.

Les Verts sont pleinement satisfaits de ce budget. Les Verts voteront ce budget avec enthousiasme.

Ensemble à gauche se réjouit de la politique sportive mise en place par M. Kanaan. EàG approuvera ce budget.

Les socialistes soulignent l'aspect motivant de la politique du sport menée par M. Kanaan et relèvent les efforts consentis depuis le début de législature pour le sport. Ils sont surpris de la position du MCG, car ce groupe a défendu fermement une limite plus stricte des investissements pour ensuite venir se plaindre de ne pas voir plus d'investissements pour le sport, ce qui est pour le moins paradoxal. Les socialistes voteront ce budget avec enthousiasme.

La commission des sports accepte le projet de budget 2014 du département de la culture et du sport, pour le volet sport, par 9 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (1 DC, 3 LR).



Département de la culture et du sport

PR-1035

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3411

Audition du 19 septembre 2013 PB-2014

Commission des sports Conseil municipal



Déroulement

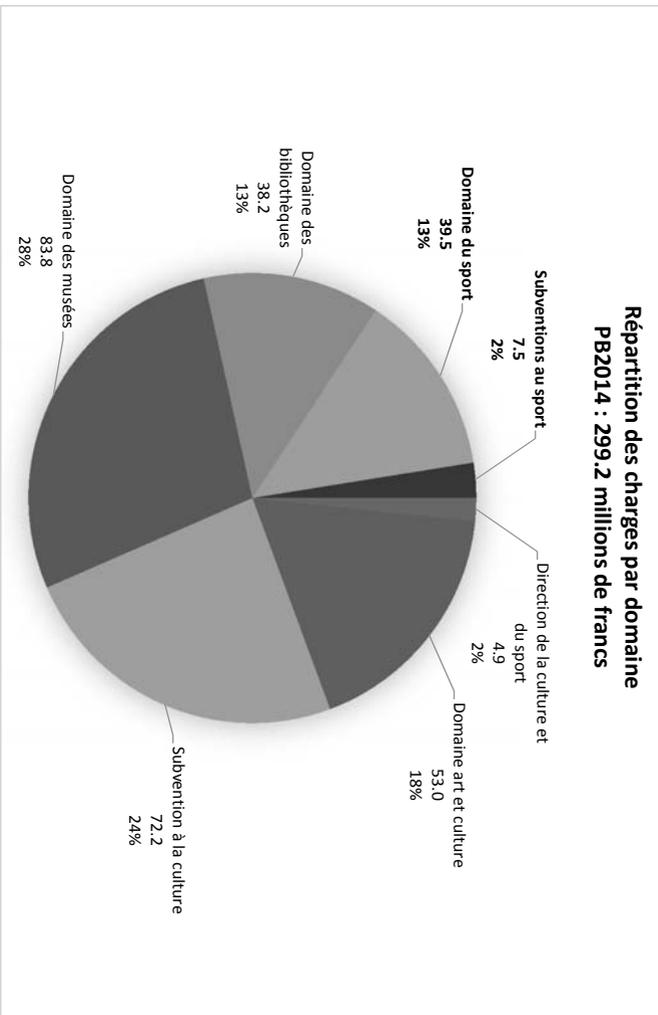
1. Budget et RH DCS
2. Objectifs politiques 2014 dans le domaine du sport
3. Demandes au PB 2014
4. Subventions sportives
5. Equipements sportifs



Département de la culture et du sport

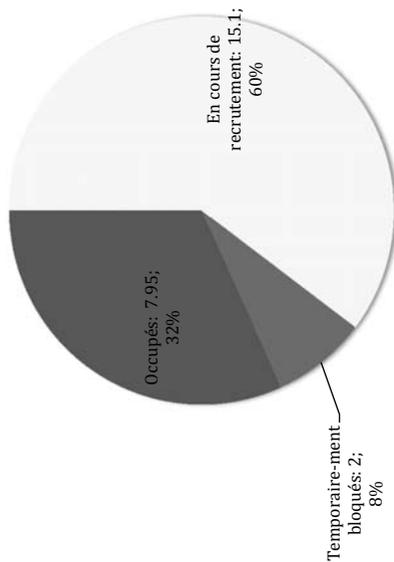
PR-1035

1. Budget et RH DCS



**RH**

- Variation BU 2013 - PB 2014: + 8.9 postes (moins d'1% d'augmentation)
- Postes vacants au 17 sept 2013 (base de données SAP): 25.05 ETP
- Dont postes recrutés ou en cours de recrutement: 23.05 ETP

**Etat des postes vacants - B 2013
(ETP) Etat au 17 sep. 2013**



2. Objectifs politiques 2014 dans le domaine du sport

- Mise en place de la promotion de la relève élite
- Manifestations: Jeux de Genève 2014 et Festigliss 2014
- Suivi actif du processus d'adoption et de mise en œuvre de la loi cantonale sur le sport
- Refonte des critères de subventionnement
- Plan d'action Bénévolat
- Equipements sportifs: rénovations urgentes, réhabilitation et optimisation de nos centres sportifs, nouveaux projets



Département de la culture et du sport

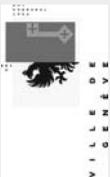
PR-1035

3. Demandes au PB 2014: Relève sportive, Fondation des Eaux, Vettra

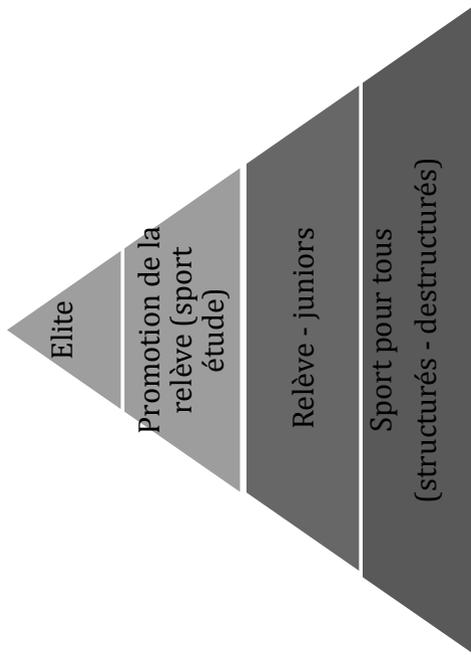
SERVICE	CHAP	DESCRIPTION	TOTAL
SPO	36	PROMOTION DE LA RELEVÉ	CHF 100'000
SPO	35	FONDATION DES Eaux (reporté)	CHF 82'734
SPO	30	VETTRA (Vêtements)	CHF 100'000
TOTAL			CHF 282'734

PR-1035

Département de la culture et du sport

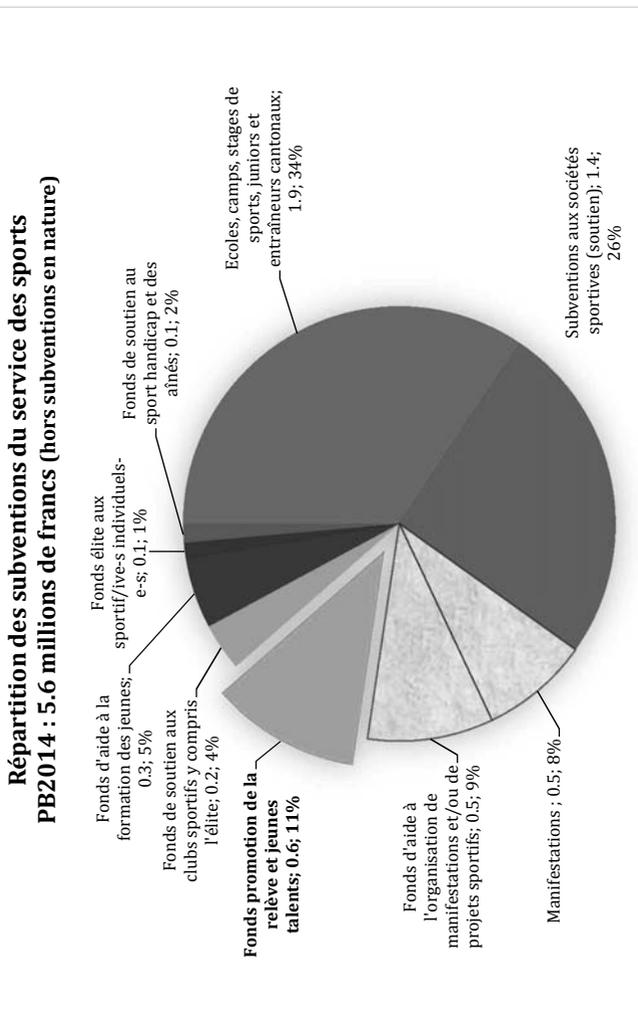


Relève sportive





4. Subventions sportives





5. Equipements sportifs

- Planification des équipements sportifs (stade de Frontenex, centre sportif de la Gare des Eaux-Vives)
- Opérations menées sur le budget d'entretien: priorité au Bout-du-Monde
- Projets d'investissements: priorité aux terrains de foot, autres projets, études, concours
- Travaux menés dans le cadre de la PR-971 (inventaire-diagnostic-cadastre des besoins- programmes et images directrices des sites du Bout-du-Monde/Vessy et Queue-d'Arve/Vernets)
- Projet de nouvelle patinoire de compétition

Séance du 2 octobre 2013

Le président accueille M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de ses cadres. Il s'agit de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, entrée en fonction au 1^{er} novembre 2012, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de MM. Gianni Dose, responsable des finances départemental, et Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement. Il salue en outre la présence de MM. Christian Zaugg, président de la commission des sports, et Sylvain Thévoz, rapporteur de la commission des sports pour la proposition PR-1035.

Le président procède à un tour de table puis il donne la parole à M. Kanaan en vue de la présentation du projet de budget 2014 concernant la partie sport de son département.

M. Kanaan explique en guise de préambule que le traitement en deux temps du projet de budget pour son département devant la commission résulte de l'adaptation aux calendriers des commissions, étant donné que la CARTS a étudié le projet de budget seulement deux jours avant la tenue de la présente séance. M. Kanaan cède la parole à M^{me} Bachmann.

M^{me} Bachmann se sert d'un support visuel Powerpoint pour faciliter la compréhension des commissaires. Elle situe tout d'abord le poids du sport dans le département. Elle met en exergue que, pris conjointement, le budget de fonctionnement et les subventions représentent 15% du budget total du département. Elle dresse ensuite un point de situation sur les postes vacants. Globalement pour le département, il y a 9,5 nouveaux postes, sachant qu'aucun de ces postes ne concerne le domaine du sport. Actuellement, 25 postes sont vacants dans la base de données SAP. Il s'agit de postes pour lesquels le titulaire n'a pas encore commencé à travailler. Elle explique ce à quoi renvoie la notion de postes vacants. 60% de ces postes sont en cours de recrutement. Concrètement, cela signifie que la procédure officielle, qui débute au moment de l'inscription du poste au Conseil administratif, est en cours. 32% des postes vacants sont quant à eux dits occupés. Cela signifie que l'on a choisi le titulaire mais qu'il n'a pas encore commencé à exercer, par exemple en raison du délai de dédit. On compte actuellement deux postes qui sont bloqués, c'est-à-dire que, pour des raisons organisationnelles, on bloque le poste en vue de le transformer à un stade ultérieur. Le laps de temps qui peut ainsi s'écouler varie entre un et neuf mois selon le contexte. Partant, il n'y a aucun poste vacant au département.

M. Kanaan dresse un bref panorama des objectifs politiques 2014 dans le domaine du sport, dont certains seulement ont un impact budgétaire. Il mentionne en premier lieu la relève du football élite, puis la poursuite du travail de subven-

tionnement, ainsi que l'état des lieux des équipements sportifs. Il reviendra ultérieurement plus en détail sur ces trois objectifs au vu de leur impact en termes budgétaires. Il indique en outre que le département sera probablement occupé en 2014 par le projet de loi cantonale sur le sport qui vient d'être déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, fortement inspiré par la loi cantonale sur la culture. Il précise que le Conseil d'Etat a écouté les recommandations adressées par les communes genevoises, au premier rang desquelles la Ville.

Il cite en outre les Jeux de Genève, qui sont une manifestation biennale, dont la première édition a eu lieu en 2012 sous l'égide de l'Association genevoise des sports, avec l'appui des communes genevoises et de la Ville, ainsi que du Canton. Cela concerne les compétitions pour les juniors, soit les enfants âgés entre 10 et 18 ans. En 2012, on touchait déjà une vingtaine de disciplines et la tendance qui se dessine pour 2014 semble aller dans le sens de la multiplication des disciplines. Pour la première fois, de jeunes sportifs de la région, issus du district de Nyon ou de France voisine, participeront. La seconde manifestation n'est autre que Festiglisse, qui est une variante du pôle hivernal qui favorise la proximité avec la patinoire pour permettre l'enneigement le plus écologique possible. Il s'agit des budgets existants.

Il ajoute que le sport dépend de l'engagement de bénévoles, notamment dans les comités, l'arbitrage, ou l'encadrement. Afin de pallier l'essoufflement de l'engagement, on va procéder à une analyse comparative par rapport à ce qui existe en Suisse et en Europe pour soutenir le bénévolat dans le domaine du sport. Cela est toutefois dépourvu d'impact budgétaire.

M. Kanaan revient plus en détail sur les trois éléments chiffrés qui affectent le budget pour l'exercice 2014. Le budget global s'élève à 45 000 000 de francs. Il relève que l'augmentation se veut aussi modeste que possible. Les coûts concernant la Fondation des Evaux sont liés à la mise à jour de la contribution en lien avec les mécanismes salariaux du Centre sportif des Evaux, lequel est intercommunal. La contribution de la Ville est de l'ordre de 40%, étant entendu que le centre est conjointement géré avec Onex, Confignon, Lancy et Bernex. Le personnel est rémunéré suivant le statut de la fonction publique. Il évoque également le projet Vettra dont les enjeux liés à la sécurité au travail touchent particulièrement le Service des sports.

M^{me} Bonvin précise que la majorité des 200 collaborateurs du Service des sports travaille à l'extérieur, sachant qu'ils mènent des activités en lien avec des travaux dangereux. Le projet Vettra vise à mettre à niveau et à uniformiser tous les vêtements pour que ceux-ci soient adéquats. Une attention toute particulière est prêtée aux règles de la SUVA et à la protection des employés dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. Il s'agit d'offrir le meilleur cadre et les meilleures conditions de travail possibles.

M. Kanaan apporte des précisions en ce qui a trait à la relève élite. Il note qu'un budget conséquent est déjà dévolu à la relève élite s'agissant du hockey sur glace, à hauteur de 130 000 francs annuels, lesquels complètent le montant de 500 000 francs alloué par le Canton. Par relève élite, on entend soutenir l'encadrement de juniors qui poussent leur entraînement sportif au-delà du simple loisir et qui ont des perspectives de jouer en compétition de niveau national. Genève Futur Hockey (ci-après GFH) constitue le sommet de la pyramide de la relève dans le domaine du hockey sur glace.

D'autres sports se sont immiscés dans la brèche ouverte par le hockey sur glace et se sont organisés pour soumettre des projets de relève élite. Cependant, ils ont pris le temps de les monter de manière cohérente, avec tous les partenaires concernés, c'est-à-dire principalement les clubs. Il relève que ce travail a été accompli s'agissant du football. Genève Education Football (ci-après GEF), dont les responsables du projet ont d'ailleurs été auditionnés par la commission des sports en date du 13 juin 2013, est à présent mûr. GEF est un projet partenarial bien ficelé qui tire les leçons de l'expérience dans le domaine du hockey sur glace où, si l'on a rectifié les choses depuis, on s'était un peu précipité. Il signale que des projets mûrs ont aussi été présentés concernant le volleyball et le basketball. D'autres sports pourraient potentiellement s'ajouter par ricochet, mais la liste des sports d'équipe qui justifient un encadrement professionnel s'avère néanmoins relativement restreinte. Des sports individuels pourraient éventuellement apparaître. Certains sont d'ailleurs déjà organisés au niveau national, à l'inverse d'autres.

Une discussion est actuellement en cours avec le Canton de Genève et les autres communes genevoises via la commission sportive de l'ACG. On a dégagé une clé de répartition ainsi que des critères gouvernant l'examen de la pertinence et de la crédibilité desdits projets. On est parvenu à un accord, lequel doit encore être formalisé, au terme duquel la contribution du Canton augmente. La convention de subventionnement applicable au hockey reste en vigueur jusqu'à son échéance prévue à la fin de l'année 2016. En ce qui concerne les autres sports collectifs considérés comme mûrs, soit le basketball, le volleyball et le football, une clé de répartition entre la Ville, les autres communes et le Canton est en voie de finalisation, même si les taux et les montants y afférents n'ont pas encore été arrêtés. En substance, pour la Ville de Genève, on passerait des 500 000 francs actuellement pour le hockey à 600 000 francs en tout. Il met en exergue que la Ville est le partenaire duquel la contribution augmente le moins. Le Canton subit une augmentation à hauteur de 135 300 000 francs tandis que les communes doivent débourser la somme supplémentaire de 600 000 francs. Il met en avant les bonnes capacités de négociation de la Ville de Genève à cet égard.

M. Kanaan informe que le montant total versé au titre du subventionnement dans le domaine sportif est de l'ordre de 5 600 000 francs par année. La seule aug-

mentation par rapport au budget 2013 concerne la répartition générale et le fonds pour la relève élite des jeunes talents. Il indique aux commissaires que le montant de 600 000 francs a clairement été mis en évidence sur le support visuel.

M^{me} Bonvin argue que la logique consiste à regrouper les fonds selon les sujets. On a par conséquent opéré certains transferts de montants d'un fonds vers un autre pour s'approcher le plus possible de la réalité du terrain. Elle souligne que le traitement des demandes de subventions et l'octroi potentiel subséquent sont effectués de manière parfaitement objective, dans un souci de justice.

M. Kanaan regrette que, à la lecture du 8^e PFI, on constate que le domaine sportif a reculé en termes de pourcentage. Il explique que des projets ont été reportés, ce qui ne signifie aucunement que des investissements sportifs ne s'avèrent guère nécessaires. Deux objets ont nettement reculé dans le PFI malgré les besoins réels en la matière, à savoir la rénovation du stade de Frontenex, d'une part, et le centre sportif prévu à la gare des Eaux-Vives, dont une partie du projet relève de la compétence de M^{me} Alder notamment en lien avec la création de places de crèches, d'autre part. On se concentre sur les opérations d'entretien urgent. Il prend l'exemple du Centre sportif du Bout-du-Monde au sujet duquel de nombreuses doléances ont été exprimées. On parvient de surcroît à assurer le renouvellement de tous les terrains de football. Eu égard à la fréquence d'utilisation, le passage au synthétique s'impose. Surtout, on avance grandement sur la mise en œuvre de la proposition PR-971, votée par le Conseil municipal à l'unanimité, visant à repenser complètement à terme les centres du Bout-du-Monde / Vessy et de Queue d'Arve / Vernets. Il s'agit d'un travail approfondi qui prend en considération tant les pratiques sportives à l'œuvre que les besoins. Il mentionne enfin la nouvelle patinoire, objet très médiatisé. Il estime que la Ville de Genève n'est pas pilote dans le dossier car le terrain ne se situe pas sur son territoire. L'essentiel du travail en l'état actuel incombe au Département de l'urbanisme.

Le président remercie M. Kanaan et ses cadres, puis il donne la parole à MM. Zaugg et Thévoz.

M. Zaugg se déclare à titre liminaire très heureux de présider la commission des sports, dont il souligne que les membres qui la composent sont actifs dans le domaine sportif et maîtrisent le sujet. Nonobstant quelques abstentions liées à des considérations de nature politique, la commission des sports a voté le budget à la quasi-unanimité, étant entendu que la commission considère dans son ensemble que le sport est, selon l'expression récurrente dans le cadre des débats qui l'animent, l'enfant pauvre des subventions. Or, la part de subventions se révèle minimaliste au regard du nombre de personnes qui pratiquent un sport à Genève. Il tient à partager la position de la commission des sports selon laquelle M. Kanaan et ses équipes accomplissent un travail formidable à l'aune des moyens à leur disposition. La commission a par exemple spécialement apprécié que M. Kanaan

prenne sur son budget d'entretien pour achever le stade du Bout-du-Monde, surtout dans un contexte de réticence en matière d'investissement. Il ajoute que la commission est préoccupée par le retard des investissements, avant tout s'agissant de l'équipement du Centre de la gare des Eaux-vives. La commission des sports considère en effet qu'il s'agit pourtant d'un équipement absolument utile. Il serait extrêmement dommageable que ledit équipement soit installé en dernier dans un environnement déjà totalement remanié pour le CEVA.

Le président félicite M. Thévoz pour l'excellente qualité de son rapport et lui cède la parole en vue de la présentation de celui-ci.

M. Thévoz signale tout d'abord que le rapport a été rédigé sous la présidence de M. Zaugg. Il met en exergue le caractère transversal du projet Vettra, lequel n'a pas soulevé d'enjeux majeurs en commission. On a auditionné en une seule fois l'équipe de M. Kanaan. La commission des sports a voté à une immense majorité le projet de budget. Seul le Parti libéral-radical s'est abstenu, étant entendu que cette abstention est motivée par le fait que le projet de budget dans sa globalité affiche un déficit. Cela n'est nullement lié au budget dans le domaine sportif. L'excellence du travail réalisé par M. Kanaan a été vivement saluée. La commission des sports a en outre souligné l'importance de la question des investissements et la nécessité d'avancer autant que possible dans le PFI l'exécution, notamment concernant le stade de Frontenex et le centre prévu à la gare des Eaux-Vives.

Le président ouvre le tour des questions de politique générale.

Un commissaire signale qu'il a été approché par des jeunes membres des associations de hockey qui ont dénoncé le fait que la politique consistant à faire du sport d'élite siphonne les petits clubs. Il pose la question de l'opportunité de procéder à la vente de joueurs et d'orienter le sport dans le sens d'un business. Il se demande quel est le retour sur investissement pour la Ville de Genève sur ces opérations. Il souligne en effet que les personnes qui s'enrichissent par ce biais sont celles qui vendent les joueurs. Or, le Servette FC est une fondation privée.

M. Kanaan soutient qu'aucun club n'a été siphonné par le projet. Il ne s'agit en tout état de cause que d'offrir des moyens supplémentaires. Il existait des tensions entre le GFH et le club des Trois-Chêne, mais il se réjouit que celles-ci soient à présent résorbées. De plus, il affirme que les parents reconnaissent que le GFH offre des conditions meilleures que les autres structures pour les jeunes qui aspirent à une carrière professionnelle. Evidemment il ne s'agit pas de négliger les structures pour les amateurs. Il note que l'intérêt de la relève élite réside dans la présence de joueurs genevois dans les clubs, lesquels doivent pouvoir puiser dans un vivier local. Relativement à la problématique de rétrocessions, il admet que le projet GFH a été conduit très rapidement à l'époque à cause de la crise qui frappe le club. Concernant le football, on a prévu l'insertion de clauses de rétro-

cession des investissements. Cependant, le bénéficiaire n'en est pas la Ville mais le fonds de soutien à la relève locale. Excepté le hockey et le football, il y a très peu de sports collectifs pour lesquels il existe un réel enjeu économique concernant la Suisse.

Un commissaire revient sur le projet Vettra. Il aimerait que l'on transmette à la commission les directives et/ou les normes de la SUVA. Il souhaiterait en outre connaître l'historique qui a présidé à l'identification du besoin de changer tous les vêtements de travail des collaborateurs de la Ville de Genève.

M. Kanaan indique que l'on va relayer la demande dans la mesure où la coordination du projet Vettra de même que sa conception ont été effectuées par la Direction des ressources humaines en collaboration avec la Centrale d'achats. Deux services du département sont bénéficiaires, à savoir respectivement les sports et les jardins botaniques, qui ont du personnel extérieur. Il s'est également interrogé quant à la pertinence d'engager un tel montant à cette fin. Il a toutefois pu apprécier l'intérêt que présentait le renouvellement des équipements. L'entretien serait ensuite effectué sur les budgets ordinaires. Au final, on réalisera des économies.

M^{me} Heurtault-Malherbe informe de la production d'une note relative au projet Vettra par la Direction financière (cf. annexe N° 16, 4^e point, document 16A).

Un commissaire remarque, concernant le Servette HC, que la somme de 500 000 francs ne figure plus au budget, et qu'il ne reste qu'une ligne à hauteur de 120 000 francs au titre des subventions. Il voudrait bénéficier de plus amples explications à ce sujet.

M. Kanaan allègue que le système de financement futur se révèle inchangé, à savoir 500 000 francs en provenance de la Ville et 500 000 francs de la part du Canton. Il a proposé de créer une ligne Genève élite, laquelle revêt la nature d'une subvention, qui augmente de 100 000 francs pour absorber la part de la Ville concernant les autres projets de relève élite. Quant à l'Association Genève Servette, soit la relève de base, le financement continue, comme chaque commune finance son club local.

M^{me} Bachmann se réfère à la page 8 pour signaler qu'il s'agit d'un nouveau fonds intitulé promotion de la relève et jeunes talents intégrant le montant de 500 000 francs usuel pour le hockey auquel on ajoute 100 000 francs pour le projet tripartite avec l'ACG et le Canton dénommé.

Une commissaire indique qu'elle avait compris que la somme de 500 000 francs correspondait à un versement unique et que la proposition n'impliquait pas d'engagement pour l'avenir. Elle met en exergue que le Servette HC est un club privé et que des réticences s'étaient à l'époque déjà exprimées à cet égard. De

plus, elle s'interroge quant à la différence entre le nombre de postes présenté à la commission des sports et celui présenté à la commission, respectivement 8,9 et 9,5 ETP. Elle a par ailleurs constaté une augmentation concernant le soutien aux clubs d'athlétisme. Elle demande à M. Kanaan si cette augmentation lui semble suffisante. Elle soulève finalement la question du budget d'entretien. En effet, à la lecture du rapport de M. Thévoz, il appert qu'un montant de l'ordre de 50 000 000 de francs serait nécessaire pour accomplir un travail correct. Or, seuls 30 000 000 de francs ont été alloués à cette fin. Elle s'interroge sur la teneur des arguments avancés à l'appui du refus d'octroyer la somme de 50 000 000 francs dans le cadre de l'arbitrage opéré par la Conseil administratif.

M. Kanaan explique que la première du sauvetage, on a versé 500 000 francs supplémentaires, soit 1 000 000 de francs au total. Une partie consistait donc effectivement un versement unique. Une des critiques qui ont été formulées à l'époque, selon lui à bon droit, était en lien avec le fait que la gestion du GFH était trop proche du club. Ce dernier avait initié le projet. M. Kanaan a opéré une réforme pour remédier à cela dès son arrivée. Le comité assure désormais une gestion autonome, même si des liens étroits avec Genève Servette sont évidemment maintenus. Il s'agit de former des jeunes issus de tout le Canton. L'Association Genève Servette accueille les tout-petits.

M^{me} Bachmann explique le différentiel s'agissant du nombre de postes. Elle affirme que les deux chiffres sont justes. Le chiffre de 9,5 se réfère vraiment à la création de nouveaux postes bruts. Elle renvoie à ce propos à la page 167 du projet de budget 2014 par service. Cependant, quand on intègre la variation de disponible budgétaire, laquelle s'élève pour le département à 0,6, on obtient le chiffre de 8,9. Il a paru plus opportun d'exposer le chiffre de 9,5 à la commission car celui-ci s'avère plus simple à expliquer puisqu'il procède d'un calcul mathématique.

M. Kanaan met en lumière que le montant dévolu à l'entretien est global et ne concerne pas que le département. Il indique que M. Pagani, qui est responsable de l'entretien pour toute la Ville, a dressé un état des lieux du patrimoine immobilier de cette dernière. Il en est ressorti que, pour un maintien à niveau en termes d'entretien du patrimoine bâti pour toute la Ville, il faudrait 50 000 000 de francs, ce qui garantirait de ne pas voir les équipements se dégrader. On a néanmoins proposé une augmentation à hauteur de 5 000 000 de francs du budget d'entretien.

M^{me} Bonvin signale que l'augmentation de 30 000 francs dans le domaine de l'athlétisme correspond à une subvention accordée au Stade de Genève. Le nombre de jeunes qui fréquentent le club a massivement augmenté. Faisant suite aux doléances exprimées en lien avec les difficultés à assurer le suivi administratif et dans la mesure où le Stade de Genève a soumis un véritable projet avec des justificatifs probants, on a accédé à leur demande d'augmentation de subvention.

M. Kanaan reconnaît que la somme de 30 000 francs se révèle insuffisante. Il note toutefois que cela découle d'un arbitrage entre les besoins et les possibilités. Il s'agit tout de même d'une augmentation significative et, principalement, d'une reconnaissance du travail accompli.

Un commissaire conteste la séparation entre l'examen de la partie sport et de la partie culture du projet de budget. Il note en outre un supplément de charges de l'ordre de 7 000 000 de francs par rapport à l'année précédente. Il ajoute que le Conseil administratif propose un budget avec des charges très importantes. En termes de ratio, le déficit pour son département atteint 6 427 000 francs, voire 13 000 000 de francs si l'on ajoute la culture, sur les 25 200 000 francs de déficit global. Dans la mesure où des activités devront nécessairement être supprimées pour atteindre l'équilibre budgétaire, il demande quelles sont les moins essentielles.

M. Kanaan rétorque que le département s'est adapté au calendrier du Conseil municipal. Il est également plutôt favorable à une étude globale, plutôt que scindée entre le sport et la culture. Il argue par ailleurs que la majeure partie de l'augmentation des charges est due à l'application automatique des mécanismes salariaux. En sus de cela, l'augmentation est limitée à 2 700 000 francs, dont la majorité profite à deux nouvelles infrastructures que sont l'Alhambra et le MEG. Quant au déficit, le travail sera effectué après réception de M^{me} Salerno des derniers chiffres fiscaux dans le courant du mois d'octobre. Il annonce que le Conseil administratif a d'ores et déjà bloqué trois séances en vue d'effectuer les arbitrages pour parvenir à un budget équilibré suivant l'avis majoritairement exprimé par le Conseil municipal.

Une commissaire adresse une question de politique publique concernant le sport pour les aînés. Elle note que la population est très satisfaite du programme de qualité qui est offert par le Service des sports à l'attention des personnes âgées de 55 ans et plus. Les aînés bénéficient comme tout le monde des infrastructures existantes. Cependant, elle s'interroge et souhaiterait conséquemment recueillir l'avis de M. Kanaan sur la persistance à associer aînés et handicap. Elle estime que cela est non seulement vexatoire mais surtout manifestement incohérent. De plus, elle aimerait avoir des éclaircissements en lien avec le projet de loi cantonale sur le sport. Elle voudrait en outre connaître la teneur des réflexions menées avec les partenaires cantonaux, notamment en lien avec l'introduction de l'horaire continu du mercredi matin dans les écoles. De nombreuses associations présentes dans les écoles sont en effet chassées des salles de gym. Elle se demande dans quels lieux, potentiellement cantonaux, elles seront hébergées. Or, à la différence de la Ville de Genève qui prête les locaux gratuitement aux petites associations, le Canton applique des loyers particulièrement élevés de nature à mettre en péril ces associations.

M. Kanaan abonde dans le sens de la commissaire. Il explique qu'il existe deux fonds distincts pour les aînés et les handicapés. Il s'agit d'un problème d'ordre visuel. Relativement au projet de loi cantonale sur le sport, il salue le fait que le Conseil d'Etat s'engage dans le domaine sportif, surtout concernant les filières de sport-études. Il souligne que l'enjeu futur réside dans les grands équipements. La loi définit la nouvelle présence de l'Etat tout en tenant compte du rôle des communes. On envisage en outre l'implication de l'Etat pour les grandes manifestations sportives. La grande nouveauté consiste à introduire un réel budget sportif dans le budget régulier du Canton. En effet, hormis le sport-étude, le seul budget du Canton dans le domaine sportif était l'aide cantonale au sport, laquelle n'est d'ailleurs pas un véritable budget cantonal mais une cagnotte, un fonds en gestion. Concernant l'accueil continu, il met en exergue qu'il s'agit d'un gigantesque chantier. On est confronté au problème suivant en termes de locaux: des subventions sont demandées pour payer les loyers cantonaux. Il mentionne aussi l'enjeu lié à l'usage des salles de gym des cycles et des collèges. Le Canton se rend effectivement compte que leur potentiel demeure largement inexploité. Un comité de pilotage est d'ailleurs mis en place pour coordonner la gestion de ce dossier.

Un commissaire signale que la lecture des différents fonds présentés dans le budget se révèle complexe. Le fonds consacré à la promotion de la relève a particulièrement retenu son attention puisqu'il passe de 0 franc à 600 000 francs. Avant, la comptabilité faisait clairement apparaître l'affectation des fonds. En l'occurrence, si on garde 500 000 francs pour le GFH, pourquoi supprimer la ligne y afférente. De plus, s'agissant du volleyball, il observe que, en sus du fonds promotion relève, on a déjà versé une subvention de 94 900 francs. Il déplore en conséquence le manque de visibilité en termes de comptabilité. Il souhaite que lui soient fournies de plus amples explications sur le système pyramidal. Il aimerait en outre connaître le détail concernant chacun des huit fonds.

M. Kanaan précise que le fonds de promotion de la relève concerne exclusivement l'élite. Il s'agit de conserver des subventions pour les activités populaires. On a opté pour la méthode consistant à inclure GFH afin de jouir d'une certaine marge de manœuvre sur le long terme. Le détail figure aux comptes. Il ajoute que les fonds sont désormais organisés par thématiques qui s'appliquent à tous les sports en fonction des demandes. Il existait déjà auparavant des enveloppes, que l'on a rebaptisées fonds.

Le président annonce l'examen des brochures. Il commence avec le document par politique publique, duquel il énumère chaque page pertinente en invitant les commissaires à poser leurs questions.

Un commissaire, en lien avec la page 96, demande quels sports sont concernés par les deux conventions.

M. Kanaan répond qu'il s'agit du football, d'une part, et soit du basketball soit du volleyball, d'autre part.

Le président poursuit avec l'étude du projet de budget 2014 par service.

Une commissaire, relativement à la page 112, revient à la question qu'elle a précédemment soulevée en lien avec la présence conjointe d'un fonds de soutien aux clubs sportifs, y compris élite, à hauteur de 200 000 francs, et du fonds promotion de la relève, lequel comprend les 500 000 francs du hockey plus la somme de 100 000 francs. Elle ne comprend guère l'articulation entre les fonds précités.

M^{me} Bonvin signale que le fonds de soutien aux clubs sportifs y compris élite permet d'octroyer des aides ponctuelles à des sports d'élite qui, contrairement au football ou au hockey, ont du mal à s'autogérer, à l'image du basketball ou du volleyball. Chênois Volley, qui est régulièrement champion de Suisse et qui doit mener des campagnes en termes de compétitions européennes, adresse des demandes ponctuelles, très raisonnables, pour aider à financer les voyages.

Un commissaire, à la lecture de la page 130, s'interroge sur la pertinence de faire figurer les gratuités dans le budget. Il s'étonne surtout d'observer que des gratuités qui apparaissaient aux comptes 2012, et que l'on retrouve en 2014, n'étaient pas inscrites au budget 2013.

Un commissaire met en évidence que l'on a aligné le budget 2014 sur les comptes 2012 afin de disposer de valeurs correctes. Il note que les gratuités n'ont tout simplement pas été budgétées en 2013. Il relève l'intérêt de les budgéter dans la mesure où, même s'il s'agit d'une opération blanche, cela améliore la lisibilité et transparence.

M. Kanaan explique que les gratuités s'annulent systématiquement sur l'ensemble du budget car il y a toujours un service bénéficiaire et un service débiteur. Le Service des sports ne faisaient pas forcément apparaître toutes les gratuités. La consigne ayant été donnée d'effectuer systématiquement cet exercice, le Service des sports s'y est naturellement conformé.

M. Dose apporte un complément d'information. Il indique que les recettes constituent la contrepartie des charges. Il précise en outre qu'il s'agit de gratuités, en 36, et non pas d'imputations en 3949.

Une commissaire, à la lecture de la page 131, s'interroge sur les motifs qui ont conduit à la disparition du montant de 310 000 francs concernant le Genève-Servette Hockey Club SA.

M. Kanaan met en exergue que l'on a renoncé à encaisser la redevance pour l'usage des Vernets lors des matchs de championnat. Puisqu'il ne s'avère pas idéal de procéder de la sorte s'agissant d'une SA, le club a consenti à renoncer à cette gratuité.

Un commissaire considère pour sa part qu'il se révèle absolument fondamental de faire figurer les gratuités afin de pouvoir appréhender la réalité des coûts à la charge de la Ville, en numéraire mais aussi en nature. Il pose néanmoins la question de l'estimation de la valeur réelle des gratuités.

M. Kanaan souligne qu'il existe un tarif standard à la Gérance immobilière pour les locaux internes à l'administration. Le Service des sports, à l'instar du Service des écoles par exemple, dispose d'une grille tarifaire standardisée.

M^{me} Bonvin confirme que le Service des sports est effectivement doté d'une grille tarifaire, avec des prix prédéterminés. Elle souligne les difficultés relatives à l'évaluation exacte du coût lié à la tenue d'un match dans un stade ou à la patinoire. Elle précise que l'on travaille sur les tarifications depuis deux années.

Un commissaire souhaite connaître les modalités ainsi que les conditions qui entourent le subventionnement d'associations cantonales, à l'instar du judo.

M^{me} Bonvin déclare que les associations cantonales sont soutenues en majorité par la Ville et le Canton via l'aide au sport. Certaines communes donnent des salles ou, parfois, des fonds lorsque par exemple des jeunes de la commune concernée font partie de l'association cantonale ou des cadres dans certains sports. C'est principalement la Ville qui met à disposition ses infrastructures.

Un commissaire met en lumière qu'une gratuité se caractérise par l'absence de revenus correspondants. Il se demande en outre pourquoi il n'y a que 320 000 francs de revenus au lieu de 1 800 000 francs comme cela devrait être le cas si l'on compense effectivement chaque gratuité par du revenu.

M^{me} Bonvin allègue de l'importance que revêt le fait de montrer le soutien à l'activité et aux mouvements sportifs par la gratuité. Il convient de mettre en lumière que la mise à disposition d'un local engendre un coût. Le fait de mettre en avant le coût lié à la mise à disposition représente une démarche de nature à favoriser le respect envers les infrastructures sportives et les collaborateurs. On entend poursuivre et généraliser cette démarche.

Un commissaire fait part de sa difficulté à comprendre le système des gratuités.

M. Kanaan indique que l'on perçoit normalement un loyer quand on met un local à disposition. On mentionne le loyer que l'on devrait théoriquement encaisser en raison de l'application d'une règle comptable. Le loyer qui devrait être perçu sous forme de revenus est compensé par la charge de ce que l'on n'encaisse pas.

Un commissaire demande quelle est la différence entre les gratuités qui font l'objet d'un revenu correspondant et les autres prestations en nature.

M. Kanaan signale que cela repose sur le même principe. Il s'agit simplement d'un outil d'aide.

M. Dose souligne que les imputations internes et les gratuités ne passent pas par les mêmes natures comptables.

M. Krebs invite le commissaire à consulter la page 119, où les gratuités au niveau des charges sont détaillées par destinataire. On a exactement le même montant au niveau des revenus. On peut apprécier le type de gratuités. Pour la mise à disposition de locaux, le montant des gratuités est de l'ordre de 36 000 000 de francs tandis que l'on atteint 2 000 000 de francs de gratuités concernant les redevances et les prestations de service.

Un commissaire, concernant les pages bleues, en relation avec les skyboxes, note que l'on amortit près de 1 000 000 de francs si l'on cumule les deux propositions. Il s'interroge sur la durée d'amortissement des skyboxes.

M. Krebs indique que la durée d'amortissement est de dix ans.

Un commissaire met en exergue que le projet Skybox en tant que tel n'a jamais vu le jour aux Vernets. Il se demande donc s'il n'y a pas un problème de dénomination sur cet amortissement.

Un commissaire relève que plusieurs propositions concernent ce projet. Cumulées, les deux principales entraînent des dépenses à hauteur de 13 000 000 de francs. L'amortissement avoisine 495 900 000 francs par année. Par conséquent, si l'on considère une période de vingt années, on amortit sur 18 000 000 de francs.

M^{me} Heurtault-Malherbe ajoute que la proposition PR-835 comprend une partie amortie sur dix ans. Sur les trois arrêtés, deux parties sont amorties sur vingt ans et une sur dix ans.

M. Kanaan profite de sa présence pour partager une information avec les commissaires, étant entendu qu'un courrier suivra en tout état de cause. Il rappelle que la Fondation des Evaux fonctionne avec un personnel public détaché auprès d'elle. Dans le rattrapage CAP, on a oublié une petite partie de l'équipe qui travaille aux Evaux. Il y a donc un complément de subvention de 1 200 000 francs à hauteur de 160 000 francs. Ce dépassement de la subvention sur l'exercice 2013 pour répondre à toute question y relative s'avère inévitable. Il déclare que le département se tient à disposition.

Le président, en l'absence d'autres divers, lève la séance à 21 h 50.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2014 du département de la culture et du sport, pour le volet culture.**Rapport de Marie-Pierre Theubet.**

La commission s'est réunie le 30 septembre et le 7 octobre 2013 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg le 30 septembre et M^{me} Stefanie Günther Pizarro le 7 octobre que la rapporteuse remercie pour leur travail.

Séance du 30 septembre 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de gestion

Note de la rapporteuse: la présentation par le magistrat et ses collaboratrices/teurs a été regroupée par thème. Les réponses aux questions des commissaires y font suite.

M. Kanaan reprend les éléments les plus importants du budget décrits dans le document distribué (*annexe 1*).

Musées

Présentation par le département de la culture et du sport (DCS). Les objectifs culturels du DCS pour l'année 2014 sont annoncés en premier par les états généraux des musées qui ont lieu en ce moment (octobre 2013) et doivent aboutir à une politique qui favorise l'offre au travers notamment d'une collaboration avec les musées privés. Le but de cette entreprise est de valoriser la richesse des musées genevois auprès des visiteurs locaux et étrangers.

La surveillance dans les musées est un domaine sensible. L'évaluation de la sécurité des musées offrira un panorama du dispositif actuel de surveillance à la fin de cette année. Les résultats seront pris en compte dans la problématique du Musée d'art et d'histoire (MAH), sachant que la Ville connaît un certain retard en matière de surveillance.

Réponses aux questions des commissaires. **Sécurité** dans les musées. Les demandes correspondent aux normes d'assurance. On peut noter que le MAH ne peut plus accueillir des œuvres de niveau international à cause de son système de surveillance insuffisant. Il faut prendre également en compte la responsabilité envers les personnes. Il faut que l'organisation muséale puisse être capable d'évacuer les visiteurs en cas d'incendie par exemple. La sécurité ne concerne donc pas uniquement les biens mais aussi les visiteurs. L'exposition temporaire de Picasso a rencontré des difficultés à cause de cette problématique car le système de sécurité ne répondait pas entièrement aux normes établies par Interpol.

Le nouveau MEG sera pourvu d'un système de sécurité répondant aux demandes actuelles. Il disposera d'une centrale de sécurité, ce qui est une première pour la Ville. Si l'expérience est positive, ce système qui permet de gérer à distance tout le bâtiment pourrait également s'appliquer pour le Carré-Vert.

Etats généraux des musées. L'objectif des états généraux des musées à organiser des rencontres avec des partenaires privés a été de valoriser la place muséale genevoise, sachant qu'il existe un réel potentiel scientifique et patrimonial. Plus spécifiquement, il s'agit de savoir comment les musées envisagent leur contribution aux mutations que vit Genève aujourd'hui. La mobilisation collective s'est traduite par la Nuit des musées. Réunir les directeurs des musées privés permet d'engager une réflexion sur le rôle des musées dans la société contemporaine et sur la façon d'attirer de nouveaux publics. Ces réunions visent donc à renforcer la place de l'ensemble des musées se trouvant sur le territoire genevois.

Valorisation du Fonds d'art contemporain

Présentation DCS. Afin de rendre l'art contemporain accessible au grand public en renforçant ses actions de médiation, la valorisation du Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) et de ses œuvres fait partie des demandes du projet de budget 2014.

Grand Théâtre de Genève (GTG)

Présentation DCS. L'étude de partenariat avec le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG), le Cercle des amis du Grand Théâtre et la Fondation du Grand Théâtre est à bout touchant. Les résultats seront connus d'ici à la fin de cette année. Le rapport final va être terminé durant le mois d'octobre. Il sera soumis par la suite au groupe de travail et au conseil de fondation ce qui permettra de définir les grandes lignes directrices de ces prochaines années.

Réponses aux questions des commissaires. Le budget du Grand Théâtre voté par le Conseil municipal porte sur deux demi-saisons, la fin de la saison 2013-

2014 et le début de la saison 2014-2015, soit l'entier de l'année 2014. La question est que le Conseil municipal doit voter en décembre pour un budget du Grand Théâtre 2014-2015 dont il n'aura pas eu connaissance. Le fonctionnement du Grand Théâtre est particulier car il ne dispose pas de convention quadriennale. Un changement de ce système dépend en grande partie de l'entrée du Canton dans la subvention.

Précision: le calcul du total des charges comprend les prestations en nature. Les gratuités et l'entretien des locaux sont compris dans ce calcul.

Autre information récente. Un courrier de MM. Moret et Kanaan, daté du 2 octobre 2013 annonce une modification du budget saison 2013-2014 du Grand Théâtre. Il s'agit de l'intégration de l'indexation de 1% à 0,5% (- 41 777 francs) dans le budget qui n'entraîne cependant pas de modification de la proposition de délibération PR-1028 du 22 mai 2013 (*en cours de discussion à la commission des arts et de la culture*).

Un commissaire UDC relève que les 0,5% proposés ne sont pas inscrits dans le budget qui a été adopté et qu'un amendement devra être proposé, afin de pouvoir travailler sur des chiffres précis.

Valorisation de l'économie créative

Le magistrat souhaite initier une démarche qui regroupe non seulement l'ensemble des arts vivants mais aussi certains emplois privés dans le domaine du graphisme et de l'économie numérique. Il existe à Genève un vrai potentiel des métiers de création qui mérite d'être développé et mis en avant.

Réponses aux questions des commissaires. Annoncée dans les objectifs de politique culturelle, M. Kanaan explique que l'économie créative est un concept relativement récent qui repose sur le fait que toute activité économique est fondée sur un acte créatif. Le périmètre est très large puisque le domaine concerne les arts visuels (design, graphisme), les arts plastiques (architecture), ou encore les emplois subventionnés (arts de la scène par exemple). Ce domaine en pleine expansion comprend beaucoup de petites entreprises et d'emplois indépendants qui ont besoin de petites mesures de soutien. La première de ces mesures est l'accès à des lieux de travail et il semble important que la Ville puisse apporter un appui à des personnes qui apportent une animation urbaine précieuse.

Suivi des Rencontres théâtres

Présentation DCS. Il concerne le statut des artistes, la durée des mandats et la relation avec les institutions subventionnées.

Gestion des insécurités en ville

Présentation DCS. Elle est soumise à une étude interdépartementale afin de coordonner l'ensemble des équipes chargées de la sécurité. Le DCS est concerné par cette problématique puisqu'il dispose d'une unité préventive active dans plusieurs institutions culturelles de la Ville (bibliothèques, musées et salles de représentation).

La construction ou la rénovation d'infrastructures

Présentation DCS. Le Conseil municipal sera saisi des crédits de réalisation du Grand Théâtre et du MAH d'ici la fin de l'année 2013. Le crédit concernant l'assainissement de la Bibliothèque de la Cité est à l'étude de la commission et plus modeste que les précédents.

La construction du Carré-Vert a débuté.

Les résultats du concours d'architecture du Pavillon de la danse seront révélés le 7 octobre 2013.

Le Conseil administratif est en train de consolider son partenariat avec le Canton au sujet de la Nouvelle Comédie dont le projet est en préparation active.

Concernant les projets arrivant à terme, la Cave 12 sera inaugurée le 21 novembre 2013. Enfin, si les crédits de fonctionnement sont votés, le Musée d'ethnographie (MEG) pourra être inauguré à la fin du mois d'octobre 2014. L'Alhambra connaîtra sa réouverture au mois de décembre 2014.

Les demandes au budget 2014

Présentation DCS. La récapitulation des demandes pour le domaine de la culture au projet de budget 2014 s'élève à 2 371 729 francs, ce qui représente 0,7% des demandes existantes au sein des cinq départements de la Ville.

La création d'un fonds général de soutien aux projets culturels de l'agglomération reflète la volonté d'améliorer la relation de la Ville avec ses partenaires de France voisine. Comme les mécanismes de subventionnement de la région Rhône-Alpes engendrent un pendant genevois par effet de levier, le vote d'un financement de 100 000 francs peut générer des effets de financement en France voisine nettement supérieurs.

Demandes de postes et emplois de solidarité

Présentation du DCS. **MEG:** les demandes de postes (6 postes d'accueil et de sécurité et 1 poste de médiateur) ont été annoncées dans la proposition com-

plémentaire à l'investissement (PR-1014). La surface de la structure sera trois fois plus importante qu'auparavant. Ces nouvelles proportions permettront une plus grande polyvalence des salles pour les expositions. L'ancienne bibliothèque deviendra une bibliothèque-médiathèque dotée de tout un équipement multimédia avec un personnel plus important puisque les places de travail passeront de 12 à 50. Cette augmentation de postes s'explique par le fait qu'une bibliothèque est également un lieu de travail, de recherches et de rencontres. Alors que l'ancien musée ne disposait pas de cafétéria, un café-restaurant de 32 places verra bientôt le jour. L'auditoire de 50 places sera remplacé par un auditoire de 250 places et deux autres de 50 places chacun. Une librairie-boutique ouvrira également et des ateliers de montage seront remis aux normes.

Ariana: il s'agit de poursuivre la régularisation des personnes se trouvant en emploi de solidarité (EdS).

Les demandes du **MAH** rejoignent celles de l'Ariana car l'établissement connaît également une étape importante dans la sortie progressive des EdS.

Alhambra: pour la réouverture, le fonctionnement de la salle a besoin d'un demi-poste de régisseur et d'une subvention pour la coordination des réservations. L'édifice va connaître des changements conséquents. La salle va passer de 450 places à 780 et les locaux techniques vont subir quelques modifications visant à favoriser l'accueil du public. L'installation d'un plancher mécanisé intégré permettra une utilisation modulable de la salle suivant les types d'événements organisés. Sachant que les musiques actuelles ne disposent pas d'une salle importante à Genève, la réouverture de l'Alhambra se concentrera sur ce domaine en prévoyant environ 150 soirées pour 2015. Le choix du Conseil municipal de créer une salle de 750 places au lieu de 1000 risque de diminuer l'attraction de certains organisateurs commerciaux, car les nouveaux partenariats évoqués pour l'Alhambra pourraient traduire un souhait d'aller chercher des mécènes qui pourraient financer la programmation.

Alors que le Service administratif et technique s'occupait de la gestion des réservations, un coordinateur se chargera désormais de la programmation. L'articulation de l'Alhambra avec le café-restaurant sera confiée à une association ou à un organisme indépendant pour un mandat de 4 ans renouvelable. Une subvention pour la coordination de l'agenda culturel de l'Alhambra coûtera 110 000 francs pour une durée de quatre mois. 50 000 francs de ce montant seront consacrés à la communication.

Seul un poste de régisseur à mi-temps est demandé pour la réouverture de l'Alhambra. Il s'agit d'un emploi à mi-temps actif durant 5 mois (dès le 1^{er} août 2014).

FMAC: Deux demandes y sont liées puisqu'il est important de valoriser ses acquisitions sachant que son budget opérationnel est relativement modeste.

Les emplois de solidarité (EdS). Le magistrat préfère changer le type de fonctionnement précédent afin d'éviter un climat malsain au sein de groupes de travail où des personnes seraient mieux payées que les EdS pour un travail égal.

Afin d'éviter dans l'immédiat de faire appel à une surveillance privée et pour éviter des licenciements abusifs, le département a jugé préférable de mettre en place un plan de désengagement progressif. Ce plan consiste non seulement à donner une chance aux EdS chaque fois qu'un poste se libère, mais aussi à offrir un suivi et une formation qui devraient théoriquement être du ressort de l'association qui les emploie. Ainsi, la Ville de Genève prend le relais dans ce domaine afin de régler un certain nombre de situations.

Au moment de la décision, 40 personnes disposaient d'un emploi de solidarité au sein des différentes institutions culturelles de la Ville. A l'heure actuelle, 32 personnes se trouvent encore dans cette situation. Entre 2012 et 2013, deux personnes travaillant en EdS au Musée de l'Ariana ont été engagées dans des postes fixes.

Si les demandes complémentaires au budget de fonctionnement du département sont approuvées avec le complément de sécurité privée pour le MAH, le nombre d'EdS baissera à 24 personnes. En effet, parmi les 6 postes de surveillants au MEG, un EdS passera en tant que fixe et l'autre partira à la retraite d'ici à la fin de l'année 2014. Si le budget est voté, les EdS disparaîtront à l'Ariana et au MEG. Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) est censé en rester au même nombre à moins qu'une personne en poste fixe décide de démissionner. Dans ce cas de figure, un EdS pourra postuler, et à compétence égale, son dossier sera traité prioritairement. Au MAH, deux départs à la retraite et deux situations de maladie de longue durée permettront d'officialiser 4 EdS dans le domaine de la surveillance. En vue de la fermeture du bâtiment, le Conseil administratif a décidé de ne pas créer de nouveaux postes mais plutôt d'engager de la sécurité privée. La question du nombre de postes nécessaires à la surveillance se posera à la réouverture du site. Enfin, la situation de la BMU et de la BGE reste stable.

Le projet de budget 2014 prévoit 9,5 postes supplémentaires. 7,5 postes sont liés à la réouverture de l'Alhambra (0,5 poste) et du MEG (7 postes). L'agrandissement de ces infrastructures entraîne une augmentation du personnel et du budget de fonctionnement. Les deux postes restants répondent quant à eux à la sortie progressive du système des EdS. La Direction des ressources humaines (DRH) estime à 25 le nombre actuel de postes vacants. Il s'agit de postes où le titulaire n'a pas encore commencé à travailler. 60% de ces postes sont en cours de recrutement, c'est-à-dire qu'ils se situent dans la période de 3-4 mois entre le lancement d'un processus officiel et une nomination. 32% des postes sont déjà occupés par des personnes qui ont été nommées mais n'ont pas encore pris leur fonction. Il reste enfin deux postes temporairement bloqués au MEG qui attend sa

réouverture et dans un autre service en phase de réorganisation. Il n'y a donc pas de postes réellement vacants au DCS.

Questions des commissaires au sujet des postes et des EdS

Faux temporaires ou Eds? Les faux temporaires étaient engagés pour un contrat à durée déterminée et bénéficiaient durant ce temps d'un salaire de fonctionnaire. La problématique des EdS est différente puisqu'il s'agissait d'engager des personnes en tant que forces d'appoint afin d'empêcher qu'elles ne tombent à l'assistance publique. Il est vrai que les personnes bénéficiant de ce système n'étaient pas toutes qualifiées au départ pour le travail qui leur avait été attribué.

Il existe des frustrations chez les EdS puisque la formation est quasi inexistante et que les personnes touchent un salaire moindre pour le même travail demandé à un collègue fonctionnaire. Beaucoup de personnes en EdS souhaitent être régularisées. L'ambition du système étant la réinsertion professionnelle, si l'on ne répond pas à cette demande, l'autre solution les envoie à l'assistance publique et cette décision pourrait s'avérer dramatique pour bon nombre de familles bénéficiant d'un EdS. Le DCS propose de procéder à des stabilisations par étapes en commençant par l'Ariana et le MEG.

La subvention cantonale des EdS provient de l'assurance chômage géré par l'Office cantonal de l'emploi. Un éventuel appui du Canton aux institutions culturelles ne passera pas par une plus grande prise en charge des EdS. Concernant l'instruction des EdS, le plan de désengagement progressif et socialement responsable mis en place par le département a pour fonction d'activer des programmes de formation qui n'ont pas été mis en place par l'employeur formel. Ce plan permettra également aux EdS de postuler prioritairement à des postes se libérant dans leur secteur. L'accès à des procédures de recrutement dans d'autres domaines de la Ville leur sera également facilité.

A la question de savoir pourquoi le DCS préfère privilégier le remplacement des EdS par de la sécurité privée et non par des auxiliaires en ce qui concerne le MAH, M. Kanaan répond que cette décision est liée à la fermeture du MAH en prévision d'un chantier majeur qui va durer plusieurs années. Il semble préférable d'engager un organisme déjà existant plutôt que consacrer du temps à la formation d'auxiliaires. La prise en charge d'auxiliaires risque également de créer des problèmes similaires à ceux des faux temporaires. Enfin, il faut savoir que la collaboration avec des organismes privés ne s'effectuera pas sur le long terme.

Ventilation des postes

Comprendre mieux la ventilation des postes pour agir sur les charges du personnel amène le magistrat à l'explication suivante.

Les nouvelles requêtes sont liées à la création des nouvelles infrastructures et au désengagement progressif du système des EdS. Une diminution rapide des postes demanderait de procéder à des licenciements, il paraît préférable de ne pas renouveler certains postes existants. Néanmoins, la plupart des postes effectifs ont leur utilité et on ne pourrait pas procéder à un non renouvellement sans conséquences.

La place muséale genevoise est l'une des plus importantes de Suisse, et les postes en activité ne concernent pas uniquement les domaines de l'accueil et de la sécurité, mais également celui de la recherche. Historiquement, les musées genevois ont un fort paradigme scientifique et la plupart d'entre eux travaillent en collaboration avec l'Université. Une remise en question de ce fonctionnement peut avoir des conséquences brutales sachant qu'il n'existe pas de postes vacants. *(Annexe 4 déposée sur intraCM: organigrammes simplifiés du DCS afin de permettre une meilleure compréhension de la répartition des effectifs)*

Bien que le DCS soit plutôt riche en effectif, le magistrat précise que tous les postes fixes sont occupés et les infrastructures ne permettent pas de pallier au besoin du département. Les 6 postes demandés concernent les secteurs actuellement en sous-effectif de la surveillance et de la sécurité.

Pour éviter la solution du secteur privé, le MAH nécessite 26 postes supplémentaires si l'on désire obtenir une sécurité opérationnelle. Pour l'instant, le MAH et le MHN ont besoin de fermer certaines salles au public pour assurer leur sécurité. Il est difficile de prendre encore plus de postes dans ce secteur car les autres institutions culturelles de la Ville devront en payer les frais. La marge de manœuvre est très faible; sur les 25 postes actuellement vacants, 23 connaissent déjà un processus de recrutement.

Toujours à propos des besoins et des affectations en personnel du MEG et du MAH, les deux postes en EdS à la Maison de Conches, annexe du MEG, font déjà partie de l'équipe chargée du déménagement des objets de collection du MEG. Dès la réouverture du bâtiment, ces deux personnes rejoindront l'équipe de surveillance du MEG qui dispose actuellement de 4 postes fixes et 2 EdS.

Les nouvelles proportions du MEG vont avoir pour effet de délaissier la Maison de Conches dont le sort est en discussion au sein du Conseil administratif sachant que la règle est de ne pas proposer de dépenses supplémentaires. Il semble que le lieu pourra être à disposition de toutes les institutions culturelles de la Ville.

En lien avec le déménagement du MAH et le transfert de poste éventuel au MEG, le chantier du MAH commencera à la fin de l'année 2016, c'est-à-dire 2 ans après l'ouverture du MEG. Or, la fermeture et le déménagement du MAH est en soi un chantier titanesque. L'évacuation du bâtiment (collections et maté-

riel) va prendre environ une année. Sachant que toute une partie des collections a été stockée au gré des décennies, tout le personnel du MAH devra s'investir dans ce chantier. La période la plus risquée dans la vie d'un musée se situe au moment de la rénovation. Il est primordial de renforcer la sécurité à ce moment puisque les œuvres sont transportées hors du bâtiment. Tous les transports doivent être surveillés et c'est pourquoi tous les collaborateurs du MAH vont être mobilisés dans la surveillance des collections lors du déménagement.

La même problématique apparaît pour le MEG puisqu'il est plus facile de pénétrer dans l'édifice durant la période des travaux.

M. Kanaan explique que les personnes engagées pour la fin du mois d'octobre au MEG seront mobilisées pour une période plus longue puisque les premières collections arriveront au MEG au mois de mars 2014. Ces postes sont nécessaires dès le début de l'année car l'équipe doit être formée avant l'arrivée des premières œuvres. De plus, une nouvelle centrale de sécurité sera installée dans le bâtiment et les personnes devront maîtriser ce concept. Ainsi, tout le personnel sera engagé au début de l'année 2014 et il n'y aura pas de nouveaux postes en 2015. Le budget 2014 de 500 000 francs correspond à ces postes. Le complément concernant la centrale reviendra, lui, à 350 000 francs.

Questions des commissaires. Qu'en est-il de l'engagement de **civilistes** au sein du DCS? Il paraît difficile d'effectuer en une semaine le calcul de la prestation que les civilistes prennent en charge, mais la liste parviendra dans une réponse écrite (*annexe N° 2*).

Répartition des charges par domaine

Présentations DCS. Le domaine de l'art et de la culture qui regroupe respectivement les budgets de fonctionnement du Service promotion culturelle (SPC) et du Service administratif et technique (SAT) représente 18% du budget de la culture.

A cela s'ajoute les subventions à la culture qui s'élèvent à 24%. On peut noter que ces deux objets cumulés représentent près de la moitié des dépenses du DCS.

Le domaine des musées, deuxième en importance des domaines, représente 28% des charges.

Répartition des charges par institution culturelle

Présentation DCS. Le Grand Théâtre occupe la plus grande place de la répartition des charges avec 26% de la part du budget. Ce pourcentage correspond au cumul de la subvention et du budget de fonctionnement. En deuxième position

se trouvent le MAH avec un budget de 34 millions de francs. Quant au budget de l'Ariana il est le plus petit des institutions malgré son succès auprès du public.

Subventions

Présentation DCS. Par genre, les subventions à l'art lyrique et aux arts de la scène représentent à peu près la moitié des subventions. Les 27% dédiés à la musique correspondent à l'ensemble des groupes subventionnés. Le livre et le fonds pluridisciplinaire sont clairement les fonds les moins importants.

Les infrastructures culturelles

Présentation DCS. Le dernier tableau du document représente les changements majeurs entre le 8^e et le 9^e PFI concernant les infrastructures culturelles. Un report de 2 ans est prévu pour le chantier de la salle polyvalente du Carré-Vert. La rénovation et agrandissement du MAH est pour sa part reporté d'une année. La construction de la Nouvelle Comédie a été différée en 2018. La construction du Pavillon de la danse est retardé d'une année. En revanche, la rénovation et agrandissement du Grand Théâtre est maintenu pour l'année 2015.

Questions complémentaires des commissaires

Note de la rapporteuse: les sujets abordés ont été regroupés par thème.

Report du Pavillon de la danse

Pourquoi le report de la construction du Pavillon de la danse de 2017 à 2018 alors que la commission des arts et de la culture a demandé par deux fois que soit corrigé ce délai, demande exprimée également par le Conseil municipal?

M. Kanaan estime le temps d'élaboration du crédit de réalisation à 2 ans. Il est donc possible que le DCS propose une proposition d'ici à l'automne 2015. Une des raisons aussi est que pour la première fois le Conseil administratif s'implique dans des arbitrages d'investissement. Le projet des investissements a tellement été freiné que la Ville risque d'être en dessous de 130 000 000 de francs dans les dépenses de cette année.

Restaurants de l'Alhambra et du MEG

M. Kanaan explique que dans les deux cas l'attribution de la gestion s'effectuera par une mise au concours. Dans les deux cas, la Gérance immobilière muni-

cipale (GIM) consultera le département sur le cahier des charges et l'attribution. Ainsi, le département aura l'occasion d'indiquer les spécificités de chaque lieu. Au sujet de l'Alhambra, le Conseil municipal a exprimé le souhait d'en faire un café populaire ouvert 7 jours sur 7 avec des prix abordables. De plus, le patron du restaurant devra coordonner ses services suivant la programmation de la salle de spectacle.

Le loyer qui sera établi pour l'Alhambra ne devra pas être trop élevé afin de garantir sa vocation populaire. En outre, un investissement sera demandé à l'exploitant qui aura été choisi puisque la GIM met au concours le lieu sans fournir le matériel. Il faut savoir que le bail de 5 ans sera renouvelable d'année en année.

Concernant le MEG, le projet est plus simple puisqu'il s'agit d'en faire un café-bar.

Cinéma, Fondation l'Abri, librairies et bourses, subventions cantonales attribuées à des institutions

Le magistrat rappelle que les objectifs présentés en début d'audition ne représentent qu'une petite partie de toute l'action qui sera initiée. Le **cinéma** est un sujet qui n'a pas été évoqué explicitement mais sur lequel le DCS avance puisque la nouvelle équipe du Grütli a été intégrée dans le dispositif cinématographique genevois. La fréquentation du Grütli a, par ailleurs, passablement augmenté depuis le changement de direction.

Concernant les festivals de cinéma, la Ville se trouve en convention de subventionnement jusqu'en 2014. Les synergies semblent difficiles à mettre en œuvre sachant que la plupart des institutions cinématographiques fonctionnent avec un collectif d'initiative parallèle.

Au sujet de **l'Abri** et des synergies avec l'Alhambra, cette fondation est en train de définir un projet culturel et de travailler sur l'engagement d'une direction. Il faut savoir que les collaborateurs de l'Abri ont toujours affirmé vouloir travailler en réseau avec les autres partenaires sans solliciter les budgets publics. Leur volonté de collaboration les a amenés à travailler avec la Biennale de l'image prévue au mois de septembre 2014.

En ce qui concerne les **librairies**, M. Kanaan pourra bientôt présenter à la commission les premiers bilans des bourses.

Subventions cantonales

M. Kanaan explique que le département va d'abord essayer de négocier les subventions du Grand Théâtre et de la Nouvelle Comédie. A moyen terme, il

sera également possible de discuter autour de la thématique des bibliothèques. Le magistrat fournira à la commission la liste des subventions cantonales allouées à des institutions et tient à souligner que la plupart des subventions à la culture proviennent de la Ville (*annexe N° 3*).

Fête de la musique, Nuit des musées, Fête de la danse

A propos de financements privés

La Fête de la musique englobe un certain nombre de partenaires privés. Cette collaboration est en partie limitée car le département préfère éviter la multiplication des logos liés au sponsoring d'entreprise. Le nombre de partenaires privés représente donc un petit pourcentage du financement de cet événement.

Il est relevé que l'édition 2013 a manqué de stands de nourriture et de boissons. Sachant que la majeure partie des stands appartient à des associations qui n'hésitent pas à payer de fortes locations lors de manifestations privées, il demande si la Ville ne pourrait pas permettre à un nombre plus important de stands de s'installer tout en leur demandant de payer une location. Cette méthode permettrait d'engendrer des bénéfices qui seraient les bienvenus étant donné la situation actuelle.

Il est répondu que les stands présents à la Fête de la musique paient leur emplacement. Un tournus oblige les associations qui tiennent les stands à partir au bout de 3 ans. Il faut néanmoins reconnaître que la dernière édition manquait de stands de nourriture au parc des Bastions et à la Vieille-Ville. Le fait de répartir l'événement sur deux rives ne partage pas forcément la population en deux et il est vrai que la majorité des Genevois a l'habitude de se rendre aux Bastions. Un groupe de travail étudie cette problématique ainsi que celle de l'accès aux scènes rendues plus difficiles à cause du nombre de visiteurs.

La situation de la Nuit des musées est, quant à elle, beaucoup plus modeste en termes de financements privés. Bien que la première édition ait connu de petites contributions, l'étude du potentiel de développement déterminera s'il peut y avoir de nouvelles collaborations. Le bilan de la dernière édition de la Nuit des musées est relativement bon puisque le principal problème vient du trop grand succès de cet événement. Il faudra également remédier aux trop grandes différences d'horaires entre les différents musées. Il semble aussi que le jeune public souhaiterait prolonger cet événement avec une fête le jour suivant. On peut noter que les musées de la rive droite tels le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) ou l'Ariana ont également connu un franc succès. Enfin, le mapping du MAH s'est révélé exceptionnel. Suite à ce bilan, l'édition 2014 prévoit déjà d'harmoniser les horaires des musées et de créer une after-party.

La Fête de la danse ne connaît pas de partenaires privés aujourd'hui. Une des difficultés réside dans le fait que les entités privées ont l'habitude de demander une certaine visibilité en contrepartie de leur financement.

FMAC mobile

Le principe de ce projet est d'amener les œuvres dans des lieux où le public n'a pas l'habitude d'en voir. Des endroits comme des maisons de quartier, des bibliothèques ou encore des structures seniors pourraient se prêter au jeu. Le concept de FMAC mobile est l'une des nouvelles missions du département pour répondre à la demande du Conseil municipal de valoriser les collections de la Ville et de développer des actions permettant de faire sortir les œuvres de leur entrepôt. Le but de ce projet est aussi d'amener un public novice à se familiariser avec l'art contemporain. C'est pourquoi les écoles ou les crèches sont également sollicitées.

Bourses scientifiques

A propos des montants dédiés à l'enseignement et la formation, il s'agit de bourses scientifiques.

Les cellules pédagogiques rentrent dans le groupe culture et loisirs. Le dilemme potentiel réside dans le fait que certaines parties de l'activité muséale peuvent relever de l'enseignement. Néanmoins, comme il ne s'agit pas d'enseignement proprement dit, mais de médiation culturelle, le département a décidé de classer cet élément sous la culture.

Conditions de travail des acteurs et actrices culturel-le-s

Cité parmi les priorités et les perspectives pour 2014, la Ville effectue une démarche commune avec le Canton sur ce point. Néanmoins, le groupe de travail est ralenti puisqu'il faut mettre en avant la loi sur la culture. Le département aimerait appliquer la nouvelle règle de Pro Helvetia qui demande aux subventionnés d'intégrer les charges LPP. Bien que cette règle soit déjà appliquée aux théâtres institutionnels, il faut s'assurer que les petites compagnies indépendantes acceptent également de s'y plier.

Mesures prises pour l'accès à la culture et au sport

Le Conseil administratif a validé une réponse détaillant les opérations actuelles sur ce point. Cette réponse annonce entre autres que la carte 20 ans

20 francs dédiée à la culture s'étend désormais au sport. Le Conseil administratif essaie de trouver des modalités de collaboration avec l'Hospice général mais il apparaît que ce sujet ne fait pour l'instant pas partie de ses priorités (*annexe N° 5 déposée sur IntraCM*).

Projet Vettra (vêtements travail) (p. 99 du PB par politique publique)

Dans le groupe de comptes 306 des charges du personnel, l'augmentation de 14% concerne le projet Vettra introduit par le département des finances et du logement (DFL). Il consiste à acheter de nouveaux vêtements de fonction pour le personnel de la Ville travaillant à l'extérieur. Son but principal est la santé et la sécurité au travail. Cette action est nécessaire car les vêtements doivent être mis aux normes européennes. Pour prendre un exemple, les employés du Service des sports travaillant à l'extérieur ont besoin d'être protégés des rayons UV. Le DFL a utilisé cette opportunité pour harmoniser les vêtements du personnel de la Ville tant au niveau de la couleur que du logo. Il s'agit d'une opération unique qui devra avoir lieu un jour ou l'autre. Pour le DCS, le projet impacte le Service des sports pour 100 000 francs et le CJB pour 40 000 francs. L'entretien et le renouvellement sera pris en charge par les budgets de fonctionnement courants.

Lors de la discussion de la commission, un commissaire UDC souhaite déposer un amendement global pour reporter cette dépense à une année ultérieure. Cet amendement impactera les lignes de plusieurs départements qu'il faudra bien identifier.

Détail des subventions (prestations en nature non comprises)

Note de la rapporteuse: les rubriques mentionnées dans la colonne de gauche concernent les pages jaunes du PB 2014 par service, sauf si indication spécifique «PB 2014 par politique publique»

Questions des commissaires	Réponses du DCS
Direction Institutions privées Activités culturelles et scientifiques groupe comptes 365, p. 105 276 000 francs, de quoi s'agit-il?	= ligne polyvalente permettant au magistrat de soutenir des projets ponctuels. Cette ligne offre donc une marge de manœuvre dans le soutien de projets ne rentrant pas dans les cadres généraux usuels. Il n'y a donc pas de budgétisation en amont concernant ce point.

<p>Promotion culturelle Institutions privées groupe comptes 365, p. 105</p> <p>Comment est-il possible d'estimer une somme pour 2014 basée sur le budget 2013 alors que les comptes 2013 ne sont pas connus?</p>	<p>= ces lignes correspondent à l'accès à la culture. Le département a établi sur ce point un accord avec l'Association des communes genevoises et le Canton incitant chaque entité à déboursier une certaine somme. Si l'argent transite par la Ville, c'est parce que le Service de la promotion culturelle assure le suivi de cette opération.</p> <p>La somme est plus élevée parce qu'elle a été ajoutée au budget 2013.</p>
<p>Promotion culturelle p. 105</p> <p>Quels types de prestations recouvrent l'accès à la culture?</p>	<p>= ensemble des mesures tarifaires pour des groupes particuliers (carte 20 ans/20 francs, chéquier culture, aide au billet senior, etc.). <i>Annexe 2</i></p>
<p>PB 2014 par politique publique p. 112</p> <p>FAD, buvette de la Comédie 43 000 francs. A quoi correspond cette somme?</p>	<p>= la GIM accorde la gratuité à cette buvette étant donné que l'équipement n'est pas rentable. Plutôt que d'investir pour mettre à niveau, le département a opté pour une mise à disposition gratuite en faveur de la FAD.</p>
<p>Fondation Saint-Gervais. Recevoir des détails de la subvention allouée à la fondation.</p> <p>Qu'en est-il des négociations du nouveau statut du personnel?</p>	<p>= les comptes 2012 ont été transmis aux membres de la commission des arts et de la culture.</p> <p>= le travail sur le statut du personnel débute maintenant étant donné que la Fondation Saint-Gervais a connu certains bouleversements suite au départ des activités liées au Centre de l'image.</p>

<p>Service culturel Institutions privées Groupe 365, p. 106</p> <p>Précisions sur le Fonds «intermittents» du spectacle domiciliés à Genève</p>	<p>= association créée au départ par le Canton de Vaud et le Canton de Genève. Aujourd'hui, l'association genevoise gère un fonds de 600 000 francs alimenté à parts égales par la Ville et le Canton.</p> <p>La loi sur le chômage donne droit à des prestations que les intermittents ont du mal à obtenir. Le fonds permet donc de compléter le financement des compagnies et de créer des durées de contrat plus longues sachant que l'intermittent n'est rémunéré que sur le travail de représentation.</p> <p><i>(Annexe 8 déposée sur IntraCM.)</i></p>
<p>Service culturel Institutions privées et personnes physiques Groupe 365, p. 106, Groupe 366 p. 108</p> <p>Fonds actions culturelles et médiation apparaissent dans les deux groupes. Pourquoi?</p> <p>Fonds actions culturelles et médiation: à quoi correspond-il?</p>	<p>= les subventions des fonds généraux sont séparées en deux groupes depuis des années. Le groupe 365 englobe les associations et le groupe 366 les personnes. Comme il n'est pas possible de prévoir si les fonds généraux vont être octroyés à des associations ou des personnes, le budget sépare de façon arbitraire les deux sommes.</p> <p>= le Fonds actions culturelles et médiation regroupe des subventions accordées à des projets socioculturels. Ce fonds est destiné aux artistes qui s'engagent dans des démarches particulières destinées aux maisons de quartiers et aux populations précarisées. Une partie de ce fonds est géré par M^{me} Alder. Le DCS a redéfini en complémentarité son action ne s'occupant aujourd'hui que d'artistes professionnels.</p>

<p>Service culturel Institutions privées Groupe 365, p. 106</p> <p>Fonds autres salles. A quoi correspond-il?</p>	<p>= il concerne les projets se déroulant en dehors des institutions culturelles sachant que les artistes ont la qualité de présenter toute sorte de projets inventifs. Le DCS donne la possibilité à certains artistes de se produire dans des lieux inédits.</p>
<p>Qu'en est-il du mandat à la direction de La Bâtie?</p>	<p>Le magistrat est favorable au principe de renouvellement des directions. Ce procédé offre l'opportunité de changer de regard à période régulière. A Genève, la gouvernance des scènes et des festivals est extrêmement diversifiée. La Bâtie est un acteur culturel majeur et doit pouvoir renouveler sa direction dans de bonnes conditions afin de diversifier l'offre.</p>
<p>Quelle collaboration entre DCS et l'Association Voix de fête?</p>	<p>= le département a pris en début d'année 2013 un complément d'argent sur le Fonds général musique dans le but d'arriver à une subvention de 200 000 francs. Mais ce complément ne sera pas pérenne pour éviter que le Fonds général musique ne soit pénalisé. Le département va chercher plusieurs pistes pour soutenir l'association Voix de fêtes.</p>
<p>Fonds général musique 80 000 francs transférés entre les groupes 365 et 366, p. 108</p>	<p>= ce fonds peut aussi bien être dépensé à l'intention de personnes individuelles que d'associations. Cette bourse peut être attribuée à une personne ou à un collectif, ce dernier élément étant identifié en tant qu'association.</p>

<p>Bourse «musiques actuelles», quelle répartition entre la Ville et le Canton?</p>	<p>= la répartition est de moitié-moitié, la Ville versant 40 000 francs pour cette bourse. Cette somme est prélevée dans le Fonds général musique.</p> <p>Le DCS a réaffecté des moyens du Fonds musique à un mécanisme de bourse. Au lieu de soutenir le premier disque d'un artiste, des bourses seront octroyées sur plusieurs années sachant que le travail d'un musicien consiste également à faire de la promotion par le biais de concerts et de voyages. La bourse musique porte sur 2 ans afin de permettre aux artistes de travailler de manière globale sur leur activité musicale. Ce procédé a été inspiré de la Ville de Zurich.</p>
<p>Grand Théâtre, p. 109</p> <p>Qu'en est-il de la négociation de la convention entre l'OSR et le Grand Théâtre?</p>	<p>= les relations s'améliorent. La nouvelle configuration à la tête de l'OSR contribue à une décrispation des relations entre les deux organismes. L'objectif de cette négociation est de permettre une entente entre les directeurs généraux qui puisse remonter ensuite vers les conseils des deux fondations. Les négociations en cours concernent une mise à niveau technique de la convention.</p> <p>La question des relations entre l'OSR et le Grand Théâtre est posée dans l'étude comparative et prospective du budget. En revanche, les résultats de l'étude peuvent aussi avoir un impact sur la façon dont ses relations devront se développer dans le futur.</p>
<p>PB 2014 par politique publique, p. 107</p>	<p>Les ensembles musicaux sont des petites entités qui fournissent des rapports d'activité extrêmement structurés.</p>

<p>Quels sont les détails des attributions à la musique ancienne? Comment se répartissent les 154 600 francs?</p>	<p><i>(Annexe 9 déposée sur IntraCM.)</i></p>
<p>PB 2014 par politique publique, p. 107</p> <p>Scène Ella Fitzgerald (SEF). Toujours la même subvention, qu'en est-il des comptes?</p>	<p>= il s'agit d'une subvention forfaitaire qui finance l'ensemble des frais de la scène. Le programmeur dispose d'un budget qu'il doit gérer suivant les artistes qu'il reçoit. La démarche consiste à verser une subvention au forfait, ce qui implique que l'association bénéficiaire ne doit pas rendre l'argent. Le mécanisme de subvention de la plupart des autres festivals fonctionne de cette façon.</p> <p>La somme de 423 000 francs concerne l'ensemble de la programmation des Musiques en été (jazz et musiques colorées) <i>(annexe N° 6 déposée sur IntraCM).</i></p>

Autres questions et demandes de la part des commissaires

Centre d'art contemporain

Quel est le bilan des 4 ans de subvention au Centre d'art contemporain (CAC)?

Le département a l'habitude d'élaborer un bilan dans l'année qui précède la fin de la convention. Concernant le Centre d'art contemporain, le bilan s'effectuera en deux temps car il faut séparer le moment de crise et l'arrivée de M. Bellini à la tête de la direction. Le travail apporté par ce dernier a permis de redynamiser le centre. La fréquentation est à la hausse depuis quelques temps. Sur le principe, le DCS a émis le souhait de passer à un système de fondation de droit public puisque le CAC est financé à 90% par de l'argent public. Une baisse de cette subvention pourra difficilement se retrouver ailleurs dans le domaine de la culture.

Centre d'édition contemporaine

Qu'en est-il du souhait du Centre d'édition contemporaine (CEC) de déménager?

Une arcade vient d'être attribuée au CEC dans le quartier des Bains. Cette arcade, qui représente le double de surface comparée à la précédente, ne signifie pas que le DCS va augmenter la subvention du CEC.

Soutien aux manifestations

Rapport entre les besoins et les moyens disponibles?

Cette ligne est gérée par le Fonds municipal d'art contemporain. Sachant que l'art contemporain est en pleine expansion actuellement, cette ligne est insuffisante pour répondre à toutes les demandes des associations indépendantes dans ce domaine.

Diffusion de la culture et soutien aux créations

Ne font-ils pas partie des priorités 2014?

Si l'accent n'a pas été mis sur les fonds généraux de soutien aux arts vivants dans le document, c'est que les grands changements de l'année prochaine concernent d'autres champs d'action. Il est clair que les budgets de création font partie des priorités de la Ville. Il ne faut pas oublier que l'un des principaux objectifs de la feuille de route du département concerne le pôle des arts de la scène autour de la Nouvelle Comédie.

Soutien à l'agglomération du Grand Genève

Aujourd'hui les opérations les plus importantes sont celles qui mélangent les publics. Le DCS envisage de soutenir les projets transfrontaliers qui encouragent une diversité autour du public. Ces projets concernent généralement des associations qui ont un ancrage aussi bien genevois que transfrontalier. Se trouvant au début du processus, les 100 000 francs correspondent à un premier geste apporté dans le sens de cette politique, sachant que la Ville a déjà financé des projets comme celui de la Bâtie par exemple. Afin que les projets culturels en lien avec l'agglomération, et la disproportion entre les 2 millions de francs avancés par la région Rhône-Alpes et les 100 000 francs de la Ville de Genève soient mieux compris en termes de répartition de moyens, le magistrat s'engage à fournir à la commission un graphique des répartitions par missions.

Note de la rapporteuse: en date du 14 octobre 2013, M^{me} Eloisa Gonzalez-Toro, collaboratrice scientifique à la direction du DCS, informe par téléphone la rapporteuse que le graphique ne peut pas être fourni actuellement puisque le partenariat n'a pas pu commencer.

Les contrats de confiance

Le magistrat confirme qu'il s'agit toujours d'une priorité pour 2014. Les contrats de confiance ont un écho très favorable et la clé de ces projets réside dans la recherche de lieux de représentation pour les artistes. Comme la Ville de Genève ne dispose pas d'arcades, le département essaye de créer des contacts avec les milieux immobiliers et associatifs. L'enjeu réside dans le repérage d'endroits vides depuis assez longtemps pour se prêter à cette formule.

Demandes des commissaires: présentation future des documents liés au budget

Dans le budget de la culture, il est proposé d'insérer un diagramme circulaire tenant compte des trois catégories bien précises de la culture que sont la conservation du patrimoine, le soutien à la création, la diffusion.

Il est également proposé de mieux discerner les masses budgétaires entre la culture et le sport.

Prestations en nature

Note de la rapporteuse: les questions se réfèrent au PB 2014, par service, pp. 122 à 129, sauf si indication spécifique «PB 2014 par politique publique»

Questions des commissaires	Réponses du DCS
Fonds image et société, p. 122 Pourquoi offrir un si grand espace?	= cette activité ne comprend qu'une petite équipe. Le travail effectué concerne la sensibilisation aux dégâts que peuvent provoquer les images et des ateliers sont proposés, essentiellement aux enfants. Comme cette arcade ne fonctionne que depuis une année, il est difficile pour l'instant d'avoir le recul suffisant pour émettre un avis.
Studios des Halles de l'île et problèmes de voisinage	= ces problèmes se sont apaisés puisqu'il n'y a plus eu de réclamations de la part des habitants.

<p>PB 2014 par politique publique, p. 112</p> <p>Pourquoi 60 000 francs à l'association de danse contemporaine (ADC)?</p>	<p>= la situation a été régularisée. L'ADC payait dans un premier temps à la GIM. Comme la situation perdurait, le DCS a décidé de transformer ces montants en subventions en nature. En échange, les prestations qui étaient prises en charge par la GIM ont cessé. Le poste chargé de la conciergerie est géré maintenant par l'ADC.</p>
<p>Situation concernant les locaux mis à la disposition des Montreurs d'images qui n'ont plus de subventions, p. 124</p>	<p>= cette association n'a pas changé d'emplacement mais n'a plus aucun lien avec le département. Actuellement, c'est la GIM qui gère le dossier.</p>
<p>Moulin à danse. A quoi correspond la somme de 10 456 francs (nouvelle gratuité)?</p>	<p>= cette somme concerne le MAD et paie le loyer du nouveau dépôt situé à Châtelaine. Cette somme correspond à une aide au démarrage. Il s'agit d'un pourcentage qui sera dégressif.</p>
<p>Fêtes de Genève: 50 000 francs. Cette somme ne devrait-elle pas être supprimée?</p>	<p>= il s'agit d'une erreur dans la brochure qui sera rectifiée.</p>
<p>Association Ex Machina, la Ville continue de subventionner?</p>	<p>= la Ville soutenait certaines activités mais l'association souhaitait recevoir une subvention pérenne plus substantielle qu'il n'a pas été possible d'accorder. Cette demande a donné le coup de grâce de la collaboration. S'agissant d'une arcade privée, le bail a été remis.</p>

Les amendements

Ariana. Postes demandés

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement: proposition de réduction de 170 132 francs, ligne 301 (traitement du personnel), page 170. Bien que son parti ait pris conscience du déficit prévu au budget de 25 millions et identifié un certain nombre de ressources possibles, il s'agirait de reporter la création de ces deux postes à l'Ariana pour stabiliser les deux personnes en emploi de solidarité.

L'amendement concernant la suppression de 2 postes (1 agent de sécurité et 1 agent de surveillance) correspondant à une réduction de 170 132 francs (traitement du personnel) **est refusé** par 9 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG) contre 4 oui (3 LR, 1 DC) et 2 abstentions (UDC).

PB par service, pages jaunes

Activités culturelles et scientifiques Groupe 365, 3e ligne, p. 105

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement: suppression de la ligne. Il s'agit d'un fonds à disposition du magistrat, mais qui n'est pas sous contrôle d'une commission.

L'amendement concernant la suppression de la 3^e ligne du groupe 365, p. 105 (- 276 000 francs) **est refusé** par 12 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 UDC) contre 2 oui (1 DC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

PB par service, pages jaunes, page 106

Fonds général projet culturel d'agglomération

Nouvelle subvention de 100 000 francs.

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement: suppression de la ligne, toujours dans un souci d'économie et de report d'augmentation et de création de subvention, qui consisterait à d'abord utiliser les ressources disponibles avant de créer un fonds particulier pour des projets culturels d'agglomération.

L'amendement concernant la suppression du fonds général projet culturel d'agglomération (nouvelle subvention de 100 000 francs) **est accepté** par 8 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve).

PB par service, pages jaunes, p. 109

Soutien aux manifestations d'art contemporain

Un commissaire socialiste propose une légère augmentation de la ligne soutien aux manifestations. Il relève que cette ligne n'est pas suffisamment fournie et, toujours dans l'esprit de préserver une certaine flexibilité et pour soutenir des initiatives des acteurs culturels locaux, il propose de faire passer la subvention de 100 000 à 200 000 francs.

L'amendement concernant une augmentation de 100 000 francs de la ligne soutien aux manifestations d'art contemporain **est refusé** par 8 non (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 5 oui (2 EàG, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

PB par service, pages chamois

Subventions en nature, page 122 ss

Fonds images & société

Un commissaire socialiste propose la suppression de cette ligne, dans la mesure où il pense que cette fondation, qui fait par ailleurs du très beau travail, notamment de sensibilisation au sexisme n'a, selon lui, pas besoin d'un local aussi grand et qu'il y a d'autres associations qui cherchent des locaux.

L'amendement concernant la suppression de la subvention en nature pour le Fonds image & société **est refusé** par 4 non (2 EàG, 1 LR, 1 DC) contre 4 oui (2 S, 2 Ve) et 7 abstentions (2 MCG, 2 UDC, 2 LR, 1 S).

PB par service, pages chamois

Subventions en nature, p. 125

Fêtes de Genève,

Un commissaire socialiste propose de supprimer la ligne Fêtes de Genève (– 50 000 francs).

Cet amendement **est accepté** à l'unanimité.

Prise de position et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que l'UDC refusera avec regret ce budget, dans la mesure où son parti se dit satisfait du travail sérieux de M. Kanaan, mais il s'agit malgré tout d'un budget négatif. Il relève par ailleurs que les économies vont être trouvées dans les charges, au niveau des postes et des salaires. Il rappelle que la discussion qui vient d'avoir lieu sur l'Ariana démontre bien que l'on est devant l'Himalaya. Il souligne que le document qu'il a demandé pour avoir une vision d'ensemble des postes du département de M. Kanaan lui a permis d'établir un premier constat concernant les postes de communication. Il se demande si tous ces postes de communication (au Grand Théâtre, dans les musées et même dans les bibliothèques) ne pourraient pas être regroupés pour gagner en efficacité. Il ajoute que le Service de la promotion culturelle permettrait peut-être de regrouper des forces et de favoriser une plus grande transversalité. Il souligne qu'il s'agit d'un survol de la question et qu'il n'a pas de réponse précise, mais qu'il s'agit de quelques raisons sommaires qui font que l'UDC votera contre ce budget.

Un commissaire socialiste annonce que le PS approuve le budget culturel, même s'il le laisse parfois un peu sur sa faim quant aux développements sou-

haités. Il se dit toutefois conscient que le contexte budgétaire laisse moins de marge de manœuvre qu'il y a quelques années. Il ajoute également que le PS a une entière confiance dans le magistrat, qui répond de la manière la plus précise et sérieuse aux questions qui lui sont posées. Il ajoute encore que le budget maintient l'essentiel de l'effort financier et qu'il trouverait pour le moins irresponsable d'anticiper d'éventuelles baisses massives de recettes. Il conclut en disant que la base financière reste saine et solide et que le déficit prévu est loin d'être choquant.

Une commissaire des Verts annonce que le budget sera approuvé parce qu'il maintient au mieux les prestations culturelles et qu'il ne faut jamais oublier qu'un franc investit dans la culture en rapporte trois à la communauté. Elle ajoute également que la culture représente aussi des emplois très importants. Il n'existe pas d'indexation ni pour les associations, ni pour les institutions culturelles et, qu'au vu de l'augmentation de la vie, tout le monde se serre la ceinture. Elle conclut en disant que l'on peut s'estimer heureux que tout soit maintenu au mieux et continue à se développer dans le cadre restreint de ce qui est donné aujourd'hui.

Un commissaire libéral-radical relève tout d'abord qu'il s'agit a priori d'un budget sympathique et acceptable (pas d'augmentations de postes, peu ou pas d'augmentations de subventions). Il relève ensuite que c'est ce qui va se dire dans tous les départements et qu'aucun des cinq magistrats n'a fait la moindre économie. Le PLR n'est pas d'accord avec les propos du PS, dans la mesure où trouver 25 millions d'ici le mois de décembre ne lui semble tout simplement pas raisonnable. Il relève encore que l'on est à 18 mois des élections municipales. Il reconnaît que le budget de M. Kanaan est bien géré. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que les éventuels amendements que les partis pourraient faire proviennent de la part d'un parlement de milice, et que c'est en fin de compte toujours le magistrat qui a le dernier mot. Il ajoute encore qu'il ne veut pas aller couper de manière aléatoire dans le budget. En conclusion, il relève que le PLR souhaite que les magistrats montrent des pistes pour aboutir à des économies, faute de quoi il votera contre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe va s'abstenir de voter le budget, dans la mesure où il s'agit de trouver des arbitrages et qu'il serait souhaitable que les magistrats fassent ce travail, ce qui n'est manifestement pas le cas. Il ajoute par ailleurs que refuser le budget reviendrait à mettre en cause la crédibilité du magistrat, or il se dit parfaitement convaincu par les arguments de M. Kanaan.

Un commissaire démocrate-chrétien annonce que son groupe s'opposera à ce budget. Il rappelle que le magistrat avait habitué la commission à un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas du présent budget qui comporte un certain nombre d'augmentations. Il souligne que ce n'est pas de gâité de cœur que son parti a amené les amendements proposés sur la table, ce qui aurait permis de réduire

le budget de 500 000 francs. Il ajoute que, contrairement aux socialistes, il a fait son travail sérieusement et ne considère pas les 25 millions comme une broutille.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra ce budget, même s'il manque selon lui d'ambition et de vision. Il regrette notamment le report de certains projets importants, comme le Pavillon de la danse qui ne va pas se faire ces deux prochaines années, ou les travaux de rénovation du Grand Théâtre. Il conclut en disant que refuser ce budget de la culture serait un très mauvais signal au jour d'aujourd'hui.

Le budget est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 6 non (2 UDC, 3 LR, 1 DC) et 2 abstentions (MCG).

Annexes au rapport

1. Présentation du PB 2014 par le DCS, 30 septembre 2013
2. Compléments à l'audition du 30 septembre 2013
3. Liste des subventions cantonales à la culture

Autres annexes déposées sur IntraCM

4. Ressources humaines du DCS
5. Critères d'attribution du crédit d'accès à la culture
6. Comptes Pertes et profits de la scène Ella Fitzgerald (SEF)
7. Organigrammes Grand Théâtre de Genève (GTG)
8. Action intermittents, bilan et comptes PP 2012
9. Musique ancienne et classique, rapports d'activités
10. A) Saint Gervais Genève, le Théâtre, les comptes 2012
B) le programme 2013-2014



Département de la culture et du sport

PR-1035

Audition du 30 septembre 2013 PB-2014

Commission des arts et de la culture Conseil municipal

PR-1035

Département de la culture et du sport

Déroulement

1. Objectifs de politique culturelle 2014
2. Demandes au PB 2014
3. Budget et RH DCS
4. Institutions
5. Subventions
6. Infrastructures



1. Objectifs de politique culturelle en 2014

A) Projets de réforme

- Assurer le suivi des Etats généraux des musées (politique muséale)
- Développer et valoriser les activités culturelles « hors murs »
- Valoriser les collections du FMAC et renforcer ses actions de médiation auprès des publics
- Assurer le suivi de l'étude comparative et prospective du GTG
- Initier une démarche de valorisation de l'économie créative
- Assurer le suivi des Rencontres théâtrales
- Assurer le suivi de l'évaluation des dispositifs de sécurité et surveillance des musées de la Ville de Genève
- Mener l'étude interdépartementale sur la gestion des insécurités et incivilités en Ville de Genève



1. Objectifs de politique culturelle 2014 (suite)

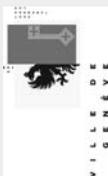
B) Construction/rénovation d'infrastructures culturelles

En cours:

- GTG - dépôt du crédit de réalisation
- MAH - dépôt du crédit de réalisation
- Rénovation partielle de la Bibliothèque de la Cité
- Construction du Carré-Vert
- Pavillon de la danse - préparation du dépôt du crédit de réalisation
- Nouvelle Comédie - préparation du dépôt du crédit de réalisation et consolidation du partenariat avec le Canton

Inaugurations:

- Cave 12: inauguration le 21 novembre 2013
- MEG: inauguration octobre 2014
- Alhambra: inauguration décembre 2014



Département de la culture et du sport

PR-1035

2. Demandes au PB 2014

SERVICE	CHAP	DESCRIPTION	POSTES	TOTAL
MEG	30	6 postes d'agent-e de surveillance et de sécurité et un poste de médiateur-trice	7.0	+ 300'535
ARIANA	30	Régularisation des personnes en emploi de solidarité (EdS) (dont 1 poste sans impact budgétaire)	2.0	+ 170'132
SAT	30	Poste de régisseur-se pour la réouverture de l'Alhambra	0.5	+ 21'038
SEC	30	Poste d'auxiliaire pour la réalisation des projets dans l'espace public		+ 50'000
CJB	30	Mise en œuvre du projet VETTRA (achat de vêtements de travail)		+ 40'000
SEC	31	Valorisation des collections du FMAC et actions de médiation auprès des publics		+ 100'000
MAH	31	Sortie progressive du système des personnes en emploi de solidarité (EdS) – Sécurité privé		+ 265'024
MEG	31	Budget complémentaire pour le nouveau Musée d'ethnographie à Carl-Vogt		+ 1'215'000
SEC	36	Création d'un fonds général de soutien aux projets culturels de l'agglomération		+ 100'000
SEC	36	Ouverture de l'Alhambra : nouvelle subvention		+ 110'000
TOTAL			9.5	+ 2'371'729



2. Demandes au PB 2014 (suite)

A) Réouverture du Musée d'ethnographie

Ancien MEG	Nouveau MEG
<ul style="list-style-type: none"> • Environ 750m² d'espaces d'exposition divisés en salles de 58 m² et couloirs • Bibliothèque avec 12 places de travail • Atelier de médiation dans un préfabriqué • Pas de cafétéria • Un auditoire de 50 places • Pas de boutique • Ateliers de montage vêtustes 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'exposition et de médiation (boîte noire) de 2050m² sans murs fixes ni piliers et de plain-pied • Bibliothèque-médiathèque avec 50 places de travail, postes multimédia et bornes d'emprunt et retour des livres • Atelier de médiation équipé • Café-restaurant de 32 places • Trois auditoires : 1 x 250 et 2 x 50 places • Boutique-librairie • Ateliers de montage aux normes • Centrale de sécurité



Département de la culture et du sport

PR-1035

2. Demandes au PB 2014 (suite)

B) Réouverture de l'Alhambra

Ancienne salle

- **450 places**
- Avant-corps du bâtiment: mixte bureau + public
- Manque de place pour locaux techniques, loges, dépôts et administration
- Infrastructure de la salle vétuste

- Environ **100 soirées par an**

- Gestion de la salle par le SAT

Nouvelle salle

- **750 places**
- Avant-corps du bâtiment dédié au public
- Annexe construite derrière la scène pour: locaux techniques, loges, dépôts et administration
- Plancher mécanisé intégré qui permet une utilisation modulable de la salle
- Passerelle technique suspendue
- Objectifs: **150 soirées en 2014 et progression pour la suite**
- Coordination agenda culturel, personnel de salle, articulation avec le café-restaurant confiée à une association ou indépendant sur mandat de 4 ans renouvelable (cf: SEF)



2. Demandes au PB 2014 (suite)

C) Emplois de solidarité

Décision du Conseil administratif du 13 juin 2012:

Sortie progressive et socialement responsable du système des personnes en EdS employées dans le cadre des missions et prestations municipales.

- A compétences égales, traitement prioritaire des candidatures des personnes en EdS
- Mise en place d'un programme de formation individualisé
- En cas de départ d'une personne en EdS, autorisation du CA de le remplacer par un auxiliaire ou de la sécurité privée (à la place du recrutement d'une nouvelle personne en EdS)



Département de la culture et du sport

PR-1035

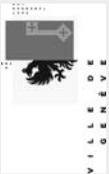
2. Demandes au PB 2014 (suite)

C) Emplois de solidarité (suite)

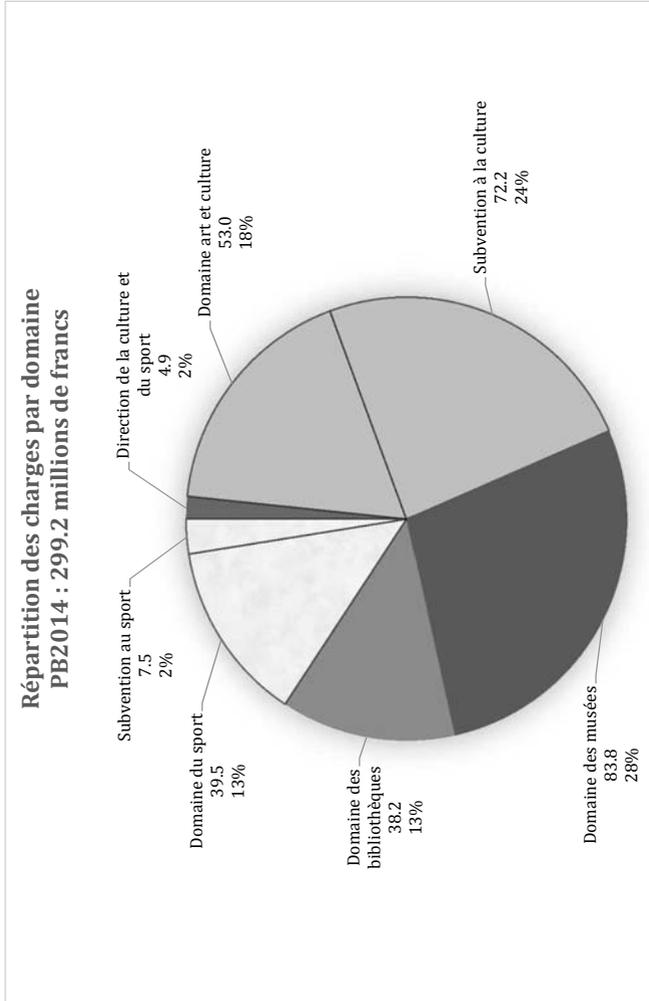
INSTITUTION	ÉTAT AU 31 MAI 2012	ÉTAT AU 17 SEPTEMBRE 2013	DEMANDES PB 2014
Ariana	4 personnes	2 personnes	0
MHN	3 personnes	2 personnes	2 personnes
MEG	2 personnes	2 personnes	0
MAH	14 personnes	13 personnes	9 personnes
BMU	13 personnes	10 personnes	10 personnes
BGE	4 personnes	3 personnes	3 personnes
TOTAL	40 personnes	32 personnes	24 personnes

PR-1035

Département de la culture et du sport



3. Budget et RH DCS



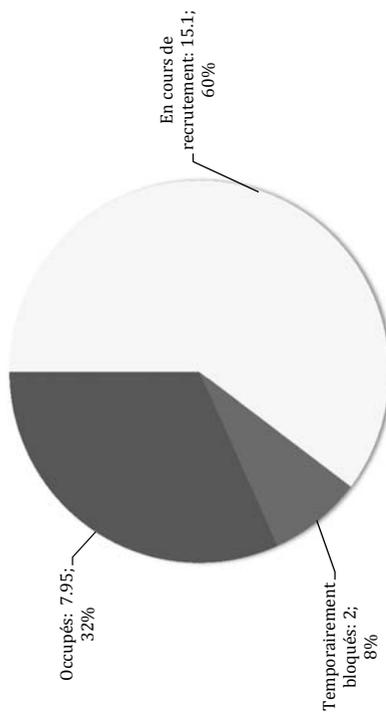


3. Budget et RH DCS (suite)

RH

- Nouveaux postes au PB 2014: + 9.5 postes
- Postes vacants au 17 sept 2013 (base de données SAP): 25.05 ETP
Dont postes recrutés ou en cours de recrutement: 23.05 ETP

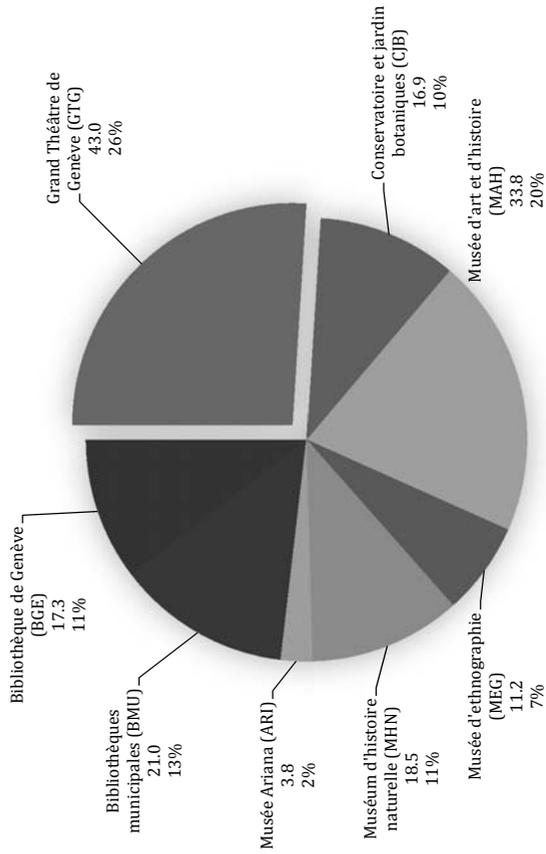
Etat des postes vacants - B 2013 (ETP) Etat au 17 sep. 2013





4. Institutions

Répartition des charges par institutions culturelles
PB2014 : 165.5 millions de francs

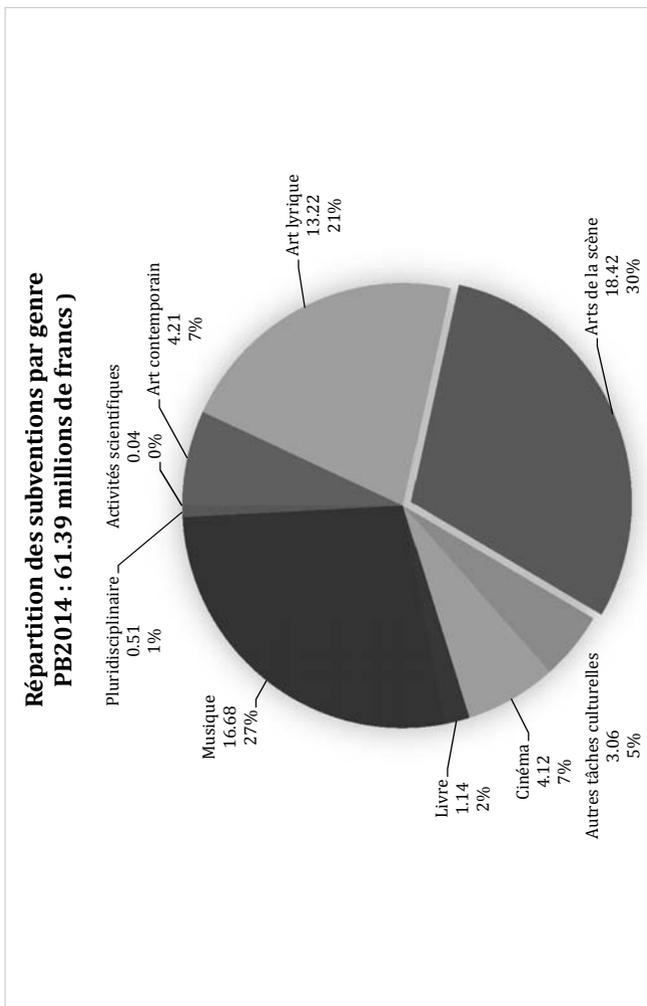


PR-1035

Département de la culture et du sport



5. Subventions

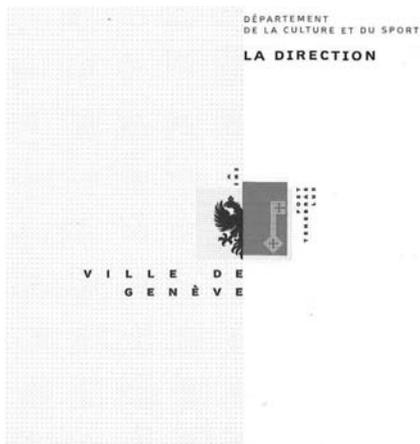




6. Infrastructures

Modifications majeures entre 8ème et 9ème PFI:

- Salle polyvalente du Carré-Vert (opération figurant sous St-Georges 21 petite enfance et équipements scolaires): report dépenses dès 2017 (à la place de 2015)
- Rénovation et agrandissement du MAH: report dépenses dès 2016 (à la place de 2015)
- Construction de la Nouvelle Comédie: report dépenses dès 2018 (à la place de 2015)
- Construction du pavillon de la danse: report dépenses dès 2018 (à la place de 2017)
- Maintien de la rénovation et agrandissement du Grand Théâtre dès 2015 (motion du CM)



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts et
de la culture

Genève, le 4 octobre 2013

Objet

PB – 2014 : Compléments demandés lors de l'audition du 30 septembre 2013Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,La Directrice
Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 19 septembre dernier, relative au projet de budget 2014, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Ressources humaines du Département de la culture et du sport :Vous trouverez en *Annexe 1* les organigrammes de l'ensemble des services culturels du département, avec les Equivalents temps plein (ETP) à ce jour pour les postes fixes.

A noter que parfois, les ETP des services ne correspondent pas précisément aux postes inscrits au budget 2013, ni à ceux figurant au projet de budget 2014. Ceci est dû au fait que le calcul des ETP établi par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève est réalisé en avril. Ainsi, dans l'intervalle, certains transferts, transformations de postes, modifications des taux d'activité ont pu avoir lieu.

2. Subventions allouées par le Canton aux institutions/ associations culturelles :Vous trouverez en *Annexe 2* les subventions nominales culturelles figurant au projet de budget 2014 du Canton.**3. Mesures d'accès à la culture**Vous trouverez en *Annexe 3* les mesures d'accès à la culture.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3473

PB – 2014 : Compléments demandés lors de l'audition du 30 septembre 2013

4. Civilistes employés au DCS :

Aujourd'hui, 11 civilistes sont actifs au sein du département.

Vous trouverez ci-dessous leurs services et périodes d'engagement :

Libellé unité structurelle	Date début	Date fin
MEG - Médiation culturelle et scientif.	08.04.2013	20.11.2013
MAH - Musée d'art et d'histoire	15.04.2013	01.11.2013
BGE - Centre d'iconographie genevoise	03.06.2013	22.11.2013
BGE - Administration	29.07.2013	29.11.2013
BGE - Administration	05.08.2013	04.10.2013
FMAC - Fonds municipal art contemporain	02.09.2013	08.10.2013
CJB - Jardin	02.09.2013	28.02.2014
BMU - Etudes et projets	16.09.2013	11.10.2013
MAH - Musée d'art et d'histoire	16.09.2013	20.12.2013
MAH - Musée d'art et d'histoire	30.09.2013	09.11.2013
ARI - Musée Ariana	30.09.2013	25.10.2013

5. Fondation St-Gervais Genève

Vous trouverez en *Annexe 4* les comptes 2012 et la programmation de la saison en cours.

6. Fonds intermittents

Vous trouverez en *Annexe 5* le rapport d'activités du Fonds intermittents pour l'année 2012.

7. Attributions de la ligne Musique ancienne

Vous trouverez en *Annexe 6* le détail des attributions de la ligne Musique ancienne (subventions de CHF 154'600.- et les comptes 2012 des tiers subventionnés.

8. Association de soutien à la musique vivante (ASMV) – comptes SEF

Vous trouverez en *Annexe 7* les comptes de l'association ASMV pour l'année 2011 en ce qui concerne la subvention relative à la Scène Ella Fitzgerald (SEF). Les comptes 2012 sont actuellement en cours d'analyse et vous seront remis dans les meilleurs délais.

9. Coopération avec la Bibliothèque de Champ-Dollon

La reprise de l'activité bibliothéconomique a été effectuée par la Prison de Champ-Dollon en 2013.

En effet, le 1er février 2011, Patrice Mugny annonçait la fin de la convention liant les Bibliothèques municipales (BM) à la Prison de Champ-Dollon dans le cadre de la gestion de sa bibliothèque. Cette fin de convention avait été décidée suite au refus du Département de la sécurité cantonal d'examiner une nouvelle répartition des prestations mieux adaptée aux conditions carcérales qui avaient évoluées depuis 1998, date de signature de la convention, notamment en ce qui concerne le nombre de détenus.

Afin de répondre à une phase de transition souhaitée par le Département de la sécurité, un protocole de collaboration a été signé en janvier 2012 par Madame Isabel RoCHAT, Conseillère d'Etat, et Sami KANAAN, permettant la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de cette année, et facilitant ainsi la reprise de l'activité par la Prison en 2013.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

PB – 2014 : Compléments demandés lors de l'audit du 30 septembre 2013

Les gardiens désignés à ce service ont été accompagnés et formés par les collaborateurs des BM. Quatre séances ont permis de jalonner ce travail tout au long de ces derniers mois. La direction des BM, l'équipe des gardiens de la Prison, ainsi que la direction du département de la culture et du sport ont animé ces rencontres afin de définir et de mettre en œuvre conjointement ces modalités de coopération.

L'accompagnement et les formations délivrées par les BM ont ainsi permis une reprise complète des activités de la bibliothèque par les gardiens responsables de ce service. Toutefois, les BM demeurent à disposition de la bibliothèque de la Prison en tant que partenaire professionnel, à travers des échanges d'informations et des possibilités de stages.

10. Participation de l'ACG au financement du Bibliobus

Le financement des Bibliobus a été budgété à CHF 1'095'844.- pour l'année 2014.

CHF 69'302.- sont assurés par le Ville de Genève. Ce montant correspond au financement du Service à domicile en Ville de Genève pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Le fonds intercommunal finance CHF 555'439.- et les autres communes, séparément, prennent en charge CHF 471'103.-.

Enfin, j'ai bien pris note de votre suggestion de présenter les répartitions budgétaires relatives aux trois missions de création, diffusion et conservation. Elle sera retenue, dans la mesure du possible, pour une prochaine présentation du projet de budget.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces réponses, et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

Annexes mentionnées

République et canton de Genève

Projet de budget 2014

Tome

1

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dep	LIBELLÉ	UAF	Mécanisme	Lot	Echelon	PROJET DE BUDGET 2014	VARIATION PB 2014 / B 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
dans	Subventions suite à des épiphyties	af	non			25000	-	25000	1562,00
dans	Programme de prévention des accidents par mesure	af	non			20000	-60000	20000	150000,00
dans	Fondation Habitat	af	non			61000	1000	60000	56911,00
dans	Fondation sécurité des patients	ns	non			25000	25000	29200	
dans	Programmes intercantonaux K03	ns	non			53200	88,7%	34000	32040,05
dans	Interrassociation de sauvetage	ns	non			42000	81000	40000	7244,00
dans	ISOPTH	ns	non			40000		40000	17029,04
dans	Observatoire de la santé	ns	non			18000		18000	11200,00
dans	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns	non			15000		15000	50000,00
dans	Onex santé	ns	non						
L01 Développement et soutien à l'économie						14735'100	-340'000	15075'100	14908'598,61
dans	Fondation aide aux entreprises FAE	ind	non	L 10871 2015		6566000	-44000	6600000	676858,22
dans	Office de promotion industrielle OPI	ind	non	L 10871 2015		1609000	-36000	1645000	1645000,00
dans	Ecosion S.A.	ind	non	L 10869 2016		1500000		1500000	1500000,00
dans	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	af	non	L 10871 2015		1971000	-89000	2040000	1297915,00
dans	Compagnie générale de navigation CGN	af	non	PL 11267 2018		2150000		2150000	1988897,00
dans	Action en faveur de l'économie genevoise	af	non			30000	-39400	34000	174663,44
dans	Association pour le développement économique (GENELEM)	af	non			125000	-35000	110000	125000,00
dans	Fondation la Maison du Créateur Entrepreneuriale	af	non			25000		25000	150000,00
dans	Action de promotion économique	ns	non			3750000	-25000	3750000	
dans	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns	non			25000		25000	11000,00
dans	Léonardo	ns	non			13500		13500	13260,00
dans	Office national du tourisme	ns	non			5000		5000	
dans	Phx. Michel Baretig	ns	non			4000		4000	
dans	Office suisse d'expansion commerciale	ns	non						767085,00
dans	Divers subventions	af	non						518,66
dans	Participation aux actions de l'OSEEC	ns	non			76900	-100,0%	76900	
dans	Fédération romande des consommateurs, section genevoise	ns	non			-	-15800	15800	15800,00
N01 Culture						64'153'310	722'196	63'431'114	62'608'175,86
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	ind	oui	L 10760 2014		13796081	-37'473	13764081	14058363,00
dip	Conservatoire de musique de Genève	ind	oui	L 10760 2014		104107189	-33210	10443399	10586370,00
dip	Institut Jacques-Daloz	ind	oui	L 10760 2014		4'951'967	-16'289	4'989'256	4446'704,00
dip	Ecoles accreditées - Fondation ETM	ind	non	L 10760 2014		920913		920913	929605,00
dip	Ecoles accreditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. travail	ind	non	L 10760 2014		137220		137220	429'252
dip	Ecoles accreditées - Espace Musique	ind	non	L 10760 2014		46200	154'168	46200	448'008,00
dip	Ecoles accreditées - Espace Musical	ind	non	L 10760 2014		371785		371785	374'993,00
dip	Ecoles accreditées - Studio Koraly	ind	non	L 10760 2014		320'359		320'359	322'418,00
dip	Ecoles accreditées - Ondine Genevoise	ind	non	L 10760 2014		238'085		238'085	240'313,00
dip	Ecoles accreditées - Ecole de Danse de Genève	ind	non	L 10760 2014		236'915		236'915	237'935,00
dip	Ecoles accreditées - Accademia d'Archi	ind	non	L 10760 2014		202'194		202'194	204'055,00
dip	Ecoles accreditées - Atelier Danse Marion Helle	ind	non	L 10760 2014		115'142		115'142	116'013,00
dip	Association pour la danse contemporaine (ADC)	ind	non	L 10851 2013		400000		400000	370000,00
dip	Association pour la danse contemporaine (ADC)	ind	non	L 10851 2015		50000		50000	450'000,00
dip	Fondation la Bible - Festival de Genève	af	non	L 10861 2015		50000		50000	450'000,00
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco	af	non	L 11009 2015		1350000	50000	1300000	1100000,00
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	af	non	L 11009 2015		850000	150000	700000	557000,00
dip	Fondation Bodmer	af	non	L 11009 2015		700000	100000	600000	500000,00
dip	Fédération des écoles de musique	af	non	PL 11087 2016		297000		297000	297000,00

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

3477

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dep	libellé	LAF	Mic.Sal	Lai	Echém co	PROJET DE BUDGET 2014	VARIATION PB 2014 / B 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012	
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	non	PL	11093	2016	-	2'600'000	2'600'000.00	
dip	Fondation d'art dramatique	af	non	PL	11093	2016	-	2'450'000	2'450'000.00	
dip	Théâtre Am Stram Gram	af	non	PL	11093	2016	-	892'000	892'000.00	
dip	Théâtre des Fraternités de Genève	af	non	PL	11093	2016	-	350'000	350'000.00	
dip	Théâtre du Loup	af	non	PL	11093	2016	-	350'000	350'000.00	
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	non	PL	11094	2016	-	9'500'000	9'500'000.00	
dip	Orchestre de chambre de Genève	af	non	PL	11094	2016	-	760'000	760'000.00	
dip	Contrechamps	af	non	PL	11094	2016	-	450'000	450'000.00	
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée	af	non	PL	11094	2016	17'200	5.9%	292'800	450'000.00
dip	Concours de Genève	af	non	PL	11094	2016	50'000	20.0%	250'000	292'800.00
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum	af	non	PL	XXXXX	2016	125'000	6.3%	2'000'000	2'500'000.00
dip	Soutien à la création indépendante +	af	non	PL	XXXXX	2016	-	150'000	1'500'000.00	
dip	Soutien à la création indépendante +	af	non	PL	XXXXX	2016	-	1'000'000	1'000'000.00	
dip	Soutien à la diffusion +	af	non	PL	XXXXX	2016	65'000	7.2%	903'811	1'000'000.00
dip	Soutien à l'écrit +	af	non	non	non	non	250'000	-	200'000.00	200'000.00
dip	Fonds de soutien à l'écrit	af	non	non	non	non	200'000	-	199'690	200'000.00
dip	Théâtre du Grütli	af	non	non	non	non	189'250	-	189'250	189'250.00
dip	Théâtre Saint-Gervais	af	non	non	non	non	192'500	-	192'500	192'500.00
dip	Festival boue écrans	af	non	non	non	non	180'000	-	180'000	180'000.00
dip	Aide aux bûches jeunes	af	non	non	non	non	150'000	-	150'000	150'000.00
dip	Ateliers de théâtre jeunes	af	non	non	non	non	150'000	-	150'000	150'000.00
dip	Teatro Melandro	af	non	non	non	non	150'000	-	150'000	150'000.00
dip	Grandes manifestations +	dip	non	non	non	non	150'000	-	150'000	150'000.00
dip	Ateliers d'ethnomusicologie	dip	non	non	non	non	129'350	-	129'350	129'350.00
dip	Institut National Genevois	af	non	non	non	non	115'272	-	115'272	115'272.00
dip	Culture et Renzoïte	af	non	non	non	non	105'000	-	105'000	105'000.00
dip	Association Quart Genève Zurich	dip	non	non	non	non	97'500	-	97'500	97'500.00
dip	Ecole et quartier Vincox	af	non	non	non	non	67'000	-	67'000	67'000.00
dip	Rencontres internationales de Genève	af	non	non	non	non	62'680	-	62'680	62'680.00
dip	Mercato - ateliers de théâtre	af	non	non	non	non	30'121	-	30'121	30'121.00
dip	Mercato - ateliers de théâtre / restitution subvention en fin de contrat - SCC culture	af	non	non	non	non	222'000	-	213'295.56	213'295.56
dip	Bourses et résidences	ns	non	non	non	non	84'370	-	84'370	84'370.00
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP	pp	non	non	non	non	478'900	-	478'900	538'383.30
dip	Remboursement des écologies de musique	pp	non	non	non	non	300'000	-	300'000	300'000.00
dip	Intrants du spectacle	pp	non	non	non	non	172'000	-	194'125.00	194'125.00
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp	non	non	non	non	-	-	-	-
N02 Sport et loisirs								2'177'289	1'882'151.90	
du	Association Genève Page	af	non	PL	11135	2016	-	760'000	675'000.00	
dip	Genève Futur Hockey	af	non	PL	11278	2016	-	485'000	500'000.00	
du	Fondation du Stade de Genève	af	non	non	non	non	375'000	-	339'976.00	339'976.00
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors	af	non	non	non	non	341'070	-	341'070	180'000.00
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	af	non	non	non	non	-	-	-	-
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois								1'894'000	3'001'521.00	
du	OPFS Subvention aux institutions privées	af	non	non	non	non	400'000	-	400'000	611'469.00
du	Frais d'entretien du musée de la Ville de Genève	af	non	non	non	non	32'000	-	32'000	32'000.00
du	OPFS Subventions aux musées de la Ville de Genève	af	non	non	non	non	17'040'000	-	17'040'000	21'948'634.00
du	OPFS Subventions aux personnes physiques	ns	non	non	non	non	400'000	-	400'000	21'948'634.00
du	OPFS Subvention aux communes	ns	non	non	non	non	-	-	-	554'118.00

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Dept	LIBELLÉ	Projet de Budget 2014
H03 Sécurité civile		
DIM	Protection civile divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéleo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150
H08 Droits humains		
DSPE	Diverses associations féminines	88'000
	Association pour les archives de la vie privée	30'000
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000
	Autres divers non connus à ce jour	10'000
J01 Transports et mobilité		
DIME	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Route	50'000
	Suisse Mobile	23'000
J02 Infrastructures routières et de transports publics		
DIME	Génie civil - subventions diverses	60'000
	Caddie Service	60'000
N01 Culture		
DIP	Soutien à la création indépendante	1'545'000
	Théâtre de l'Usine	100'000
	Compagnie La Ribot	80'000
	Association Sturmfrei	80'000
	Gli Angeli	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	1'205'000
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	Association Dreams come true	80'000
	Compagnie Alias	160'000
	Compagnie Gilles Jobin	170'000
	L&N Production - Compagnie 7273	80'000
	Compagnie Greffe	80'000
	Neopost Ahrmt - Footwa d'Imobilité	80'000
	Association STT	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	250'000
DIP	Soutien à la diffusion	966'870
	Cave 12	60'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	906'870
DIP	Grandes manifestations	150'000
	Association Sirocco	70'000
	Festival Archipel	80'000
DIP	Soutien à l'écrit	966'870
	Fondation pour l'Ecrit	200'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	766'870
P01 Etats-majors		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	214'543
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	65'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	149'543

Séance du 16 octobre 2013

Le président accueille M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de ses cadres, à savoir M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que M. Gianni Dose, responsable du Contrôle interne et gestion, et M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement. Il salue en outre la présence de M. Jean-Philippe Haas, président de la CARTS, et de M^{me} Marie-Pierre Theubet, rapporteuse.

Le président donne la parole à M. Kanaan en vue de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2014 en ce qui concerne la partie culture du département dont il a la charge.

M. Kanaan expose le projet de budget 2014 pour la partie culture à l'aide d'un support visuel revêtant la forme d'une présentation PowerPoint, dont une version papier est distribuée aux commissaires.

M. Kanaan présente tout d'abord les objectifs de politique culturelle en 2014. On a récemment tenu les états généraux des musées, étant précisé que cela concernait tant les musées publics que privés. L'objectif consiste à développer une politique muséale commune pour les institutions muséales du Canton, notamment dans le sens d'une plus grande créativité dans la manière d'aborder les publics qui ne s'intéressent pas forcément aux musées a priori. Il s'agit de contribuer à attirer un public visiteur et, subséquentement, au rayonnement de la Ville de Genève. Cela fera l'objet d'un document qui sera présenté au Conseil municipal dans les mois suivants.

Ensuite, eu égard au constat qu'il a pu dresser de la richesse du tissu culturel, il lui a paru important de sortir des murs au sens générique, c'est-à-dire sortir des habitudes ainsi que des cercles et des lieux habituels en développant et en valorisant les activités culturelles hors murs, de même qu'au moyen d'alliances entre les domaines culturel et sportif, à l'image du festival de sports urbains par exemple. Il met aussi en lumière qu'il sied de valoriser les collections du FMAC et de renforcer ses actions de médiation auprès des publics. En effet, de trop nombreuses œuvres demeurent entreposées dans un dépôt.

On a en outre initié, en collaboration avec le Canton, l'Association des communes genevoises (ci-après ACG), le Cercle des amis du Grand Théâtre et la Fondation du Grand Théâtre, une étude prospective pour l'avenir du Grand Théâtre afin de déterminer comment le positionner comme scène de référence et, surtout, les impacts d'une telle entreprise en matière de stratégie par rapport au public et au positionnement artistique, ainsi qu'en termes de partenariats public / privé. Il informe que cette étude comparative et prospective est à bout touchant. Il en

découle que l'année 2014 sera consacrée à la déclinaison de l'étude en actes concrets.

De plus, on projette d'initier une démarche de valorisation de l'économie créative. Il s'agit d'un concept qui s'avère encore relativement méconnu à Genève, suivant lequel on soutient au sens large toute personne qui contribue à l'activité économique par le biais d'un acte dans le domaine culturel au sens large, y compris dans le secteur privé. Il cite notamment les indépendants actifs dans les arts numériques ou dans les domaines du design et de la mode. Il souligne à cet égard la plus-value que cela apporte dans la qualité de vie urbaine, dans le tissu social. Il témoigne à ce propos de son intérêt quant aux expériences zurichoises et bâloises en la matière. Il précise néanmoins que cela se trouve encore en phase exploratoire et qu'il fournira de plus amples détails ultérieurement.

Il indique aussi que les rencontres théâtrales ont eu lieu jusqu'au printemps précédent. Il évoque enfin deux sujets qu'il qualifie plutôt de gestion, à savoir le suivi de l'évaluation du système de surveillance des musées qui s'achèvera à la fin de l'année 2013, d'une part, et le fait qu'il initie conjointement avec ses collègues M. Barazzone et M^{me} Alder un état des lieux concernant les dispositifs de gestion des insécurités et incivilités en Ville de Genève, en vue d'apprécier comment les différents corps concernés, des travailleurs sociaux hors murs et des Unités d'action communautaire à la police, en passant par l'Unité de sécurité préventive, d'autre part. Il souligne que l'on continue par ailleurs à travailler dans les domaines du cinéma, de la littérature, de la musique actuelle et des manifestations. Il mentionne entre autres la Nuit des musées, dont la première édition a eu lieu en 2013 et qui sera reconduite et amplifiée en 2014.

M. Kanaan signale que la problématique des infrastructures va beaucoup occuper le département en 2014, de même que le Conseil municipal. Il met en exergue que la construction du dépôt patrimonial au Carré-Vert, lequel accueillera les collections des musées de la Ville suivant la volonté exprimée par le Conseil municipal, a commencé. Est aussi inscrit à l'ordre du jour le crédit de rénovation partielle de la Bibliothèque de la Cité à cause d'une chute de meubles ayant d'ailleurs entraîné une blessure légère d'une collaboratrice. Deux crédits de réalisation importants sont en outre en phase de finalisation, à savoir ceux afférents respectivement au Grand Théâtre et au Musée d'art et d'histoire. Ceux-ci devraient parvenir à la commission très prochainement. Il indique encore que les résultats du concours concernant le Pavillon de la danse ont été publiés. Il cite enfin évidemment la Nouvelle Comédie, laquelle fait l'objet d'une négociation serrée avec le Canton en ce qui a trait aux modalités du partenariat. Il ajoute que des inaugurations sont également prévues. La Cave 12, sous l'HEPIA, sera inaugurée le 21 novembre 2013. L'inauguration du Musée d'ethnographie (ci-après MEG) aura quant à elle lieu à la fin du mois d'octobre 2014, suivie de celle de l'Alhambra au mois de décembre 2014.

M. Kanaan se penche ensuite sur les demandes chiffrées dans le cadre du projet de budget 2014 concernant la partie culture de son département. Sept postes sont demandés pour le MEG, à savoir six postes d'agents de surveillance et de sécurité ainsi qu'un poste de médiateur. On demande aussi un budget complémentaire de fonctionnement pour le nouveau MEG. De plus, dans le cadre de la régularisation progressive en ce qui a trait aux emplois de solidarité (ci-après EdS), des moyens doivent être engagés afin de poursuivre le processus désengagement progressif et socialement responsable. Il note que le Jardin botanique est l'un des services qui bénéficie du projet Vettra. S'agissant de l'Alhambra, il certifie que l'on a calculé au plus juste. Il cite également deux projets de médiation, soit la valorisation des collections du FMAC, d'une part, et les soutiens aux projets culturels de l'agglomération, d'autre part.

M. Kanaan revient plus en détail sur le MEG. Renvoyant à la page 6 du support visuel, il attire l'attention sur le fait que le nouveau MEG possède une surface trois fois supérieure à l'ancien. La bibliothèque passe de 12 places de travail à cinquante, de surcroît mieux équipées. Il signale à cet égard que les mutations du quartier vont entraîner la présence de plusieurs instituts universitaires qui travaillent avec le MEG. Cela s'avère ainsi profitable pour l'ensemble de la dynamique dans ce domaine. Il y aura aussi désormais un vrai restaurant ainsi qu'une boutique-librairie. Les ateliers de montage seront aux normes, contrairement à l'état de vétusté existant, et une centrale de sécurité sera mise en place. Il précise qu'il s'agit de la dernière phase d'augmentation du budget. Il met en exergue que tous les chiffres ont été annoncés intégralement dans la proposition complémentaire qui a été votée au printemps précédent sur l'investissement.

Il se penche aussi sur l'Alhambra, mettant en lumière que la nouvelle salle comptera 750 places au lieu des 450 s'agissant de l'ancienne. Le plancher sera modifié et rendu modulable en fonction du type de spectacle. Il explique que le Conseil municipal avait émis le souhait de 250 soirées annuelles. Au vu de l'impact budgétaire, on a opté pour 150 soirées en 2014, étant entendu que ce chiffre a vocation à augmenter par la suite. Un poste de gestion technique est requis, en sus d'une subvention au bénéfice d'une association à constituer. L'idée réside dans un renouvellement chaque cinq ou six années afin de laisser le temps de développer une action sans pour autant que cela ne s'inscrive sur le très long terme.

M. Kanaan s'intéresse en outre spécialement à la problématique des EdS. Il relève tout d'abord que la décision du Conseil administrative, en date du 13 juin 2012, s'avère antérieure au débat. Convaincu qu'il est inconcevable que le même métier soit exercé à la fois par des fonctionnaires et par des personnes employées en EdS, il appelle au désengagement progressif et socialement responsable du système des personnes en EdS employées dans le cadre des missions et prestations municipales. Il informe que les candidatures des personnes en EdS

sont dans ce contexte examinées en priorité lorsqu'il y a des opportunités sur des postes de départ à la retraite ou d'auxiliaires, étant entendu que l'on a toujours été très transparent quant au fait qu'il n'existe néanmoins aucune garantie d'engagement. De plus, on a pris le relais des associations qui, formellement, sont les employeurs et qui ont manqué à leurs obligations. On a ainsi mis en place un programme de formation et de suivi car celui-ci faisait défaut, contrairement à la visée initiale du projet.

Il assume qu'au Musée d'art et d'histoire, on ne remplace pour l'instant pas les partants par des postes fixes puisque le système évoluera avec le chantier et que le nouveau système de surveillance reste à élaborer. En revanche, à l'Ariana, on demande deux postes, ce qui permettrait de régulariser les deux dernières personnes qui y sont employées en EdS, lesquelles ont fait leurs preuves. En termes budgétaires, cela n'équivaut qu'à la création d'un seul poste puisque le coût actuel des deux EdS permet de financer un des deux postes. Il souligne en outre que l'on dénombrait quarante personnes employées en EdS au 31 mai 2012 tandis que leur nombre a chuté à 32 au 17 septembre 2013, étant précisé que la plupart des personnes ont été réinsérées. Il ajoute que si le projet de budget pour l'exercice 2014 est accepté en l'état des demandes, alors on ne comptera plus que 24 EdS. Rappelant que le taux de réinsertion des EdS au niveau cantonal ne dépasse pas un taux de 11%, il se félicite que la stratégie mise en œuvre par la Ville de Genève permet d'atteindre un taux supérieur à 50%.

S'agissant du FMAC, il a été interpellé par le fait que des milliers d'œuvres de la collection dorment au dépôt, alors que le Conseil municipal a voté, dans le cadre du soutien aux artistes genevois, le fait que le compte bilan du FMAC serve à assurer ce soutien. Il s'agit de l'une des formes de soutien apporté aux artistes contemporains, jeunes ou moins jeunes, actifs à Genève.

Parallèlement, il appelle de ses vœux le développement de projets pilotes en vue d'aller à la rencontre de nouveaux publics, à l'instar des projets pilotes déjà développés concernant des crèches, notamment la Madeleine, qui ont choisi une œuvre et qui ont impliqué les enfants et les parents. Il existe des opportunités dans les maisons de quartiers, les bibliothèques municipales ou encore les clubs d'aînés. Il s'agit d'une façon d'amener l'art à un public qui ne s'y attend pas forcément.

S'agissant enfin du Fonds général de soutien aux projets culturels de l'agglomération, il met en évidence que de nombreux projets transfrontaliers existent depuis des années. Par exemple, la Bâtie est active depuis plus de vingt ans au-delà de la frontière. Il mentionne aussi des collaborations dans le domaine de la danse ainsi qu'une carte commune pour les usagers des bibliothèques, laquelle rencontre un franc succès. Cependant, on se rend compte qu'il y a des mécanismes de financement qui se développent du côté français, au niveau de la région

Rhône-Alpes. Il faut donc un effet levier, dont on s'est aperçu que l'on pouvait le réaliser, au travers d'un cofinancement. Même avec 100 000 francs, on peut actionner un levier très fructueux sur des fonds régionaux qui sont très appréciables. Il précise que la priorité ne réside pas dans la circulation des artistes, qui se révèlent parfaitement autonomes pour ce fait, mais dans la circulation et la mixité du public. Le partenaire de l'autre côté de la frontière est essentiellement l'ARC, c'est-à-dire le nouveau syndicat mixte des communes qui correspondent environ au Grand Genève, soit incluant les communes limitrophes de Haute-Savoie et de l'Ain, ainsi que les communes du district de Nyon.

Il conclut en indiquant qu'il se tient à disposition pour répondre à toute question, puis il cède la parole à M^{me} Bachmann en vue de l'exposé de données chiffrées.

M^{me} Bachmann affirme que le but principal de la présentation consiste à mettre en exergue les variations entre les budgets 2013 et 2014. Elle rappelle que le budget du département est tout juste inférieur à 300 000 000 de francs. En 2013, il s'élevait à 291 000 000 de francs. L'écart entre les deux budgets est de l'ordre de 7 300 000 francs. Un premier tableau a été élaboré en ce qui concerne les services compétents, soit toutes les augmentations qui sont calculées par d'autres services et imputées dans le budget du département, souvent à la fin de l'année. Sur le montant de 7 300 000 francs de variation, une portion à hauteur de 5 600 000 francs est due aux services compétents.

Il sied de mettre en lumière deux facteurs qui justifient à eux seuls presque 90% de l'augmentation à hauteur de 5 600 000 francs. Le premier facteur réside dans l'augmentation du chapitre 30, soit les ressources humaines, à concurrence de 3 700 000 francs, c'est-à-dire un taux de 51%. Le second facteur primordial réside dans tout ce qui est géré par la Comptabilité générale, à savoir les amortissements, les imputations, les gratuités, etc. Cela se retrouve en contrepartie au niveau des recettes.

En ce qui concerne les ressources humaines (ci-après RH), elle relève avec intérêt que l'application automatique des mécanismes salariaux correspond à 38% du taux global de 51%. Les charges sociales avoisinent quant à elles 500 000 francs. En cumulant les deux, on arrive à 45% de l'augmentation du chapitre RH, étant entendu que l'on ne peut aucunement influencer sur ces éléments, qui résultent de mécanismes précédemment adoptés par le Conseil municipal, et qui sont appliqués d'année en année en se répercutant dans le budget. 6% de l'augmentation totale des services compétents sont liés à des demandes complémentaires de RH, pour un montant de 456 000 francs. Les augmentations au niveau du chapitre 30 concernent uniquement deux cas de figure, soit des demandes de création de postes liées à l'ouverture de nouvelles infrastructures et à la régularisation des EdS.

Relativement aux revenus, elle attire l'attention sur le fait que le département connaît une augmentation de 1 400 000 francs, dont environ 700 000 francs sont dus à des contributions de tiers, c'est-à-dire à la levée de fonds opérée par les institutions culturelles. Le reste concerne principalement des augmentations dans le domaine des gratuités notamment.

M^{me} Bachmann poursuit avec le budget, mais concernant les non compétents, c'est-à-dire les lignes que le département gère directement et sur lesquelles celui-ci a un impact. L'augmentation globale y afférente s'élève à 1 600 000 francs, étant entendu que les RH ne sont pas comprises dans le calcul de ce montant. L'augmentation de 1 600 000 francs est principalement liée à l'augmentation du budget de fonctionnement du nouveau MEG, à hauteur de 1 200 000 francs. A cela s'ajoutent des frais de sécurité privée, en lien avec la sortie des EdS, la valorisation de la collection du FMAC pour 100 000 francs, et un montant semblable pour le chapitre 36 au niveau du département. On a réussi à ramener le montant à seulement 100 000 francs grâce à la diminution d'une subvention unique, à savoir la fin de la manifestation Rousseau.

M^{me} Bachmann signale que, si l'on extrait du budget global la politique culture et loisirs, on atteint un budget de 246 000 francs. Les deux tiers de cette somme servent à financer les institutions culturelles. Elle allègue que la partie la plus importante n'est pas le budget de fonctionnement lié aux frais courant mais aux RH. Elle prend l'exemple du Muséum d'histoire naturelle. Sur un budget global de 18 500 000 francs, 14 600 000 francs sont consacrés au traitement du personnel.

M. Kanaan précise qu'il n'y a pas de subventions dans les institutions culturelles, et que le nombre d'acquisitions se révèle quasi nul.

M^{me} Bachmann termine par la présentation d'un diagramme circulaire exposant la répartition des subventions culturelles par genre. Elle rappelle qu'un tiers du budget de la culture, soit environ 60 000 000 de francs, est dédié aux subventions culturelles. Elle précise que la part dévolue à l'art lyrique concerne le Grand Théâtre. Elle souligne en outre que les arts de la scène bénéficient de 30% de l'ensemble du montant des subventions accordées. Enfin, les subventions dans le domaine de la musique s'avèrent essentielles pour Genève au égard aux grandes institutions qui sont subventionnées, à l'instar de l'Orchestre de Suisse romande.

M^{me} Koelliker informe que sur les 25 grands projets identifiés à partir de 9 000 000 de francs, il ressort des arbitrages que, dans le cadre du 9^e PFI, la construction de la salle polyvalente du Carré-Vert a été reportée. Le Musée d'art et d'histoire a également été reporté d'une année, donc en 2016. L'ouverture du chantier de la Nouvelle Comédie est, quant à elle, reportée à 2018 au lieu de 2015. Le Pavillon de la danse est aussi retardé d'une année. Soulignant que le

8° PFI ne satisfaisant déjà pas le Conseil municipal qui avait émis une recommandation pour que l'on accélère dans la réalisation de cet équipement. De plus, elle mentionne le maintien de la rénovation et de l'agrandissement du Grand Théâtre pour 2015, comme le Conseil municipal l'a appelé de ses vœux à la quasi unanimité en janvier 2013.

Le président remercie M. Kanaan et ses équipes. Il passe ensuite la parole au président de la CARTS, puis à la rapporteuse.

M. Haas met en lumière que la CARTS s'est réunie à deux reprises pour traiter cet objet. On a évidemment auditionné le magistrat, accompagné de ses services, à qui on a demandé beaucoup d'informations. On a obtenu toutes les explications voulues. Il ajoute que l'on a fait quelques amendements. De plus, il certifie que le rapport retranscrit fidèlement la prise de décision des commissaires. Il félicite à cet égard M^{me} Theubet pour l'excellence du travail qu'elle a réalisé.

M^{me} Theubet indique tout d'abord que l'examen du projet de budget pour l'exercice 2014 a occupé la CARTS pendant six heures, et a ainsi donné lieu à 37 pages de procès-verbaux. Malgré ses efforts, elle n'est pas parvenue à rédiger un rapport de moins de 19 pages. Elle indique que les débats ont beaucoup porté sur la question des EdS, plus précisément sur le dispositif, appelé de ses vœux par le magistrat, visant à régulariser au mieux les personnes employées en EdS plutôt que de les envoyer à l'assistance publique. De nombreux aspects ont été abordés, notamment s'agissant des financements privés, dont le calcul s'avère difficile. De plus, on s'est aperçu que les acteurs privés veulent des contreparties, ce qui n'est pas toujours possible dans le domaine culturel. Elle informe en outre les commissaires que six amendements ont été proposés, dont deux seulement ont été acceptés. Elle relève que le budget a été adopté par la majorité de la CARTS. Une demande a toutefois été formulée pour que, les années suivantes, la distinction entre les parties sport et culture soit plus marquée afin de faciliter la lecture du projet de budget. Elle note que toutes les réponses écrites ont bien été apportées. On dénombre ainsi onze annexes. En ce qui concerne le rapport pour le budget général, elle propose de ne joindre que trois annexes. Elle informe qu'elle a demandé que toutes les autres annexes soient publiées en ligne sur l'intra-CM afin de limiter le volume du rapport.

Le président remercie M. Haas et M^{me} Theubet pour leur présentation claire et succincte. Il ouvre le tour des questions.

Un commissaire, réagissant à la page 13 de la présentation PowerPoint, s'étonne d'observer un décalage très important entre 2013 et 2014 concernant le traitement de personnel, annuités, primes de fidélité, allocations enfants, lequel atteint 38%, dans la mesure où le budget n'est a priori pas impacté par les éventuels futurs engagements.

M. Dose rétorque que le pourcentage est calculé par rapport à l'écart. On n'a aucunement accordé une augmentation salariale de 38%.

M^{me} Bachmann précise qu'il s'agit de 38% sur 5 600 000 francs, et non pas 7 300 000 francs.

Une commissaire, en lien avec la page 13 du support visuel présenté, met en exergue qu'elle ne parvient pas à un résultat de 2 700 000 francs.

M. Dose explique que la différence de 456 000 francs résulte du fait que l'on a dissocié les nouveaux postes pour plus de clarté.

Une commissaire pose des questions d'ordre général. Concernant tout d'abord la page 3 du support visuel, elle relève que figure parmi les objectifs politiques culturels 2014 la valorisation des collections du FMAC et le renforcement des actions de médiation de ce dernier auprès du public. Or, cela constitue déjà sa mission. Par conséquent, elle se demande quelles sont les nouveautés en la matière, hormis la promenade des œuvres qui va coûter 100 000 francs.

M. Kanaan répond que la mission historique du FMAC portait sur la commande publique et le soutien à la création. Il souhaite améliorer la valorisation.

M^{me} Keller signale que le Conseil municipal avait demandé la valorisation de la collection. Le projet présenté à l'époque consistait en une exposition sous forme biennale, soit la manifestation d'art contemporain, dans laquelle le FMAC exposait des œuvres de la collection. Cependant, le magistrat a choisi de changer cette façon de procéder. Deux axes sont ainsi développés, à savoir la valorisation de la collection au sein de partenariats, à l'exemple de la présentation commune d'œuvres du FMAC et du FCAC à Artgenève ou du prêt récent d'œuvres à une exposition à Barcelone, d'une part, et la médiation, le travail hors murs, que l'on a dénommé le FMAC mobile, qui consiste à exposer des œuvres dans des lieux inhabituels et atypiques, comme les maisons de quartiers ou les crèches, d'autre part. Le développement de cette médiation constitue assurément une nouvelle mission confiée au FMAC.

La même commissaire demande si les 500 000 francs sont destinés à la gestion du Commun.

M^{me} Keller répond par la négative. Ces fonds sont donnés à des artistes qui viennent mener des projets au Commun, ce qui diffère de la gestion du lieu. Il s'agit en somme de subvention. Cela permet aux artistes et aux curateurs indépendants ainsi qu'aux petites associations qui ont des galeries alternatives ou indépendantes de jouir d'une visibilité au sein du BAC en occupant le Commun, et en ayant une somme allouée pour travailler. Elle précise que les fonds sont en possession du Service culturel puisque le FMAC n'est pas traité isolément par la

commission d'attribution. Il s'agit donc de la gestion de l'ensemble des conseillers culturels, et non pas seulement du FMAC.

M. Kanaan annonce qu'un déménagement du FMAC est potentiellement envisageable, mais pas avant 2017.

La même commissaire voudrait en outre qu'on lui explique précisément ce que signifie l'objectif consistant à initier une démarche de valorisation de l'économie créative.

M. Kanaan argue que cela n'a pas d'impact chiffré sur le budget 2014. Il s'agit d'un travail que l'on conduit de manière très exploratoire. Il se réjouit de constater que Genève connaît un tissu créatif riche et vivant, dont certains ne parviennent pas à être indépendants et à gagner leur vie grâce à leur activité artistique, et sont en conséquence subventionnés. Il invite à cet égard à ne pas opérer de distinction entre les artistes subventionnés et ceux qui vivent des revenus de leur art. Il souligne la plus-value de l'activité subventionnée à la collectivité que Zurich et Bâle ont relevé non seulement en termes économiques, mais surtout en termes d'animation urbaine et de renforcement du lien social. Il affirme en outre que le soutien revêt essentiellement la forme de mise à disposition de locaux ou d'accès à des locaux peu onéreux et de soutien administratif. Il tient à rendre visible ce secteur. Un résumé des développements en la matière dans d'autres villes va être produit, qu'il viendra volontiers présenter à la commission le moment venu. Il précise que la Ville se trouve actuellement en phase d'apprentissage dans ce domaine.

La même commissaire rappelle par ailleurs le fait que le vote relatif au dépôt à Artamis avait eu lieu parce que l'on avait affirmé aux conseillers municipaux que des œuvres stockées au port franc coûtaient 1 500 000 francs et que le dépôt servirait à sortir lesdites œuvres et, partant, à réaliser des économies. Elle s'étonne grandement d'apprendre aujourd'hui que celui-ci va être utilisé comme dépôt pour le MEG. Elle dénonce en conséquence le fait que les élus aient été manipulés dans ce dossier.

M. Kanaan allègue que le dépôt a toujours été annoncé pour toutes les institutions patrimoniales de la Ville.

M^{me} Koelliker confirme l'affirmation de M. Kanaan. Elle précise que les collections du MEG vont quitter le port franc pour rejoindre le Carré-Vert. Le Musée d'art et d'histoire, qui compte plusieurs dépôts loués auprès de tiers, va aussi bénéficier d'espace au Carré-Vert, lequel servira pour cette institution à stocker la collection qui se trouve actuellement à Charles-Galland, soit les œuvres les plus prestigieuses. Il convient de les abriter pendant la durée du chantier. De plus, la bibliothèque de Genève, qui loue également des dépôts au Seujet, pourra transférer ses collections au Carré-Vert. Elle cite aussi le FMAC qui loue actuellement

deux dépôts, dont l'un aux Ports-Francis. Il y a en outre de petites surfaces qui sont réservées au Centre d'iconographie genevoise, dont les collections sont présentement conservées dans des conditions désastreuses dans le bâtiment du boulevard du Pont-d'Arve. Un emplacement, climatisé, est enfin prévu pour l'Ariana aux fins de conservation des œuvres dans des conditions climatiques idoines.

La même commissaire met encore en exergue que l'on traite du Musée d'art et d'histoire comme si l'opération était déjà effectuée alors même qu'il n'existe pas encore de projet. Elle voudrait ainsi savoir quel est l'état d'avancement actuel en la matière.

M. Kanaan admet qu'il s'agit d'un processus complexe puisqu'il s'agit d'un bâtiment complexe. On se trouve au stade du chiffrage et du détail du devis général.

La même commissaire soulève une dernière question en lien avec les institutions culturelles. Elle s'interroge en effet sur l'intérêt que présente le fait de détailler la part RH du reste.

M. Kanaan explique que l'intérêt d'une telle présentation réside dans la démonstration qu'il n'y a pas de postes vacants et que la majeure partie des frais sont des frais de personnel. En d'autres termes, parler d'économies, c'est parler de licenciements.

Un commissaire, relativement à la page 14, demande si des amendes sont prononcées.

M^{me} Bachmann répond par l'affirmative, mettant en lumière qu'il s'agit de sanctionner les retards concernant le retour des ouvrages.

Un commissaire, relativement à la page 4, plus précisément aux inaugurations, demande à quoi correspond la date mentionnée. S'il s'agit de la date d'ouverture, alors les montants afférents aux subventions ou aux postes ne devraient pas déjà figurer. Il pense particulièrement à l'Alhambra.

M. Kanaan rétorque que les équipes doivent s'installer progressivement dans les lieux avant l'ouverture d'une institution. Par exemple, les équipes du MEG commencent à s'installer dès le mois de novembre. Il précise que les budgets proposés sont au prorata, mais pas sur un mois en raison du temps nécessaire pour prendre possession de la salle et gérer les réservations.

M^{me} Keller explique qu'il convient d'effectuer l'ensemble des tests techniques, de préparer la programmation et d'assurer la communication en vue de la fête d'ouverture. D'où la demande pour un poste de coordinateur, sachant que l'on est déjà en retard. Elle soutient que l'on a vraiment calculé au plus juste.

Un commissaire demande encore quelle sera l'importance de l'augmentation en 2015 concernant les postes.

M. Dose répond que la différence atteint 220 000 francs.

M. Kanaan signale que la subvention va tripler en 2015 puisqu'il s'agit d'un prorata sur quatre mois en 2014.

Un commissaire, en lien avec la page 3 de la présentation, souhaiterait que le département communique les revenus du FMAC sur le dernier lustre. Il se demande également qui sont les personnes qui composent la commission. Il s'interroge en outre sur l'identité du gestionnaire opérationnel de ce fonds au niveau du département. De plus, il voudrait bénéficier de plus amples explications quant au processus d'acquisition. Il aimerait encore qu'on lui dresse un inventaire des dernières réalisations sur le domaine public. Il demande enfin si l'on sait exactement et avec certitude où se trouve chacune des œuvres qui a été prêtée (cf. annexe N° 16, 1^{er} point, documents 16a, b, c, d, e, f, g).

M. Kanaan mentionne l'existence d'un règlement du Conseil municipal sur le FMAC, ainsi qu'un règlement du Conseil administratif qui en découle. Le taux appliqué de 2% ne couvre pas l'intégralité des crédits d'investissement. Il s'engage à fournir à la commission un récapitulatif sur cinq ans. Il ajoute que le règlement avait étendu le spectre de couverture, mais cela ne couvre néanmoins pas tous les crédits non plus. C'est pourquoi on n'atteint pas le montant de 3 000 000 de francs annuels. Il informe que l'on va élaborer une liste exhaustive des œuvres sur l'espace public, depuis toujours et incluant le cimetière, les opérations, ainsi que les opérations projetées, dont certaines s'avèrent spectaculaires. Par ailleurs, il met en évidence qu'il existe deux commissions distinctes. Il y a une commission d'experts qui préavise les acquisitions, dont la composition est accessible sur le site internet, mais qu'il transmettra aux commissaires. C'est à cette commission d'experts que le commissaire se réfère. Il garantit que l'on possède évidemment un inventaire des œuvres dans l'administration, lequel sera aussi transmis. Il affirme souhaiter un tournus plus important des œuvres. Il tient également à s'assurer que les conditions d'exposition et de conservation sont adéquates. Enfin, il admet préférer privilégier l'exposition dans des lieux où l'œuvre est accessible au public plutôt que dans un bureau.

Le même commissaire fait part de sa volonté de recevoir l'extrait du compte de bilan.

Une commissaire revient sur l'allusion qui a été faite au sponsoring privé. Elle se demande si des critères précis entourent le choix du sponsor ou si, à l'inverse, les fondations jouissent dans ce domaine d'une totale liberté de choix. Elle fait part de sa gêne quant à la présence de Japan Tobacco International (c-après JTI) notamment.

M. Kanaan met en exergue que des restrictions existent. S'agissant de ce qui est géré directement par le département, par exemple la Fête de la musique, on

est extrêmement strict. En ce qui a trait aux partenaires subventionnés, une clause découlant de la législation est insérée dans chaque convention de subventionnement qui interdit la publicité pour le tabac et les alcools forts. Il a effectivement déjà remarqué la présence de JTI, mais il soutient qu'il ne s'agit pas d'une publicité pour le tabac car il n'y a pas de marque de cigarette. Il concède qu'il s'agit de jouer sur les mots. Cependant, il attire l'attention sur le fait que si l'on renonce à de tels sponsors, qui n'affichent que leur logo, alors il faudra compenser. Il s'attelle actuellement à l'édification d'un cadre, sachant que telle entreprise s'avère très complexe eu égard à la multiplicité des cas de figure. Il regrette par exemple qu'il n'existe pas de charte éthique. En somme, il sied de négocier au cas par cas, tout en gardant à l'esprit le principe de l'autonomie des fondations.

Un commissaire interroge le magistrat sur de réels renoncements qu'il aurait consentis. De plus, relativement à Saint-Gervais, il propose de couper la subvention et que s'ensuive la fermeture du théâtre. Il constate en outre que les comptes de cette institution sont identiques d'une année sur l'autre. Il s'agit dès lors selon lui de financer le fonctionnement, au détriment de l'aspect artistique. Par ailleurs, il aimerait connaître les tenants et les aboutissants relatifs au changement du statut du personnel du théâtre de Saint-Gervais.

M. Kanaan déclare que la population a augmenté de 25% en vingt ans. Si certains estiment qu'il y a de trop nombreux événements culturels et festivals, force est toutefois de constater que ceux-ci rencontrent chacun un public et que leur succès se révèle au demeurant croissant. Ainsi, une diminution implique d'arrêter un événement qui marche. Il salue en outre la qualité du travail fourni par Saint-Gervais, théâtre au sein duquel le Conseil municipal s'avère particulièrement massivement représenté. Il relève que Saint-Gervais constitue le théâtre des compagnies de la relève genevoise ainsi que celui de la mémoire au travers du festival annuel Mémoires blessées, lequel aborde des questions particulièrement difficiles et délicates. C'est aussi l'un des théâtres les plus actifs dans le domaine scolaire. Il s'engage à apporter une réponse détaillée par écrit (cf. annexe N° 16, 2^e point, document 16h, i).

M^{me} Keller ajoute que Saint-Gervais est le théâtre genevois le plus connu à l'étranger, et qu'il participe au rayonnement de la Ville de Genève. Elle signale en outre que ce théâtre présente beaucoup de pièces en langue étrangère, ce qui s'avère essentiel au vu de la forte présence de la communauté internationale à Genève. C'est également le théâtre qui exporte le plus de spectacles à l'étranger et qui présente le plus haut taux de coproduction avec des théâtres étrangers.

Le président passe à l'examen du projet de budget 2014 par politique publique. A cette fin, il énumère chaque page pertinente de ce document en invitant les commissaires à formuler leurs questions.

Un commissaire se pose la question de savoir si une étude a déjà été conduite afin de déterminer le nombre de personnes qui gagnent leur vie directement grâce aux actions et aux investissements de la Ville dans le domaine culturel.

M. Kanaan souligne la pertinence de la question et fait part de sa volonté de conduire de telles études depuis son entrée en fonction. Aucune étude en la matière n'a malheureusement été menée récemment. De plus, il allègue de la difficulté à réaliser une telle étude au vu des implications d'autres acteurs, au premier rang desquelles les autres communes genevoises.

M^{me} Keller relève que l'Office fédéral de la statistique a mené une étude en la matière il y a quelques années auparavant, qu'elle va transmettre à la commission. En revanche, le Canton, via l'Office cantonal de la statistique, ne s'est jamais prêté à cet exercice. A l'occasion de la tenue du forum du RAC, les artistes ont pourtant eux-mêmes formulé une requête pour l'établissement d'un observatoire économique de la vie culturelle. Il conviendrait de relayer cette demande aux députés du Grand Conseil afin qu'une demande en ce sens soit soumise, étant rappelé que c'est l'Office cantonal de la statistique qui dispose de l'outil adéquat pour ce faire.

Un commissaire souhaiterait que les commissaires soient orientés quant aux moyens qu'il sied de déployer pour obtenir la réponse opportune à la question, et que l'on puisse subséquemment le cas échéant adresser une requête formelle à l'Office cantonal de la statistique.

Un commissaire, à la lecture de la page 69, signale que l'on a pu lire dans la *Tribune de Genève* du jour de la présente séance que le coût de la location du BFM pendant la durée des travaux de rénovation du Grand Théâtre s'avère exorbitant. Il souhaiterait obtenir des éclaircissements à ce sujet.

M. Kanaan explique que la cause première qui motive le déménagement réside dans le chantier de rénovation très lourd qui se prépare, dont la deuxième tranche du crédit d'étude a été votée par le Conseil municipal, qui sera d'ailleurs saisi du crédit de réalisation très prochainement, dont il conçoit que le montant de l'ordre de 60 000 000 de francs n'emporte pas l'adhésion de tous les conseillers municipaux. Cependant, eu égard à l'absence de toute rénovation depuis la reconstruction du bâtiment dans les années soixante à la suite d'un incendie, les travaux se révèlent indispensables. Il note que les travaux s'étendront sur deux saisons, soit deux années, au cours desquelles le Grand Théâtre devra proposer une saison hors des murs. Le premier réflexe a été le BFM car celui-ci avait été déjà utilisé à cette fin auparavant. Il ajoute que le BFM avait été rénové grâce à un riche mécène genevois. A l'époque le BFM avait été mis à la disposition du Grand Théâtre. Le Conseil d'Etat ayant confié la gestion du BFM à une entité de droit public, à savoir Artfluvial SA, à laquelle on a confié le mandat d'équilibrer les coûts. Artfluvial traite la Ville comme un client. Il informe que des discussions

ont lieu avec le Conseil d'Etat, et qu'il nourrit l'espoir d'une issue favorable pour la Ville. Il précise que le BFM n'est en tout état de cause pas entièrement libre pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017. On devra donc nécessairement occuper le Victoria Hall pour des concerts ainsi que l'Alhambra pour des opérations d'ampleur plus restreinte. Il sied de mettre en évidence que le Grand Théâtre possède davantage de places que les autres lieux envisagés. Il indique que la somme énoncée concerne les deux années, étant précisé que des travaux d'une telle importance et d'une telle complexité ne sauraient matériellement être réalisés dans un laps de temps plus court.

Un commissaire avance que l'on s'interrogeait déjà vingt ans en arrière relativement au poste, c'est-à-dire les amortissements ordinaires du patrimoine administratif. Il se demande à cet égard comment le Conseil administratif gère la répartition des amortissements.

M. Kanaan rétorque que cela découle des investissements votés.

M^{me} Heurtault-Malherbe explique que, lorsque les crédits sont votés, les objets sont imputés sur des centres de coût qui sont définis dans la proposition. Elle indique que le détail y relatif se trouve dans les pages bleues du document par service, et ce s'agissant de l'ensemble des objets et des propositions. C'est sur cette base que l'on impute les amortissements au département. Elle signale en outre qu'il y a des amortissements sur un objet tout au long de sa vie, au gré des propositions et des crédits qui sont votés pour effectuer des travaux. D'où le sentiment erroné selon lequel certains objets seraient grevés d'amortissements indus, ce qui n'est absolument guère le cas puisqu'il y a des propositions.

Un commissaire s'interroge sur les modalités de revalorisation de l'immeuble.

M^{me} Heurtault-Malherbe informe que l'immeuble fait l'objet d'une revalorisation au coût réel des travaux.

M. Kanaan note que les sommes dépensées au titre de l'entretien courant, au demeurant insuffisantes, prises sur les budgets ordinaires de la Ville, ne sont pas amorties. En revanche, si le Conseil municipal vote un crédit d'investissement, même minime, il y a alors calcul des amortissements. Il cite l'exemple du remplacement du mobilier de la Bibliothèque de la Cité, lequel sera amorti, étant entendu que la durée d'amortissement s'avère significativement moindre s'agissant des biens mobiliers.

Un commissaire soulève la question des règles d'amortissement, à propos desquelles il souhaite être dûment renseigné. Il appelle de ses vœux la rédaction d'une réponse écrite détaillée.

M^{me} Heurtault-Malherbe relève que le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (ci-après RAC) fixe les règles relatives aux amor-

tissements. Elle allègue que l'on ne dispose dans ce cadre réglementaire d'aucune marge de manœuvre. On fait de l'amortissement linéaire. Elle ajoute que les propositions mentionnent systématiquement le nombre d'annuités sur lequel l'amortissement sera effectué. Elle précise également, en ce qui a trait aux constructions, que les amortissements débutent l'année suivant la mise en exploitation effective. On n'applique donc pas de prorata, contrairement aux acquisitions, pour lesquelles l'amortissement débute immédiatement. Enfin, elle déclare que les normes comptables actuelles ne prévoient pas l'amortissement des terrains. Or, le RAC impose d'amortir les terrains, inclus dans le coût du bâtiment, au même rythme que le bâtiment construit dessus.

Un commissaire souhaite qu'on lui explique exactement le mécanisme d'amortissement des œuvres d'art du FMAC.

M^{me} Heurtault-Malherbe met en lumière que les 2% qui sont affectés au FMAC sont intégrés dans le coût des constructions et sont amortis au même rythme que l'objet qu'ils supportent. La Cour des comptes a adressé une recommandation à ce sujet. Elle rappelle à cet égard que la question sera traitée lors du passage au MCH2.

M. Kanaan met en exergue que l'on ne dispose d'aucune marge d'intervention sur les amortissements.

M^{me} Heurtault-Malherbe met en évidence que des amortissements extraordinaires ont été fait au cours des deux derniers exercices, mais qu'ils ont fait l'objet de propositions déposées au Conseil municipal et votées par celui-ci. Il est interdit d'effectuer des amortissements extraordinaires s'ils ne sont pas prévus au budget. Dans la mesure où le budget est détaillé ligne par ligne et proposition par proposition, si l'on veut procéder à des amortissements extraordinaires sur des objets spécifiques, par exemple amortir de manière anticipée, on doit déposer une proposition, comme cela a d'ailleurs été fait pendant les deux derniers exercices. Elle observe à cet égard que, de manière générale, les comptes réels s'avèrent inférieurs au budget.

Une commissaire, en lien avec la page 107, se demande pourquoi on subventionne la Communauté israélite de Genève et sa bibliothèque.

M. Kanaan indique qu'il s'agit d'un soutien ancien que l'on n'a pas jugé utile de remettre en cause. Il garantit en outre que l'on subventionne l'activité culturelle au même titre que d'autres bibliothèques thématiques, et non culturelle.

La même commissaire, à la page 108, est interpellée par le montant extrêmement limité alloué à Andata Ritorno, à concurrence de 23 700 francs, qui s'avère de son point insuffisant au regard de l'excellent travail accompli par cette association depuis des années pour mettre en valeur les artistes genevois.

M. Kanaan précise qu'Andata Ritorno jouit aussi d'une mise à disposition des locaux qui apparaît dans les gratuités. Il regrette le fait que, pour augmenter la subvention qui est octroyée à cette association, dont il reconnaît au demeurant la qualité du travail, il devrait nécessairement compenser ailleurs. Il ajoute toutefois qu'Andata Ritorno est également partenaire sur des projets ponctuels.

Un commissaire demande si la part des subventions dédiée à l'art contemporain, soit le montant de 4 000 000 de francs, prend en considération les achats au travers du FMAC.

M. Kanaan répond par la négative, arguant qu'il s'agit d'un compte-bilan.

La même commissaire, à la lecture de la page 109, s'arrête sur le Centre d'édition contemporaine. Il ressort du rapport que des locaux ont été trouvés aux Bains, mais qui doivent être rénovés, ce qui engendre un coût de 200 000 francs. Partant, elle s'interroge sur les moyens à disposition pour aider le centre à effectuer sa mutation.

M. Kanaan a pu constater, dans le cadre de la visite du centre qu'il a effectuée, que le local était mal placé et très exigu. On s'est dès lors engagé à trouver une solution dans le quartier des Bains. On a ainsi opté pour la mise à disposition d'un local situé à la rue des Rois, en gratuité. Il a par contre clairement annoncé préalablement que l'on ne pouvait pas augmenter la subvention fixe et que seule une aide marginale pourrait être apportée.

La même commissaire revient sur le Commun du BAC, dont elle déplore vivement qu'il soit utilisé pour célébrer des mariages ou des bars mitzvah.

M. Kanaan rétorque que ces événements ne sont pas célébrés dans l'espace du Commun, mais dans la salle attenante, au fond.

M^{me} Keller indique par contre que le local de projection est utilisé par d'autres institutions pour organiser des événements en faveur de leurs mécènes ou des membres du conseil de fondation.

Un commissaire relève, concernant la page 125, que le Conservatoire populaire de musique occupe des locaux dans les écoles. Il signale que l'on possède aux Terreaux-du-Temple d'immenses locaux qui abritaient antérieurement un vendeur de pianos. Il souhaiterait qu'on le renseigne sur l'identité des occupants actuels de ces immenses locaux.

M^{me} Koelliker met en exergue que ces locaux hébergent en effet actuellement le Conservatoire de musique populaire, mais qu'il ne s'agit nullement d'un régime de gratuité. A l'aune de la liste des locaux, donnés à titre gratuit ou onéreux communiquée par M^{me} Salerno (cf. annexe N° 16, 3^e point, document 16j).

M. Kanaan argue que cela procède d'un arbitrage. Il explique que la commission émet un préavis technique, puis intervient l'arbitrage du Conseil administratif par rapport aux besoins associatifs reconnus. Dans le cadre d'une pesée des intérêts, on donne tantôt la préférence à la location commerciale, et tantôt à la location associative. Il attire l'attention sur le fait que, au vu de la pénurie de mètres carrés à un prix abordable qui sévit actuellement, les associations se trouvent sinon dans l'incapacité de trouver des locaux à un prix raisonnable dans le marché commercial privé.

Une commissaire, s'agissant de la page 125, se demande, nonobstant le montant des sommes alloués, ce que sont les Compagnons de la tulipe noire ainsi que l'orchestre Mandolinata.

M. Kanaan informe que les Compagnons de la tulipe noire sont en fait la compagnie de théâtre de l'administration municipale.

M^{me} Keller note que les locaux dans les écoles émarginent dans le budget du département alors que celui-ci n'est pas forcément à l'origine de l'attribution à l'occupant. Elle ajoute que ce sont des raisons historiques qui président à la présence de ces petites compagnies dans les écoles. Elle met en avant qu'il s'agit de petites surfaces en sous-sol, et non pas de locaux très intéressants. On a entamé il y a quelques années auparavant le chantier d'évaluation de tous les partenaires associatifs qui se trouvent dans cette situation. Une séance a récemment eu lieu avec M^{me} Koelliker et un représentant de la GIM. Elle souligne enfin que l'on ne gère pas directement ces locaux.

M. Kanaan met en exergue que l'on est progressivement en train de dresser l'inventaire.

Un commissaire, en lien avec les prestations en nature, aimerait connaître le nombre de parkings concerné par l'octroi de subventions.

M. Kanaan signale que les parkings servent à la logistique.

Le président s'assure que les commissaires ne souhaitent plus poser de questions supplémentaires à M. Kanaan. Tel n'étant pas le cas, il remercie ce dernier et ses équipes.

Le président, en l'absence de remarques additionnelles et de points divers que les commissaires souhaiteraient ajouter à l'ordre du jour, lève la séance à 21 h 15.

5.6 Département des constructions et de l'aménagement

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2014 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les 2 et 16 octobre 2013, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Greuccio, pour examiner le projet de budget 2014 par politique publique et le projet de budget 2014 par service du département des constructions et de l'aménagement.

Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration, et ce d'autant plus au vu des délais qui ont été les siens.

Préambule

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude du projet de budget 2014 pour le département des constructions et de l'aménagement (DCA) par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le projet de budget 2014 par politique publique et le projet de budget 2014 par service.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel et de M^{me} Isabelle Charollais, respectivement codirecteur et codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

Projet de budget 2014 – introduction et questions générales

En introduction, M. Pagani rappelle les débats qui avaient animé le Conseil municipal lors de l'étude sur le projet de budget 2013. Beaucoup craignaient l'explosion de la jauge des investissements. Or, suivant les prévisions de l'administration, cette année, la jauge des investissements est maîtrisée à la hauteur de 130 millions de francs, limite en dessous de laquelle il aurait fallu stopper des chantiers en cours. Il rappelle que la majorité du Conseil municipal avait fixé le plafond des investissements à 110 millions de francs, ce qui n'était pas réalisable. S'agissant du fonctionnement de son département, M. Pagani dit son bonheur quotidien de travailler avec son équipe, dans un département qui fonctionne et répond aux besoins de la population.

Question concernant l'étude du plan financier d'investissement (PFI). M. Pagani répond que, habituellement, le PFI est déposé au même temps que le projet de budget. Cette année, il n'a pas été possible de le déposer simultanément, en raison des arbitrages.

Question concernant la légalité du PB-2014 et si la partie du projet de budget consacrée au DCA est équilibré et savoir quels efforts a fournis ce département pour contribuer à l'équilibre du budget général. M. Pagani répond que, suite au refus des trois postes supplémentaires en 2013, cette fois, le DCA a décidé de ne pas demander de nouveau poste de travail. En revanche, le DCA demande 5 millions de francs supplémentaires pour l'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti. En effet, le budget d'entretien, qui est actuellement situé à 30 millions, est régulièrement en dépassement. L'entretien des routes est aussi en augmentation, grâce à une compensation du Canton qui se monte à 2 millions de francs. A terme, le Canton va rétrocéder à la Ville un montant de 8 millions de francs à affecter à l'entretien des routes. Les mécanismes salariaux des 250 collaborateurs du DCA affectent en outre le budget de fonctionnement de 1 million de francs supplémentaire. Enfin, suivant une nouvelle règle établie par le département des finances et du logement (DFL), les amortissements sont augmentés de 1,5 million de francs. M. Pagani rappelle que le DCA est un prestataire de services pour les autres départements municipaux. M. Pagani informe que, à l'avenir, le DCA sera plus exigeant vis-à-vis des demandes formulées par les autres départements municipaux. Il souhaite s'inspirer de la municipalité de Zurich, où son confrère du département homologue peut censurer les demandes qui ne sont pas suffisamment motivées dans le cadre d'une stratégie ou justifiées par un programme.

Un commissaire souhaite savoir si le département des constructions et de l'aménagement soutient l'effort pour réduire le déficit annoncé, autour de 24 millions de francs, du prochain budget. M. Pagani répond que son département contribue bien à cet effort. En effet, dans un premier temps, il avait demandé 15 millions de francs supplémentaires pour l'entretien des immeubles de la Ville. Ayant réduit cette demande de 10 millions, son département espère maintenant obtenir un supplément de 5 millions à affecter au budget d'entretien du patrimoine bâti.

Un commissaire souhaiterait savoir combien de bâtiments, parmi les 380 biens du patrimoine financier, sont situés entre 0 et 0,50 de l'indice Stratus (mauvais état). M. Macherel répond qu'au début de l'étude Stratus, il y avait une trentaine d'immeubles correspondant à ce niveau. Ils ont tous été inscrits dans le PFI et font l'objet de projets de rénovation. Actuellement, il reste encore une quinzaine d'immeubles en mauvais état à rénover.

La commission commence l'étude page par page du projet de budget par politique publique. L'analyse parcourt notamment les chapitres 1, 1.3, 1.3.6, 2.3.

Des questions sont posées sur ce chapitre consacré au domaine «Constructions et aménagement».

2.3.3: Priorités et perspectives (page 81)

Une commissaire souhaite connaître les intentions du DCA sur l'installation de doubles vitrages et d'équipements de chauffage dans les immeubles de logements qui en sont dépourvus. M. Pagani répond que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) suit un programme de remplacement systématique des fenêtres. M. Macherel répond qu'il y a encore une dizaine d'immeubles sans chauffage central.

Une commissaire demande s'il est prévu de réparer le toit de Servette 36 qui laisse passer l'eau de pluie. M. Pagani répond que le Conseil municipal a refusé la demande de crédit qui lui avait été soumise pour rénover ce bâtiment. En attendant, la Ville assure un entretien minimal.

Un commissaire demande quelles sont les obligations de la Ville par rapport à la mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPBruit). M. Macherel rappelle que l'OPBruit fonctionne sur le principe du pollueur payeur. Elle prescrit aux propriétaires des routes de respecter les valeurs de bruit dites «limites». La mesure vise à réduire le bruit à la source en agissant sur les chaussées ou, à défaut, en remplaçant les vitrages sur les chemins de propagation. La Ville espère régler le problème à sa source en posant un revêtement phono-absorbant sur les routes où les valeurs limites sont en dépassement. M. Macherel observe que le retour du tram contribue à un abaissement considérable du volume de trafic sur les axes concernés.

Un commissaire s'enquiert des plans d'actions sur le partage de l'espace public entre divers types d'usagers. M. Pagani répond que la Ville souhaite piétonniser certains axes, comme le quai des Bergues, mais cette intention se heurte à l'opposition de certains commerçants. Il est aussi question d'aménager une piste cyclable à double sens sur le quai Gustave-Ador, mais les récentes décisions de la Direction générale de la mobilité ont suscité l'opposition du Touring club suisse (TCS). M. Pagani a l'ambition modeste de créer 3 zones piétonnes, sinon au moins une.

Une commissaire s'inquiète de la dangerosité des trottoirs traversants, qui ne sont nullement dissuasifs pour les automobilistes. M. Pagani reconnaît que, sur ces dispositifs, les piétons sont prioritaires mais que les automobilistes ont tendance à croire qu'ils le sont également. Il s'engage à faire un bilan des trottoirs traversants.

Un commissaire demande s'il serait possible de se passer de la participation du Canton pour la mise en place du système de vélos en libre-service. M. Pagani

rapporte que les responsables des communes de Lancy et Carouge, avec qui Genève collabore sur le dossier du plan Praille-Acacias-Vernets, l'ont contacté pour partir sans le Canton, sauf qu'il existe quand même un projet cantonal qui a des qualités.

Un commissaire souhaite savoir si M. Pagani est toujours intéressé par la solution de compromis sur la rue de l'Ecole-de-Médecine consistant en un régime alliant double sens et zone 30 km/h. M. Pagani rappelle que la convention entre la Ville, le Canton et la Fondation Hans-Wilsdorf prévoit que cet axe passe en zone 30 km/h s'il dépasse les valeurs d'alarme (OPBruit). M. Pagani réitère que la Ville maintient sa position en faveur d'une zone 30 km/h en double sens de part et d'autre du pont Wilsdorf. Il reste que le problème du bruit nocturne restera entier. En fin de semaine, la foule des terrasses déborde sur la chaussée. S'agissant des chuchoteurs, M. Pagani ne croit pas du tout à leur efficacité.

Un commissaire lit que le DCA va concentrer son effort d'assainissement énergétique sur les cinq plus gros consommateurs de la Ville. Il souhaite connaître les intentions du DCA pour l'ensemble de Cité-Jonction et savoir sur quels autres projets le département entend mettre sa priorité. M. Pagani assure avoir consulté ses services afin de comparer le coût du projet de l'ensemble des Minoteries avec les rénovations d'envergure dans le secteur privé. Il s'est avéré que le devis de 90 millions correspondait bien à la réalité des prix. Il signale que la caisse de pension CAP a récemment autorisé une dépense de 20 millions pour une rénovation de façade. M. Pagani prévient qu'il ne sera pas possible de faire l'économie des travaux aux Minoteries, car les habitants ont des besoins, comme les ascenseurs, l'isolation et les colonnes sanitaires, que la collectivité doit pouvoir leur assurer, sinon, quelqu'un devra assumer l'audace de décider de raser l'ensemble. Et cela vaut aussi pour Cité-Jonction et d'autres constructions des années 1970, qui sont des gouffres énergétiques. Suite à la position de la commission des travaux et des constructions sur les Minoteries, il a été décidé de reporter le projet de Cité-Jonction.

Un commissaire constate que les priorités de l'année 2014 ne font pas de place au sport. M. Pagani répond que le conseiller administratif Sami Kanaan a déjà signalé les carences dans les infrastructures sportives. Elles seront rediscutées dans le cadre du PFI de l'été-automne prochain.

Au sujet du travail effectué par le DCA pour élaborer les plans localisés de quartiers (PLQ), un commissaire demande si, en prenant en charge cette tâche qui revient au Canton, la Ville a l'intention d'être plus proactive en matière de planification. M. Pagani répond que si la Ville fait des PLQ c'est parce que le Canton néglige cette responsabilité et parce que la Ville souhaite augmenter les potentialités de construction sur sa juridiction. Le Canton n'a même pas les moyens de réaliser des PLQ déjà en force.

2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; charge 30/306 Prestations en nature (page 84)

Un commissaire observe une augmentation de 175%. Il demande si cela concerne le projet Vettra. M. Macherel répond par l'affirmative. Cette charge est affectée au Service du génie civil, le seul service portant tenue au DCA.

2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; charge 31/312 Eau, énergie, combustible (page 84)

Un commissaire souhaiterait connaître la raison de l'augmentation annoncée de 22% sur ce poste par rapport au budget précédent. M. Macherel renvoie à la brochure du PB-2014 «par service» où il est indiqué, au chapitre des «services compétents», que le compte CENE 312 est en fait identique à celui du budget 2013 (page 21).

2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; revenu 46/461 Subventions acquises – Cantons (page 86)

Un commissaire souhaite connaître l'origine de cette augmentation. M. Macherel renvoie à la page 89, qui explique que le Canton reverse 2 millions de francs pour l'entretien des routes, selon l'avenant de septembre 2011 à la convention de 1936 sur l'entretien des artères communales.

2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; charge 33 Amortissements (page 88)

Un commissaire souhaiterait connaître la situation des amortissements au DCA. M. Macherel répond que, globalement, les amortissements du DCA sont en augmentation de 1,5 million de francs. Il y a des amortissements qui naissent, mais aussi des amortissements qui s'éteignent. A ce propos, il signale que certains amortissements se sont éteints grâce aux sur-amortissements réalisés sur les bénéfiques du compte de fonctionnement.

2.3.11: Projet de budget de fonctionnement; subvention 78/365 (page 91)

Un commissaire souhaite en savoir plus sur la subvention aux Samedis du vélo. M. Macherel répond qu'il s'agit d'une subvention versée à l'association Pro-Vélo, pour organiser diverses manifestations de promotion du vélo, dont les Samedis du vélo. Dans le passé, Pro-Vélo travaillait sur mandat (charge 314 du Service d'aménagement et de la mobilité) pour des manifestations dont la Ville gardait la responsabilité, mais il a été jugé plus judicieux de laisser l'association se charger de l'organisation de ces événements.

La commission étudie ensuite le projet de budget 2014 «par service». Les chapitres des «compétents» ayant été traités précédemment, la commission examine en détail le chapitre du budget du département des constructions et de l'aménagement et de ses dépendances.

Projet de budget «par service»: cellule 2001000, compte 317 Dédommagements (p. 55)

Un commissaire souhaite une explication sur ce compte. M. Macherel répond que ce compte de dédommagement sert à rembourser les frais de déplacement et de repas de la direction départementale et de ses unités. Il sert notamment à rembourser les frais d'un séminaire annuel.

Un commissaire se réfère ensuite à tous les comptes 317 du département. Il juge colossales les sommes budgétées pour les dédommagements, notamment ceux affectées au Service de l'énergie (ENE, cellule 2403000). S'agissant du service ENE, M. Macherel explique que les 450 chaufferies de la Ville sont inspectées et entretenues par 12 surveillants d'installations qui utilisent leurs véhicules privés pour se déplacer et déplacer leur outillage.

Pour l'urbanisme (Service URB, cellule 2202000), le total des dédommagements se décompose en frais de participation à un congrès, en indemnités de fonction et en frais de déplacements.

Pour le patrimoine bâti (DPBA, cellule 2400000), les dédommagements concernent les frais de déplacements et les indemnités de fonction. Sur ce point, M. Macherel rapporte que l'administration municipale planche sur une réforme visant à séparer les indemnités en tant que dédommagement permanent, et les remboursements de frais sur justificatif. Il s'agit d'une somme globale de 12 millions de francs annuels.

M. Pagani explique que le chantier des indemnités est un dossier lourd, qui touche presque à des droits acquis, que la municipalité commence à discuter avec les syndicats.

Projet de budget «par service»: cellule 2001000, compte 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation (p. 55)

Un commissaire observe un important écart entre le budget de ce compte en 2013 et le PB-2014. M. Macherel répond qu'il s'agit d'une augmentation pour de la location de matériel audiovisuel pour l'information et la communication du DCA. Cette augmentation est alimentée par un transfert de sommes d'un autre poste budgétaire. Elle se justifie par le fait que l'année précédente l'information et la communication n'avait pas bénéficié d'un véritable budget.

Projet de budget «par service»; cellule 2601000, compte 301 Traitement du personnel (p. 59)

Un commissaire s'étonne d'une augmentation équivalente à un poste, dans le traitement du personnel au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Pourtant, aucun poste nouveau n'est demandé par le DCA. M. Macherel répond que l'augmentation est due à des annuités de progression. Il rappelle qu'elle bénéficie aux employés engagés récemment, davantage qu'aux employés plus anciens.

Projet de budget «par service»; cellule 2602000, compte 306 Prestations en nature (p. 59)

Un commissaire demande une explication au sujet de l'augmentation importante dans les prestations en nature du Service du génie civil (GCI). M. Macherel répond que cela concerne les vêtements professionnels. Il s'agit du projet Vetra, concernant l'alignement visuel des tenues des employés municipaux. Il vise à centraliser les achats et le nettoyage des vêtements. Le dossier a été piloté par le Service logistique et manifestations (LOM/DEUS) et la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

M. Pagani confirme que, à l'avenir, la Ville conservera les indemnités qui sont actuellement versées pour l'entretien des tenues de travail, et prendra elle-même en charge cette tâche en centralisant les achats et le nettoyage des vêtements. S'agissant de l'uniformisation des employés de la Ville dans l'espace public, M. Pagani explique qu'elle favorise l'unité de l'image des services municipaux et la transversalité.

Projet de budget «par service»; cellule 2602000, compte 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation (p. 59)

Un commissaire demande une explication sur cette augmentation affectant le GCI. M. Macherel répond que cela concerne la location d'engins. Il fera une réponse écrite.

L'examen du PB-2014 se poursuit au chapitre des subventions (PB2014 «par service», pp. 104-105).

Projet de budget «par service»; cellule 2001000, compte 365 Institutions privées (p. 104)

Un commissaire demande une explication à la diminution substantielle de la ligne bénéficiant à «Promotion d'expositions, publications architecturales». M^{me} Charollais répond que la subvention a été diminuée de 5000 francs, mais qu'elle a surtout été ventilée parmi d'autres bénéficiaires, dont European. Une sub-

vention est aussi accordée à un programme similaire, «Promotion d'expositions et publications», mais sur la cellule 361 (partenariat avec le Canton de Genève).

Projet de budget «par service»; cellule 2602000, comptes 361 et 364 Subventions au Canton et aux sociétés d'économie mixte (p. 105)

Une commissaire demande une explication au sujet des subventions à l'écluse du Seujet. M. Macherel rappelle que, depuis son inauguration, le financement de l'écluse est réglé par une convention liée à une loi qui répartit l'entretien et la maintenance de l'installation entre les Services industriels de Genève (SIG), le Canton et la Ville. Cette dépense était inscrite sous la cellule 314 du Génie civil. Or la Ville a dénoncé la convention en 2009 en raison de l'opacité du système et parce que la municipalité jugeait que les factures étaient conséquentes. Un forfait plus bas qu'auparavant a été donc négocié et, dans un souci de transparence, apparaît maintenant dans le chapitre des subventions.

Demandes d'amendements au PB-2014.

PB-2014 par «politique publique». 2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; charge 31/314 Entretien des immeubles par des tiers (page 84)

Le Mouvement citoyens genevois propose de supprimer l'augmentation du budget d'entretien. La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la suppression de l'augmentation de la charge 31/314 Entretien des immeubles par des tiers (Projet de budget de fonctionnement). La proposition de suppression est refusée par 9 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LR) contre 2 oui (1 DC, 1 MCG) et 3 abstentions (1 LR, 1 MCG, 1 UDC).

PB-2014 par «politique publique». 2.3.11: Projet de budget de fonctionnement; subvention 78/365 (page 91)

Le Parti démocrate-chrétien est d'avis que la collectivité n'a pas à financer les Samedis du vélo. Il propose de supprimer cette subvention. La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la suppression de la subvention 78/365 Samedis du vélo (Projet de budget de fonctionnement). La proposition de suppression est refusée par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 7 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC).

PB-2014 par «politique publique». 2.3.7: Projet de budget de fonctionnement; charge 30/306 Prestations en nature (page 84)

L'Union démocratique du centre propose de supprimer l'augmentation demandée dans le cadre du projet Vettra. La présidente soumet à l'approbation de

la commission des travaux et des constructions la suppression de l'augmentation de la charge 30/306 Prestations en nature (Projet de budget de fonctionnement). La proposition de suppression est refusée par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 7 oui (1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC).

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions le projet de budget du département des constructions et de l'aménagement dans le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (proposition PR-1035). Celui-ci est refusé par 7 non (1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (2 Ve, 2 EàG, 3 S).

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



NOTE à

Madame Nicole Valiquer-Grecuccio
Présidente de la commission des travaux et
des constructions
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 10 septembre 2013

Objet

PR-1035

Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014

Le codirecteur
du département
Claude-Alain Machereil
Tél. +41 22 418 20 60

Madame la Présidente,

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des travaux et des constructions du 2 octobre dernier concernant le projet de budget 2014.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponses demandés par la commission concernant les sujets suivants :

Rapport d'expertise et d'évaluation du patrimoine financier

Comme précisé à la commission lors de notre audition, cette demande sera soumise à la décision du Conseil administratif.

Etat de situation des zones 30 km/h

La carte jointe en annexe (*cf. annexe 1*) présente l'état de situation des zones 30 km/h en Ville de Genève.

D'ici 2014, il est prévu de procéder aux travaux d'amélioration des zones « Cluses-Roseraie » et « Mervelet ».

La réalisation de la zone « Délices » reste dans l'attente des conclusions de la procédure judiciaire en cours.

Quant à la zone « Jonction », elle fera l'objet d'une requête en autorisation au printemps 2014 et d'une réalisation planifiée pour l'année suivante.

Plan stratégique de déploiement du revêtement phono absorbant

La mise en place de revêtements bitumineux phono absorbants est destinée en priorité à satisfaire les objectifs définis par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Des projets d'assainissement du bruit routier doivent être mis en place sur les axes identifiés où les valeurs de bruit sont dépassées. De façon secondaire, ce type de revêtement est

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin) Budget 2014

également systématiquement posé sur les tronçons de chaussées qui nécessitent d'importants travaux d'entretien routier.

Ainsi, une liste des rues les plus sollicitées en matière de bruit, lié au trafic routier, a été définie.

Afin de prioriser certaines rues par rapport à d'autres, il est nécessaire de mener une réflexion au regard d'autres thématiques. En particulier il convient d'intégrer les programmes d'entretien des routes, les interventions planifiées en sous-sol par la Ville (réseau d'assainissement) ou par des tiers (SIG, Swisscom, etc.) et de tenir compte des projets d'aménagement qui sont menés parallèlement.

Ainsi, après des échanges entre les différents intervenants, une planification sur trois ans est établie.

Cette planification est ensuite introduite au niveau de la « plateforme chantier mobilité » de la DGM et peut faire l'objet de derniers arbitrages concernant les périmètres et les dates prévisionnelles d'interventions.

Cet important travail de coordination est actuellement en cours entre le service du génie civil, les SIG et les autres principaux opérateurs, afin de pouvoir disposer dès le mois de novembre prochain d'une liste de rues qui devraient pouvoir être traitées pendant la période 2014 à 2016.

Les rues mentionnées dans l'*annexe 2* ci-jointe ont pour l'instant été identifiées et sont éligibles dans le cadre de ce programme triennal.

Coûts d'investissements pour la mise en œuvre du réseau cyclable

Sachant que les dépenses liées à l'évolution du réseau cyclable sont d'une manière générale réparties dans les crédits d'aménagement de l'espace public, une réponse exhaustive à la question posée nécessite de longues recherches. Il sera par conséquent répondu ultérieurement.

Trottoir traversant – rue de la Puiserande et rue des Maraichers

Concernant le principe d'un trottoir traversant, il convient de rappeler que légalement le piéton y est prioritaire, l'automobiliste devant absolument adapter son comportement.

Rue de la Puiserande :

- en entrée, un nouveau trottoir traversant a été mis en place, plus marqué, en réponse aux remarques générales reçues demandant que ces dispositifs aient un effet ralentisseur plus important ;
- en sortie, le trottoir traversant est équipé d'une régulation clignotante devenant rouge au passage du tram.

Le service d'aménagement urbain et de la mobilité n'a pas reçu de rapports d'accidents concernant cet aménagement. Il a cependant été observé qu'en sortie de zone, les automobilistes ont tendance à forcer le passage, ce qui n'assure en effet pas des conditions optimales pour les piétons. Cette situation est liée au flux important de véhicules sur la rue des Deux-Ponts et à la nécessité de régulation liée au tram. Une étude va être initiée à la DGM pour évaluer notamment les possibilités de modifier la régulation de l'axe Deux-Ponts.

Rue des Maraichers:

Une demande de sécurisation émanant des associations locales a été transmise au service d'aménagement urbain et de la mobilité il y a quelques mois, relayée par le SEEP. Il y a été répondu en resserrant les gabarits localement, ce qui oblige les automobilistes à réduire leur vitesse et les canalise sur une portion réduite du trottoir. Nous n'avons plus reçu de plaintes depuis cette intervention. Le nouveau schéma de circulation a également contribué à sécuriser le site en réduisant le nombre de mouvements à ce carrefour.

Détail rubrique 317, cellule 2001000 – Direction du département

Le détail des dépenses imputées sous rubrique mentionnée figure dans l'*annexe 3* jointe à la présente.

Absentéisme – données statistiques

La statistique des absences non planifiées du département des constructions et de l'aménagement, pour les exercices 2011 et 2012, figure dans l'*annexe 4* jointe à la présente.

Détail rubrique 316 160, cellule 2602000 – Service du génie civil

La rubrique mentionnée correspond à des frais de location de matériel et d'engins pour le service du génie civil. Il s'agit de louer au cas par cas des équipements, tels que tractopelles, plaques vibrantes, etc. dont ne dispose pas le service. Au budget 2012, alors qu'un montant de 6'000 francs était réservé, la dépense effective s'est finalement élevée à près de 13'000 francs, ce qui rend nécessaire une actualisation du budget pour l'exercice 2014.

Service du génie civil – liste des fonctions occupées

La liste des fonctions occupées par les collaboratrices et collaborateurs du service du génie civil, ainsi que les classes de traitement associées, figure dans l'*annexe 5* jointe à la présente.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus cordiaux messages.



Rémy Pagani

Copies : M. C.-A. Macherel, codirecteur
Mme I. Charollais, codirectrice

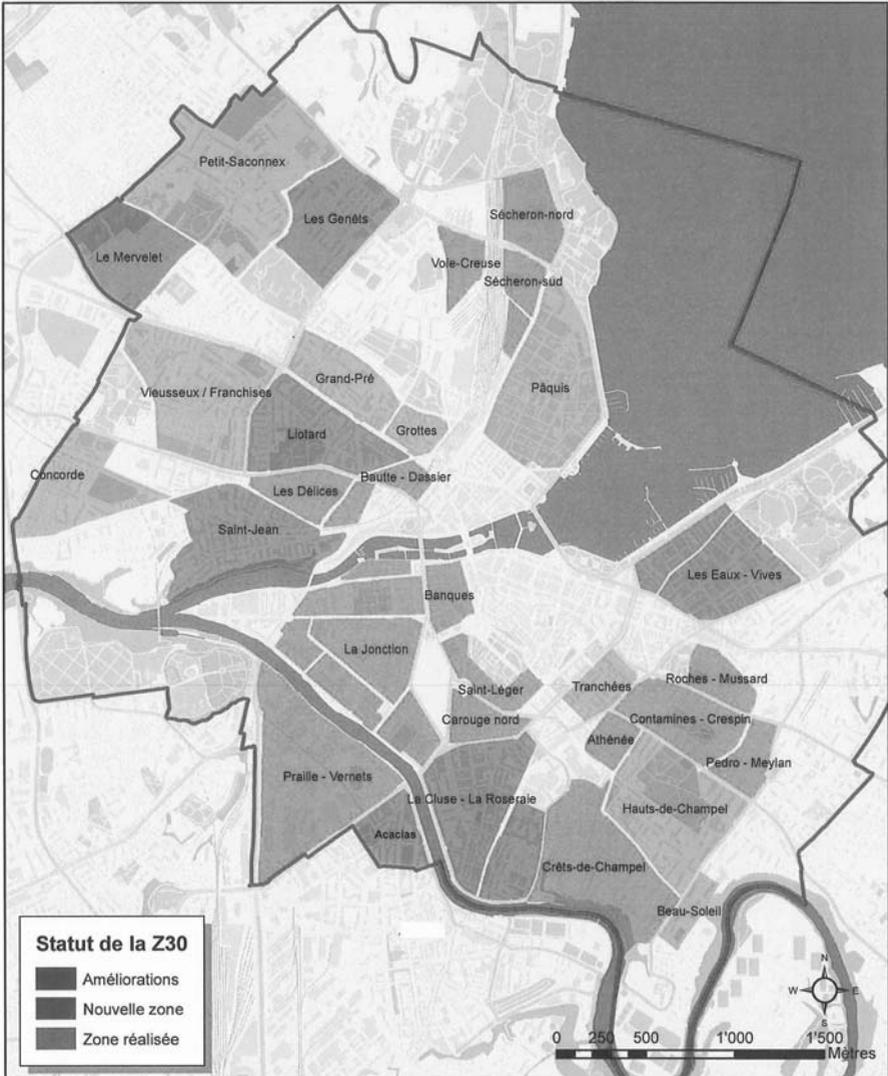
Annexes mentionnées



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

Carte des zones 30 - Statut

1:25'000



Service du génie civil

Application de l'OPB et programme d'entretien des routes

Mise en place d'un revêtement phono absorbant

Liste des rues éligibles pour une intervention prévue durant la période 2014 à 2016

Avenue d'Aire (tronçon Furet - Charmilles)

Avenue Louis-Aubert

Rue Baulacre (tronçon Beaulieu – Vidollet)

Rue des Charmilles

Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze (tronçon Candolle – Galland – sans Casemates)

Route de Florissant (tronçon Tranchées – Contamines)

Rue du Fort-Barreau (tronçon Beaulacre – Montbrillant)

Av. de France (tronçon Lausanne – Chateaubriand)

Rte de Lausanne (Impératrice – Albert-Thomas)

R. de Lyon (tronçon Voltaire – Guttenberg)

Quai du Mont-Blanc (tronçon Ad.Fabbri – pont)

Rue de Montbrillant

Bds du Pont-d'Arve et de la Tour

Rue de Sous-Terre

Bd des Tranchées (tronçon Gourd – Toeppfer)

Rte de Malagnou et Villereuse

Bd Carl-Vogt (Ecole-de-Médecine – Bains)

Av. Trembley (tronçon Moillebeau – Crêts)

R. de l'Arquebuse (tronçon Stand – Cirque)

Av. de Champel (tronçon Claparède - Contamines)

R. de Chantepoulet et Mont-Blanc

R. de la Croix-Rouge

Av. W.-Favre

Bd James-Fazy

Rte de Florissant (tronçon Aubert – Pittard)

2001000 Direction du départeemnt
317 Dédommagements
Détail des dépenses pour l'exercice 2012

	Budget	Réel	Disponible
20010099 Présidence, direction et secrétariat	55'040.00	33'812.85	21'227.15
317030 Frais de participation à un congrès	20'000.00	9'890.80	10'109.20
317060 C-DRH Indemnités de fonction	5'040.00	5'040.00	0.00
317070 Frais déplacement et repas de travail du personnel	30'000.00	18'831.45	11'168.55
317071 C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	0.00	50.60	-50.60
20020099 Conservation du patrimoine architectural	8'900.00	6'550.82	2'349.18
317030 Frais de participation à un congrès	2'000.00	738.82	1'261.18
317060 C-DRH Indemnités de fonction	3'300.00	3'300.00	0.00
317070 Frais déplacement et repas de travail du personnel	3'600.00	2'512.00	1'088.00
20030099 Information - communication	5'960.00	3'960.00	2'000.00
317030 Frais de participation à un congrès	1'000.00	0.00	1'000.00
317060 C-DRH Indemnités de fonction	3'960.00	3'960.00	0.00
317070 Frais déplacement et repas de travail du personnel	1'000.00	0.00	1'000.00
21020099 Opérations foncières	4'640.00	723.00	3'917.00
317030 Frais de participation à un congrès	1'000.00	0.00	1'000.00
317060 C-DRH Indemnités de fonction	2'640.00	660.00	1'980.00
317070 Frais déplacement et repas de travail du personnel	1'000.00	63.00	937.00
TOTAL	74'540.00	45'046.67	29'493.33

Ces montants se décomposent comme suit :

"Journée du département" le vendredi 20 janvier 2012 (pour 227 personnes)	8'447.10	
"Séminaire du département" à Fribourg les 4 et 5 octobre 2012 (32 personnes)	13'744.60	
"Biennale architecturale" à Venise du 9 au 11 novembre 2012 (9 personnes)	<u>5'628.85</u>	27'820.55
DCA - Indemnités de fonction Mme Charollais et M. Macherel (210.-/mois)	5'040.00	
CPA - Indemnités de fonction M. Beuchat (55.-/mois) et M. Foëx (220.-/mois)	3'300.00	
INF-COM - Indemnités de fonction M. Grandchamp (330.-/mois)	3'960.00	
OPF - Indemnités de Mme Fauconnet Falotti (55.-/mois)	<u>660.00</u>	12'960.00
CPA - Frais d'inscription à conférence/colloque/formation	<u>738.82</u>	738.82
DCA - Frais de déplacement et repas en lien avec conférence/colloque/formation	554.60	
CPA - Frais de déplacement et repas en lien avec conférence/colloque/formation	2'512.00	
OPF - Frais de déplacement et repas en lien avec conférence/colloque/formation	<u>63.00</u>	3'129.60
DCA - Abonnement TPG à distribuer	<u>397.70</u>	397.70
DCA - Total des dépenses sur le 317 "Dédommagement" pour l'année 2012		45'046.67

Département des constructions et de l'aménagement

Statistique des absences non planifiées

(source: base de données SAP, reporting BW)

2011		effectif		jours d'absence*		pourcentage
		personnes	occupation	total	moyenne (j/empl)	total
2001	Direction et secrétariat département	45	36.3	338.2	9.3	2.8%
2202	Urbanisme	19	14.6	56.9	3.9	3.1%
2401	Architecture	17	16.3	130.0	8.0	3.6%
2402	Bâtiments	33	31.4	322.1	10.3	2.2%
2403	Energie	30	28.2	332.5	11.8	8.0%
2601	Aménagement urbain & mobilité	30	25.7	281.9	11.0	2.3%
2602	Génie civil	82	80.0	1'456.2	18.2	9.4%
total département		256	232.5	2'917.8	12.5	5.8%
moyenne Ville GE						6.4%

2012		effectif		jours d'absence*		pourcentage
		personnes	occupation	total	moyenne (j/empl)	total
2001	Direction et secrétariat département	45	35.8	366.7	10.2	4.7%
2202	Urbanisme	21	16.4	73.4	4.5	2.1%
2401	Architecture	15	14.1	53.7	3.8	1.6%
2402	Bâtiments	36	33.7	457.7	13.6	6.1%
2403	Energie	30	28.1	137.0	4.9	2.2%
2601	Aménagement urbain & mobilité	30	25.5	301.9	11.8	5.4%
2602	Génie civil	89	87.1	1'823.1	20.9	9.9%
total département		266	240.7	3'213.5	13.4	6.2%
moyenne Ville GE						6.1%

* sont considérées les absences consécutives aux accidents professionnels et non professionnels, ainsi qu'aux jours de maladies avec et sans certificat médical.

Service du génie civil**01.09.2013****Liste des fonctions occupées**

Libellé fonction	Nombre	Classe traitement
Chef-fe de service	1.00	R
Adjoint-e de direction	3.00	N
Adjoint administratif	1.00	J
Délégué-e à l'information & communicat.	1.00	J
Comptable	1.00	F
Secrétaire	2.00	F
Ingénieur-e en génie civil	16.00	L
Technicien-ne en génie civil	3.00	G
Agent-e technique	4.00	F
Dessinateur/trice technique	1.00	H
Dessinateur/trice en génie civil	2.00	F
Opérateur géomètre	1.00	F
Aide-opérateur/trice géomètre	1.00	E
Aide-opérateur/trice géomètre	1.00	D
Chef-fe de groupe	1.00	J
Chef-fe de groupe	2.00	I
Contremaître-sse	1.00	G
Contremaître-sse	1.00	F
Chef-fe d'équipe	2.00	F
Chef-fe d'équipe	2.00	E
Maçon-ne	4.00	E
Chauffeur/euse poids lourds	7.00	D
Contrôleur/euse d'égouts	1.00	D
Machiniste	3.00	D
Ouvrier/ère spécialisé-e	1.00	D
Gardienn-e de dépôts	1.00	C
Peintre	5.00	C
Ouvrier/ère	2.00	C
Ouvrier/ère	7.00	B
Ouvrier/ère	12.00	A

90.00

Séance du 15 octobre 2013

Le président donne immédiatement la parole à M^{me} Valiquer en vue de la présentation du rapport.

Le président accueille M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département, d'une part, et de M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, d'autre part.

M. Pagani assure à titre liminaire qu'il apprécie grandement collaborer avec l'ensemble du personnel du département, spécialement avec M^{me} Charollais et M. Macherel. Il souligne qu'il s'agit d'un petit département qui ne compte que 250 collaborateurs. Il se félicite que le département fonctionne de manière satisfaisante. Un travail remarquable a en effet été mené depuis six ans qu'il en est à la tête.

Il explique que le budget de fonctionnement n'est pas élevé, mais que le budget d'investissement a posé problème car des rumeurs annonçaient que celui-ci culminerait à 200 000 000 de francs. Cette année, on est passé en dessous du seuil des 130 000 000 de francs. Il met ainsi en exergue que l'on est parvenu à maîtriser les investissements. Il informe que l'on va augmenter le contrôle sur le modèle zurichois. De plus, il attire l'attention sur le fait que le département ne sollicite pas de nouveaux postes dans le cadre du projet de budget 2014. Il regrette toutefois que les trois postes demandés en 2013 aient été refusés car ces postes manquent pour conduire une politique de mise en route des projets beaucoup plus performante qu'actuellement.

Il met en évidence à cet égard que vingt plans localisés de quartiers (ci-après PLQ) ne parviennent guère à être mis en œuvre en Ville de Genève, ce qui signifie concrètement des logements en moins à disposition de la population. De nouveaux PLQ sont de surcroît actuellement développés. Pour pallier les lacunes en la matière, il faudrait que des personnes se penchent sur la mise en œuvre desdits PLQ. Il pense dans cette optique qu'il conviendrait de créer une cellule à cet effet.

Il ajoute que le budget présente des charges nettes de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 9 500 000 francs, à savoir 5 000 000 de francs supplémentaires pour l'entretien du patrimoine bâti, 2 000 000 de francs pour l'entretien des routes selon la convention. On a en outre 1 000 000 de francs au titre de l'application automatique des mécanismes salariaux et 1 500 000 francs supplémentaires d'amortissements. On a un revenu net supplémentaire en provenance de l'Etat qui s'élève à 2 000 000 de francs afin de compenser le montant attribué à l'entretien des routes. Il indique enfin que les priorités qu'il a énoncées, notamment concer-

nant l'entretien du patrimoine bâti, l'ont déjà été dans les politiques publiques, et que, s'agissant de l'entretien des routes, cela a même déjà été validé par la commission et le Conseil municipal.

Il remercie les commissaires de leur attention et se dit disposé à répondre aux éventuelles questions qu'ils se poseraient.

Le président passe à l'examen du projet de budget 2014 par politique publique. Il énumère chaque page pertinente dudit document et invite les commissaires à poser leurs questions.

M^{me} Valiquier, en sa qualité de présidente de la CTC, apporte une précision relative à la page 81. On s'était en effet interrogé sur la production de logements. Lorsque l'on mentionne les 360 nouveaux logements dont cent revêtent un caractère social, il sied de préciser que ces cent derniers relèvent du régime HBM, étant entendu que les 260 autres logements sont également à caractère social, même s'ils ne concernent pas les personnes les plus modestes.

Une commissaire soulève la question de la stratégie d'entretien et de valorisation du patrimoine public. Elle constate en effet qu'il y a eu à répétition reprises dans le PFI des velléités de rénover les Minoteries ainsi que la Cité-Jonction. Remarquant que cela a presque disparu du PFI, elle se demande quel est l'état d'avancement de ces projets. Il ne s'agit certes pas de construire des logements supplémentaires, mais les travaux revêtent un caractère impératif eu égard à l'état de vétusté qui caractérise ces sites.

M. Pagani argue que l'on a procédé à une réévaluation du patrimoine global sur les immeubles locatifs. On a ainsi pu dresser le constat d'une sous-évaluation considérable. On estimait effectivement la valeur dans le bilan de la municipalité à approximativement 900 000 000 de francs alors que ledit patrimoine vaut en réalité 2 500 000 000 de francs. Selon le ratio usuel applicable dans chaque entreprise privée ou publique, il convient de consacrer chaque année 1% de la somme à l'entretien, ce qui n'est présentement guère le cas. Cela est dû au caractère extrêmement restrictif des budgets, y compris en votant des projets de rénovation immeuble après immeuble. D'où la demande du département de l'ordre de 5 000 000 de francs afin de disposer d'un socle pour ne pas descendre ce patrimoine sous la barre du 0,5 stratus, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'une bonne méthode d'évaluation de l'entretien des immeubles.

Par ailleurs, il se réjouit d'avoir achevé la rénovation des immeubles de Saint-Gervais, ce qui a représenté un effort important pour la municipalité. Il alerte sur les risques si l'on persiste à retarder la rénovation des Minoteries et de la Cité-Jonction, sachant que les deux immeubles ont été construits dans les années septante. Le fait de retarder les travaux engendrera des dépenses beaucoup plus importantes d'ici une dizaine d'années. Il invite donc le Conseil municipal à voter la rénovation tant des Minoteries que de la Cité-Jonction. Il indique que l'on a

fait des ratios entre les entreprises privées qui rénovent leurs immeubles datant de cette époque, d'une part, et les 350 logements des Minoteries. Il en ressort que l'on se trouve exactement dans la cible. Il informe que la CAP est confrontée au même problème à Lancy, étant entendu que la simple rénovation de la façade de trois immeubles s'élève à 20 000 000 de francs. Un propriétaire privé souhaite par conséquent vendre ses immeubles à la CAP.

Une commissaire relève que des discussions ont lieu au sein des commissions du Grand Conseil en vue de faire passer la rénovation dans les frais de fonctionnement plutôt que dans les frais d'investissement. Elle souhaiterait connaître la position de M. Pagani relativement à ce procédé.

M. Macherel met en avant que, sur les frais de fonctionnement, si l'on compte 1 à 1,5% sur l'ensemble du patrimoine, et si, en première approximation, on double la valeur du patrimoine financier donnée par M. Pagani, alors on arrive à une valeur de l'ordre de 4 500 000 francs. Si l'on prend 1%, cela signifie qu'il faudrait consacrer entre 40 000 000 et 50 000 000 de francs par année à l'entretien. Or, le montant actuellement inscrit au budget ne s'élève qu'à 30 000 000 de francs. On a dépensé environ 38 000 000 de francs aux comptes 2012. On demande la somme de 5 000 000 de francs afin d'atteindre le montant de 35 000 000 de francs pour l'entretien courant. En ce qui concerne les rénovations lourdes, il s'avère inconcevable de les financer au travers du budget de fonctionnement car les enveloppes sont d'une autre nature.

Il déplore le manque d'entretien et le retard accumulé en la matière, ce qui a amené à une hausse croissante du montant de ces enveloppes. S'agissant des bâtiments qui se situaient en dessous du seuil du 0,5 stratus, un petit peu plus de la moitié a été rénové tandis que les études se poursuivent concernant la seconde partie. Il met l'accent sur le fait que le problème ne se situe pas là. En effet, une fois ce travail achevé, il faudra s'occuper des quatre grands ensembles, c'est-à-dire les Minoteries, la Cité-Jonction, l'ensemble rue Hoffmann / rue de la Servette / rue Schaub, puis ultérieurement le Seujet. Ces bâtiments ne sont certes pas encore sous la limite du 0,5 stratus, mais cela ne saurait tarder. Il ajoute que ce sont des immenses volumes et, conséquemment, des immenses montants. L'intention du département réside dans une rénovation successive de ces quatre grands ensembles, dont il estime la durée de rénovation à environ 25 années. Il sied de pouvoir engager les dépenses et commencer à les rénover l'un après l'autre, en débutant par les Minoteries.

Un commissaire réagit par rapport à la différence considérable entre la valeur estimée dans le bilan de la municipalité, de l'ordre d'approximativement 900 000 000 de francs, d'une part, et la valeur réelle qui s'élève à 2 500 000 000 de francs, d'autre part. Il signale que la commission demande de longue date à connaître la vraie valeur du patrimoine de la Ville. Il se demande

donc si l'on aura bientôt une information détaillée sur la valeur réelle du patrimoine de la Ville, notamment financier. De plus, il aimerait qu'on lui fournisse davantage de détails en ce qui concerne les 360 nouveaux logements à caractère social, notamment s'agissant de la base sur laquelle reposent ces opérations ainsi que des auteurs de ces constructions, étant entendu que la Ville joue un rôle de facilitateur. Il voudrait enfin que lui soit exposé un plan d'action précis dans le domaine de la mobilité, notamment à la lumière du refus par les citoyens d'un certain nombre de projets d'aménagements. Il pense principalement à la piétonisation des cinquante rues.

M. Pagani met en lumière que, lors de la validation du plan directeur communal, on a aussi validé un processus qui a été mis en place qui permet de contrôler les objectifs. Il précise que ce monitoring comprend une fiche actualisée pour l'année 2011, accessible en ligne. Il certifie que l'on entend passer l'ensemble de ces quinze fiches au Conseil administratif, puis les présenter au Conseil municipal. Dans le cadre de cette présentation, on mettra en évidence le rôle qu'a joué la Ville de Genève dans la faisabilité des constructions ainsi que le pourcentage de constructions qui ont été réalisées par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), laquelle est dotée de fonds en provenance de la municipalité, ou par les coopératives. Il regrette à ce propos que la Ville ne construise plus de logements propres. Il informe en outre que le Conseil municipal va prochainement être nanti d'une proposition pour la piétonisation de la Vieille-Ville. Cela représente un coût de 600 000 francs pour installer trois bornes.

A l'aune des expériences des autres villes, il est néanmoins de l'avis qu'il se révèle impératif de repenser l'accueil des touristes. Il mentionne aussi les problèmes de trafic de transit. Il souligne que les commerçants du quai des Bergues, dont le chiffre d'affaires diminue continuellement, bénéficieraient d'une piétonisation dudit quai, laquelle doublerait le passage devant les commerces. De manière plus globale, il appelle de ses vœux la revalorisation de la rade. Il s'engage finalement à poser la question de la valeur du patrimoine au Conseil administratif. Il propose de présenter ce document à la commission au début de l'année 2014, après l'adoption du budget. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une évaluation de la valeur marchande du patrimoine, mais qu'il est procédé à une évaluation suivant des critères précis, lesquels nécessitent des explications. Si la procédure ainsi suggérée emporte l'adhésion des commissaires, il assure qu'il proposera ladite procédure au Conseil administratif le lendemain.

Un commissaire, en lien avec le domaine métier, aménagement urbain et mobilité, demande où figure pour le département la ligne budgétaire qui subventionne l'achat de vélos électriques.

M. Macherel rétorque que, si un citoyen souhaite acheter un vélo électrique, les communes ont la possibilité de subventionner cet achat, en complément de

la subvention accordée par l'Etat. Cependant, le Conseil administratif a renoncé à cette possibilité dans la mesure où l'on ne voit pas ce qui justifie de limiter cela aux seuls vélos électriques, surtout que ce sont des personnes aisées qui achètent ce type de vélos, particulièrement onéreux, avec ou sans subvention. En revanche, on souhaite promouvoir de manière générale l'utilisation du vélo. Soulignant que le nombre de cyclistes en Ville de Genève double à chaque décennie, on préfère investir dans la qualité du réseau et la résolution des points noirs. En ce qui concerne les fonctionnaires, c'est la Commission de gestion des véhicules, laquelle dépend du département de M. Barazzone, qui est chargée de l'acquisition de l'ensemble des véhicules, y inclus les vélos.

Un commissaire, réagissant aux propos tenus par M. Pagani relativement à l'état déplorable du patrimoine bâti dû aux lacunes en matière d'entretien au cours des années précédentes, demande si l'entretien constitue réellement une priorité pour M. Pagani.

M. Macherel indique que l'on est tenu à une obligation d'entretien, notamment du patrimoine financier. Les locataires qui s'acquittent d'un loyer sont effectivement en droit de s'attendre à l'entretien de l'objet loué. On a actuellement 30 000 000 de francs, ce qui représente le double de la somme dont on disposait vingt ans en arrière. Il affirme que la politique consiste à entretenir. Il remarque qu'il y a eu dans les années septante une volonté d'acquérir des biens aux fins de démolition, comme le quartier des Grottes. Il a pourtant ultérieurement fallu procéder à la rénovation, ce qui, dans le contexte d'acquisitions en masse d'objets vétustes, entraîne forcément d'effectuer un rattrapage, lequel s'étend sur des années.

M. Pagani met en exergue que le problème de l'entretien s'avère particulièrement délicat. Par exemple, concernant les Minoteries, si le vote n'a pas lieu, il faudra toutefois changer les ascenseurs. On va finalement simplement rafistoler sans repenser l'ensemble du fonctionnement du bâtiment, ce qui équivaut à dépenser inutilement des sommes tout de même importantes. Siégeant à la CAP depuis six ans, il allègue que celle-ci entretient non seulement ses biens, mais reconsidère également l'ensemble des bâtiments tous les 25 ans, ce que la Ville n'a absolument pas fait s'agissant des immeubles locatifs. On est pourtant légalement tenu d'assurer un entretien régulier des bâtiments.

Un commissaire, relativement à l'entretien d'immeubles par des tiers (p. 84), est interpellé par le montant très conséquent y relatif, à hauteur de 5 300 000 francs, et souhaiterait conséquemment qu'on lui fournisse de plus amples explications à ce sujet.

M. Pagani rétorque qu'il s'agit d'une ventilation dans le budget de la somme de 25 530 000 000 de francs.

M. Macherel avance que le budget est construit par centre de coût, soit par service. Se référant aux pages 18 et 19 du document par service, il attire l'attention des commissaires sur le fait que le budget 2013 s'élevait à 31 744 000 francs tandis que le projet de budget pour l'exercice 2014 prévoit un montant de 36 945 000 francs. La différence réside dans les 5 000 000 de francs qui sont demandés. Le reste n'est qu'une ventilation de l'ensemble des coûts. Toutes ces dépenses sont du 314, c'est-à-dire des travaux confiés à des tiers, puis ventilées par politique publique et par service bénéficiaire.

Un commissaire, mettant en lumière que la Ville de Genève calcule les loyers en fonction des revenus des personnes, considère que la part du loyer normalement dévolue à l'entretien ne rentre pas dans la comptabilité de l'immeuble proprement dit, étant entendu que les frais liés à l'entretien pèsent dès lors sur l'ensemble de la commune, par exemple dans le cadre d'une politique sociale. Partant, il n'y aurait pas d'obligation d'entretien.

M. Macherel soutient que le propriétaire, indifféremment du mode de calcul des loyers, est obligé de maintenir en l'état la chose louée.

Un commissaire souhaite savoir à quoi correspondent les prestations du personnel pour les investissements (fonction 418).

M. Pagani répond que cela s'avère à la fois extrêmement simple et compliqué. Il explique que lorsque l'on se trouve en présence d'un projet de construction, par exemple le Grand Théâtre, on met à disposition de la force de travail, c'est-à-dire que l'on désigne un ou deux membres du personnel comme représentants du maître d'ouvrage, notamment pour établir le cahier des charges par exemple. Il s'agit assurément d'investissement et non de fonctionnement. On fait donc figurer cela dans les propositions qui sont proposées au moyen d'un pourcentage qui correspond à l'investissement réel pour un objet déterminé. Cela se révèle parfaitement identique aux frais de promotion dans le secteur privé, étant entendu que l'on a opté pour un autre terme afin d'éviter toute confusion. Il certifie que cela ne s'ajoute pas au traitement du personnel.

Un commissaire note qu'il serait intéressant pour la commission de connaître pour les années futures la charge afférente aux frais d'entretien pour la Ville de Genève, soit pour assainir son important parc immobilier.

M. Pagani propose de reporter la discussion lorsque le mandat sera présenté. Il explique que, sur la base de la valeur patrimoniale, qu'il sied de distinguer de la valeur marchande, on obtient environ 2 500 000 000 de francs pour les 380 immeubles locatifs. Les loyers perçus ont été évalués. Il résulte de cette évaluation que l'on perçoit des sommes moindres que celles auxquelles on pourrait logiquement s'attendre. Il s'agit de l'argent dépensé au titre de la politique sociale afin de promouvoir une certaine mixité de la population en Ville

de Genève, ce qui constitue une spécificité appréciable de Genève sur la scène urbaine européenne. On estime dès lors qu'il convient d'ajouter approximativement 30 000 000 de francs, ce qui équivaut au prix annuel de l'existence d'une politique sociale de la Ville.

Un commissaire fait part de son étonnement relativement à la situation qui a prévalu s'agissant des Minoteries. En effet, les élus ont soudainement reçu une demande pour un montant avoisinant 90 000 000 de francs. S'il consent que ces dépenses sont nécessaires, il serait intéressant que les élus bénéficient d'informations en ce qui a trait à l'avenir des immeubles afin d'éviter la surprise lors de la présentation de la facture en plénière. Il suggère en outre que la Ville prévoit une réserve par immeuble, sachant que la nouvelle Constitution offre désormais cette possibilité.

M. Pagani relève avec grand intérêt l'existence de cette possibilité nouvellement offerte par la Constitution.

Un commissaire demande s'il est possible d'opérer de manière globale un calcul permettant de déterminer le montant que l'on peut allouer pour ce genre de rénovations.

M^{me} Charollais rétorque que l'on peut dépenser ce que le Conseil municipal autorise dans le cadre de l'adoption du budget. Il s'agit du cadre légal dans lequel on s'insère. La corrélation entre le budget alloué et les réels besoins peut être effectuée de différentes manières. On peut premièrement passer par la présentation de l'évaluation du patrimoine financier (stratus). Elle attire néanmoins l'attention sur le fait que cette évaluation part du principe erroné suivant lequel on calcule l'argent qui serait nécessaire pour remettre à niveau les bâtiments dégradés jusqu'à 100% de sa valeur, mais en conservant toutefois le standard d'origine. Par exemple, un bâtiment dépourvu d'ascenseur serait réparé sans ajouter un ascenseur. Cela ne permet donc pas d'évaluer le montant requis afin de passer du standard originel à un standard actuel. Cela confère néanmoins une idée de l'évaluation financière qui serait nécessaire pour théoriquement remettre à niveau l'intégralité du parc. On doit aussi penser la remise à niveau dudit parc dans une perspective d'actualisation des standards, ce qui se fait au travers des discussions relatives au PFI. On a demandé un budget légèrement supérieur afin de ne pas augmenter de manière linéaire le delta entre l'argent nécessaire et l'argent actuellement alloué. Ces trois sources croisées permettent de jouir d'une vision assez précise et planifiée des besoins qui seraient nécessaires en matière d'entretien, de rattrapage de l'entretien différé et de remise à niveau d'un parc qui ne satisfait présentement guère aux standards actuels.

Un commissaire répond à la remarque formulée par le commissaire précédent. Il souligne que la Constitution mentionne des réserves anticycliques, ce qui

n'a aucun rapport avec les discussions qui ont lieu dans le cadre de la présente séance.

Un commissaire demande tout d'abord quel est le rendement du parc. Il s'étonne en outre de constater que les postes 314 et 318, portant respectivement sur l'entretien d'immeubles par des tiers et sur les honoraires et prestations de services augmentent généralement chaque année de manière importante. En effet, la Ville dispose de nombreux architectes à son service. Or, on mandate pour presque chaque projet un prestataire externe, ce qui génère le paiement d'honoraires. Il questionne en conséquence l'utilité de l'engagement d'architectes par la Ville et soulève la question de l'articulation entre les architectes de la Ville et les prestataires privés.

M. Pagani allègue que, depuis qu'il est en fonction, il n'a demandé que six postes. Parallèlement, on était à 66 000 000 de francs au moment de son arrivée alors que l'on atteint aujourd'hui 130 000 000 de francs. Il se félicite que l'on soit parvenu à accomplir le nécessaire avec pourtant le même nombre de personnes. Il ajoute qu'il existe des ratios extrêmement simples. Dans la mesure où l'on dépense 130 000 000 de francs, il convient de contrôler les investissements, tâche dont s'acquittent justement les ingénieurs et les architectes de la Ville. Il mentionne le fait que l'Etat a essayé de réduire les contrôles, ce qui a engendré plus du doublement du coût lié à la traversée sous Vésenaz, qui est passé de 30 000 000 à 70 000 000 de francs. Afin de prévenir ce genre de déconvenues, il faut du personnel pour opérer un contrôle rigoureux. A l'inverse, si l'on ambitionne de tout prendre en charge, il faudra augmenter le nombre de collaborateurs pour pouvoir faire réaliser les travaux à l'interne. Pour un projet comme le MEG, si l'on voulait le construire soi-même, il faudrait non plus une seule personne mais une bonne dizaine de personnes de l'administration. Il explique qu'il s'agit d'un arbitrage auquel il a été procédé en vue de limiter au minimum les risques. Il signale enfin que la valeur du rendement se situe à 2,4%, c'est-à-dire à la moitié du rendement. Cependant, il met en évidence que le montant de 30 000 000 de francs investi au titre de la politique sociale représente la différence pour arriver à 4,5% de rendement.

Un commissaire donne acte à M. Pagani de ne pas avoir augmenté le nombre de postes. Il précise toutefois que, dans le secteur privé, on mandate un architecte, mais certainement pas un second pour contrôler le premier. Il voudrait que l'on vise l'efficacité et que l'on évite des coûts inutiles.

Le président entame ensuite l'étude du projet de budget 2014 par service, suivant le même procédé que s'agissant du document par politique publique.

Un commissaire, à la lecture de la page 57, souhaiterait qu'on lui confirme que, en ce qui a trait à l'entretien d'immeubles par des tiers, il s'agit effective-

ment du montant de 5 000 000 de francs précédemment évoqué, étant entendu que les 30 000 000 de francs seraient ventilés ailleurs.

M. Macherel confirme cela. Il explique à ce sujet que le service ventile sur la base d'une analyse effectuée a priori. Le service procède donc à l'évaluation de l'ensemble des besoins de tous les services. Il s'agit de ce qui est planifiable, sachant que l'on garde une enveloppe pour le non planifiable. On connaît chaque année un dépassement sur cet ensemble, étant précisé que ce dépassement peut affecter l'un ou l'autre des services ou des bâtiments. Il admet que l'on a du 318 dans tous les centres de coût. La somme globale se situe chaque année dans une fourchette comprise entre 2 500 000 francs et 3 000 000 de francs. Il souligne à cet égard que cela fait deux ans que l'on réduit systématiquement au budget la dotation sur le 318 afin de se rapprocher du montant réel dont on a besoin. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'études qui ne sont pas liées à des projets. Il s'agit d'études que l'on lance lorsque l'on est par exemple confronté à un terrain pollué. Il s'avère en l'occurrence nécessaire de conduire rapidement une étude pour connaître le degré de pollution ainsi que la stratégie qu'il sied de mettre en place en matière de construction. Or, cela n'est guère planifiable et il faut bien que l'on mandate un ingénieur géotechnicien afin d'effectuer rapidement une analyse du terrain. Cela s'ajoute à l'investissement.

Un commissaire s'arrête également sur la page 59. Concernant la rubrique consacrée à l'aménagement urbain et à la mobilité, en ce qui a trait au poste 331, il s'interroge sur les raisons qui justifient le doublement du montant.

M. Macherel relève que le Service de l'aménagement et de l'environnement (SAM) a de nouveaux projets qui vont s'amortir en 2014, mais qui n'étaient pas amortis en 2013. Il propose de fournir une réponse écrite pour le détail y relatif (cf. annexe N° 18).

Un commissaire demande encore ce qui motive une augmentation du Service du génie civil à hauteur de 2 000 000 de francs.

M. Macherel répond qu'il s'agit de l'entretien des routes.

Le même commissaire, à la lecture de la page 104, remarque qu'une nouvelle subvention est accordée à European Suisse. Il voudrait ainsi savoir quelle est cette association.

M^{me} Charollais met en exergue qu'il ne s'agit en fait pas d'une nouvelle subvention mais que celle-ci était avant intégrée ailleurs. On est ainsi passé de 40 000 francs à 18 000 francs sur le poste promotion, exposition, publication, etc. On a en substance ventilé les 40 000 francs en différentes rubriques dans un souci de justesse au niveau comptable.

Le même commissaire se demande à quoi est liée l'augmentation s'agissant du prolongement des horaires des TPG.

M. Macherel explique qu'il s'agit du contrat pour les noctambus, que l'on remet périodiquement à niveau.

Un commissaire pose une question en lien avec la ligne TPG 32. Il se rappelle que, lors de l'examen des comptes 2012, M. Pagani avait déclaré sans ambiguïté que cette ligne se voyait presque totalement dépourvue d'utilité au vu de l'augmentation de l'offre de bus dans le quartier. Partant, il s'interroge quant aux justifications qui président au maintien du même montant.

M. Pagani indique que cela procède de considérations politiques. Il admet que cette ligne couvre mal son objectif de desserte dans la mesure où elle ne va pas plus loin que David-Dufour, ne déposant subséquemment pas les personnes souffrant de problèmes de mobilité réduite devant l'arrêt de tramway. Les TPG refusent en effet que le bus s'intercale sur la voie du tramway, ce qui, d'après les TPG, serait de nature à bloquer la circulation. Il alerte quant à la levée de boucliers que susciterait l'annonce de la suppression de cette ligne, en dépit du constat de son obsolescence. De plus, il informe que l'on a acheté deux bus électriques pour remplacer la ligne de la Vieille-Ville grâce à la proposition votée en ce sens par le Conseil municipal, et il espère dans ce cadre-là pouvoir rediscuter avec les TPG pour essayer de redéfinir une nouvelle ligne de bus plus adéquate.

Le commissaire prend acte des propos tenus par M. Pagani.

Une commissaire soulève une question en lien avec le poste 360, institutions privées. Elle se demande si Genève Roule appartient au groupe Idécologie.

M. Pagani répond par la négative. Il signale que cette association a l'une de ses antennes derrière la gare, et que son but consiste à fournir des vélos gratuitement les quatre premières heures. Il s'agit d'une association extrêmement performante, et qui permet d'accueillir des requérants d'asile ainsi que d'œuvrer en faveur de la réinsertion.

Un commissaire, relativement au poste 364, constate que la participation au prolongement horaire TPG des lignes urbaines les vendredi et samedi soirs, à la suite d'une augmentation de près de 10%, atteint presque la somme de 500 000 francs. Il souhaite savoir combien de lignes de bus et d'usagers sont concernés.

M. Macherel indique que les noctambus ont vocation à ramener essentiellement les jeunes en campagne hors horaires TPG afin d'éviter qu'ils prennent leur véhicule sous l'empire d'un état alcoolique. Il affirme qu'un consensus politique a clairement émergé pour faire fonctionner ces lignes en raison de leurs vertus sécuritaires. Il ne connaît pas les statistiques de fréquentation mais il s'engage à les demander aux TPG et à les transmettre (cf. annexe N° 18, document 18a, b, c). Il explique qu'un calcul est opéré entre les différentes communes et l'Etat.

Il informe par ailleurs que l'on s'est battu pour inclure les lignes 32, 35 et 36 dans le contrat de prestation, étant entendu qu'il s'agit d'une situation où une régie publique exploite en l'espèce les lignes depuis de nombreuses années et que l'existence de ces lignes répond à un besoin effectif. Il regrette que la ligne 32 n'ait pas été englobée dans le contrat de prestation en raison de l'arrivée du tramway et du déplacement des lignes sur le boulevard Carl-Vogt et la rue des Bains qui seraient de nature à faire baisser l'offre concernant ladite ligne. Force est de constater que l'offre baisse effectivement sur la ligne 32. De son point de vue, la ligne noctambus devrait être incluse dans le contrat de prestation afin qu'elle soit payée par l'impôt.

Un commissaire souligne que M. Pagani a mis en exergue l'inadéquation de l'insertion de la ligne 32 au sein du réseau des TPG, ce qui diffère d'une remise en cause générale de la ligne.

Un commissaire, à la lecture de la page 105, remarque qu'il y a deux nouvelles subventions pour l'écluse du Seujet et souhaiterait bénéficier d'explications à ce propos.

M. Pagani met en lumière que cela résulte d'une bataille longue de deux années rondement menée en son nom par M. Macherel contre l'Etat de Genève. On a dénoncé la convention dont la teneur paraissait peu pertinente. On s'est en conséquence vu stigmatisé car il est interdit de dénoncer cette convention. Il annonce avoir été le premier étonné à observer que le passage du barrage du Seujet n'est même pas payé par les personnes qui l'empruntent. Aucune taxe n'est perçue. Il dénonce le caractère aléatoire du système. Au terme d'un examen minutieux des factures et des versements, on s'est aperçu que de nombreuses prestations correspondaient à l'entretien du barrage et non de l'écluse. On a renoncé à la baisse.

M. Macherel soutient que l'on a ainsi réalisé au total une économie de l'ordre de 40%. On a en outre demandé à ce que cela apparaisse sous forme de subvention afin de permettre des discussions relatives à la raison d'être politique du projet. Un projet de loi prévoit que la Ville doit participer. Il cite aussi une convention tripartite qui a été signée à l'époque entre l'Etat, les SIG et la Ville. C'est cette convention qui a été dénoncée pour le 31 décembre 2009. Il a fallu près d'une année pour apprécier la légalité de la dénonciation de la convention. Il informe que l'on a cessé tout paiement dès 2009, dans l'attente d'un avenant à cette convention. Il est ressorti de l'expertise juridique que le risque n'était toutefois guère nul de se voir contraint de devoir continuer à payer l'intégralité des sommes. Il souligne enfin qu'il ne s'agit en fait pas de montants supplémentaires car on a diminué par ailleurs les montants afin que le budget global reste identique. Cela permet de mener la discussion sur la participation ou non de la Ville à l'entretien de l'écluse ainsi qu'aux frais de manœuvre.

M. Pagani complète l'intervention de M. Macherel. Il reconnaît qu'il était maladroît de dénoncer la convention. Il met en avant que c'est la Ville de Genève qui a demandé cette écluse parce que se discutait à l'époque la question d'un canal reliant le Rhône au Rhin, dont l'écluse aurait constitué l'un des premiers éléments de cette volonté politique. Il suggère par conséquent d'accepter la somme de 114 000 francs.

Un commissaire relève qu'à l'époque la centrale du pont de la Machine appartenait à la Ville de Genève. Cette centrale régulaît tout le lac. Quand on a construit le Seujet dans les années quatre-vingt, on a enlevé la régulation du lac au pont de la Machine pour la déplacer au quai du Seujet, au barrage. La Ville ayant été à l'époque impliquée dans la centrale, il pense qu'un élément historique entre en compte.

Une commissaire, relativement à la page 149, souhaiterait obtenir des éclaircissements quant au crédit d'étude pour le théâtre de la Comédie s'élevant à 2 100 000 francs, étant précisé que rien n'a été réalisé.

M^{me} Charollais indique qu'une réponse sera apportée par écrit dans les meilleurs délais en ce qui a trait à ce crédit d'étude.

M. Krebs soutient que le libellé est erroné. Il s'agit en réalité d'un crédit de réalisation.

Un commissaire rappelle que le Conseil administratif a présenté un projet de budget assez fortement déficitaire pour l'instant. Il aimerait ainsi connaître l'état des réflexions de M. Pagani dans la perspective de rééquilibrer le budget.

M. Pagani met en lumière que l'on suit la même procédure que l'année précédente. Dans l'attente des nouvelles prévisions fiscales, il convient d'apprécier si les estimations se révéleront en définitive plus favorables, permettant d'absorber la différence de l'ordre de 25 000 000 de francs, dont il souligne au demeurant qu'il ne s'agit aucunement d'un montant alarmant. En cas de statu quo, voire de mauvaises nouvelles, le Conseil administratif travaillera en vue de procéder à des arbitrages. Il note d'ailleurs qu'une séance agendée toute la journée le lendemain a été annulée dans la mesure où l'on ne possède pas encore les nouvelles prévisions fiscales.

Une commissaire soulève une question portant sur le personnel occupé par l'administration municipale. Elle remarque que 850 000 francs sont destinés aux auxiliaires. Elle se demande à combien de postes et de personnes cela correspond.

M. Macherel argue que cela permet de payer les stagiaires, des collaborateurs qui remplacent des personnes absentes pour une longue durée. Il mentionne par exemple une juriste qui, en raison d'un congé maternité, sera prochainement

absente pendant six mois et qu'il faudra donc remplacer par le recours à un auxiliaire. Cela correspond globalement à environ cinq ou six postes ETP, mais de nombreuses personnes sont en fait concernées.

Un commissaire pose une question liée à l'audit dans le département. Il signale que M. Pagani a fait au mois de septembre une présentation devant le groupe des collectivités publiques de l'Association suisse de l'audit interne. Il n'a pas pu assister à la présentation, mais il demande à M. Pagani de lui expliciter l'un des slides du support visuel PowerPoint que ce dernier a utilisé et dont il est en possession. Il s'agit du slide traitant des limites des audits.

M. Pagani explique que, conformément à la procédure administrative en vigueur, on ne peut pas engager de travaux sans conclusion préalable d'un contrat. Des contrats doivent parfois être renégociés. Cependant, eu égard au caractère urgent de certains travaux, on applique le principe de réalité et on va tout de même de l'avant. Il a donc fait figurer une série de tirets sur le slide qui témoignent de la réalité des projets que l'on mène. Il garantit que la plaine de Plainpalais ne serait pas encore terminée si l'on avait suivi scrupuleusement les procédures.

Le même commissaire relève en outre que, dans la conclusion de cette même présentation, M. Pagani mentionne l'amélioration de la qualité des audits de l'audit interne grâce à la mise en place d'un système de contrôle interne à partir de 2010. Or, il n'y a eu aucun audit interne puisque le Contrôle financier est suspendu. Certes ce dernier va bientôt reprendre son activité, mais aucun contrôle n'a été opéré depuis lors. Il s'interroge en conséquence sur le sens qu'il sied de donner à l'amélioration de la qualité des audits.

M. Pagani rétorque qu'il s'agit ni plus ni moins que d'améliorer la qualité des audits. Il se réjouit de l'arrivée du nouveau directeur du Contrôle financier, à qui l'on va confier des tâches, notamment redéfinir et améliorer la qualité des audits.

Le même commissaire met en exergue que l'audit interne est indépendant et qu'aucune tâche ne saurait donc lui être attribuée sans nuire à son indépendance.

M. Macherel précise qu'il s'agit de tâches de suivi des conclusions de l'audit. Le fait de jouir de l'expertise d'une personne responsable du contrôle interne et qui, partant, maîtrise parfaitement les procédures, constitue incontestablement une aide pour déterminer au plus juste les corrections qui doivent être apportées au sein des services.

M. Pagani indique qu'il va remettre une note concernant l'entretien des bâtiments et l'engagement des travaux urgents.

Le président remercie M. Pagani et ses cadres, puis il les libère.

6. **Projet de budget 2014 amendé**

Séance du 5 novembre 2013

Le président accueille M^{mes} Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, et Esther Alder, vice-présidente du Conseil administratif, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi que MM. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Il salue également la présence de M^{mes} Nathalie Bohler, directrice du département des finances et du logement, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, d'une part, et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, d'autre part. Il passe la parole à M^{me} Salerno en vue de la présentation du projet de budget 2014 tel qu'il résulte des amendements du Conseil administratif sur la base de la nouvelle version des comptes du Conseil d'Etat.

M^{me} Salerno se félicite à titre liminaire du fait que le Conseil administratif in corpore soit présent dans le cadre de l'audition portant sur le projet de budget modifié. Elle rappelle que le projet de budget pour l'exercice 2014 qui a été présenté à la fin du mois d'août accusait un déficit de l'ordre de 25 000 000 de francs. La volonté du Conseil administratif dans le cadre de ce processus consistait à entendre les commissaires afin de déterminer les points sur lesquels ces derniers souhaitaient davantage ou, au contraire, moins de politique publique, de même qu'éventuellement placer l'accent sur des éléments différents de ceux que le Conseil administratif avait imaginés.

Elle signale que le Conseil administratif a reçu les nouvelles estimations fiscales en provenance du Canton, sur lesquelles se fonde donc le projet de budget présenté ce jour. Elle assure que le courrier émanant du Canton va être transmis aux commissaires. Elle spécifie que les chiffres du Canton constituent un référentiel caractérisé par sa longévité, qui n'a jamais changé. Elle considère qu'il est souhaitable de disposer d'un tel indicateur puisqu'il favorise un suivi des finances de la Ville de Genève dans la linéarité temporelle, d'année en année. Elle met en lumière que, sur la base des chiffres communiqués par le Canton et des discussions qui ont eu lieu en commissions spécialisées, le Conseil administratif a réorienté une partie du projet de budget tel qu'il avait été déposé à la fin du mois d'août.

Le Conseil administratif était résolu à atteindre des objectifs de politique publique, surtout concernant celles qui constituent le cœur de l'action de l'ensemble du collège. Elle pense notamment à une Ville soucieuse des familles. Elle note à cet égard que des adaptations financières considérables sont liées en la matière à des modifications cantonales de réorganisation du temps scolaire. Cela

nécessite de la Ville de Genève, comme de l'ensemble des communes d'ailleurs, un appui plus conséquent autour du parascolaire.

Genève se veut aussi être une Ville qui préserve son patrimoine. Il s'agit de la somme additionnelle de 5 000 000 de francs dévolue à l'entretien des bâtiments. De plus, Genève représente une Ville plus sûre, qui renforce sa sécurité. On crée à cet effet des postes supplémentaires d'APM et de sapeurs-pompiers des SIS, sachant que la création de ces postes sera présentée aux commissaires. Elle évoque également à ce sujet l'amélioration de la prestation délivrée aux citoyens, notamment en lien avec un renforcement du secteur informatique pour la Ville de Genève.

Elle insiste sur le fait que ces objectifs politiques ont présidé aux arbitrages, guidé les discussions du Conseil administratif s'agissant des arbitrages complémentaires, et finalement conduit au projet de budget tel qu'il a été déposé. Elle souligne en outre que les arbitrages complémentaires ont été effectués dans la volonté d'entendre les conseillers municipaux relativement à un discours général. Elle remercie les élu-e-s qui ont voté en faveur de l'entrée en matière sur le projet de budget, ce qui a permis au Conseil administratif de poursuivre son travail. Elle informe avoir dûment pris acte du souhait fermement exprimé par certains groupes d'atteindre strictement l'équilibre budgétaire. Elle déclare que le projet de budget présenté ce jour est équilibré.

Elle précise que les nouvelles estimations fiscales, si elles ne s'avèrent pas mirobolantes, témoignent toutefois d'une amélioration s'agissant tant des personnes physiques que des personnes morales. Elle certifie qu'elle aurait pris en compte les nouvelles estimations fiscales même si celles-ci s'étaient révélées défavorables à l'équilibre budgétaire. Elle donne la parole à M. Krebs en vue de la présentation détaillée du projet de budget nouvellement élaboré par le Conseil administratif à l'aune des nouvelles estimations fiscales en provenance du Canton.

M. Krebs expose en détail le projet de budget pour l'exercice 2014 tel qu'amendé. Il s'appuie pour ce faire sur un support visuel revêtant la forme d'une présentation PowerPoint (voir annexe N° 22) dont une version papier est distribuée aux commissaires. Il rappelle que l'on parlait d'un projet de budget déposé affichant un résultat négatif à hauteur de 25 200 000 francs ainsi qu'une insuffisance de financement s'élevant à 71 300 000 francs. Différentes étapes successives ont conduit au projet de budget amendé tel que présenté. Tout d'abord, de nouvelles estimations fiscales, puis des ajustements techniques et des transferts. Sont enfin intervenus des arbitrages complémentaires.

S'agissant des prévisions fiscales reçues en octobre, il relève que celles-ci tiennent compte d'une révision des hypothèses de croissance du groupe de perspectives économiques (ci-après GPE), d'une part, et de l'évolution de la situation

constatée sur 2011 et 2012 au niveau des taxations, d'autre part. Il souligne en outre que les prévisions du GPE au mois de septembre ont légèrement rehaussé la croissance de la Suisse pour 2013, laquelle passe de 1,5% à 1,8%, étant entendu que la croissance pour 2014 se voit maintenue à 2%. En ce qui concerne le PIB au niveau cantonal, la situation pour 2013 connaît aussi une légère amélioration, passant de 1,7% à 2%. On note que la situation se révèle constante pour 2014 en termes de croissance.

M^{me} Salerno met en lumière que l'on fait systématiquement suivre les hypothèses et les prévisions du GPE aux commissaires.

M. Krebs poursuit avec les impôts sur les personnes physiques. Il souligne que la situation à septembre 2013 demeure évolutive. On s'attendait au mois de juin à percevoir un montant à concurrence de 583 900 000 francs, tandis que le chiffre résultant des nouvelles estimations atteint 592 300 000 francs. Il explique que l'on a tout d'abord un effet de base positif de 2 500 000 francs. En effet, globalement, les montants envisagés pour 2010, 2011 et 2012 concernant les personnes physiques ont été revus à la hausse de 2 500 000 francs. De plus, on remarque que de 2012 à 2013, la croissance se révèle plus importante. De 2013 à 2014, on conserve approximativement le même taux de croissance.

Le résultat sur le projet de budget 2014 réside dans une révision à la hausse de l'imposition des personnes physiques de l'ordre de 8 418 000 francs. Dans le détail, cette hausse se décompose ainsi: 3 241 400 francs proviennent de l'imposition au barème ordinaire, c'est-à-dire les impositions des habitant-e-s qui sont taxé-e-s de manière ordinaire, tandis que l'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital connaissent quant à eux une hausse de 5 176 600 francs par rapport au projet de budget précédemment présenté. Il relève que c'est surtout sur l'imposition à la source que des corrections importantes ont eu lieu. En ce qui a trait aux personnes morales, on avait antérieurement 155 100 000 francs. Au terme de la révision intervenue à la fin du mois d'octobre, la somme atteint 156 900 000 francs, soit un faible ajustement n'excédant guère 1 800 000 francs s'agissant du centime additionnel.

Il attire l'attention sur le fait que l'année 2012 se révélera au final meilleure qu'escomptée. Il indique que l'on a également procédé à la nouvelle estimation pour la taxe professionnelle communale. Compte tenu des correctifs apportés aux personnes morales, on a rehaussé de 115 000 000 à 118 000 000 de francs la taxe professionnelle communale. Il convient de noter à cet égard que la taxation 2014 de la taxe professionnelle communale porte sur les années 2011, 2012 et 2013 en raison du mode de taxation appliqué.

M. Krebs met en exergue que, si l'on récapitule les effets de toutes les prévisions fiscales précitées, y compris l'augmentation des frais de perception, on obtient une amélioration du résultat qui atteint presque 12 900 000 francs,

ce qui porte à un résultat provisoire du projet de budget 2014 amendé de – 12 307 704 francs. A cela s'ajoutent des ajustements. Il souligne à cet égard que l'ajustement de l'interface RH péjore toujours d'un résultat de 6447 francs. On a aussi des ajustements à la hausse des revenus des établissements publics. Il s'agit d'établissements qui devaient être libres d'occupants en 2014 pour y mener des travaux. Or, les travaux étant repoussés, les revenus y relatifs ont été réintroduits dans le budget. Il mentionne encore l'ajustement de la contribution au GIAP. En effet, la contribution définitive votée par l'assemblée générale du GIAP à la mi-octobre s'est vue réduite par rapport au montant qui figurait dans le projet de budget précédent. D'où une amélioration du résultat de 346 590 francs.

Il signale la présence d'un nouveau revenu, qui correspond au tiers de la rente payée par le parking du Mont-Blanc. En 1971, on avait effectivement négocié avec l'Etat de Genève le versement du tiers des revenus dudit parking au motif que les accès sont situés sur le territoire de la Ville de Genève. La situation est désormais résolue. Cela entraîne une hausse de l'ordre de 970 000 francs. De plus, il met en lumière que chaque objet a été étudié en profondeur. Les dates de mise en fonction des amortissements ayant été reportées, on observe une diminution induite des amortissements à concurrence de 2 900 000 francs. On a enfin ajusté le montant des pertes sur débiteurs. Le montant antérieurement inscrit au budget s'élevait à 15 000 000 de francs. On a procédé à une rétrospective sur les dix dernières années afin d'apprécier le montant moyen de ces pertes. On a pu constater que lesdites pertes se montent en moyenne à 12 000 000 de francs. On a en conséquence porté ce montant au budget, ce qui améliore le résultat à concurrence de 3 000 000 de francs.

M^{me} Salerno précise que les établissements publics auxquels M. Krebs a fait référence sont la Perle du Lac et l'Hôtel-de-Ville. Concernant les revenus liés au parking du Mont-Blanc, elle rappelle qu'il a été procédé à un arbitrage avec Parking Cornavin SA. Certes cet arbitrage n'a pas été favorable à la Ville, mais il a permis de fixer et valider le mode de calcul de celle-ci par rapport aux revenus des parkings. Partant, cet arbitrage a servi de base pour calculer les montants dus à la Ville par le parking du Mont-Blanc.

M. Krebs déclare que tous ces ajustements représentent une amélioration du résultat de 7 375 465 francs. Le résultat du projet de budget 2014 tel qu'amendé accuse à ce stade un déficit de l'ordre de 4 900 000 francs. Sur la base de ce chiffre, le Conseil administratif a procédé à de nouveaux arbitrages. Il signale tout d'abord qu'un arbitrage péjore le résultat, à savoir l'intégration du dispositif de financement des locaux du Centre de maintien à domicile – foyer de jour (ci-après CMD). Auparavant, seules les communes qui accueilleraient de tels centres payaient des loyers. Dorénavant, toutes les communes paient mutuellement ces locaux, ce qui engendre pour la Ville de Genève une charge supplémentaire pour 2014 dépassant 333 000 francs. Il relève toutefois que le CMD des Pâquis induit

une économie de 91 000 francs, étant entendu que celui des Eaux-Vives pour 120 000 francs avait déjà été retiré en 2013.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé d'augmenter le nombre de nouveaux sapeurs-pompiers de trois à sept, dès le premier avril 2014, pour une incidence budgétaire de 305 000 francs. De plus, le Conseil administratif a opté pour une mise en œuvre du projet Vettra par le biais des budgets ordinaires. Il ajoute que l'allocation pour enfants a été maintenue à son niveau de 2013, sachant que le Règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) prévoit que cette allocation se monte à la moitié de l'allocation familiale cantonale et que, à la suite de l'augmentation de cette dernière de 200 à 300 francs, l'allocation pour enfants aurait normalement dû passer de 100 à 150 francs. Cependant, depuis deux ans, le Conseil municipal n'a pas voté cette augmentation. Un montant à hauteur de 2 000 000 de francs a dès lors été retiré, en cohérence avec la décision prise par le Conseil municipal. Il informe enfin que l'on a le jour même reçu le chiffre afférent au renchérissement annuel. On a ainsi réduit l'hypothèse de renchérissement de 0,5% à 0%, ce qui induit une économie avoisinant 2 500 000 francs. Au vu de ce qui précède, le projet de budget 2014 présente un excédent s'élevant à 43 822 francs. Il met finalement en exergue que l'insuffisance de financement a été réduite à 49 000 000 de francs.

Le président ouvre le tour des questions au Conseil administratif in corpore.

Un commissaire soulève une question en lien avec la ligne pertes sur débiteurs impôts. Il observe à cet égard que si l'on perçoit globalement davantage d'impôts, alors la perte sur débiteurs augmente nécessairement en termes de chiffre absolu. Cela procède simplement d'une logique statistique.

M. Krebs indique qu'il s'attendait à ce que cette question soit soulevée. Il affirme qu'il convient de considérer le paramètre résidant dans l'efficacité de l'administration fiscale cantonale pour prélever l'impôt. Il précise en outre que le montant allégué de 12 000 000 de francs correspond à la moyenne des montants comptabilisés de 2003 à 2012, étant entendu que, de 2008 à 2011, on observe effectivement approximativement ce montant. Il précise que les pertes s'enregistrent de manière asynchrone, à mesure que les contribuables ont des défaillances.

Un commissaire s'interroge quant à l'indexation. En effet, un montant de 2 400 000 francs est allégué alors que le projet de budget déposé à la fin du mois d'août n'affichait qu'une somme s'élevant à 1 800 000 francs à ce titre.

M. Krebs répond qu'il convient d'ajouter une partie de charges sociales. Il ajoute qu'il s'agit surtout de la petite enfance, qui représente un montant à concurrence de 438 000 francs, ainsi que du Grand Théâtre, à la marge, pour un montant qui atteint 53 000 francs.

Un commissaire s'interroge sur les modalités de réajustement de la taxe professionnelle, à savoir si cela procède de l'application d'une règle de trois ou, à l'inverse, d'un calcul scientifique pour estimer les recettes.

M. Krebs signale que, sur 2014, la moitié des contribuables vont voir leur taxe 2013 reconduite à l'identique. La seconde moitié des contribuables va être taxée sur la base des éléments 2012 et 2013. L'incertitude s'avère significativement moindre qu'au mois de juin. La situation s'améliore ainsi légèrement. On passe en effet de 115 000 000 à 118 000 000 de francs.

Le même commissaire souhaiterait qu'on lui fournisse des précisions quant à l'estimation fiscale au niveau cantonal.

M^{me} Salerno admet qu'on ne connaît pas réellement le détail du processus au niveau cantonal. Elle signale qu'il s'agit d'ailleurs d'une doléance des communes vis-à-vis du Canton, lesquelles déplorent que ce dernier allègue du secret fiscal pour ne fournir que des données brutes, desquelles on doit se contenter. Elle met en exergue que la Ville de Genève est la dernière commune à voter son budget. Elle attire ainsi l'attention sur le fait que les prévisions du mois d'octobre s'avèrent intéressantes car elles se révèlent plus réalistes que les précédentes, surtout s'agissant des entreprises. Les évaluations au niveau cantonal se fondent sur les rentrées fiscales des personnes physiques. En ce qui a trait aux personnes morales, il est procédé à un sondage et à des discussions avec les entreprises au cours desquelles on leur demande d'estimer précisément leur chiffre d'affaires. Elle précise que, concernant les personnes physiques, un coefficient est appliqué afin de réduire la marge d'erreur.

Un commissaire pose une question en lien avec les investissements et l'insuffisance de financement. Il remercie le Conseil administratif pour l'effort consenti, principalement sur les charges, lesquelles connaissent une baisse de l'ordre de 10 000 000 de francs, même s'il constate que certains transferts ont été opérés. Il se demande néanmoins quelles seront les conséquences de l'insuffisance de financement, qui s'élève à 49 000 000 de francs. Exprimant ses doutes quant au fait qu'une diminution du montant des investissements entraînerait l'arrêt des chantiers, il s'interroge sur les raisons qui président au maintien du montant de 130 000 000 de francs.

M. Pagani souligne en guise de préambule les efforts qui ont été fournis avec la commission de maîtrise des investissements. Il relève que les comptes pour l'exercice 2011 présentaient un montant à concurrence de 129 000 000 francs au titre des investissements. En 2012, la somme s'élevait à 153 000 000 de francs. Pour l'exercice 2013, on se situera dans une fourchette comprise entre 120 000 000 et 130 000 000 de francs, ce qui s'inscrit significativement en deçà de l'ensemble des prévisions, étant entendu que le Conseil municipal a rapatrié des arbitrages auxquels il avait déjà été procédé. En fonction des arbitrages du Conseil administratif

et de ceux, démocratiques, du Conseil municipal, on est parvenu à une somme qui n'excède pas 130 000 000 de francs.

Un commissaire se demande ce qu'il advient de la fiche technique préalablement établie.

M. Pagani déclare que ladite fiche est en place, mais qu'il convient de la réactualiser dans la mesure où il s'agit d'une photographie de la situation à un instant.

M^{me} Salerno rappelle que l'on a remboursé au cours des six dernières années la dette à hauteur de 460 000 000 de francs. Il sied donc de relever que l'on s'est montré très économe sur les deux dernières législatures, notamment en lien avec le remboursement de la dette, même si elle consent que l'on se trouve toutefois actuellement dans une tendance consistant à assumer de manière plus conséquente les investissements. Le Conseil administratif est par conséquent serein quant aux modalités qui vont gouverner la gestion progressive de la masse financière liée aux investissements.

M^{me} Bohler précise que la fiche technique va être complétée par rapport à la version qui avait été présentée à la commission à la suite d'une discussion qui s'est déroulée dans le cadre de la commission des investissements. Elle garantit que la fiche sera incluse à chaque demande qui sera adressée au Conseil municipal.

Un commissaire se demande quelles sont les incidences sur la dette.

M^{me} Salerno met en évidence que l'incidence sur la dette se trouve dans l'emprunt.

Un commissaire souhaiterait que lui soient explicitées les modalités d'amortissement des investissements.

M^{me} Bohler indique que cela est lié à une analyse de tous les projets de la Ville en cours et de leur probable date de mise en exploitation. En effet, on calcule un amortissement en fonction de cette date. Or, certains projets voient leur date de mise en exploitation reportée. Depuis la présentation du précédent projet de budget, on a repris chacun des projets afin de calculer exactement le moment où l'amortissement doit débiter. D'où l'économie réalisée à hauteur de 2 900 000 francs.

Le même commissaire craint que l'on ait jusqu'à présent inclus dans les amortissements sur le plan comptable des objets dont la réalisation n'avait pas encore débuté.

M^{me} Salerno dément cette crainte. Elle explique qu'il existe simplement un laps de temps entre le moment où l'on estime la délivrance de l'objet et celui de sa

mise en utilisation effective. On s'est efforcé de communiquer des données précises, sur la base de l'ensemble des investissements de la Ville. Un travail considérable a été accompli département par département pour reprendre chaque objet afin d'apprécier si la date prévue correspondait effectivement à la date d'entrée en exploitation de l'objet concerné. En additionnant tous ces petits différentiels, on atteint une économie de l'ordre de 2 900 000 francs.

Le même commissaire pose une question ayant trait aux nouveaux arbitrages. Il se demande de quoi provient l'hypothèse de renchérissement à 0%.

M. Pagani rétorque qu'il s'agit des salaires. Il ajoute que le taux réel atteint même un négatif de 0,1%.

Un commissaire réagit à la page 9 du support visuel. Il note, s'agissant de la projection concernant l'imposition des personnes physiques, plus précisément l'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital, qu'il lui semble que le Conseil fédéral a plus ou moins bloqué la délivrance de permis B. Au vu du caractère marginal des permis L, on pourrait donc tabler sur une augmentation des frontaliers. Il voudrait bénéficier de plus amples explications quant au fait que la projection affiche une progression à concurrence de 5 000 000 de francs.

M. Krebs note qu'il s'agit d'une augmentation de 5 000 000 de francs par rapport à l'estimation effectuée au mois de juin. Il convient de mettre en exergue que la pratique a été modifiée s'agissant de la prise en compte des revenus du conjoint dans l'application des barèmes. Dorénavant, pour tous les frontaliers qui ont un-e conjoint-e qui travaille en France, l'administration fiscale considérera que le conjoint a un revenu équivalent à la personne travaillant en Suisse et, conséquemment, appliquera le barème correspondant. Cela va vraisemblablement impacter positivement sur l'impôt à la source.

Le même commissaire relève que l'OCP se plaint de faire face à une surabondance de demandes de permis G depuis l'annonce de restriction du Conseil fédéral. Il se demande en conséquence s'il serait possible de demander à l'administration cantonale les données y relatives pour l'année 2013, ce qui présenterait de surcroît l'avantage d'indiquer une tendance pour 2014, sous réserve de la survenance d'imprévus économiques.

M^{me} Salerno assure qu'elle va essayer d'obtenir l'information (voir annexe N° 23). Elle invite toutefois les commissaires à passer par l'intermédiaire de leur députation cantonale afin que la question soit posée lors de la prochaine session du Grand Conseil.

Un commissaire a appris dans la *Tribune de Genève* du jour de la tenue de la présente séance la fin du projet ConvergenceS, du moins temporairement. Soulignant que le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de plusieurs millions de

francs, il demande si ce dernier a été intégralement dépensé. Dans l'hypothèse heureuse où tel ne serait pas le cas, il s'interroge quant à l'impact éventuel sur le budget 2014.

M. Barazzone annonce qu'il avait déjà mis en doute la volonté de l'aéroport d'aller de l'avant avec ce dossier lors de son audition devant la CSDOMIC au mois de mai. A la fin de l'été, il a demandé à M. Pagani de suspendre les travaux. Il est actuellement en train de demander à ses services d'élaborer une note, en collaboration avec leurs pairs des services de M. Pagani, afin de dresser l'inventaire de ce qui a été dépensé et de ce qui devait encore l'être. Il rappelle que l'étude portait sur deux aspects distincts, à savoir le parking, en tout état de cause financé par l'aéroport car celui-ci souhaite sa réalisation indépendamment de la question de la caserne, d'une part, ainsi qu'environ 3 000 000 de francs à la charge de la Ville au titre de sa quote-part, d'autre part. Il argue que, dès qu'il a eu la quasi-certitude que des problèmes allaient survenir, il a ordonné l'arrêt des travaux.

M. Pagani met tout d'abord en exergue que l'on fait en l'espèce référence aux travaux d'étude. Ceux-ci ont été stoppés. Il convient de dresser un bilan. On devra casser les contrats conclus avec les auteurs des études. Cela est de nature à légitimer davantage l'indice d'incertitude que l'on a présenté.

M. Barazzone souligne qu'il y aura dans tous les cas besoin d'une nouvelle caserne en vue de couvrir la rive droite. L'objectif du Conseil administratif consiste désormais à réduire les coûts liés à la construction de la nouvelle caserne.

Un commissaire aimerait que soit rappelé le montant du crédit d'étude.

M. Pagani indique que le crédit d'étude s'élevait à 3 200 000 francs.

M. Barazzone précise que le chiffre de 6 000 000 de francs est souvent avancé. Celui-ci correspond au coût total, mais l'aéroport supporte la moitié des frais.

Un commissaire voudrait que M. Pagani lui donne la valeur d'entretien de l'ensemble des actifs patrimoniaux de la Ville.

M. Pagani répond de manière générale puisque l'on a conduit une étude sur les 380 immeubles locatifs, c'est-à-dire ceux qui rapportent de l'argent. Sur la base d'une évaluation suivant des critères précis, on a déterminé la valeur de remplacement, laquelle atteint la somme de 2 300 000 000 de francs. Il sied de consacrer 1% de cette somme pour entretenir ce patrimoine. La même situation prévaut également pour le reste du patrimoine de la Ville. Au total, il estime à 50 000 000 de francs le montant nécessaire pour entretenir et remettre à niveau l'ensemble du patrimoine de la Ville, soit 800 bâtiments. Il manque donc aujourd'hui 20 000 000 de francs.

Un commissaire demande s'il serait possible d'obtenir cette étude.

M. Pagani signale que l'étude sera présentée à la commission, comme cela a d'ailleurs déjà été le cas devant la commission des travaux et des constructions. Il ajoute que l'on va également remettre aux commissaires une brochure synthétique qui résume l'étude, non pas immeuble par immeuble.

Un commissaire appelle de ses vœux la production d'une réponse écrite sur le montant nécessaire à l'entretien et à la rénovation des immeubles.

M. Pagani renouvelle sa proposition de se présenter devant la commission, ainsi que de fournir un fascicule qui résume synthétiquement l'étude.

Un commissaire revient sur la question de l'impôt des personnes physiques, spécialement s'agissant de l'impôt à la source et de l'impôt sur les prestations en capital. Il a effectivement appris par voie de presse que la Suisse souhaitait harmoniser les diverses taxations au niveau fédéral, c'est-à-dire que tous les cantons procèdent à une application uniforme. Il se demande tout d'abord si cette mesure est vraiment entrée en vigueur. De plus, il a pu lire que le Canton de Genève avait d'ores et déjà pris des mesures préventives pour corriger l'estimation, à savoir le postulat selon lequel le salaire du conjoint est égal à celui du travailleur frontalier. On voudrait ainsi introduire de nouvelles déductions pour cette catégorie de personnel afin de corriger le salaire moyen automatique. Il souhaite savoir si tout cela a été pris en compte au vu de l'impact conséquent en termes budgétaires.

M^{me} Salerno affirme ne pas disposer d'informations à ce sujet. Elle s'engage toutefois à essayer d'en obtenir, sous réserve du fait qu'on lui opposera probablement le secret fiscal.

Un commissaire, en lien avec la taxation de l'impôt à la source, signale que le gouvernement français a déclaré que les frontaliers ne pourront désormais plus souscrire à une assurance privée. Ils seront dorénavant soumis à une taxation à hauteur de 6%, voire 8%, de la Sécurité sociale sur le salaire brut. Il s'interroge relativement à la prise en compte de ce paramètre dans l'estimation.

M^{me} Salerno indique ne pas pouvoir répondre à la question.

Une commissaire demande à M. Barazzone, concernant le calcul basé sur les demandes de postes des APM, quelles sont les justifications invoquées par M. Maudet pour arriver au chiffre de 200 APM à l'horizon 2015.

M. Barazzone met en lumière qu'il préférerait apporter une réponse écrite. Cependant, il explique que, schématiquement, il existe différentes zones qui ont été délimitées, étant précisé qu'il s'agit d'autonomiser la police municipale dans chacune de ces zones de sorte à disposer d'un nombre adéquat d'agents sur le terrain. En additionnant ces sept zones, plus 25 ETP en matière de police municipale concernant notamment l'Etat-major et la Centrale d'alarme, on obtient le nombre

de 200 APM. De plus, il évoque le ratio du nombre de policiers par habitants, à concurrence d'un pour mille. Ces deux raisons conjuguées ont conduit à retenir le chiffre de 200 APM. Il reconnaît toutefois que ledit chiffre ne procède pas d'un calcul scientifique. Il note à cet égard que le ratio varie sensiblement suivant les cantons. Il se révèle difficile d'opérer des comparaisons.

Le président remercie le Conseil administratif in corpore ainsi que les cadres pour leurs explications.

Séance du 6 novembre 2013

Le président indique que la présente séance vise à apprécier la situation. Le vote du budget par la commission aura lieu le 13 novembre, afin de laisser le temps aux commissaires d'en référer à leurs groupes respectifs en vue d'éventuelles prises de position. De plus, il informe avoir demandé à M^{me} Heurtault-Malherbe de recenser tous les amendements faits en commission en vue de mettre en exergue ceux qui ont été pris en compte, ou non, par le Conseil administratif.

Un commissaire se demande si ses collègues ont effectivement reçu une réponse à toutes les questions qui ont été posées. Il signale avoir demandé le détail relatif au Fonds chômage pour 2014 (voir annexes N^{os} 8 et 9), dont il ne se souvient pas qu'il ne lui ait jamais été communiqué. En effet, les montants prévus en 2014, ainsi que ceux engagés en 2013 qui perdurent sur 2014, influent sur sa position relative à la pertinence du maintien de l'attribution budgétaire de 5 000 000 de francs qui figure au projet de budget pour l'exercice 2014.

Un commissaire exprime ses doutes quant à la pertinence d'entamer une discussion budgétaire dans le cadre de la présente séance, étant entendu que la séance du 13 novembre y sera dédiée.

M^{me} Heurtault-Malherbe présente la situation sur les amendements pris en compte par le Conseil administratif ainsi que ceux qui restent à discuter en vue de dresser un panorama de la situation. Dix-huit amendements ont été proposés, dont seuls deux ont été acceptés. Elle met en lumière que deux des amendements qui ont été refusés ont été intégrés dans la proposition du Conseil administratif, à savoir la suppression du budget lié à la mise en œuvre du projet Vettra, laquelle sera réalisée progressivement sur les budgets existants, d'une part, et la fin de la gratuité concernant les Fêtes de Genève, ce qui affecte deux lignes, c'est-à-dire les revenus et les charges, d'autre part. Elle énumère la liste exhaustive des amendements, dont elle souligne qu'elle la fera suivre aux commissaires par voie électronique via le Service du secrétariat du Conseil municipal. Elle attire l'attention sur deux éléments. Tout d'abord, les potentiels amendements ne sauraient en aucun cas péjorer le résultat de 43 000 francs. Il sied par conséquent de proposer des compensations le cas échéant. Elle relève ensuite que derrière les gratuités se

dissimulent souvent des relations contractuelles qui lient la Ville aux bénéficiaires de ces gratuités. On ne peut donc guère les supprimer facilement.

Un commissaire note qu'une question de principe entoure les gratuités, à savoir si on les inscrit ou non. Il se prononce personnellement en faveur du maintien car cela permet d'être au clair sur ce qu'on donne, et à qui. Il a en outre posé une question la veille, laquelle est demeurée sans réponse. Il appelle donc M. Krebs à s'attacher à clarifier la problématique de l'impôt à la source. Cet élément conditionne sa position et il ne voit guère comment formuler des propositions en méconnaissant cela. Il fait enfin part de sa circonspection face à l'orientation de base du budget. En effet, il regrette que l'on continue à s'endetter pour les investissements dans une période pourtant difficile financièrement.

Un commissaire demande, relativement au subventionnement de Trialogue, si les amendements ont été proposés en commission, et refusés par celle-ci.

M^{me} Heurtault-Malherbe lui répond par l'affirmative.

Le même commissaire, s'agissant du détail des subventions monétaires par politique publique, souhaite savoir à quoi correspond la nouvelle subvention à concurrence de 50 000 francs accordée à l'Association internationale des maires francophones.

M. Krebs indique qu'il s'agit de l'AIMF, qui promet pour 50 000 francs de projets culturels, principalement conduits dans les pays en voie de développement. Cette subvention était auparavant allouée sur l'enveloppe de la FVGLS à l'époque où cette dernière et le Service des sports relevaient du même département. Ladite subvention s'est maintenue, mais elle a été formalisée.

Le président, en l'absence de remarques additionnelles et de points divers que les commissaires souhaiteraient ajouter à l'ordre du jour, lève la séance à 18 h.

7. Débats, amendements et vote final

Séance du 6 novembre 2013 - Présentation PP, budget amendé (voir annexe N° 24)

7.1 Débat et prise de position des groupes

Le président accueille M^{mes} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, et Hanan van Gilst, responsable planification et analyse, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement.

Un commissaire, au vu de l'heure déjà tardive, propose de n'effectuer que les déclarations politiques, et éventuellement le vote, étant entendu que les amendements seront rediscutés en plénière.

Un autre commissaire, même s'il comprend les arguments avancés par son préopinant, est néanmoins de l'avis qu'il faut formellement déposer les amendements, afin d'éviter le même scénario qu'en 2011, où l'on a voté à près de six heures du matin.

Le président rappelle qu'il a inscrit ce point à l'ordre du jour à trois reprises. Il appelle donc de ses vœux que l'on dépose les amendements ce soir, afin que la commission achève le travail qui est le sien.

Un commissaire aimerait connaître les propositions d'amendements. Il voudrait en conséquence a minima que l'on annonce les amendements, même si on ne vote pas.

Un commissaire, pour Ensemble à gauche, exprime son accord avec la proposition consistant à n'effectuer que les déclarations politiques, et éventuellement le vote.

Une commissaire, pour les Verts, se rallie à la position de son préopinant.

Un commissaire ne comprend guère la proposition du commissaire. Il tient à rappeler que le budget représente le seul outil que l'on maîtrise. Il convient en outre de donner un message politique.

Un commissaire souscrit à l'idée de présenter les amendements dans le cadre de la présente séance. Il souhaiterait par contre que l'on évite d'entamer de longues discussions autour des amendements.

7.2 Vote des amendements de la commission des finances

Le président, à l'aune des diverses interventions liminaires des commissaires, suggère de procéder de la manière suivante: on présente les amendements, on vote, puis interviennent les déclarations finales sur le budget.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soumet un amendement général concernant le groupe 31. Il souhaite une diminution de 6% du montant total de l'ordre de 207 000 000 de francs, soit une baisse à concurrence de 12 420 000 francs qui ramènerait le montant total à 194 580 000 francs. Il estime qu'une telle diminution n'empêchera pas l'administration de fonctionner, sachant que ce poste voit son budget croître de manière importante chaque année, notamment entre 2012 et 2013, où il a augmenté de 5,4%.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le MCG. Celui-ci visant la diminution du groupe 31 à hauteur de 12 420 000 francs est accepté par 8 oui (2 MCG, 3 LR, 2 UDC, 1 DC) contre 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Un commissaire indique que le groupe libéral-radical partage l'analyse du Conseil d'Etat relativement à l'inadmissibilité de l'augmentation de la dette alors

que rien de particulier n'affecte le domaine des investissements. Afin de faire porter une partie de l'effort sur la fonction publique, il propose de geler les annuités pour l'exercice 2014. Cela touche la nature 30 à hauteur de 2 300 000 francs. Il mentionne aussi une incidence sur la petite enfance, dont il admet toutefois ignorer le montant.

M. Krebs signale qu'il s'agit d'un montant de 1 600 000 francs s'agissant de la petite enfance.

Le président passe au vote sur l'amendement du Parti libéral-radical prescrivant le gel des annuités. Celui-ci est refusé par 8 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (1 DC, 2 UDC, 3 LR) et une abstention (MCG).

Un commissaire, dans une perspective d'égalité de traitement entre les communes et vis-à-vis du secteur privé, souhaite la suppression de l'allocation pour enfants supplémentaire donnée par la Ville. Cela est intégré à la nature 301, pour un montant qui atteint 3 848 100 francs.

Le président ouvre le vote sur l'amendement du Parti libéral-radical proposant la suppression de l'allocation pour enfants. Celui-ci est refusé par 9 non (1 DC, 2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 MCG) contre 5 oui (2 UDC, 3 LR) et une abstention (MCG).

Un commissaire, concernant le poste 346, demande une réduction de 1 000 000 de francs sur la compensation financière aux communes françaises. Il allègue du caractère aléatoire du montant versé à ce titre. L'Etat se contente de fournir une liste exempte d'explications. Pour l'anecdote, il y a eu une erreur de 1 000 000 de francs pour Meyrin l'année précédente. Les comptes 2012 affichent une somme de 30 400 000 francs et le budget 2013 s'élève à 31 800 000 francs. On passe à 33 270 000 francs. Il souhaite supprimer 1 000 000 de francs.

Le président fait voter l'amendement du MCG sur la réduction de 1 000 000 de francs de la contribution financière aux communes frontalières. Celui-ci est refusé par 10 non (1 DC, 2 LR, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et une abstention (LR).

Un commissaire, alléguant de la volonté du groupe libéral-radical de faire également porter l'effort sur la fonction politique, propose de diminuer de 10% le montant des jetons de présence du Conseil municipal, ce qui permettrait de réaliser une économie de l'ordre de 201 810 francs sur la nature 300 du Conseil municipal.

Le président met aux voix l'amendement du Parti libéral-radical en vue de réduire de 10% le montant des jetons de présence des conseillers municipaux. Celui-ci est refusé par 10 non (2 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC) contre 5 oui (2 UDC, 3 LR).

Le même commissaire relève que le Conseil administratif, s'agissant de la rubrique 318 honoraires et prestations de service, demande un complément de 195 289 francs, arguant de dépenses supplémentaires liées à l'exposition Milan. Sans remettre en cause la tenue de cette exposition, il propose de supprimer l'augmentation.

Le président ouvre le vote sur l'amendement du Parti libéral-radical visant la suppression du complément de 195 289 francs au titre des honoraires et prestations du Conseil administratif. Celui-ci est refusé par 9 non (2 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 6 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC).

Un commissaire suggère de supprimer complètement le Service Agenda 21 – Ville durable, sauf le poste 331 afférent aux amortissements ordinaires du patrimoine administratif, pour un montant de 3 744 363 francs, sans les imputations internes, sachant qu'on trouve leur corollaire ailleurs. Il précise qu'il ne s'agit pas de renvoyer le personnel, mais de le réaffecter à d'autres tâches, étant entendu qu'il y a pour 11 000 000 de francs de postes vacants.

Le président passe au vote sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois proposant la suppression complète du Service Agenda 21 – Ville durable. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 MCG, 3 LR, 2 UDC, 1 DC) contre 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Un commissaire, en lien avec le poste 365, subventions accordées, aimerait que l'on réduise de moitié le montant de la subvention allouée au Fonds chômage, soit une baisse à concurrence de 2 000 000 de francs. Il met en exergue que tout est financé jusqu'en 2015. La diminution proposée n'empêchera pas de mener de nouveaux projets.

Le président fait voter l'amendement du Mouvement citoyens genevois pour la diminution de la subvention accordée au Fonds chômage de 2 000 000 de francs. Celui-ci est refusé par 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (2 MCG, 3 LR, 1 DC) et 2 abstentions (UDC).

Un commissaire formule un amendement afin de réduire de moitié le nombre de nouveaux postes pour la DSIC. En effet, M^{me} Salerno n'a pas, selon lui, fourni d'explications suffisantes, et on manque en outre de locaux disponibles. On passerait ainsi de douze à six postes.

Le président passe au vote sur l'amendement du Parti libéral-radical pour ne doter la DSIC que de six postes au lieu des douze demandés. Celui-ci est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 5 oui (2 MCG, 3 LR) et 3 abstentions (2 UDC, 1 DC).

Le même commissaire, s'agissant du poste 314, appelle à la suppression de l'augmentation de 5 000 000 de francs pour l'entretien du domaine bâti. Il s'agit de maintenir le montant de 30 000 000 de francs.

Le président fait voter l'amendement du Mouvement citoyens genevois demandant la suppression de l'augmentation de 5 000 000 de francs pour l'entretien du patrimoine bâti. Celui-ci est refusé par 13 non (1 DC, 2 EàG, 2 Ve, 3 S, 3 LR, 2 UDC) contre 2 oui (MCG).

Un commissaire, en ce qui concerne la même ligne, appelle pour sa part de ses vœux une augmentation à hauteur de 4 900 000 francs. En effet, il regrette que, suivant les affirmations de M. Pagani, cette ligne représente une variable pour le Conseil administratif en vue d'équilibrer le budget. Dans une optique de réalité des comptes, il sied donc d'augmenter cette ligne.

Le président met aux voix l'amendement du Parti libéral-radical pour augmenter de 4 900 000 francs la ligne 314 dévolue à l'entretien du patrimoine bâti. Celui-ci est refusé par 8 non (1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC) contre 6 oui (3 LR, 2 UDC, 1 S) et une abstention (MCG).

Un commissaire dépose un amendement concernant la ligne 5007 000 consacrée au Service social, en vue de la suppression de la ligne dédiée aux UAC, étant entendu qu'il convient de réaffecter le personnel dans les postes vacants.

M^{me} Heurtault-Malherbe précise que cela représente un montant avoisinant 3 700 000 francs mais que la somme exacte sera communiquée aux commissaires dans les meilleurs délais.

Le président passe au vote sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois visant la suppression des 32,7 postes d'UAC. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 2 MCG, 1 DC) contre 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S).

Un commissaire déclare que le Parti libéral-radical n'est pas favorable à la régularisation des deux postes d'EdS au Musée de l'Ariana. Il propose de supprimer deux fois le montant de 84 000 francs, correspondant aux deux postes.

Le président fait voter la proposition du Parti libéral-radical de supprimer les deux postes au Musée de l'Ariana. Cet amendement est refusé par 9 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 2 UDC) contre 5 oui (3 LR, 2 MCG) et une abstention (DC).

Un commissaire soumet un amendement du Parti démocrate-chrétien relatif aux investissements. Il propose une diminution de 5 000 000 de francs, ce qui fait passer la ligne y relative de 130 000 000 à 125 000 000 de francs.

Le président met aux voix l'amendement du Parti démocrate-chrétien demandant une diminution de 5 000 000 de francs pour les investissements. Celui-ci est refusé par 12 non (2 UDC, 3 LR, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 oui (1 DC, 2 MCG).

Un commissaire propose, dans un souci de garantir l'autonomie des syndicats, de couper la subvention attribuée à la CGAS, ce qui équivaut à un montant de 6200 francs.

Le président soumet au vote l'amendement du Parti libéral-radical demandant la suppression de la subvention versée à la CGAS. Celui-ci est refusé par 8 non (1 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 6 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC) et une abstention (MCG).

Le même commissaire, arguant de son désaccord avec les explications entourant l'attribution d'une nouvelle subvention au profit de l'AIMF, souhaite la suppression de cette dernière. Cela représente une économie de l'ordre de 50 000 francs.

Le président procède au vote sur l'amendement du Parti libéral-radical en vue de supprimer la subvention accordée à l'AIMF. Celui-ci est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 7 oui (2 UDC, 3 LR, 1 MCG, 1 DC) et une abstention (MCG).

Un commissaire suggère de supprimer la subvention octroyée au Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, pour un montant de 51 500 francs.

Le président met aux voix l'amendement de l'Union démocratique du centre demandant la suppression de la subvention accordée au Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève. Celui-ci est refusé par 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 4 oui (2 UDC, 1 MCG, 1 LR) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 MCG).

Un commissaire aimerait que l'on n'augmente pas la subvention allouée à Partage. On économiserait ainsi 50 000 francs.

Le président ouvre le vote sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois visant à supprimer l'augmentation de 50 000 francs de la subvention accordée à Partage. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 2 MCG, 1 DC) contre 5 non (2 Ve, 3 S) et 2 abstentions (EàG).

Un commissaire, concernant la ligne 5007 000, propose de diminuer de moitié la subvention octroyée à l'UPA, ce qui induit une économie de 33 500 francs.

Le président fait voter la proposition de l'Union démocratique du centre de réduire de moitié la subvention attribuée à l'UPA. Cet amendement est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 3 oui (2 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 MCG).

Un commissaire, en lien avec les subventions aménagement urbain et mobilité, a été convaincu par l'argumentaire développé par M. Pagani quant à l'inutilité de la ligne TPG 32 depuis le déploiement d'autres lignes dans le secteur. Il souhaite donc que l'on supprime la subvention y relative, pour un montant de 320 000 francs.

Le président invite les commissaires à se prononcer sur l'amendement du Parti libéral-radical en vue de supprimer la subvention pour la ligne 32 TPG. Celui-ci est refusé par 9 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG) contre 4 oui (3 LR, 1 DC).

Le même commissaire dépose un amendement afin de supprimer la subvention à concurrence de 85 000 francs dédiée au Samedi du vélo dans la mesure où le financement peut être intégralement assuré par des sponsors privés.

Le président fait voter l'amendement du Parti libéral-radical enjoignant la suppression de la subvention pour le Samedi du vélo. Celui-ci est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 7 oui (2 UDC, 3 LR, 2 MCG).

Un commissaire, relativement à la DRH, plus précisément s'agissant de la rubrique 309 dévolue aux autres charges du personnel, sur laquelle sont notamment prélevées les sommes liées aux formations, demande une diminution de l'ordre de 1 000 000 de francs.

Le président met aux voix l'amendement du Mouvement citoyens genevois demandant de diminuer de 1 000 000 de francs la rubrique 309. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 2 MCG, 1 DC) contre 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S).

Le président, après s'être assuré que les commissaires ne souhaitent plus déposer de nouveaux amendements, précise que les estimations communiquées sont provisoires. Il s'agit d'une évaluation globale. Les estimations définitives seront transmises aux commissaires dans les meilleurs délais, dans la mesure du possible le lendemain.

M^{me} Heurtault-Malherbe indique que les estimations provisoires atteignent la somme de 21 058 285 francs. Elle met en outre en exergue que six amendements ont été acceptés.

Le président donne la parole aux commissaires en vue des déclarations politiques sur le budget.

Un commissaire signale que, si les amendements peuvent effectivement apparaître désordonnés, ils poursuivent des objectifs précis. Il met en exergue que l'un des objectifs du Parti libéral-radical pour le projet de budget 2014 s'inscrit en lien avec la recapitalisation de la CAP. Il rappelle à ce propos que son groupe avait déposé un amendement demandant que les 120 000 000 de francs soient amortis sur cinq ans, c'est-à-dire supportés par le fonctionnement. L'objectif est atteint de ce point de vue.

En revanche, le Parti libéral-radical ambitionnait par ailleurs de ne pas voir augmenter la dette liée à l'exercice. Eu égard à la conjoncture, laquelle se révèle relativement satisfaisante, il n'y a pas lieu de faire augmenter la dette de la Ville à hauteur de 30 000 000 de francs. Il note à cet égard que les coûts engendrés par la plupart des investissements importants que la Ville devra effectuer ne figurent pas sur 2014. Il s'inquiète du financement des projets de grande ampleur, à l'image du Musée d'art et d'histoire ou des Minoteries. Cela représente 1 000 000 000 de francs d'investissements à financer ces prochaines années.

Le budget tel qu'amendé donne plus ou moins satisfaction, mais puisqu'il ne s'agit que d'une première étape, le Parti libéral-radical votera favorablement pour valider le travail qui a été accompli dans le cadre du processus budgétaire.

Un commissaire souligne que le Mouvement citoyens genevois poursuit comme objectif de préserver l'avenir. Il affirme qu'un budget équilibré n'est pas suffisamment dans la mesure où l'endettement continue à augmenter et qu'il faudra faire des investissements importants. On vise le double équilibre, à savoir en termes de budget de fonctionnement, d'une part, et d'investissements, d'autre part. Or, les investissements ne sont guère financés.

Il votera le budget, mais il insiste sur l'importance d'avoir une vision sur l'avenir. Il explique que les amendements proposés ont pour but de recentrer la Ville sur ses missions premières. Il mentionne la modification de la péréquation intercommunale, la suppression de la taxe professionnelle et RIE III comme autant de réformes qui vont entraîner une diminution de la matière fiscale au bénéfice de la Ville. Au vu de la situation financière qui prévaut, on ne peut pas mettre en place de nouvelles missions et créer de nouveaux postes, soit des dépenses pérennes. On ne saurait dans ce contexte en aucun cas se substituer au Canton. Il pense qu'un choc est nécessaire pour sensibiliser au fait qu'il convient de freiner la machine pour l'avenir si l'on veut pouvoir entretenir le patrimoine. Il précise qu'il ne s'agit nullement de détruire des politiques publiques, mais uniquement de recentrer la Ville sur ses missions premières. Il expose en outre ses craintes quant au fait que l'augmentation de l'endettement, dépassant 170 000 000 de francs ramènera celui-ci au niveau antérieur, soit 1 800 000 000 de francs, annulant les efforts consentis jusqu'à présent. Il conclut son intervention en annonçant que le Mouvement citoyens genevois votera le budget tel qu'amendé à l'issue de la présente séance.

Un commissaire rend attentifs ses pairs quant au fait que les prévisions de l'Etat diffèrent grandement des hypothèses négatives avancées par ses collègues. On prévoit en effet une croissance de 3%. Il regrette que les coupes proposées par la droite péjorent les situations des personnes qui ont le plus besoin du soutien de la Ville. Il dénonce la malhonnêteté intellectuelle de la droite qui réclame l'équilibre budgétaire mais qui, lorsque le budget se révèle excédentaire, propose des baisses d'impôts. Il y perçoit une intention malveillante d'affaiblir l'administration et les prestations délivrées aux citoyens.

En ce qui concerne les investissements, il met en évidence qu'il sied d'avoir une vision politique à long terme. On ne diminuera certainement pas la dette en obstruant toute perspective de développement. Il faut investir tant que cela est possible, sachant qu'il s'avère très onéreux de relancer les investissements après une période de suspension. De plus, il rappelle que le budget de la Ville de Genève est réinjecté dans les entreprises et dans les salaires, ce qui contribue

conséquentement à injecter de l'argent dans l'économie et, partant, à produire des richesses. Il estime que la position de la droite s'avère par conséquent incompréhensible d'un point de vue économique.

Il met aussi en évidence que, conformément aux revendications de la droite, le Conseil administratif a présenté un budget équilibré. Les coupes, désordonnées et incohérentes de surcroît, à hauteur de 21 000 000 de francs, procèdent d'après lui d'une évidente malhonnêteté par rapport aux déclarations initiales des partis de droite.

Au vu de ce qui précède, le Parti socialiste ne votera pas le budget tel qu'amendé dans le cadre de la présente séance. Il tient à souligner que, malgré la volonté du Parti socialiste de développer des politiques sociales, ledit groupe aurait voté le budget à l'équilibre proposé par le Conseil administratif.

Un commissaire relève que le Conseil administratif est revenu avec un budget à l'équilibre, après avoir présenté un projet de budget accusant un déficit de l'ordre de 25 200 000 francs. Il rappelle à ce propos qu'il avait, lors des débats relatifs au renvoi de ce projet de budget en commissions, dénoncé le fait que l'on demande au Conseil municipal d'effectuer le travail du Conseil administratif. Si un parti a de quoi se montrer insatisfait, c'est assurément l'Union démocratique du centre. En effet, l'UDC attire constamment l'attention sur le problème de la dette, laquelle va augmenter gravement, principalement à cause du versement des 120 000 000 de francs à la CAP. Or, il considère que le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour verser cette somme, ce qui revient à creuser la dette pour le contribuable.

Dans le cadre des débats qui ont eu lieu concernant la recapitalisation de la CAP, l'UDC avait réclamé que la Ville fournisse des efforts sur cinq ans aux fins de compensation. Force est néanmoins de constater que rien n'a été fait dans ce sens. Il précise qu'il n'estime pas fondamentalement grave que la dette augmente par le biais des investissements puisque cela se retrouve dans les actifs. Il souscrit aux propos de son préopinant à ce sujet. S'il consent que les coupes ont peut-être été opérées grossièrement, il insiste sur la nécessité de retrouver au moins 20 000 000 à 25 000 000 de francs sur cinq ans. Il attend un effort du Conseil administratif. Il déplore par ailleurs le nombre trop important de nouveaux postes, même si une partie de ces postes sont certes nécessaires.

L'Union démocratique du centre ne trouve pas normal que l'on s'endette davantage, et aimerait retrouver une partie de la somme attribuée à la CAP. Son groupe votera le budget tel qu'amendé par la commission.

Un commissaire a apprécié l'honnêteté du commissaire libéral-radical, qui a reconnu que les amendements empruntent des directions très diverses, même s'ils

suivent une même ligne directrice, à savoir l'objectif d'un boni de 50 000 000 de francs. Il s'oppose toutefois aux coupes auxquelles il a été procédé de manière discutable. Par conséquent, il ne votera pas le budget tel qu'amendé.

Une commissaire explique que le groupe des Verts était prêt à voter un budget équilibré, avec si possible la maîtrise des charges, spécialement s'agissant des postes. Elle remarque toutefois que ses collègues de droite ont supprimé des postes dans le social, mais aucun concernant la sécurité sur les trois dernières années. On a voté 130 postes, dont 60% sur les trois dernières années concernent la sécurité. Si elle est favorable au maintien de la sécurité, elle constate néanmoins que de nombreux postes dans ce domaine sont vacants ou non repourvus. Partant, elle questionne la pertinence de l'objectif de planification consistant à atteindre 200 APM à l'horizon 2015.

Elle ne saurait aucunement accepter les coupes concernant le Service Agenda 21 – Ville durable et les UAC, surtout à l'aune des engagements d'Aalborg auxquels la Ville de Genève a souscrit. Tout en prêtant une attention particulière à la maîtrise des charges, elle note que l'on connaît l'historique entourant la recapitalisation de la CAP et les motifs qui justifient l'augmentation de la dette en l'occurrence. Elle ajoute qu'il faut absolument maintenir les investissements au niveau proposé par le Conseil administratif. Elle appelle à maîtriser les coûts de rénovation et de construction en évitant les dépenses somptuaires, mais en conservant les mêmes montants. Il s'agit de faire davantage avec un montant identique, en renonçant à certaines aspirations luxueuses.

Elle conclut en déclarant que les Verts refuseront le budget tel que modifié dans le cadre de la présente séance.

Un commissaire expose la position du groupe démocrate-chrétien. Les conditions fixées par son groupe résidaient dans l'équilibre budgétaire, d'une part, et dans le fait de mettre l'accent sur la sécurité et la petite enfance, d'autre part. Ces priorités ont été respectées par le Conseil administratif. Un deuxième axe politique consistait à se recentrer sur les missions prioritaires de la Ville. Il considère que l'exercice auquel il a été procédé dans le cadre de la présente séance s'oriente dans la bonne direction. Il relève à cet égard que les amendements n'ont pas été effectués de manière aléatoire. Le Parti démocrate-chrétien votera le budget tel qu'amendé par la commission.

7.3 Vote du projet de budget 2014 amendé

Le président met aux voix le projet de budget tel qu'amendé par la commission. Celui-ci est accepté par 7 oui (1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) contre 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S).

M. Velasco annonce un rapport de minorité.

Le président lit le projet de délibération, étant précisé que celui-ci sera modifié le lendemain avec les montants exacts. Il signale que, en vue de respecter la confidentialité des débats, il ne donnera pas de conférence de presse.

8. Déclaration du rapporteur général

Il n'est pas inutile de remercier chaleureusement tous les services de l'administration de la Ville de Genève qui ont participé aux travaux de la commission des finances. Nous remercions particulièrement, M^{me} Heurtault-Malherbe et M. Krebs qui, jusqu'au dernier jour, lors de la présentation intempestive des amendements, se sont montrés d'un professionnalisme sans faille. Sans leur aide patiente et compétente pour accompagner et aider à la compréhension des conséquences budgétaires de ces amendements, cet exercice se serait extrêmement périlleux.

A la demande d'une majorité de la commission des finances, le budget présenté au mois de septembre avec un déficit de 25 millions, a été revu par le Conseil administratif. Suite à la communication définitive de rentrées fiscales à la hausse et d'un certain nombre d'arbitrages nouveaux, le projet de budget ainsi équilibré aurait pu donner lieu à un consensus pacificateur. Les partis de droite insatisfaits par le manque d'autofinancement d'une partie des investissements et de l'emprunt dû à la recapitalisation de la CAP ont décidé de présenter plus d'une vingtaine d'amendements, visant un objectif de coupe d'environ 50 millions. Il est à noter qu'aucune des commissions spécialisées qui avaient reçu ce projet de budget n'a manifesté, dans les rapports, la volonté de présenter des amendements de l'ordre des coupes qui ont été proposées et votées lors de la dernière séance de la commission des finances. Tous les amendements proposés par la droite n'ayant pas été votés, c'est une économie de dépenses de plus ou moins vingt millions que nous présentons dans ce projet de budget 2014.

9. Projet de délibération rectifié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:***Délibération I. – Budget administratif et mode de financement***Article premier. – Budget de fonctionnement*

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 138 682 787
sous déduction des imputations internes de	37 168 173
soit un total des charges nettes de	<u>1 101 514 614</u>
et les revenus à	1 159 605 342
sous déduction des imputations internes de	37 168 173
soit un total des revenus nets de	<u>1 122 437 169</u>

L'excédent de revenus présumé s'élève à 20 922 555 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) Patrimoine administratif	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
b) Patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) Total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.
a) Patrimoine administratif	
investissements nets	100 000 000

amortissements ordinaires	77 506 791	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ <u>20 922 555</u>	
autofinancement		<u>98 429 346</u>
insuffisance de financement		1 570 654
b) Patrimoine financier		
investissements nets		30 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>3 479 366</u>
insuffisance de financement		26 520 634
c) Total		
investissements nets		130 000 000
amortissements ordinaires	80 986 157	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ <u>20 922 555</u>	
autofinancement		<u>101 908 712</u>
insuffisance de financement		28 091 288

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 20 922 555 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2014, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2014.

Délibération III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2014 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 28 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2014, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Annexes: Présentation générale du projet de budget 2014
Feuille de calcul des amendements votés par la CF

D'autres annexes au rapport général sont consultables sur le site du Conseil municipal de la Ville de Genève

PROJET DE BUDGET 2014

résultats prévisionnels

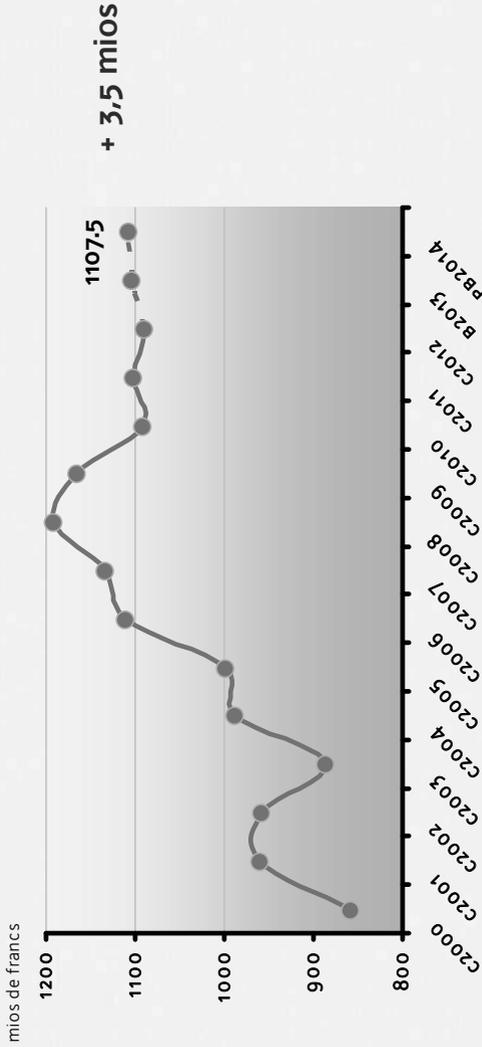
en mios	comptes 2012	budget 2013	PB 2014
revenus nets	1'090.0	1'104.0	1'107.5
charges nettes	1'087.8	1'104.0	1'132.7
résultats	+ 2.2	+ 0.0	- 25.2

les revenus sont stables

les charges sont en augmentation de 2,6%

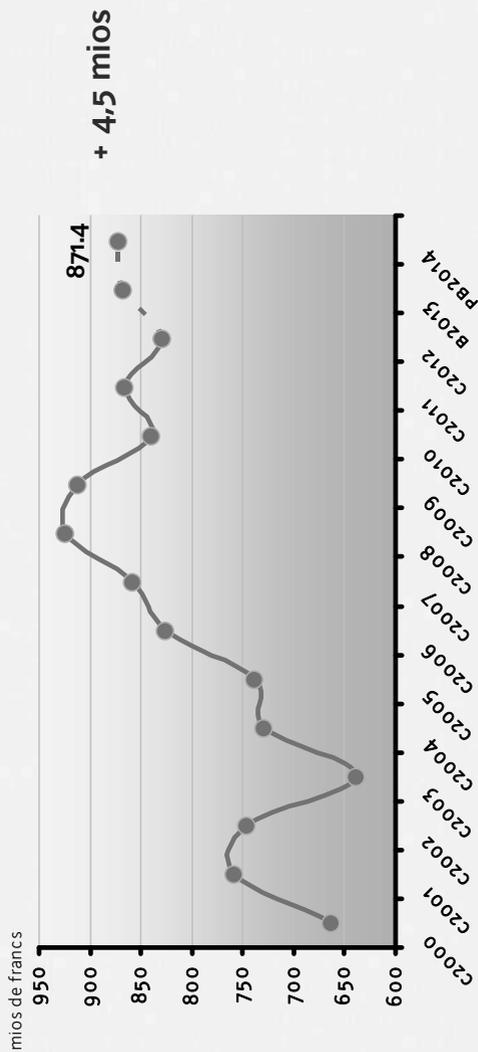
Le budget est déficitaire de 25,2 mios

revenus nets



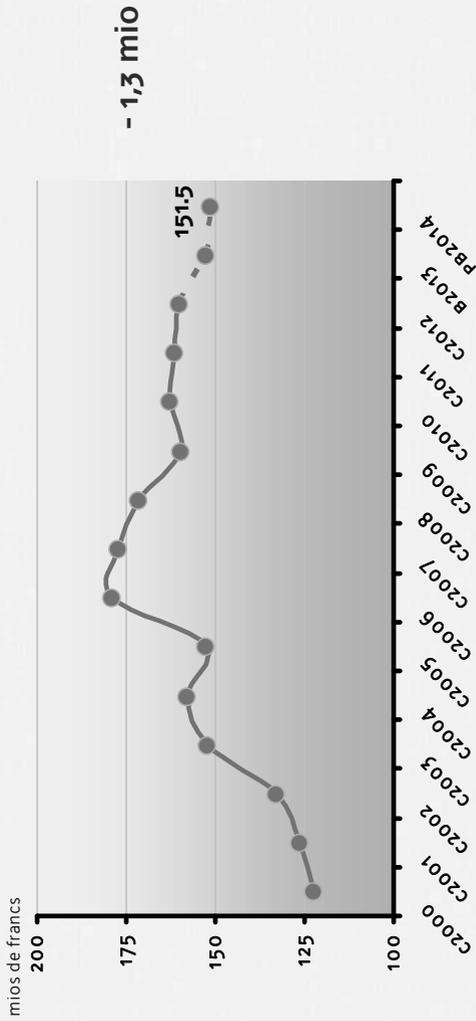
- prévisions communiquées par le canton
- stabilité des revenus nets depuis 2010

impôts



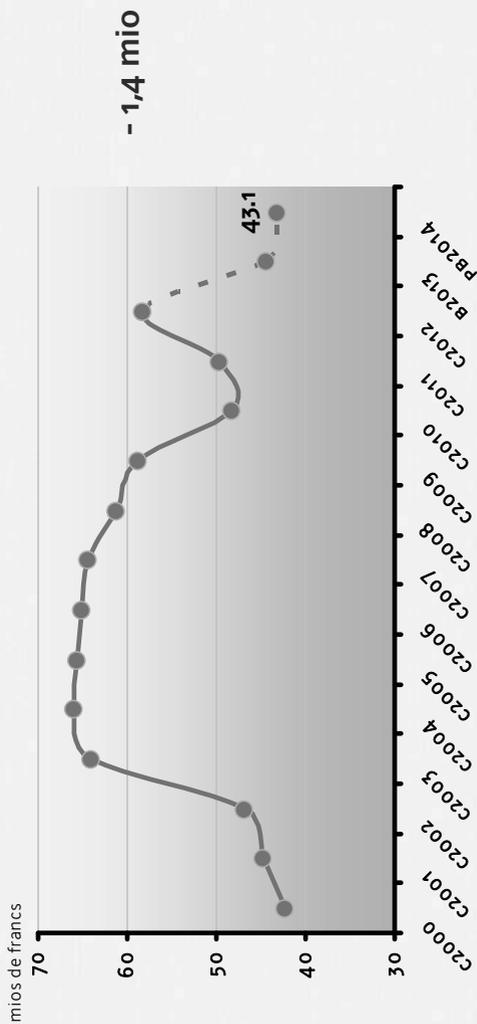
- prévisions PP et PM DF de juillet 2013
- révision des prévisions DF en octobre 2013
- taxe professionnelle pour 2014 : 115 mios

revenus des biens



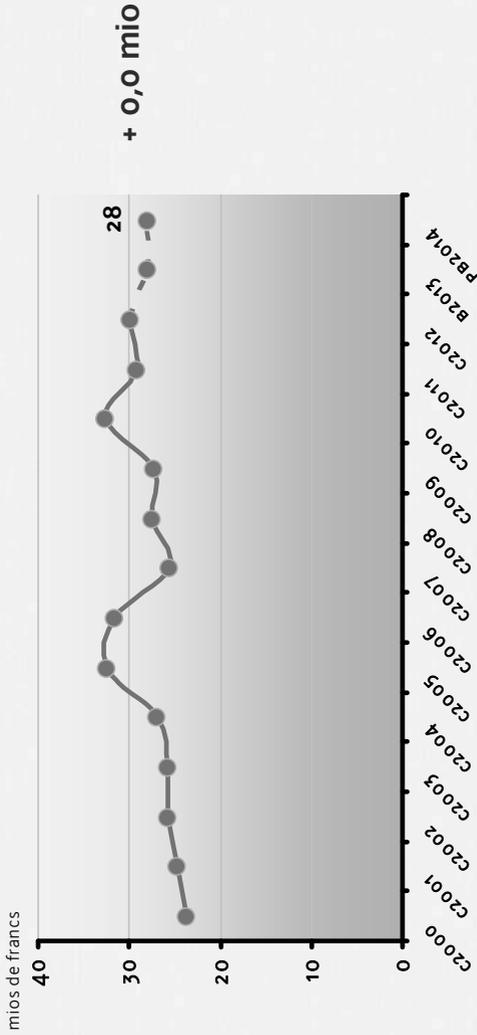
- métropole et parc des eaux-vives : - 1,3 mio

revenus divers



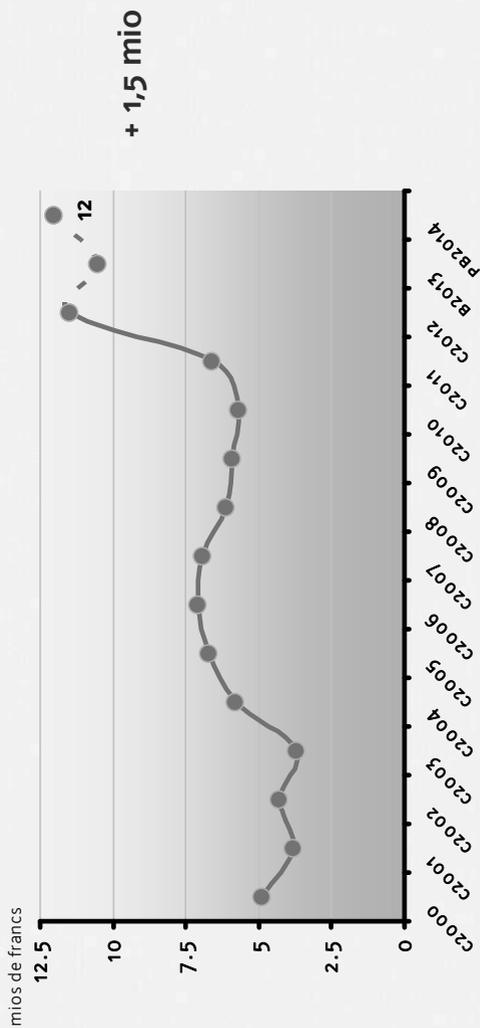
- refacturation à la CAP : - 3,5 mio
- prestation du personnel en faveur des investissements : + 1,0 mio

dédom. collectivités publiques



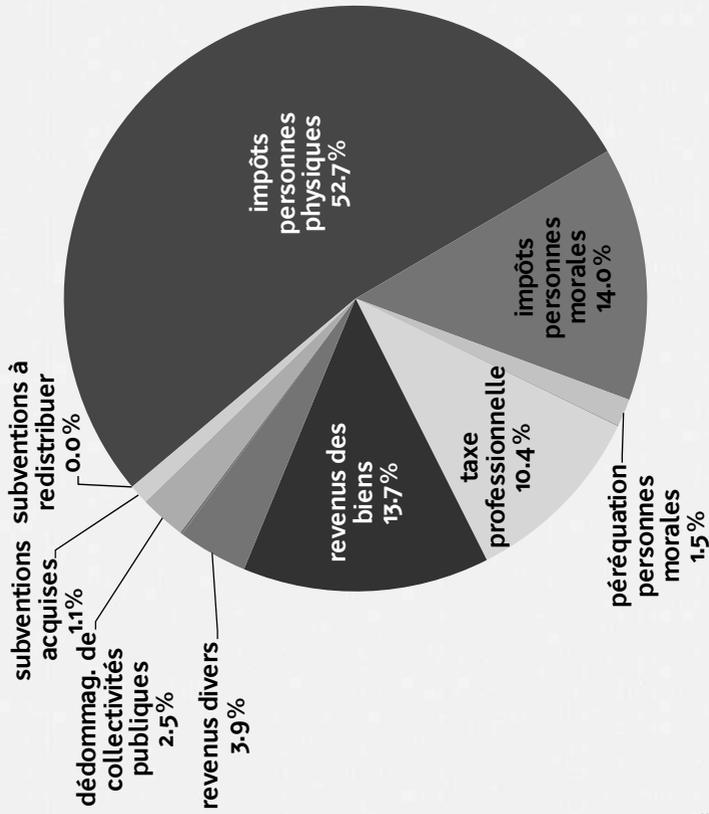
- participations des communes au SIS
- « frais de routes – frais de police »
- participations des communes au bibliobus

subventions acquises

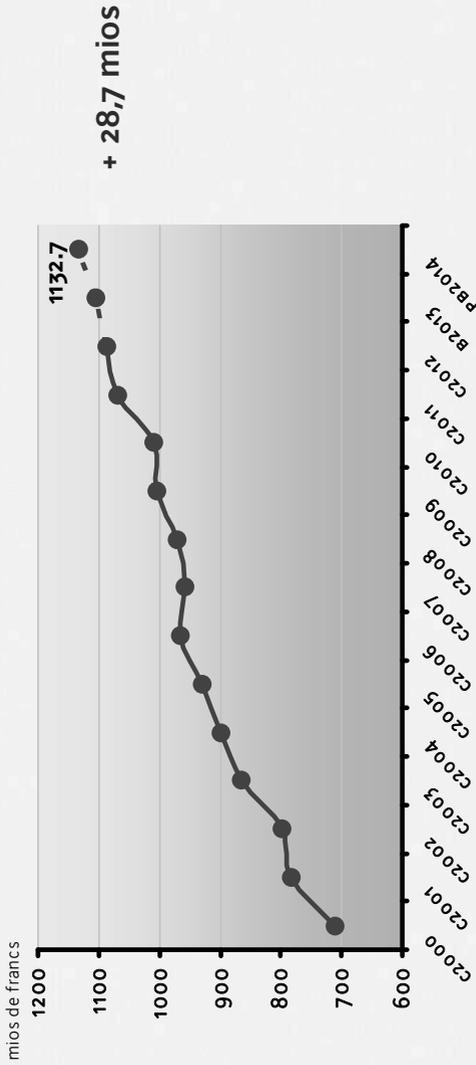


- subvention cantonale routes : + 2,0 mios
- subvention confédération crèches : - 0,4 mio

revenus nets par nature comptable

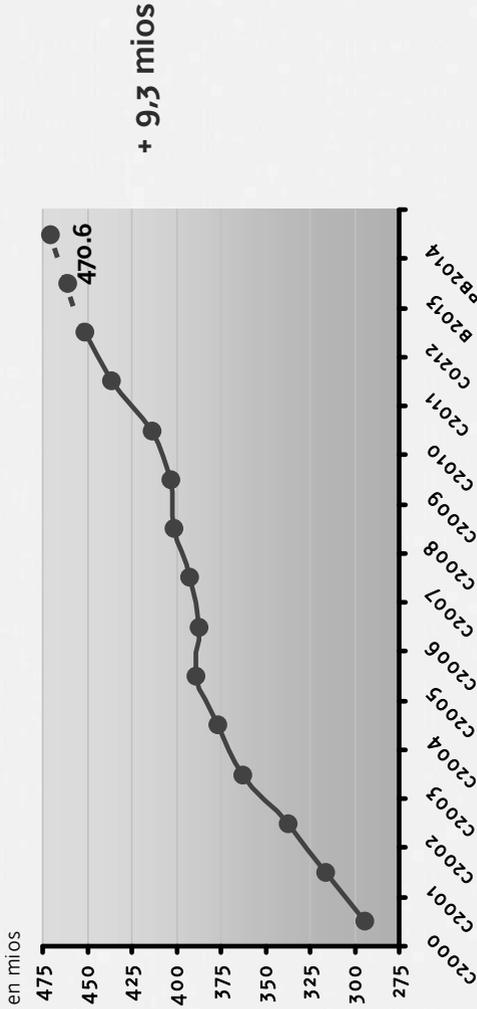


charges nettes



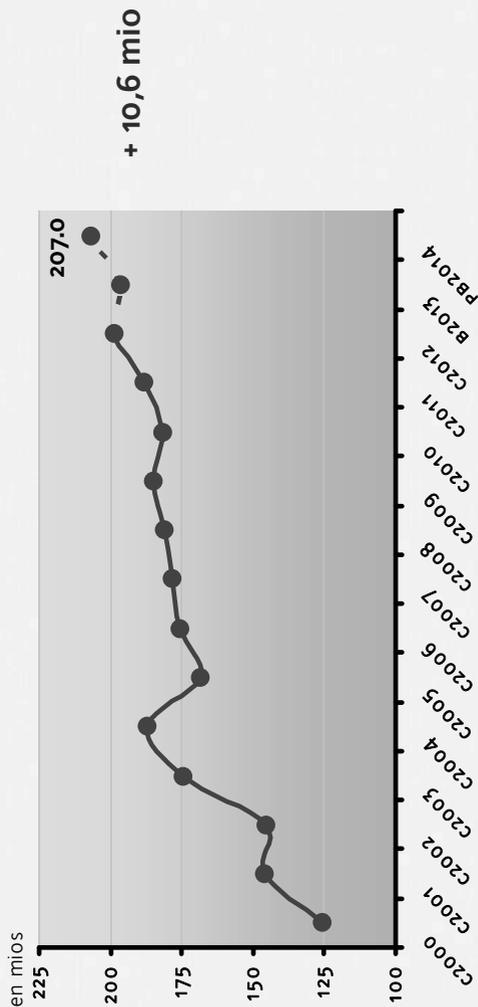
- charges nettes en hausse de 28,7 mios par rapport au budget 2013

personnel



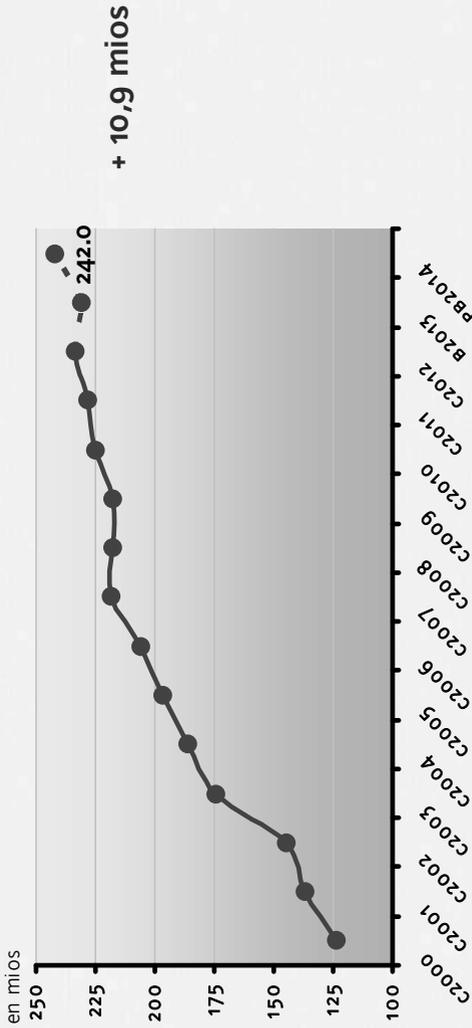
- annuités et postes créés en 2013 : +4,6 mios
- 48,2 nouveaux postes de travail : +4,0 mios
- allocations pour enfant : +2,1 mios
- indexation de 0,5% : +1,8 mios
- transfert personnel de la CAP -3,5 mios

biens, serv. et marchandises



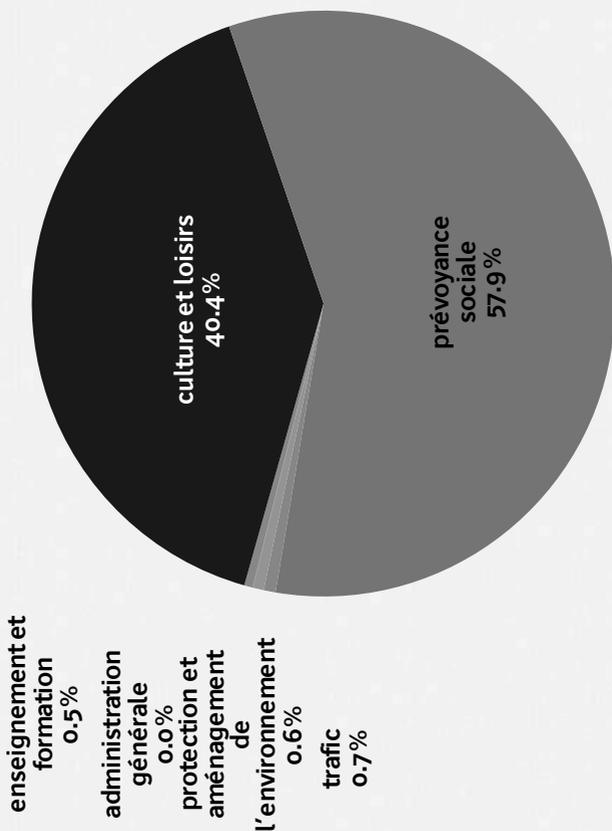
- entretien des bâtiments : +5,0 mios
- entretien des routes : +2,4 mios
- frais de surveillance : +0,7 mio
- frais d'incinération cheneviers : +0,5 mio

subventions accordées

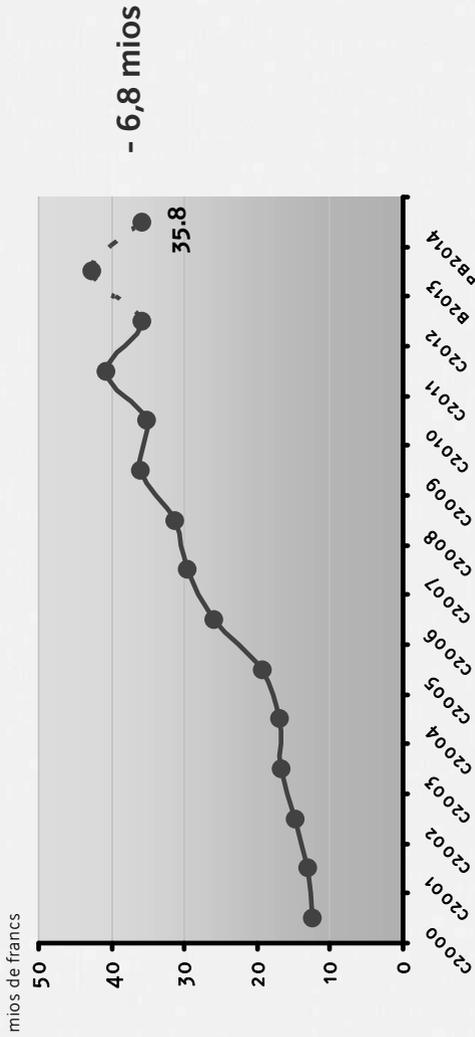


- petite enfance : +5,5 mios
- fonds chômage : +4,0 mios

subventions monétaires

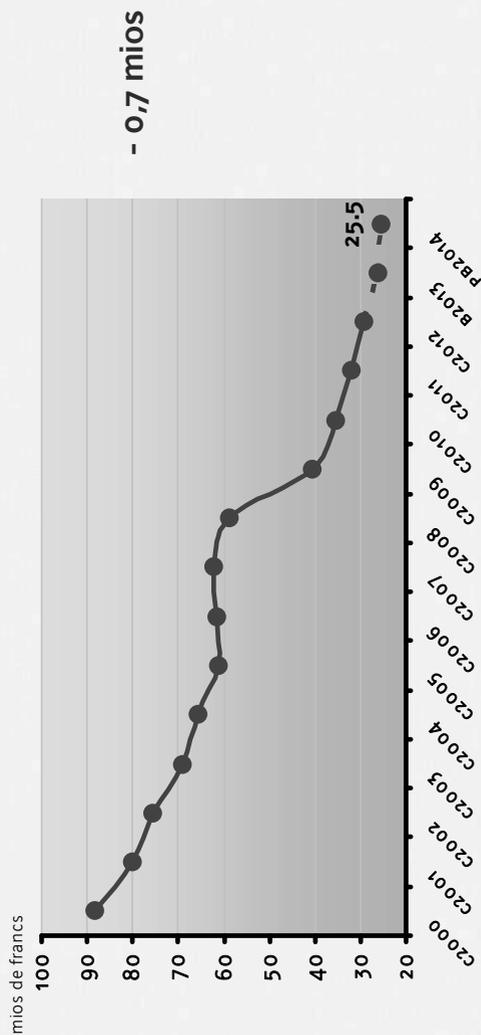


contributions autres collectivités



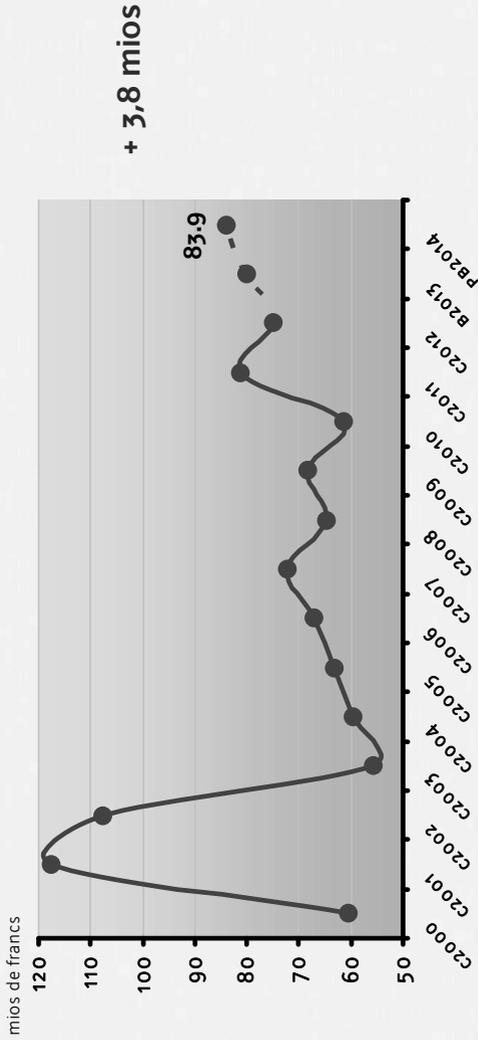
- nouvelle péréquation intercommunale : - 8,2 mios
- compensation aux comm. frontalières : +1,4 mio

intérêts passifs



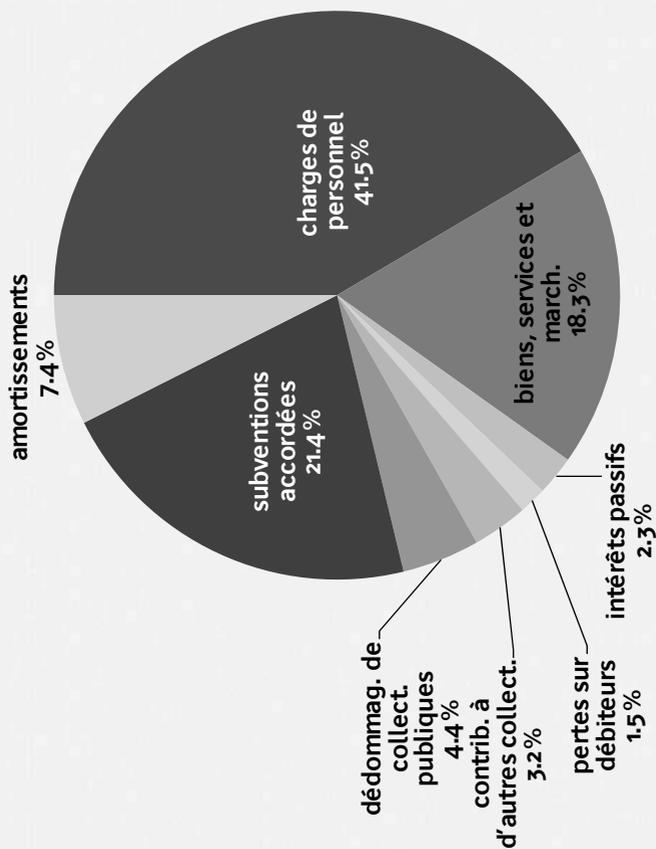
- la stratégie de gestion de la dette (30% de taux variable) permet de faire diminuer les intérêts dans un contexte d'augmentation de l'endettement

amortissements

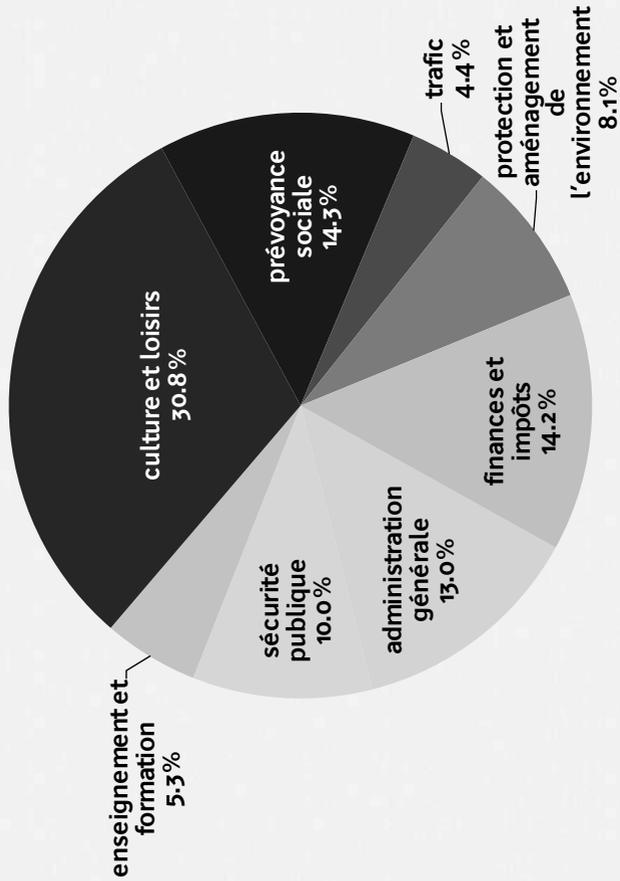


- hausse des amortissements induite par le niveau des investissements

charges nettes (nature)



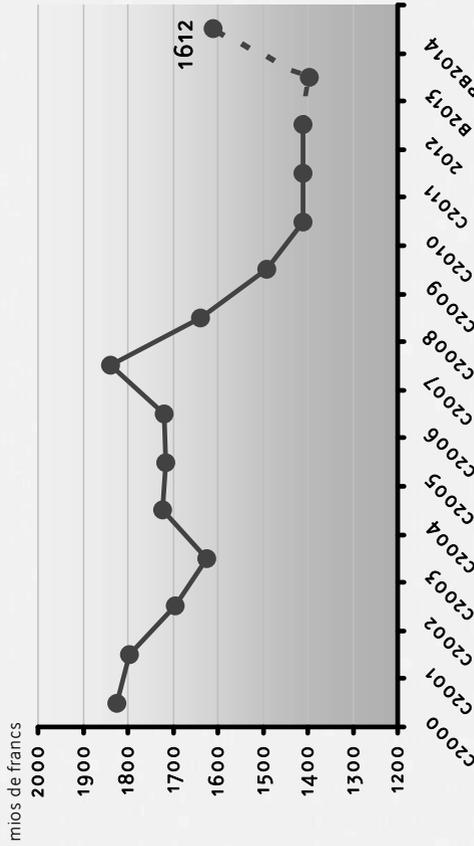
charges selon politiques publiques



investissements et autofinancement

- enveloppe annuelle des investissements : 130,0 mios
- autofinancement : 58,7 mios
- insuffisance de financement : 71,3 mios
- taux d'autofinancement de 45,1%

dette prévisionnelle



- Le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1'612 mios à fin 2014
- détérioration engendrée par l'important niveau d'investissement et par le versement prévu de 120 mios à la CAP fin 2013

en résumé

revenus nets	1'107,5 mios
charges nettes	1'132,7 mios
résultat	- 25,2 mios
investissements	130,0 mios
amortissements	83,9 mios
insuffisance de financement	71,3 mios
dette prévisionnelle (fin 2014)	1'612 mios

vos questions

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013 (matin)
Budget 2014

Séance du vote du Budget 2014 de la Commission des Finances du 13.11.2013

Départ.	Groupe 3 postf.	Nature de la modification	+/-	CHARGES			REVENUS		Nouveau résultat	Vote Accepté ou Refusé
				PA	PF	Amortissements complément.	Imput. Internes	+/-		
		Situation PB amendé par le CA	1'041 407 190	77 060 791	3 479 366	0		1'122 437 169	43 622	
		Imputations Internes					37 168 173			
		Totaux charges et revenus	1'159'561'520					1'159'605'142	43'622	
3	30	Suppression du "Fonds général pour culture d'agglomération"	-1 000 000						143 822	Accepté
5	35	Augmentation de la subvention aux "Centres de loisirs"	160 000						143 822	Refusé
XX	XX	Economie locale sur le chapitre 31 (4%)	-12 220 000						12 563 822	Accepté
5	XX	Gel des arrivées (membres du personnel et petite enfance)	-3 900 000						12 563 822	Refusé
XX	XX	Suppression des allocations pour enfants	-3 848 100						12 563 822	Refusé
1	90	Réduction de la contribution aux communes frontalières	-1 000 000						12 563 822	Refusé
A	01	30X Réduction des pleins de présence du Conseil municipal (10%)	-201 810						12 563 822	Refusé
A	02	31X Réduction des honoraires et prestations de service du Conseil administratif	-1 952 289						12 563 822	Refusé
1	58/78	3XX Suppression du Service A21 (sans bord de chômage, sans Ville, est à voter, sans amort, sans gratiales et sans im	-3 423 763						15 987 585	Accepté
1	05	30X Suppression de 6 postes à la DSC (non désignés)	-2 000 000						15 987 585	Refusé
2	05	314 Réduction des charges d'entretien des bâtiments du domaine bâti	-5 000 000						15 987 585	Refusé
2	05	314 Augmentation des charges d'entretien des bâtiments du domaine bâti	4 900 000						15 987 585	Refusé
5	58	30X Suppression des postes IAC, 02 rattachés, respectivement 26 ETP)	-3 884 970						19 872 555	Accepté
3	30	30X Suppression de la dégrèvement de 2 EDS au musée de France	-1 692 287						19 872 555	Refusé
A	58	365 Suppression de la subvention au CCAS	-6 200						19 872 555	Refusé
1	58	367 Suppression de la subvention à l'AMF	-50 000						19 872 555	Refusé
5	58	365 Suppression de la subvention à collect des sans logers	-51 500						19 872 555	Refusé
5	58	365 Suppression de l'augmentation de la subvention à l'habitat	-50 000						19 872 555	Accepté
2	21	365 Réduction de moitié de la subvention à l'université populaire abbatine	-333 500						19 922 555	Refusé
5	61	364 Suppression de la ligne "PS ligne 39"	-320 000						19 922 555	Refusé
2	78	365 Suppression de la subvention "semés du vélo"	-465 000						19 922 555	Refusé
1	05	309 Réduction des frais de formation à la DRH	-1 000 000						20 922 555	Accepté

25 novembre 2013

B. Rapport de minorité de M. Alberto Velasco.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la présentation du projet de budget 2014 par le Conseil administratif, il résultait un déficit de 25,2 millions, correspondant à des recettes de 1107,5 millions et des charges de 1132,7 millions. Avec une insuffisance de financement de 71,3 millions.

L'attitude de la droite et son extrême, face à cet immense déficit de 2%, consista à exiger un budget à l'équilibre et, en séance plénière, à refuser l'entrée en matière. Refus qu'elle n'obtint pas!

En réponse à l'exigence exprimée par la droite et son extrême, en octobre 2013, le Conseil administratif présente, après l'avoir amendé, un budget à l'équilibre avec les chiffres suivants:

Revenus nets	1 122,4 millions
Charges nettes	1 122,3 millions
Investissements	130,0 millions
Amortissements	81,0 millions
Insuffisance de financement	49,0 millions

Ce projet de budget qui, en principe, correspondait aux desiderata de la majorité de droite et qui aurait dû être accepté, s'est vu annoncer un refus par eux. La justification de ce refus étant que, les investissements n'étant pas autofinancés, il fallait dégager des excédents de 50 millions! Et annoncer que des coupes sur les charges seraient proposées. Car aujourd'hui, au Conseil municipal, est née une nouvelle doctrine: les investissements doivent être autofinancés! Finis les emprunts!

Quel dommage de ne pas avoir appliqué cette politique de rigueur alors qu'un libéral était à la tête des finances de la Ville et creusa la dette jusqu'à environ 1,85 milliard. Et on l'applique alors même que c'est une gouvernance de gauche qui a fait chuter cette dette de 450 millions. Et que dire de l'exemple, en matière de gestion financière, de la majorité de droite au Canton ayant creusé une importante dette suite aux baisses de 12% des impôts et du coût de la calamiteuse gestion de la BCGe? Tout cela ressemble non pas à une attitude responsable mais à des positions idéologiques obéissant à un dogmatisme qui n'a rien à faire quand on est soi-disant soucieux du bien public.

L'argumentation proposée par la droite pour proposer des coupes, notamment sociales, au budget tient en deux points selon ses déclarations:

1. «Eu égard à la conjoncture, qui se révèle relativement satisfaisante, il n'y a pas lieu de faire augmenter la dette.»
2. «L'insuffisance de financement étant de l'ordre de 50 millions, la Ville devrait dégager un excédent à cette hauteur, compte tenu du financement des projets de grande ampleur, à l'image du Musée d'art et d'histoire ou des Minoteries et qui représente 1 milliard de francs d'investissements à financer ces prochaines années.»

Cette même droite est celle qui est d'accord d'éliminer la taxe professionnelle, privant la Ville de dizaines de millions de recettes. Et c'est le Parti libéral-radical qui, en 2011, le nouveau Conseil municipal à peine élu, proposait une baisse des centimes additionnels qui aurait réduit les revenus de la Ville de Genève. Si la droite a ce noble souci de faire en sorte que la Ville autofinance ses investissements, pourquoi participe-t-elle à cette politique de baisse de la fiscalité communale? En réalité, le principal objectif de cette stratégie n'est autre que de faire en sorte de «dégraisser» l'administration municipale et, par là, de réduire les prestations offertes à la population. Dans ce contexte, on ne peut que dénoncer la malhonnêteté intellectuelle de la droite qui réclame, en s'époumonant, l'équilibre budgétaire mais qui, lorsque le budget se révèle excédentaire, propose des baisses d'impôts. Il y a là une intention malveillante d'affaiblir l'administration et les prestations délivrées aux citoyens.

Par ailleurs, contrairement aux hypothèses négatives de croissance avancées par la majorité de la commission, l'Etat prévoit en effet une croissance de 3% qui, en principe, devrait améliorer nos recettes et continuer avec des exercices ayant des excédents aux comptes.

Dans ces conditions, on ne peut que regretter la politique affichée en commission des finances par la majorité de droite, consistant à procéder à des coupes drastiques sans en mesurer les conséquences sociales et fonctionnelles de l'administration.

Amendements et coupes

En effet, les coupes qui nous sont proposées par la droite, sous forme d'amendements, si elles venaient à être acceptées par le Conseil municipal, vont péjorer les situations des personnes qui ont le plus besoin du soutien de la Ville. Ses coupes sont les suivantes:

Proposition du Mouvement citoyens genevois

Rubrique 31: – 6%, soit – 12,42 millions, accepté par la droite
Direction financière: – 1 million, refusé
Suppression de l'Agenda 21: – 4,148 556 millions, accepté
Ligne 365 Fonds chômage: – 2 millions, refusé
Ligne 314: – 5 millions, Réduction des charges d'entretien des bâtiments, refusé
Service social: – 7000, UAC, accepté
Suppression de tout UAC: 32,7 postes: 3,7 millions, accepté

Subventions

Direction RH 309 formation: – 1 million, accepté

Proposition du Parti libéral-radical

Gel des annuités: – 2,3 millions, nature 30 et 36, refusé
Sur la totalité de l'allocation famille: – 3,848 100 millions, refusé
Indemnités nature 300, Conseil municipal, refusé
Conseil administratif, mandat: – 195 389 francs, refusé
DSIC: suppression de 6 postes, refusé
Ligne 314: augmentation des charges d'entretien des bâtiments + 4,9 millions, refusé
Régulation des EdS Ariana: 2 x 84 000 francs, refusé

Subventions

Action syndicale: – 6200 francs, refusé
AMF nouvelle subvention: – 50 000 francs, refusé
Ligne de bus 32: – 320 000 francs, refusé
Samedi du vélo: – 85 000, refusé

Proposition du Parti démocrate-chrétien

Ramener les investissements à hauteur 125 millions, refusé

Proposition de l'Union démocratique du centre

Subventions

Collectif sans papiers: – 51 500 francs, refusé
Association Partage: – 50 000 francs, accepté
Université populaire albanaise: – 33 500 francs, refusé

Total des coupes effectuées: – 21 058 000 francs

qui concerne les 6 mandements acceptés:

- 31 CARTS;
- suppression Agenda 21;
- suppression UAC;
- suppression augmentation subvention Partage;
- diminution budget formation RH – 1 million.

Par ailleurs, la coupe de plus de 12 millions dans les lignes 31 aurait des conséquences directes et fortes sur des prestations dans toutes les politiques publiques. A titre d'exemple, pour le département de la culture et du sport, ces coupes signifient:

- difficultés majeures dans l'organisation des manifestations culturelles (Fête de la musique, Nuit des musées, Musiques en été, etc.) et sportives (Urban Geneva, Jeux de Genève, VTT, Trial, etc.);
- diminution de la capacité d'organiser l'animation dans les bibliothèques municipales;
- diminution des moyens d'acquisition pour les bibliothèques municipales;
- diminution des écoles de sport;
- diminution de la capacité d'entretien du matériel sportif courant;
- réduction importante des expositions temporaires dans les institutions muséales;
- problèmes de surveillance du patrimoine culturel (agences privées);
- difficulté pour assurer notre part de rémunération des EdS encore présents.

A ces exemples spécifiques s'ajoutent les conséquences dans le domaine des services dits compétents, avec des conséquences importantes pour toute l'action municipale.

Quant à la suppression des 100 000 francs du Fonds région, c'est peut-être en apparence une coupe mineure, mais c'est aussi un message particulièrement stupide et malvenu quant à nos partenaires français et vaudois, au moment où ceux-ci développent des projets et consacrent des moyens pour créer des liens concrets en matière culturelle à travers les frontières!

De telles actions ne favorisent qu'à ceux qui construisent des murs de rancœurs et de haine, et nous devons, plus que jamais, construire des passerelles!

Ce sont ces exemples qui parlent concrètement à toutes et tous, et qui montrent aussi que la droite a attaqué principalement l'action sociale de proximité et le développement durable, mais a en réalité attaqué toute l'action publique.

Sur les investissements

Si l'on appliquait la règle qui consiste à dire que les investissements de toute collectivité publique devrait être autofinancé à 100% alors, Mesdames et Messieurs, bien des équipements publics seraient soit en déshérence soit abandonnés. En réalité, et en tout humilité, le rapporteur ne connaît pas de collectivité qui arrive, année après année, à autofinancer ses investissements. En la matière, il sied d'avoir une vision politique à long terme car on ne diminuera certainement pas la dette en obstruant toute perspective de développement.

On se doit d'investir, tant que cela est possible, car il s'avère très onéreux de relancer les investissements après une période de suspension. Par ailleurs, contrairement aux grandes fortunes rentières, le budget de la Ville de Genève est réinjecté soit dans les entreprises à travers sa politique d'investissement, soit dans les salaires de la fonction publique, ce qui contribue conséquemment à injecter de l'argent dans l'économie et, partant, à produire des richesses. Par conséquent, la position de la droite s'avère incompréhensible d'un point de vue économique.

Vote final

En conclusion, conformément aux revendications de la droite, le Conseil administratif a présenté un budget équilibré. Par conséquent, les coupes désordonnées et incohérentes de surcroît, à hauteur de 21 millions de francs, procèdent d'une évidente malhonnêteté par rapport aux déclarations initiales des partis de droite.

Au vu de ce qui précède, le Parti socialiste ne votera pas le budget tel qu'amendé dans le cadre de la commission des finances. Malgré la volonté du Parti socialiste de développer des politiques sociales, ledit groupe aurait voté le budget à l'équilibre tel que proposé par le Conseil administratif.

Ces coupes ont entraîné le refus du vote du budget par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, et son acceptation par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre.

Le Parti socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser les coupes sous forme d'amendement qui vous seront présentées en séance plénière par la droite et adopter le budget tel qu'amendé par le Conseil administratif.

Le président. Mesdames et Messieurs, je rappelle l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes stipulant que, «en approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement». Je vous demanderai également de remettre directement à M^{me} Cabussat, dans les meilleurs délais, les amendements que vous souhaitez déposer. Je précise que même les amendements acceptés par les commissions doivent être redéposés, faute de quoi ils ne seront pas traités. Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des finances (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, la commission des finances s'est réunie à douze reprises pour traiter le projet de budget 2014. M^{me} Salika Wenger, rapporteuse générale, vous fera tout à l'heure état du contenu des séances. Je la remercie d'ailleurs pour être restée très factuelle dans son rapport.

En ce qui concerne le déroulement du processus budgétaire, je constate pour ma part que le double travail en commission des finances et en commissions spécialisées crée certains problèmes, notamment par rapport au délai et aux différentes auditions que nous devons effectuer dans les deux commissions. Cela a eu quelques impacts sur nos travaux, puisque, en principe, comme vous le savez, la commission des finances s'appuie sur les rapports des commissions spécialisées avant de traiter les sujets, mais les rapports de la commission des travaux et des constructions ainsi que de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication nous sont parvenus alors que nous avions déjà auditionné les magistrats. Je pense qu'il faudra revoir notre mode de fonctionnement à ce niveau-là. La commission des finances va s'y employer dès le début de la prochaine année.

Trois séances ont été prévues pour le dépôt des amendements, les 5, 12 et 13 novembre, mais ce n'est que le 13 novembre que les amendements ont été définitivement déposés. Une retenue qu'on peut comprendre, puisque aussitôt déposés les amendements du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois ont été dévoilés au mépris de l'article 124 du règlement du Conseil municipal, que je vous rappelle, notamment l'alinéa 2: «Les travaux des commissions sont confidentiels à l'égard de la presse et du public», ainsi que l'alinéa 4: «Les procès-verbaux sont confidentiels et font état de l'essentiel des auditions et débats de la commission.» Eh bien, le soir même de la délibération et du vote de la commission, les commissaires de gauche alertaient leurs magistrats. Et le lendemain M^{me} Esther Alder, magistrate chargée du département de la cohésion sociale et

de la solidarité, envoyait un e-mail à tous ses collaborateurs concernés; la presse a été également informée et elle s'est emparée du sujet. Quatre jours plus tard, c'était au tour de M^{me} Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, de s'épancher dans les médias. Puis rebelote avec les blogs et les déclarations de trois magistrats. Bref, la grosse artillerie.

Le 25 novembre, le syndicat appelait le personnel à manifester. On a pu voir devant l'Hôtel de Ville nos magistrats de gauche exprimant leur satisfaction face à ces grandes démonstrations. Aujourd'hui même, nous sommes confrontés à la pression des troupes de gauche. Par élément, les conseillers municipaux ont reçu près d'une cinquantaine de lettres émanant d'associations, de particuliers, dont les trois quarts étaient la reproduction d'une lettre type. Il y a, comme vous pouvez le voir, une certaine instrumentalisation de ce débat qui est difficilement acceptable si l'on veut pouvoir travailler de façon sereine.

D'ailleurs, j'aimerais relever aussi le rapport de minorité de M. Alberto Velasco, qui mentionne «une droite et son extrême», comme si nous étions dans des positions d'extrême droite, alors que la commission a fait son travail en toute démocratie. Il dénonce une malhonnêteté intellectuelle de la droite qui réclame l'équilibre budgétaire, il évoque l'intention malveillante d'affaiblir l'administration et les prestations délivrées aux citoyens. A mon sens, Mesdames et Messieurs, il y a dans ce type de vocabulaire des écarts de langage qui ne sont pas acceptables, en tout cas de la part d'un commissaire... (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Lathion. Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire silence et d'aller discuter à l'extérieur de cette salle, si vous le souhaitez. Monsieur Lathion, poursuivez!

M. Jean-Charles Lathion. Il est cocasse de constater que ceux-là même qui dénoncent une malhonnêteté intellectuelle sont les premiers à bafouer les règles de notre fonctionnement, règles édictées par le Conseil municipal. Mon espoir, Mesdames et Messieurs, c'est que ces débats se déroulent dans la sérénité, que nous puissions nous éviter une guerre des tranchées. Je pense que cette guerre des tranchées a déjà été livrée durant tout ce temps qui nous sépare du 13 novembre.

Je vous invite à rester calmes et à exprimer vos positions avec retenue et égard pour tous les commissaires. C'est en tout cas ce que nous ferons sur les bancs de notre centre réuni. (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger, rapporteuse générale (EàG). En préambule, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que je citerai très peu de chiffres, parce

que j’imagine qu’à 8 h du matin, et pour vous et pour les personnes qui – par miracle – nous regardent ce matin, c’est un peu indigeste. Aussi je resterai sur des choses un peu plus simples.

Par ailleurs, il y a une pratique au sein de la commission des finances qui est que nous désignons les rapporteurs avant d’avoir fait les travaux. J’ai constaté l’erreur que cela a été et je me suis retrouvée rapporteur de commission, et rapporteur de majorité, d’une majorité que je ne représente en aucun cas dans ce dossier. Il va donc être très difficile pour moi de défendre la position de la commission, puisque, comme vous le savez, je siége pour Ensemble à gauche.

Maintenant venons-en au fait. Le budget primitif qui a été présenté par le Conseil administratif en septembre, avec un léger déficit de 25 millions de francs, soit seulement 2,5% de celui-ci, constituait une déclinaison chiffrée de la stratégie municipale et servait de cadre aux débats d’orientation budgétaire qui auraient lieu plusieurs semaines durant. Il n’était donc que le reflet de la situation budgétaire évaluée au mois de juin. Je vous rappelle que c’est à la demande expresse du Conseil municipal et de la commission des finances qu’il a été présenté de cette sorte.

Ce budget était construit autour de trois pôles: une stabilité relative des revenus; une légère augmentation des charges à hauteur de 28,7 millions de francs par rapport à 2013; des investissements de 230 millions autofinancés à 45%, soit 58,7 millions de francs. Ce budget était fondé sur la conviction que le refus de l’austérité et le maintien d’un niveau d’intervention sociale élevé sont la garantie d’une bonne qualité de vie des citoyens, responsabilité évidente pour toute collectivité publique.

Au mois d’octobre, lors de la présentation définitive des estimations de rentrées fiscales, le Conseil administratif a présenté à la commission des finances un nouveau projet amendé qui tenait compte des diverses critiques. Après quelques arbitrages et une estimation des rentrées fiscales à la hausse, le nouveau budget était à l’équilibre, correspondant ainsi à la demande de la majorité de la commission. Tout se présentait donc dans le meilleur des mondes des budgets possibles.

Je ne passerai pas en revue le traitement des besoins pour les familles, l’entretien des bâtiments, le Service du feu, la police municipale, les mécanismes salariaux, la culture. J’ai la certitude que chacun d’entre vous dans cette enceinte aura lu avec l’attention qu’elles méritent les 300 pages de ce rapport et que chacun aura ainsi noté que les commissions spécialisées n’ont présenté que peu ou pas d’amendements au budget primitif.

Le nouveau budget amendé, présenté par la commission des finances le 5 novembre, était construit avec le souci de préserver la situation financière de la collectivité dans la durée, afin de permettre de dégager les moyens nécessaires

pour les actions de la Ville. Comme chacun le sait, seul le maintien des grands équilibres permet à notre collectivité de préserver dans la durée sa capacité d'intervention au bénéfice des citoyens de Genève.

Le 6 novembre, jour des déclarations finales et du vote du budget, l'Entente ainsi que l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont présenté une série d'amendements désordonnés. Sur les 26 amendements soumis, seuls 6 seront acceptés par la commission des finances, induisant notamment la fin de leur emploi pour 49 personnes. Cette partie de Monopoly accouchera d'environ 20 millions d'économies dans un budget qui était équilibré. S'appuyant sur un recentrage de la Ville sur de prétendues fonctions spécifiques, lesquelles d'ailleurs n'ont jamais été définies, la majorité de droite vote finalement un budget antisocial, peu respectueux de ses propres engagements. Cette posture sera relevée par les commissaires de gauche qui refuseront ce budget bricolé à la dernière minute et faisant fi des nécessités sociales impérieuses de notre Ville.

Pour avoir suivi toutes les séances de préparation de ce budget, et comme rapporteur, je suis navrée de dire que j'invite cette assemblée à refuser les amendements qui seront présentés par la droite et qui n'ont pour seul objectif que de déstabiliser un budget qui remplissait sa fonction. (*Applaudissements.*)

M. Alberto Velasco, rapporteur de minorité (S). En préambule, je suis étonné d'entendre M. Lathion intervenir en tant que président de la commission en disant ce que moi, rapporteur de minorité, je dois mettre dans mon rapport. Durant toute ma vie d'élu c'est la première fois que j'entends pareille assertion, c'est vraiment incroyable. Un président de la commission qui dit au rapporteur de minorité comment il doit rédiger son rapport. Bravo! Enfin, Monsieur Lathion, le Parti démocrate-chrétien étant un parti de droite et l'Union démocratique du centre à son extrême, je n'ai fait que relater une situation qui existe dans ce parlement. Si cela vous gêne, venez chez nous et comme ça il n'y aura pas de problème... (*Applaudissements de l'Alternative.*)

Le président. Un instant, s'il vous plaît, Monsieur Velasco...

M. Alberto Velasco. Monsieur le président, permettez-moi de commencer mon intervention en qualité de rapporteur de minorité. Mesdames et Messieurs les élus, dans la présentation du budget par le Conseil administratif, celui-ci avait présenté un déficit et une insuffisance de financement de 71 millions de francs. Nos collègues de droite, à ce moment-là majoritaires, ont exigé que le Conseil administratif vienne avec un budget équilibré. Le Conseil administratif a réalisé

ce travail et, après que le Conseil d'Etat a donné les dernières estimations fiscales, il est venu à la commission des finances avec un budget équilibré. Malgré cet effort, nos collègues ne l'ont pas accepté et ont exigé d'avoir non seulement un budget équilibré, mais un budget qui dégage un excédent équivalant aux manques d'autofinancement des investissements.

Nous assistons maintenant, chers collègues, à une troisième doctrine. A l'époque, il y avait eu la doctrine des baisses d'impôts, car il semblait qu'en baissant les impôts les recettes des administrations allaient augmenter. Ensuite est venue la doctrine des équilibres budgétaires et, maintenant, une troisième doctrine est celle de dégager des excédents aux comptes afin de financer les investissements. Sincèrement, je ne connais pas beaucoup d'administrations qui, année après année, autofinancent leurs investissements; mais, là, la Ville de Genève peut innover...

C'est étonnant, car ces leçons nous sont données par des groupes qui, pendant des années avant la gauche, ont géré les finances publiques de la Ville et, à l'époque, la dette de la Ville de Genève était quand même de 1,85 milliard de francs. Puis c'est avec des gouvernements de gauche successifs que nous sommes arrivés à baisser à 450 millions de francs. Je passerai sur l'histoire assez terrible et noire de la Banque cantonale de Genève, qui nous a coûté assez cher, et je passerai sur les baisses d'impôts successives, la dernière en 2009, qui a coûté à la Ville 46 millions de francs. Ces personnes qui viennent nous donner des leçons, afin de gérer un peu mieux nos finances pour dégager des excédents aux comptes, sont les mêmes qui ont fait tout le nécessaire pour qu'il n'y ait pas d'excédents aux comptes. On peut donc s'interroger sur la pertinence de ces leçons et se demander ce qu'il y a derrière tout cela, car c'est tout de même incroyable.

Nos amis nous disent, eu égard à la conjoncture qui dorénavant sera beaucoup plus difficile, qu'il faudrait dégager 50 millions aux comptes. D'abord, selon le Conseil d'Etat qui fait les prévisions des milieux économiques, il semble que, en tout cas pour l'année prochaine, la croissance serait d'environ 3%. L'avenir n'est donc pas si mauvais que cela, mais quand même... Avoir une théorie pareille veut dire quoi? C'est comme si on disait à une personne saine que, dans quelques années, elle aura peut-être une jambe mal en point et qu'il vaut mieux la lui couper tout de suite... (*Rires.*) Comme cela, c'est sûr, la personne n'aura plus mal. Or nos voisins sur les bancs d'en face nous disent cela. Les finances ne sont pas mauvaises, elles sont équilibrées, mais on va commencer à couper dans les services, les postes de travail, car comme cela les finances seront parfaites. Peut-être, Mesdames et Messieurs, mais comme dans l'exemple que je viens de vous donner où la personne aura une jambe en moins, la Ville aura des finances saines mais avec des problèmes sociaux assez terrifiants qui coûteront beaucoup plus cher par la suite. On le voit, notamment aux Etats-Unis où cette politique était pratiquée, aujourd'hui les coûts sociaux sont énormes.

Mesdames et Messieurs, nos collègues nous disent que l'avenir n'est pas radieux. Ils ont peut-être raison, car 13% d'impositions pour les entreprises, ce qui est proposé aujourd'hui au niveau national, c'est 50 millions de moins pour les recettes de la Ville. Quant à la taxe professionnelle, si jamais elle venait à être abolie, c'est 125 millions! Sur la péréquation, M. Longchamp a dit qu'on va taxer le lieu de domicile et cela va coûter 86 millions. Tout cela représente 260 millions de francs pour la Ville de Genève en moins. Si j'ajoute les 46 millions de 2009, on arrive à 300 millions de francs. Alors, chers collègues de droite, dans ce cas-là, effectivement l'avenir sera difficile.

Mais qui propose ces baisses, Mesdames et Messieurs? Ce n'est pas nous, on ne le propose ni en Ville, ni au Canton, ni à la Confédération. C'est quand même la droite qui propose ces éléments. Alors on s'étonne quand vous proposez de baisser les recettes de la Ville à raison presque d'un tiers, et que vous nous dites qu'il faut maintenant couper dans les services, notamment les services sociaux et l'Agenda 21, qui sont quand même des prestations importantes. Mes collègues interviendront tout à l'heure pour expliquer l'importance de cette prestation. Je passe sur les coupes, car vous avez tous reçu les documents qui vous montrent les impacts que ces coupes auront.

Mais ce qui me gêne le plus, Mesdames et Messieurs, c'est que ce sont toujours les mêmes qui paient: les gens de condition modeste, les petites gens. Ces coupes n'interviennent pas à Cologny, mais dans des quartiers pauvres de notre ville. Or, c'est eux que vous attaquez, c'est quand même extraordinaire, c'est toujours les mêmes qui en font les frais. Je veux bien que des gens fassent les frais de coupes, mais aussi chez des personnes qui ont suffisamment de moyens.

A la question de l'investissement, si on appliquait la règle d'autofinancement je crois que le Canton n'aurait pas pu faire la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ni les nouvelles lignes de tram, ni une autre prison, ni d'autres équipements en ville. Notre ville serait donc en déshérence. Le dernier vote d'un crédit fait au Grand Conseil, pour une prison, se base sur une part non autofinancée. Cette théorie de vouloir dire que tous les investissements doivent être autofinancés est absurde et ridicule, même du point de vue financier elle ne tient pas debout.

Je considère que les propositions de coupes que nos collègues de droite ont faites sont des propositions qui touchent nos concitoyens les plus défavorisés et, si on a une responsabilité sociale, on doit vraiment refuser ces coupes. Par contre, je dis à mes collègues de droite qu'il est possible – je ne le refuserais pas – que dans les mois et les années qui viennent on s'interroge sur la pertinence de certains services, sur l'efficacité des prestations. Mais faire des coupes à l'orée d'un budget, techniquement et socialement, ce sont des choses qui sont irresponsables. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous conseille et je vous demande de ne pas voter les coupes qui vous sont demandées et, surtout, qu'on se tienne au bud-

get que le Conseil administratif nous a présenté. Ce budget est à l'équilibre, le Conseil administratif a déjà fait des coupes et nous, la gauche, nous acceptons ces coupes, mais nous n'irons pas plus loin. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'avais envie exceptionnellement d'intervenir en préambule de vos travaux ce matin. C'est un moment politique important, c'est certainement le moment politique le plus important que celui du vote du budget. Il est d'autant plus symbolique qu'il se déroule chaque année au moment où les Genevoises et les Genevois fêtent à l'extérieur de cette salle l'Escalade. Au début du XVII^e siècle, par une nuit très froide, par la plus sombre des nuits, les Genevoises et les Genevois, les habitantes et les habitants de Genève se sont réveillés au milieu de la nuit, se sont levés et ont défendu leur cité. A l'époque, ils l'ont défendue contre l'ennemi savoyard qu'ils ont repoussé et de ce moment héroïque découle une fête que nous célébrons chaque année; c'est l'Escalade. Aujourd'hui, au XXI^e siècle, les Savoyards ne sont plus nos ennemis, ce sont nos collègues, nos voisins, ce sont bien souvent nos fils et nos filles et c'est avec eux que nous construisons, péniblement, et que, j'espère, nous construirons plus sereinement, la région.

Dans cette salle aujourd'hui nous ne devrions pas avoir d'ennemis politiques, mais des adversaires. Des adversaires qui ont prêté serment, un serment qui nous unit toutes et tous, celui de défendre les intérêts des Genevoises et des Genevois, celui de défendre les intérêts de la cité, indépendamment de l'étiquette politique. Dans cette salle il y a des hommes et des femmes de droite, des hommes et des femmes de gauche, mais avant tout il y a des citoyennes et des citoyens qui ont levé la main droite et promis ou juré de défendre les intérêts de la Ville et les intérêts de tous ses habitants et de toutes ses habitantes.

Au XXI^e siècle, défendre la Ville c'est protéger les Genevoises et les Genevois. Protéger les Genevoises et les Genevois, pour le Conseil administratif in corpore, c'est leur permettre de se loger, d'avoir un toit, d'avoir un emploi. C'est leur permettre lorsqu'ils en ont besoin d'accéder à des services sociaux de proximité. Ces politiques, d'entente avec le Conseil municipal, le Conseil administratif les mène année après année. Il entend une partie du Conseil municipal qui souhaiterait revoir, analyser, quantifier les prestations qui sont celles de la collectivité. S'il le faut, le Conseil administratif viendra en commission et aidera les commissaires de gauche ou de droite à comprendre et à défendre ensemble les politiques qui sont menées.

Aujourd'hui, si nous souhaitions intervenir en préambule au nom du Conseil administratif – moi qui ai la chance cette année d'être maire – c'est pour vous

rappeler qu'au moment où certains d'entre vous souhaitent supprimer des prestations essentielles à la population, souhaitent gommer des emplois, qu'il s'agit de bien réfléchir. Défendre la Ville, défendre tous ses habitants, toutes ses habitantes, c'est également politiquement oublier l'espace d'une séance les postures politiques et voter le budget à l'équilibre qui est proposé par le Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la maire. Mesdames et Messieurs, les groupes sont invités à annoncer la position de leur parti sur ce projet de budget. A cet effet, je donne la parole à un membre par parti et je commence avec M. Daniel-Dany Pastore.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Je passe mon tour pour l'instant, en espérant que le calme va régner dans cette enceinte.

Le président. Espoir que je partage. Je donne la parole à M. Denis Menoud.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez remarqué que j'ai changé de place, suite à une décision du bureau – que je rappelle, ici, pour votre information – dans une lettre qui m'a été remise ce matin...

Le président. Monsieur Menoud, on ne sort pas du sujet!

M. Denis Menoud. Mais il faut préciser aux gens pourquoi je suis là, Monsieur le président.

Le président. Non, vous parlez de ce que...

M. Denis Menoud. Monsieur le président, vous prétendez, dans un courrier que vous avez reçu, que M. Spuhler présente, que j'ai été exclu du groupe du Mouvement citoyens genevois...

Le président. Ce n'est pas le sujet, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. C'est totalement faux. Il n'y a eu aucune décision. C'est une manipulation, c'est malhonnête, je le dis devant tout le monde, c'est honteux comme manière de faire...

Le président. Ce n'est pas le sujet. Je vous coupe la parole, Monsieur Menoud. (*Le micro de l'orateur est coupé.*)

Votre micro est coupé. (*Remarque de l'orateur.*) Monsieur Menoud, vous voulez parler du budget, que du budget?

M. Denis Menoud. Oui, que du budget, Monsieur le président. Comme d'habitude, on me coupe la parole, mais ce n'est pas bien grave. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'abord j'ai l'honneur de vous annoncer la création du Parti populaire de Genève, qui regroupe l'aile sociale du Mouvement citoyens genevois, nonobstant les cris et les dérives. Pourquoi, Monsieur le président? Parce que dans le budget d'aujourd'hui, où des propositions ont été faites, alors il est clair que ce parti, qui a déjà des sections à Lancy, Onex, Vernier...

Le président. Monsieur Menoud, vous restez sur le budget avec les partis qui sont ici actuellement, mais vous êtes là en tant qu'indépendant, je crois que les choses sont claires. Vous prenez position sur le budget uniquement.

M. Denis Menoud. Je suis indépendant pour vous, mais, en fait, je suis le porte-parole de ce Parti populaire de Genève. (*Exclamations.*) Vous en rigolez... (*Le micro de l'orateur est coupé.*)

Le président. J'ai de nouveau coupé votre micro, Monsieur Menoud. Vous devez parler de votre position en tant qu'indépendant sur le budget.

M. Denis Menoud. Elle est là ma position, Monsieur le président, il ne faut pas vous exciter déjà à 8 h 50. Il est clair que, dans cette nouvelle configuration politique, car comme vous le savez, Monsieur le président, ça va se jouer à une ou deux voix, eh bien, ma voix, Mesdames et Messieurs, ne rejoindra pas celles des coupes antisociales. Il est effectivement anormal de proposer des licenciements, de priver les habitants de Genève de prestations sociales, fussent-elles critiquables, fussent-elles discutables, etc. Cette façon de faire à la hussarde, en cachette, et arriver en commission pour nous imposer... (*Remarque.*) Que

j'ai voté parce que j'avais une discipline de groupe, mais je l'ai voté à contre-cœur... Par conséquent, que les choses soient claires, le parti que je représente aujourd'hui ne votera pas les coupes proposées et votera le budget tel qu'il est. Merci, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Menoud, mais je vous rappelle que vous ne représentez pas un parti. Ici, vous êtes indépendant. C'est la troisième fois que je vous le dis. Mesdames et Messieurs, je donne maintenant la parole à M. Daniel Sormanni et je vous demande de faire silence, s'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... (*Brouhaha. Remarque de M. Menoud.*)

Le président. Monsieur Menoud, c'est terminé, s'il vous plaît! Monsieur Sormanni, poursuivez.

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, en préambule, je ferai un petit rappel historique pour bien comprendre pourquoi nos quatre groupes ont fait des propositions à la commission des finances, qui aboutissent à nos amendements aujourd'hui et qui, contrairement à ce que certains disent, ne sont pas antisociaux. En 2011, lorsque notre groupe est arrivé au Conseil municipal – notamment par ma voix, mais pas seulement – nous avons déjà dit que la Ville de Genève ne pouvait pas continuer chaque année à empiler des nouvelles prestations, parce qu'il ne s'agit pas seulement de maintenir les prestations, il s'agit d'en amener des nouvelles, continuer régulièrement d'augmenter le personnel – 40 l'an dernier, 50 cette année, en 2011 il y en avait aussi – et de continuer cette marche en avant sans se préoccuper de l'avenir.

Faire de la politique, c'est prévoir l'avenir, c'est anticiper au mieux sur ce qui va arriver avec les données que nous avons. Autrement, cela ne sert à rien de faire de la politique, mieux vaut mettre des gestionnaires qui feront ce travail peut-être mieux que nous. C'est donc cela l'objectif. Et qu'avons-nous vu? En 2011, message pas entendu, ou entendu mais en tout cas pas écouté; en 2012, idem; en 2013, encore plus et, pour 2014, on continue dans la même direction. Or, Mesdames et Messieurs, si le rapporteur de minorité, M. Velasco, a dit tout à l'heure qu'il y a eu une réduction de la dette, aujourd'hui, avec les investissements que nous avons eus et les résultats de nos comptes de fonctionnement, la dette est de nouveau en augmentation. Il ne suffit donc pas de se glorifier d'avoir baissé la dette de 450 millions de francs. Il faut se rappeler que la Ville, durant

ces années-là, avait des bonis – tant mieux! – et des investissements relativement bas, puisque pendant un moment ils étaient même en dessous de la barre des 100 millions, qui étaient la norme à l'époque dans le budget que nous votons chaque année, norme qui existait depuis une vingtaine d'années.

Je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs, qu'en 2011 notre cher ministre des travaux a dépensé 153 millions de francs dans les investissements. Tout cela s'additionne et nous, depuis 2011, nous avons tiré la sonnette d'alarme parce qu'on ne peut pas continuer d'augmenter le budget de fonctionnement et continuer constamment d'augmenter les investissements. Au passage, je relève que lorsque nous avons protesté contre ces 153 millions d'investissements, ici, dans cette salle, j'avais demandé au magistrat où il avait eu l'autorisation de dépasser les 100 millions qui étaient au budget – je n'ai toujours pas la réponse, je ne l'aurai jamais... Mais on s'aperçoit que la dette continue d'augmenter et cette année, avec l'investissement qui est nécessaire pour la CAP, on passera à 169 millions de francs d'augmentation de la dette.

Mesdames et Messieurs, les 450 millions qui ont été réduits de la dette, à ce rythme-là, d'ici à 2016 – en étant gentil – seront gommés et on s'approchera à nouveau des 1,8 milliard à 2 milliards de francs. Non, à un moment donné il faut avoir une réflexion et c'est ce que nous demandons depuis 2011: est-ce que toutes les prestations que la municipalité délivre sont toujours pertinentes, est-ce qu'elles atteignent leurs objectifs? Puis, je le redis, il faut étaler nos investissements de façon à rester dans une jauge que nous pouvons financer sans trop augmenter la dette. Or, ce n'est pas du tout ce qu'on fait, on ne nous écoute pas, on continue cette marche en avant.

Aujourd'hui, le budget se monte à 1,2 milliard et demain à combien se montera-t-il? Mesdames et Messieurs, je vous rappelle, pour ceux qui l'ont oublié, et je sais que M^{me} la maire ne l'a pas oublié, elle le sait, mais finalement ce n'est pas traduit dans les faits ici, les prestations offertes par la Ville doivent être examinées. Le rapporteur de minorité, M. Velasco, tout à l'heure a dit qu'il n'est pas opposé à une réflexion, mais c'est juste un mensonge, c'est juste pour amuser la galerie. Et nous en avons eu la preuve avec le refus d'entrer en matière sur la résolution R-175, pourtant vous voyez la portée que peut avoir une résolution, Mesdames et Messieurs, mais elle a été refusée. Cette résolution demandait juste qu'on réexamine les prestations de la Ville, qu'on fasse l'effort de regarder s'il n'y a pas des choses que fait le Canton, que nous faisons aussi, et qu'il faudrait y renoncer et peut-être faire autre chose. Mais non, pas de réflexion, pas d'inflexion, on continue cette marche en avant!

Or ce qui nous attend n'est pas réjouissant. On est d'accord ou pas, mais on va malheureusement – je dis malheureusement, c'est mon sentiment personnel – au-devant d'importantes incertitudes. Je vais rapidement les énumérer. L'impôt

unique pour les entreprises, les 13%, on va y être contraints par l'Europe à travers le Conseil fédéral, puis les cantons; cela entraînera des baisses de recettes pour le Canton, la Ville et les autres communes. La nouvelle péréquation intercommunale qui défavorise la Ville. La taxation sur le lieu de domicile, M. Longchamp l'a rappelé dans son discours à la cathédrale Saint-Pierre et cela va entraîner d'énormes pertes fiscales pour la Ville de Genève. Alors qu'on soit d'accord ou pas, c'est une réalité.

Puis je vous rappelle, cerise sur le gâteau, que la taxe professionnelle est remise en question. En ce qui me concerne, je suis contre sa suppression, mais, sauf erreur, elle a été votée par la commission fiscale du Grand Conseil. Pour l'instant, M. Hiler l'avait mise «au frigo», on espère qu'elle y reste et même qu'elle soit mise au congélateur. Mais toutes ces menaces approchent relativement à court terme. En 2011, nous avons le temps de prendre des mesures, mais pour 2015, 2016, 2017, si ces mesures entrent en vigueur, ce sera aux alentours de 300 millions de moins au budget. Alors, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, expliquez-moi comment vous ferez quand, pratiquement d'une année sur l'autre ou sur deux ans, il y aura 300 millions de moins dans les caisses de la Ville en recettes, car vous ne pouvez pas avoir un budget déficitaire de 300 millions! Par conséquent, si on ne s'y prend pas en avant, on ira directement dans le mur et c'est là que vous voulez nous amener.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait des propositions pour amener le Conseil administratif, à majorité de gauche, à avoir une réflexion sérieuse sur le ralentissement du train de vie de la Ville de Genève, parce que nous n'avons pas le choix. Dans ce contexte, nous devons évidemment redimensionner la Ville et nous concentrer sur ses tâches essentielles. On a estimé un certain nombre de choses, peut-être qu'elles sont fausses, alors venez avec d'autres propositions et on les étudiera. Mais vous n'en avez pas, vous n'en faites pas, vous continuez cette marche en avant...

Mesdames et Messieurs, nous voulons redimensionner l'Agenda 21. Aujourd'hui, les principes d'Aalborg sont appliqués dans les services, la machine est lancée, il n'y a pas besoin d'un service pour donner les instructions aux services de l'administration.

Nous voulons, et c'est peut-être la mesure la plus controversée – on l'entend même dans les travées de l'Alternative, Mesdames et Messieurs, vous ne le dites pas en public, mais vous le dites en privé – revoir les prestations des Unités d'action communautaire. Nous aimerions qu'on examine la pertinence, l'efficacité et l'efficience de ces actions, parce que nous ne sommes de loin pas sûrs qu'elles atteignent l'efficacité recommandée avec les 45 personnes, représentant 37 postes à plein temps. Nous voulons, à travers un audit de fonctionnement, de pertinence et d'efficience, que les Unités d'action communautaire soient exami-

nées. C'est pour cela que nous maintiendrons les Unités d'action communautaire pour six mois et, d'ici mai, afin que nous puissions le cas échéant en discuter avant la fin juin, nous demandons au Conseil administratif de mandater un organisme extérieur à Genève, voire en Suisse alémanique, pour faire un audit de fonctionnement et d'efficacité indépendant.

En ce qui concerne le Fonds chômage, cette année à nouveau 4 millions ont été mis dans la rubrique subvention du Fonds chômage, pour les projets d'insertion professionnelle. Nous y sommes assez favorables et nous entendons maintenir son action. Cependant, j'aimerais rappeler que, déjà l'an dernier, il avait suffi de laisser 1 franc au budget, puisqu'au bilan plus de 10 millions du Fonds chômage n'avaient pas été dépensés et ils ont pu fonctionner en utilisant les réserves. Cette année, c'est un peu différent, mais pas complètement et c'est pour cela que nous souhaitons réduire cette subvention Fonds chômage de 4 millions à 2 millions. Tous les projets aujourd'hui en cours – j'ai demandé une statistique et je l'ai reçue – sont financés jusqu'en 2015 avec le solde actuel qui est de plus de 6 millions de francs. Pour de nouveaux projets en 2014, 2 millions sont donc suffisants, plus le solde, ce qui fera 2,2 millions. C'est la raison pour laquelle nous voulons réduire pour 2014 ce montant de 4 millions à 2 millions.

Mesdames et Messieurs, nous souhaitons aussi laisser les groupes 31 «Biens, services et marchandises» au niveau du budget 2013. Cela mérite une petite explication, car j'ai entendu diverses choses et j'ai lu dans le rapport de minorité de M. Velasco qu'on allait empêcher l'administration de travailler... Il n'en est rien, Mesdames et Messieurs, on veut simplement rester au même niveau que le budget 2013, car, que je sache, il n'y a pas eu d'inflation en 2013, elle est même négative. Par conséquent, il n'y a pas de raison pour que les groupes 31 soient augmentés à partir du moment où on va faire les mêmes activités. L'augmentation entre le budget 2013 et le budget 2014, pour les groupes 31, c'est plus 5,4%; l'an dernier c'était plus 3%; les deux années précédentes plus 4%. Chaque année, il y a une augmentation des groupes 31, cela pour les mêmes activités. Il n'y a donc pas de raison, à partir du moment où il n'y a pas d'inflation, de continuer d'augmenter les groupes 31. Les budgets sont les mêmes et les actions seront pareilles que l'an dernier. Sans parler du fait que les années précédentes il y avait eu des augmentations, à mon avis, non justifiées, dans le sens où il n'y avait pas eu d'inflation. Le retour au budget 2013 n'empêche rien, les possibilités de dépenses seront identiques à l'an dernier pour faire les mêmes choses. Ce n'est donc pas une soustraction, c'est juste une remise à zéro.

En plus de cela, Mesdames et Messieurs, n'oublions pas que cette année nous devons financer les 120 millions que le Conseil municipal a votés pour la recapitalisation de la Caisse de retraite du personnel, la CAP. Le Conseil municipal a fait son travail en votant ces 120 millions de francs, mais le Conseil administratif n'a pas fait le sien, parce qu'il n'est pas venu devant ce Conseil, comme il s'y était

engagé, avec une proposition de modification du Statut du personnel pour adapter l'âge de la retraite du Statut du personnel au nouvel âge de la retraite de la Caisse de retraite du personnel, qui a été acceptée par ce Conseil municipal et aussi par les partenaires sociaux, à savoir le personnel et les syndicats. Nous, le Conseil municipal, nous faisons notre part, mais, de l'autre côté, ils ne font pas leur part. Il y a quelque chose qui ne joue pas! Voilà pourquoi nous voulons rééquilibrer un peu les choses et que le Conseil administratif prenne conscience – il commence à être tard – qu'il faut freiner la machine pour l'avenir. Je le redis, faire de la politique c'est prévoir l'avenir autant que faire se peut, autrement cela n'a pas de sens.

Mesdames et Messieurs, nous faire croire qu'en revenant au budget 2013 on ne peut pas travailler est juste un mensonge, car il n'y a pas de coupe dans les prestations. Il y a juste un retour en ce qui concerne l'Agenda 21, où on maintient un administrateur d'Agenda 21 pour coordonner les services, car maintenant la tâche d'appliquer les principes d'Aalborg est intégrée dans les services. Ce n'est plus nécessaire d'avoir un service à part, qui gonflera chaque année si nous le maintenons. En ce qui concerne les Unités d'action communautaire, nous acceptons de voter pour six mois en attendant l'audit externe du Conseil administratif. Tout cela est parfaitement raisonnable et n'empêchera pas l'administration de fonctionner.

Maintenant, nous demandons au Conseil administratif de prévoir l'avenir, car il faut anticiper les baisses fiscales. Ou voulez-vous augmenter le centime additionnel, Mesdames et Messieurs? Alors faites la proposition et vous verrez ce qu'il en adviendra. Je crois qu'il serait déraisonnable de demander une augmentation du centime additionnel et il en faudrait beaucoup pour compenser les 300 millions de francs. Par conséquent, aujourd'hui c'est quelque chose qui n'est pas possible.

Il y aura une redistribution des tâches et cela a été dit à travers le discours de M. Longchamp à la cathédrale Saint-Pierre. On le sentait bien, il y aura des remises à plat en ce qui concerne les tâches des communes et du Canton. Je pense que, dans un certain nombre de domaines, le Canton doit prendre ses responsabilités, un Canton qui est aussi en difficulté et qui a de la peine à financer ses activités. En tout cas, une chose qu'il sait faire au niveau de ses investissements est de les étaler suffisamment pour pouvoir justement les assumer. Nous, nous ne pouvons pas constamment augmenter notre dette avec nos investissements, nous devons plus les étaler pour laisser passer ces mauvais moments.

Peut-être qu'il y aura une seconde vie pour les communes, qui sera différente, qui sera belle. Je défends la commune, je l'ai toujours défendue, cela depuis 1979 et j'ai siégé presque sans discontinuer dans ce parlement. J'ai été élu député cet automne, mais je ne changerai pas d'avis sur la commune. Je défends la commune, je l'ai toujours fait et je continuerai à le faire.

Mesdames et Messieurs, si on veut sauver nos communes à Genève, nous devons avoir une réflexion de fond sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, parce que, immanquablement, cela nous sera imposé par le Canton. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir nos amendements et nous ne pourrions voter ce budget que si nos amendements sont acceptés. Je vous remercie.

M. Eric Bertinat (UDC). Monsieur le président, chers collègues, une fois que la droite est unie, une fois que la gauche est unie, une discussion budgétaire se résume finalement à un choc de mentalités. Ce choc de mentalités a été illustré dès le début de nos travaux par le refus de notre résolution R-175, qui demandait à identifier, qualifier et quantifier toutes les prestations publiques et de moyens servies par la municipalité. Vous, à gauche, vous étiez parfaitement au courant que si nous arrivions à dégager des économies, celles-ci devaient servir à financer les investissements. Mais vous n'en avez pas voulu, parce que vous avez une vision de l'Etat qui est la vôtre, c'est-à-dire celle de l'emprunt constant et celle de l'augmentation de la dette. A droite, vous pouvez le constater aujourd'hui, nous sommes unis et nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette vision.

Dans les arguments que vous avancez, je pense particulièrement à nos deux collègues, M^{me} Wenger et M. Velasco, c'est l'apocalypse: on va vous refuser un budget en constante augmentation, c'est inacceptable. On nous explique que c'est la fin du monde, on ne va plus pouvoir travailler, tout va cesser et nous allons vers la catastrophe! La seule chose à propos de laquelle vous, la gauche, vous ne précisez pas ce qui se passe, c'est la situation salariale genevoise. Aussi, la situation salariale genevoise, je vais vous en parler avec quelques chiffres. La fonction publique, je vous le rappelle, offre aujourd'hui des conditions salariales très confortables. Ainsi, en 2012, les salaires médians pour les secteurs publics et privés se montaient à respectivement 8407 francs pour le secteur public, et 6775 francs pour le secteur privé. Cela pour une durée de travail hebdomadaire inférieure à celle du secteur privé.

A cela, il convient d'ajouter une explosion du nombre de postes. A Genève, nous avons 40% de fonctionnaires de plus que nos voisins vaudois ou zurichois. Cette charge salariale pèse d'un poids énorme sur tous les budgets, qu'ils soient cantonaux ou communaux, au point d'endetter les citoyens et les générations à venir. Pour 2012, rien que les intérêts de la dette du Canton ont coûté 241 millions de francs, soit presque le double des investissements que la Ville doit consentir. Comme il faut que vous ayez quand même quelques points de comparaison, j'attire votre attention sur le fait que les Vaudois, eux, n'ont payé dans le même temps que 26 millions de francs. C'est là qu'on compare les performances d'un canton à l'autre.

Ces quelques chiffres démontrent bien qu'il faut, dans un premier temps, freiner les dépenses, puis reprendre en main la fonction publique. Des solutions sont connues: limitation des remplacements de personnel, contrôle plus rigoureux de l'absentéisme, une plus grande mobilité d'un service ou d'un département à l'autre et, enfin, une hausse du temps de travail hebdomadaire de la fonction publique... (*Rires.*) Là, Mesdames et Messieurs, je comprends que ça vous fasse rire – vous, les chantres de l'égalité – que la fonction publique travaille moins que dans le privé, visiblement, cela vous enchante... On l'a bien compris. (*Remarque.*) Le privé travaille peut-être trop et la fonction publique pas assez, on va donc arriver à trouver un point commun.

A Berne, je vous rappelle que l'Union démocratique du centre exige un réexamen des tâches qui avait déjà permis, voici quelques années, de maîtriser le budget de la Confédération. A Genève, l'Union démocratique du centre demande régulièrement des baisses budgétaires et a déposé un projet de loi réclamant une augmentation du temps de travail des fonctionnaires – ce qui va certainement amuser ma collègue Wenger. En Ville de Genève, les problèmes sont identiques, voire pires, puisque la commune s'occupe de prestations qui font doublon avec le Canton. De plus, les recettes à venir seront revues à la baisse pour cause de nouvelles fiscalités d'entreprises et d'imposition sur le lieu de domicile. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre ne peut accepter le budget 2014 tel que présenté par le Conseil administratif.

Ce budget augmente de 200 millions de francs la dette de la Ville, dont 120 millions seront dépensés pour la Caisse de pension des employés communaux. Elle atteindra un montant de 1,6 milliard. Il y a donc des décisions à prendre de toute urgence. L'Union démocratique soutiendra le renforcement de la police municipale, des pompiers ou encore des places de crèche. Elle soutiendra aussi l'abandon des Unités d'action communautaire, dont la pertinence de la prestation reste à démontrer, et la diminution des postes attribués pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, qui est maintenant opérationnel dans tous les départements. Ce sont des décisions qui susciteront la grogne auprès d'une partie du personnel de la Ville, mais à qui l'Union démocratique du centre rappelle qu'une centaine de postes restent vacants pour 2014, et que la plupart des postes menacés pourront être sauvés en interne, au sein de la fonction publique. C'est aussi à ce prix que nous parviendrons à un équilibre durable des finances de la Ville de Genève.

Monsieur le président, chers collègues, durant les semaines qui viennent de précéder ce débat, vous avez certainement pu lire de nombreux blogs des conseillers administratifs. Tous vous expliquent qu'on ne peut pas toucher le budget, que celui-ci est déjà étudié pour être le plus mince possible et pour permettre tous les travaux possibles et envisageables par le Conseil administratif. Il faudrait donc croire que la solution qu'on nous propose est la seule et unique, qu'elle est

la réponse à la période de crise que traverse l'Union européenne, mais aussi la Suisse, puisque nous avons nous aussi des chiffres en baisse.

Permettez-moi de vous lire quelques paragraphes de l'ouvrage de M. Jacques Attali – on ne pourra donc pas m'accuser de chercher mes sources auprès de quelque essayiste français de droite – qui s'intitule *Urgences françaises*. Il donne de nombreux exemples de pays qui, eux, ont fait l'inverse de ce que nous faisons; il nous donne des chiffres et, moi, je vais prendre l'exemple de la Suède, de Carl Bildt. Je prends l'exemple de la Suède, parce que vous verrez dans cet exemple que les gouvernements de gauche et de droite se sont succédé, mais qu'ils ont suivi la même logique pour aider le pays à se sortir des crises qui l'ont parcouru.

Je lis: «C'est encore l'exemple d'un pays qui a su se réformer à temps et en tire toujours profit aujourd'hui. Au début des années 1990» – c'est aussi les années où les finances publiques genevoises ont commencé à accuser des dettes impressionnantes – «la Suède est frappée par le ralentissement de l'économie mondiale. Commence chez elle une profonde récession. En 1993, le taux de chômage, qui n'était que de 1,7% de la population active trois ans plus tôt, atteint 9,1% dans un pays où il est traditionnellement très bas; le déficit atteint 11,2% du PIB, alors que les comptes publics étaient encore excédentaires en 1990; l'endettement du gouvernement central passe de 44% du PIB en 1990 à 70% en 1993.

»Dès le début de cette crise, le gouvernement conservateur libéral de Carl Bildt, au pouvoir depuis 1991, décide de réagir; non, comme tant d'autres, en augmentant les déficits, mais, au contraire, en maîtrisant les dépenses publiques et en réformant l'administration. Il se lance dans une diminution d'un tiers du nombre des agents publics, décrète la fin de l'emploi à vie des fonctionnaires, la fixation d'objectifs et de contrôles de performance des administrations, la transformation des directions opérationnelles des ministères en agences autonomes recrutant leurs nouveaux agents sur contrat de droit privé, marquant ainsi la fin des grilles salariales automatiques, remplacées par des rémunérations individualisées.

»En 1994, malgré le retour d'une croissance forte (3,9%)» – alors qu'aujourd'hui on voit que la croissance stagne à zéro, si on peut parler de croissance... – «le chômage atteint encore 9,4% de la population. Carl Bildt laisse alors la place à un gouvernement social-démocrate dirigé par Ingvar Carlsson, qui ne revient pas sur les réformes de son prédécesseur et continue à simplifier l'administration, à réduire le nombre d'agences nationales, à fusionner agences locales et régionales, à numériser les procédures. L'effet n'est pas immédiat: la dette publique augmente encore et atteint 72,5% en 1994.

»Puis elle commence à diminuer: 72,3% du PIB en 1996, 53,8% en l'an 2000, sept ans après le début des réformes entreprises par des conservateurs et poursuivies par des sociaux-démocrates.

»De même, le chômage, qui culmine à 9,9% en 1997, baisse ensuite graduellement pour atteindre 5,6% en 2000, 4,9% en 2001 et 2002, avant de repartir à la hausse jusqu'en 2005 (7,6%).»

M. Pierre Gauthier (EàG). C'est hors sujet!

M. Eric Bertinat. J'ai entendu le commentaire de mon collègue Gauthier: «C'est hors sujet!» Non, ce ne l'est pas tant. Je suis juste en train de vous expliquer que d'autres pays raisonnent à l'inverse de nous et, eux, ont des résultats et leurs dettes diminuent. Or nous, avec la politique que nous menons, avec le budget qu'on tente de nous imposer aujourd'hui, on va augmenter la dette de 200 millions de francs! Je ne suis pas hors sujet et je vous rassure, Mesdames et Messieurs, j'arrive à la fin.

Je reprends: «En 2006, les conservateurs reviennent au pouvoir» – l'histoire n'est pas drôle pour vous, j'en conviens. «La dette publique baisse à 38,8% en 2008 et, malgré l'impact mondial de la crise financière américaine, se stabilise à 38% du PIB en 2012.»

Monsieur le président, l'exemple de la Suède devrait suffire à mes collègues des rangs de gauche pour démontrer que, quel que soit le gouvernement, c'est la politique choisie qui amène un résultat ou un autre. La politique qu'a choisie la Suède a amené à réduire le chômage et à augmenter le PIB, bien qu'elle soit à l'opposé de celle qu'on nous propose aujourd'hui au sein de ce délibératif.

Voilà où je voulais en venir et voilà le message que je voulais vous dire. Vous dire évidemment que nous soutiendrons les amendements que la droite élargie va déposer et que nous ne voterons le budget que si tous les amendements sont acceptés.

Le président. Monsieur Bertinat, je vous remercie. Mon message est que nous faisons à présent une pause et que nous reprenons nos débats à 10 h. Ensuite, M. Vanek aura tout le temps de s'exprimer.

Séance levée à 9 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3234
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3234
3. Prestation de serment de M ^{me} Jannick Frigenti-Empana, remplaçant M. Stefan Kristensen, conseiller municipal démissionnaire.	3237
4. Résolution du 20 novembre 2013 de M ^{me} et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Eric Bertinat et Carlos Medeiros: «Finances publiques: pour une réflexion de fond sur les charges de fonctionne- ment!» (R-175)	3237
5. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (PR-1035 A/B).	3240

Le mémorialiste:
Ramzi Touma